Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/n5revuedumondemu11miss

DS
36
R1
t.11
no 5

REVUE DU MONDE MUSULMAN

LIBRARY
JUN 22 1943
UNIVERSITY OF TORONTO

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME XI — *MAI 1910* — *NUMÉRO V*

Biographie du Seyid Edjell Omar Chams ed-Din, introducteur de l'Islam au Yunnan . . . . . Capitaine LEPAGE 1

L'État actuel de l'Islam dans l'Afrique occidentale française. MAURICE DELAFOSSE. 32

Le Caucase, l'Arménie et l'Azerbeidjan d'après les auteurs arabes, slaves et juifs (II) . . . . . N. SLOUSCH. 54

Notes et Documents. JULIEN VINSON. — A.-L.-M. NICOLAS. — MOULLA AMINOFF. — IBRAHIMOFF 66

La Presse autonomiste anti-anglaise dans l'Inde. — Le Cheikhisme (III). — Le groupe musulman de Karatchaï. — Les noms ethniques actuels des divers peuples du Caucase. — Hadji Mourat, le Naïb de Chamyl.

Autour du monde musulman. A.-L. C. — L. B. — N. S. — DAGHESTANI. — D. M. 105

Empire Ottoman : La Réforme du calendrier. — La question de la langue en Albanie. — La petite industrie. — Le Yémen. — *Russie :* L'enseignement chez les Musulmans du Caucase. — *Perse :* Persans et Américains. — Chiites et Sunnites. — *Inde :* l'Education musulmane dans l'Inde. — La Begum de Bhopal.

La Presse musulmane. L. M. — L. BOUVAT. — D. M. — ANTOINE CABATON. 125

La Presse arabe. — Turquie. — Russie. — Perse. — Indes. — Indes néerlandaises.

Les Livres et les Revues . . . . . L. B. — D. M. 157

Essays on Indian Art, Industry and Education. — Philosophie musulmane. — La Tombe d'Akbar à Sikandarah. — Une histoire arabe du Guzerate. — Bibliographie ottomane. — Bibliographie persane.

Bibliographie . . . . . A. FEVRET 170

Livres. — Revues.

415052 h
3.9.43

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VI^e^)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. : ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER. — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — A. VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

XII, XIII. **La Pierre de Touche des Fétwas** de Ahmad Al-Wancharisi. Choix de consultations juridiques des Faqîh du Maghreb, traduites ou analysées par Émile Amar. I. Statut personnel. II. Statut réel. 2 volumes in-8. . . . . 24 fr. »

XIV. **Hébræo-Phéniciens et Judéo-Berbères.** Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique, par Nahum Slousch. In-8. 12 fr. »

XV. **Mélanges.** Un volume en 3 fascicules. In-8. . . . . 12 fr. »

Le fasc. II comprend : *Description d'une collection de manuscrits musulmans*, par M. Blochet.

Le fasc. III comprend : *Touhfat al-Qouddât bi bad Masa' il ar-Rouât* (Recueil des questions relatives aux bergers et décisions prises sur ces questions par un grand nombre de jurisconsultes). Par le Faqîh Al-Malouy. Texte arabe et traduction par Michaux-Bellaire, Martin et Paquignon.

XVI. **Al-Fakhri.** Histoire des dynasties musulmanes, depuis la mort de Mahomet jusqu'à la chute du Khalifat Abbâsîde de Baghdâdz (11-656 de l'hégire = 632-1258 de J.-C.), par Ibn at-Tiqtaqâ. Traduit de l'arabe et annoté par Émile Amar. In-8 . . . . . 12 fr.

Ernest LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte

Revue du Monde Musulman

4e Année. MAI N° 5.

BIOGRAPHIE

DU

SEYID EDJELL OMAR CHAMS ED-DIN

Introducteur de l'Islam au Yunnan

Au cours des savantes études qu'il a consacrées aux documents que nous avons rapportés sur le Seyid Edjell Omar Chams ed Din, introducteur de l'Islam au Yunnan, M. Vissière a bien voulu (1) *signaler l'intérêt d'une Biographie du Seyid acquise par nous à Yunnansen et dont je présente aujourd'hui la traduction.*

Cet opuscule a été composé en l'an 1684, *par Lieou Fa Siang, Directeur des études du collège sous-préfectoral à Yunnansen, et regravé en* 1877 *par Ma Yeou ling. Les planches de cet ouvrage se trouvent dans la grande mosquée, située près de la porte du Sud dans le Yu cheu Kiai (rue du marché aux poissons). Sur notre prière, un descendant de Nasir ed-Din (fils du Seyid Edjell), nommé Na Wa Tsing, qui est ahong de la mosquée de Ma cheu Kiai (rue du Marché aux chevaux) en dehors de la porte du Sud, en fit tirer deux exemplaires pour nous les offrir.*

Cette biographie, à côté de phrases textuellement tirées de l'histoire des Yuan et des Ming ou des stèles et qu'on re-

(1) *Revue du Monde Musulman* de juillet 1909, p. 357.

connaîtra au passage, contient nombre de détails sur les ancêtres du Seyid Edjell, sur sa carrière avant qu'il vint au Yunnan, et sur ses descendants. L'auteur déclare avoir utilisé, pour rédiger cette notice, des « Yue che », histoires indépendantes, non officielles, et, probablement des Livres de famille, *ainsi qu'il en existe beaucoup en Chine, ou des* Mémoires; *leur recherche a dû lui être singulièrement facilitée par la survivance au Yunnan de descendants du Seyid vraisemblablement en possession de tels documents. On peut regretter qu'il n'indique pas avec plus de précision ses sources; il n'y a, il est vrai, aucune raison a priori de les suspecter, car les détails nouveaux n'ont nullement le caractère d'apologie, et se contentent de combler les lacunes des histoires officielles. Cependant quelques-unes méritent d'attirer l'attention.*

On y remarque notamment que le Seyid Edjell ne serait pas né à Bokhara, ainsi que le dit Rachid ed-Din, suivi par d'Ohson, mais que c'est son aïeul à la sixième génération Souo Fei Eull — dont la famille, il est vrai, était originaire de cette ville — qui est venu, cent trente ans plus tôt, se fixer avec l'agrément de l'empereur en territoire chinois, accompagné d'une nombreuse population musulmane qui fut répartie jusqu'au Chan toung. L'invasion mongole n'aurait donc fait que propager un mouvement de pénétration de l'Islam déjà prononcé.

Observons aussi avec quelle insistance l'auteur met en lumière les tendances pacifiques de tous les membres de cette famille, tendances tout à fait conformes à la classique doctrine chinoise, mais qu'on ne s'attendait guère à trouver chez des Musulmans qui ont édifié leur fortune en prenant part à la conquête de la Chine par les rudes Mongols. Ne serait-ce point un artifice pour apaiser les susceptibilités que la situation prépondérante acquise par cette lignée de princes, étrangers par la religion aussi bien que par la race, pouvait éveiller chez les purs Chinois qui

avaient enfin expulsé leurs conquérants ? Remarquons d'ailleurs que c'est au même résultat, dissocier la destinée de cette famille d'avec celle des Mongols haïs, que conduit le récit de son établissement en Chine longtemps avant l'invasion barbare. S'il ne faut pas en conclure que cette histoire a été inventée de toutes pièces, cela mérite du moins d'éveiller l'attention.

Cet ouvrage comprend trois parties :

1° *La préface de Lieou Fa Siang, indiquant dans quelles conditions il écrivit cet opuscule;*

2° *La biographie du Seyid Edjell ;*

3° *Un recueil de poésies composées en son honneur à diverses époques, ajouté en* 1893 *par Ma Wan Sien.*

Préface aux « Actes méritoires du prince de Hien Yang, honoré du titre de Tchong Holi (fidèle et bienfaisant), gouverneur du (pays de) Tien » (1).

C'est de l'époque où Tchoang Kiao, du pays de Tchou, pénétra dans le pays de Tien et s'y fit roi, que date sa transformation de « dépendance » en territoire ordinaire (2). Les Han y installèrent des préfets, mais la région vécut dans des alternatives de soumissions et de révoltes. Les T'ang eurent leur armée anéantie par (la faute d') un tsie tou (3).

(1) Hien Yang Wang 咸陽王 ; Hien Yang est une sous-préfecture voisine de Si Ngan fou (Chansi).

Tien 滇 nom littéraire du Yunnan.

(2) Tchoang Kiao 莊蹻 du pays de Tch'ou (ancien royaume qui, de 704-223 av. J.-C., occupait le Hou Koang actuel avec une partie du Ho Nan et du Ngan Hoei actuels) était général au service du roi Wei, qui le chargea de conquérir le pays de Tien (Yunnan actuel). Durant cette expédition, le roi de Ts'in vainquit le roi de Tchou ; Tchoang Kiao, voyant ses communications coupées avec son pays, se fit roi du pays de Tien. Peu après il établit des relations entre ce pays et l'Empire. Cf. Sinn-tseng hoei t'ou you hio kou cheu k'iong Lin 新增繪圖幼學故事瓊林 ch. I, p. 4. v°.

(3) Allusion à la défaite des troupes chinoises commandées par le tsié tou

Les Song, de leur hache de jade, tracèrent (comme limite de leur empire) le fleuve Ta Tou (4). Le pays de Tien allait être perdu et devenir pays étranger quand (l'empereur) Cheu Tsou des Yuen (5), à la tête de ses troupes ayant pris Ta Li, occupa le (pays de) Chan Chan (6) et chargea un prince du sang de le gouverner militairement. Dans la suite, des troubles fréquents s'étant produits, l'Empereur, par décret spécial, chargea Sai Tien Tche, prince de Hien Yang, d'aller gouverner par la douceur cette région. Le prince avait de bonne heure rencontré (l'empereur) T'ai Tsou (7), ses mérites avaient été connus de cinq empereurs (8). La gestion des affaires de l'État se poursuivait tranquillement; la mesure de ses vertus était vaste et grande. Il avait gouverné le pays de Ts'in (9) avec douceur, et Ts'in vivait dans le bon ordre; c'est pourquoi on lui confia encore la réduction des pays de Ou et de Yue (10), qui tous deux sont

cheu 節度使 (commissaire impérial). Sien Yu Tchong T'ong 鮮于仲通 par Ko Lo Fong, roi du Nan Tchao.

(4) Il s'agit ici de l'empereur T'ai Tsou (960-976) qui, en l'an 967, renonçant à venir à bout du Nan Tchao (royaume du Yunnan), lui abandonna tous les pays au sud du Ta tou ho.

(5) Cheu tsou 世祖 nom de règne chinois de l'empereur Koubilaï qui, ayant succédé à son frère Mangou en 1259, comme Khan Suprême des Mongols, acheva la destruction de la dynastie des Song et devint le seul empereur de toute la Chine (1280-1294).

(6) Chan Chan 鄯闡. C'est d'abord le nom porté par le Yunnan sous la dynastie des Tcheou 1122-255 av. J.-C. C'est aussi le nom de la Capitale orientale du Nan Tchao à partir de 809, à peu près sur l'emplacement actuel de Yunnan fou, Ta Li était la capitale occidentale.

(7) T'ai Tsou 大祖 nom chinois de Gengis Khan (1206-27), fondateur de la dynastie.

(8) Cinq empereurs 五朝 « ou tchao » (ou cinq cours d'empereurs) qui sont Gengis Khan (1206-27), Ogotaï (1230-42), Gayouk (1246-50), Mangou (1251-59), Koubilaï (1260-1294).

(9) Tsin 秦 : ancienne principauté qui fait partie du Chen Si 陝西 actuel.

(10) Ou et Yue 吳越 le Kiang Sou 江蘇 actuel et une partie du Tche Kiang 浙江.

玉斧畫河 *Yu fou hoa ho*, est une expression stéréotypée qu'on trouve chez tous les historiens qui racontent cet événement ; vraisemblablement allusion littéraire, dont nous ignorons l'origine. *Tou Tchao T'ao* correspond

en paix. C'est encore pour ce motif que l'empereur l'ayant envoyé pacifier le pays de Tien, moins de cinq années après, celui-ci était dans l'ordre le plus parfait. Parmi les régions qui, sous les dynasties précédentes, étaient réputées comme difficiles à gouverner, il n'y en eut aucune, même éloignée, qui ne fût réduite par le prince.

Il ne publia pas d'instructions (au peuple), mais tout d'abord il éleva des temples à Confucius, puis bâtit des écoles de village pour éduquer et instruire (la jeunesse), il entreprit la réforme par les rites, la musique, la poésie et la littérature. Puis il ouvrit des établissements de bienfaisance, s'occupa des veufs et veuves, des orphelins et des vieillards sans enfants.

Quoique son administration bienfaisante se soit exercée à une époque déjà lointaine, elle nous laisse des souvenirs qui subsistent encore aujourd'hui, dans ses travaux de construction et d'hydraulique, dont les générations profiteront toujours.

En même temps, bien que le prince ait demandé dans un mémoire au trône des récompenses pour ses officiers, et que plus de dix d'entre eux aient reçu des sceaux ayant un tigre sur la poignée, ou des sceaux d'or ou d'argent, et bien que plus de deux cents fonctionnaires aient été chargés d'aller proclamer ces édits impériaux, tous ceux qui obtenaient des charges les lui devaient. Il est un fait encore plus admirable.

Le prince envoya Hou Sin (11) et Tchang Li Tao (12) dégager l'embouchure du lac (13) pour permettre l'écoule-

au 1er degré mandarinal chinois ; c'est un des titres de la hiérarchie que les conquérants mongols ont établie parmi les chefs des tribus soumises. *Ta yuen chouai* généralissime.

(11) Hou Sin 忽辛 (Houséin) était le 3e fils du prince de Hien Yang ; plus tard gouverneur du Kiang Si.

(12) Tchang Li Tao 張立道.

(13) Cette bouche, K'oenn Yang hai K'eou 昆陽海口 au S.-O. du lac de Yunnan fou, sert de déversoir au cours du lac vers le Kin Cha Kiang.

ment des eaux, mais non pas la circulation des embarcations qui eussent interrompu les courants du « Fong Choei » (14), ces travaux furent si bien effectués que les hommes qui viendraient après lui, ne pourraient, malgré les forces importantes dont ils disposeraient, y causer le moindre dommage. Quelle intelligence !

A la mort du prince, les cris de pitié s'élevèrent non seulement auprès et au loin, mais même dans les vastes déserts ; on lui érigea une tablette de défunt comme preuve de l'affliction que causait sa perte ; des envoyés furent chargés de prononcer son éloge funèbre et de lui offrir des sacrifices et le bruit des lamentations ébranla la solitude. Quelle émotion !

A sa mort, ses neveux, fils et petits-fils honorèrent ses mérites afin de recevoir de lui leur récompense (15). Le fondateur de la dynastie des Mings (16) lui décerna le titre de Tchong Hoei (17), lui fit don d'un temple, et lui ordonna des sacrifices pour que les mérites et la bonté du prince se transmissent éternellement dans le pays de Tien.

Il arriva que les rebelles Wou (18), résistant aux ordres impériaux, on foula aux pieds et ruina la capitale provinciale ; les fenêtres vernies au vermillon et les portes orne-

(Cf. *Rev. Monde Musulman*, juillet-août 1909, Vissière, Études Sino-Mahométans, p. 366, note 1).

(14) 風脉 Fong Mei littéralement les veines du Fong Choei. Il est fait allusion aux courants heureux ou malheureux qui sillonnent la surface de la terre en tous sens et que le passage des embarcations pourrait interrompre ou gêner, ce qui aurait des conséquences fâcheuses pour les habitants de la région.

(15) Sous-entendu « dans leur descendance ». Cette phrase est une abréviation de la forme habituelle 食報於後 recevoir une récompense dans ses descendants.

(16) L'empereur T'ai Tsou (1368-1398) dont le nom de règne était Hong Wou. C'est lui qui chassa de Chine la dynastie des Mongols : l'honneur qu'il rend à un de leurs serviteurs n'en est que plus remarquable.

(17) 忠惠 Tchong hoei, fidèle et bienfaisant. Ce titre avait déjà été donné au prince sous la dynastie précédente.

(18) Wou San Kouei et son petit-fils Wou Che Fan. Cf. *R. M. M.*, mars 1910. Etudes Sino-Mahométanes de M. Vissière, p. 327, note 5.

mentées furent complètement réduites en cendres. Les terrains situés sur les rives du Kin Cheu (19) et du Pao Siang (20), battus par l'eau, s'effondrèrent, les habitants, errant de toutes parts, n'avaient plus de demeure où se reposer, ni d'eau pour la culture des rizières. Quant aux vestiges des digues, écluses et cours d'eau dus au prince, il s'en fallut de peu que les restes des travaux d'endiguements et d'écoulement des rivières dus au prince disparussent; et même que son temple ne pût jamais être restauré ! J'eus une entrevue respectueuse avec le « tche kiun (21) Ts'ai, le « fou kiun » Wang (22) le « tsiang kiun » Ma (23), le « tou t'ong » Te (24), le « t'i t'ai » Sang (25), le « fan hien T'ièn Li (26), le « Nie hien » Kouo (27), le « leang t'ai »K'ong (28),

(19) Kin Cheu Ho 金汁河 est une des six rivières importantes de la région de Yun Nan fou ; le Kinn Cheu se détache du P'an Long Kiang au N.-E. de cette ville, tandis que ce dernier dont une des sources sort du Hei Long t'an coule du N. au S. à quelques lis à l'E. de la ville, la contourne au S. pour se jeter au S.-O. dans le lac appelé K'oen Tch'eu (lac de Yunnanfou).

(20) Pao Siang Ho 寶象河 est une autre des six rivières importantes ; il prend sa source à P'an K'iao 板橋 à l'E. de la capitale, contourne la ville au S. et se jette dans le lac après un cours de 70 lis au Sud du précédent.

(21) 制軍蔡 Tche Kiùn Ts'ai : le tche kiun est une des dénominations du vice-roi : dans le cas présent, il est question du vice-roi du Yun Nan Koei tcheou.

(22) 撫軍王 = fou kiun Wang : fou kiun est une des dénominations du gouverneur provincial.

(23) 將軍馬 = tsiang kiun Ma : le tsiang kiun, fonctionnaire du 1er ordre 1er degré est le généralissime pour une ou plusieurs provinces des troupes mandchoues (*vulgo*, maréchal tartare).

(24) 都統德 = tout'ong Te : le tout'ong est un général tartare (1er ordre, 2e degré).

(25) 提臺桑 = t'it'ai Sang : le tit'ai, ou t'i tou, est le général commandant toutes les troupes de la province, il est du 1er ordre 2e degré.

(26) 藩憲李 = fan hien T'ien Li : le fau hien est le trésorier métropolitain (de la province); il est du 2e degré 2e ordre.

(27) 臬憲郭 = nié hien Kouo : le nié hien est un grand juge métropolitain ; il est du 3e degré 1er ordre.

(28) 糧憲孔 = leang hien K'ong : le leang hien est l'intendant des grains, il est du 4e degré 1er ordre.

le « Hiue t'ai » Tchéou (29), le « K'oen seu » Lin (30), notre préfet Lieou Tchou Suenu (31), notre sous-préfet Tch'en, qui tous occupent les plus hautes situations pour leur exposer et leur proposer le projet de répandre des bienfaits en cherchant et réunissant au moyen de circulaires de l'argent pour la construction de maisons et la restauration des temples. On vit encore le « Lin Kong », (temple de la pierre précieuse), et l'école de justice restaurés: la réputation des lettrés se répandit au loin, les guitares et les chants résonnèrent dans les familles, et l'influence du bon exemple provenant de la réforme des mœurs fut considérable. En ce qui concerne la restauration des digues des cours d'eau, la construction de canaux d'irrigation et de barrages pour lesquelles des souscriptions produisirent de grosses sommes d'argent, elles soulagèrent et aidèrent le peuple malheureux. Le bonheur lui sourit de nouveau et les chants se firent entendre des années durant. Oh ! Quel bonheur !

Les digues et canaux de la dynastie précédente, c'est vraiment au prince de Hien Yang qu'on doit leur création; ceux d'aujourd'hui, c'est à ces hauts dignitaires (ci-dessus) qu'on doit leur restauration. Jamais il ne s'est trouvé que l'œuvre bonne faite d'abord n'ait pas été mise en lumière; jamais il ne s'est trouvé que l'œuvre parfaite exécutée ensuite n'ait pas été transmise par la renommée. C'est pour cela que les hauts fonctionnaires abandonnèrent leur traitement pour mener à bonne fin l'œuvre déjà compromise du prince, et qu'en outre ils donnèrent de l'argent pour réédifier son temple déjà en ruines. Les services rendus par celui-ci et sa bonté sont rappelés, son temple est restauré;

(29) 學憲鄒 = Hio hien Tcheou : le hio hien est l'examinateur provincial; il n'a pas d'ordre déterminé.

(30) 閩司林 = K'oen Seu Lin.

(31) 劉朱孫 = Lieon Tchou Suenn.

les services rendus par les hauts dignitaires et leur bonté, de même que ceux du prince, seront transmis éternellement (à la postérité).

(Moi, Fa) Siang, qui ai la charge de « tao Siang tch'ang (32) » ai pris des informations de tous les côtés; à plusieurs reprises j'ai reçu des dépêches officielles me chargeant de rechercher des témoignages « dans les livres et chez les sages ». Aujourd'hui j'ai cherché et j'ai trouvé : les glorieux actes méritoires du prince de Hien Yang, gouverneur du pays de Tien, consignés dans les *Ye Che:* (ou Histoires particulières), je donne (cet ouvrage) au graveur pour le transmettre aux contemporains, afin que ceux qui célèbrent par des chants les actions méritoires, soient touchés de ce que les principes des sages aient été les mêmes dans tous les temps (33), et pour que ceux qui prennent soin de la vertu répandent le glorieux éclat des époques successives. Quand on pense avec regret à l'ancienne capitale, on réfléchit à l'action transformatrice du (roi), Wen (34) ; quand on regarde le Fleuve Jaune et la rivière Lao, on songe aux mérites de Yu (35) et il est impossible qu'on ne complète pas dans quelque faible mesure (les services rendus par Sai Tien Tche).

En la période K'ang-Hi, le rang de l'année étant kia tze (1684), le quinze de la huitième lune, en un jour heureux, Lieou Fa Siang, directeur des études au collège de la sous-préfecture de Koenn Ming dépendant de la préfecture de Yunnan, a respectueusement noté (cette biographie).

(32) 叨 庠 長 = titre correspondant à celui de directeur des études dans un collège de sous-préfecture.

(33) 伺 揆 T'ong Koei : Cf. Les quatre Livres, trad. Couvreur. Meng Tze, IV, chap. II, 1re décade, p. 485 : « Les principes des Sages ont été les mêmes dans tous les temps. »

(34) 彼 都. Littéralement l'autre capitale. Allusion à l'ancienne capitale de l'Empire que le roi Wen transporta à Fong en 1136 av. J.-C. (dans le Chen Si). Cette expression se trouve constamment dans le Cheu King. Cf. trad. Couvreur, Siao Ya VIII, décade 1re, p. 306 et seq.

(35) Allusion aux travaux du Grand Yü.

Exposé sommaire des actes méritoires du prince de Hien Yang lors de son administration du pays de Tien.

L'ancêtre du prince de Hien Yang nommé Souo Fei Eull (36), était un descendant, à la vingt-sixième génération du Saint Mou Ha Mei Te (37), prince de Pou Ha La (38), en Arabie (39), et prophète des pays d'Occident. Ses dons naturels étaient éminents, son humanité sans borne. Il aimait la vie et détestait l'homicide, au point que (les soldats d') un pays voisin ayant envahi ses frontières, il n'osa lever des troupes. En la troisième année Hi Ning (1070), de Chen Tsong (40), des Song avec son frère Nai Eull Cha (41), ses trois fils, ses cinq petits-fils, et leurs familles à la tête de 5.300 hommes de leur tribu et de plus de 5.000 chevaux et chameaux, il apporta le tribut à la capitale. L'Empereur fut si satisfait qu'il le nomma *Tcheng Cheu Tsoung Koan* de ses tribus (42). Ensuite les rebelles des frontières s'étant révoltés, et ayant massacré les populations, Fei Eull n'employa pas une arme, mais remporta facilement la vic-

(36) 所非爾 = Souo fei eull.

(37) 穆哈默德 = Mou ha mei te : une des transcriptions chinoises de Mohammed.

(38) 布哈拉 = Pou ha la, transcription chinoise de Bokhara du Turkestan. A remarquer que l'auteur fait de cette ville la capitale de Mahomet et de l'Arabie; une telle ignorance laisse supposer qu'aucune relation n'était établie entre les Musulmans du Yunnan et ceux de l'Inde et de l'Arabie, et qu'il n'en avait pas subsisté avec Bokhara, dont le nom seul, d'autant plus prestigieux, restait connu.

(39) 天方國 = T'ien fang kouo, l'Arabie.

(40) L'empereur Chen Tsong régna de 1068 à 1085.

(41) 艾爾沙.

(42) 正使總官 = titre indiquant qu'il était reconnu comme chef de ces tribus.

toire (43), car il se rendit au camp des rebelles ; il leur représenta clairement les avantages de la soumission, les inconvénients de la rébellion et les calamités de la guerre. Tous les rebelles applaudirent à l'idée de soumission, remercièrent (le prince) et l'armée s'en retourna. (Dès lors) le calme régna sur les frontières. L'Empereur Che Tsoung dans son contentement le nomma « Ning I Heou » (Marquis pacificateur des Barbares) (44).

En la troisième année Yuen Fong (45), (1080) après la pacification des régions de l'Ouest, des sujets de son pays, Ali, Mi Cha Eull (46) et environ deux cents hommes conduisant plus de 10.000 charges de chameaux vinrent à la capitale de l'Ouest (47) offrir le tribut et invitèrent Souo Fei Eull à retourner dans sa patrie. L'empereur le nomma alors *Ning I King Kouo Kong* (48) et lui fit de riches présents. Il établit les nouveaux venus au Chantong et au Chansi, dans les bassins des rivières Hoai et Seu (49) pour cultiver les terres. A sa mort le duc fut fait prince.

Le prince avait deux fils : l'aîné Sa Yen (50) qui avait hérité du titre de marquis pacificateur des Barbares fut promu duc de Kiu (Kiu Kouo Kong (51), et hérita plus tard du titre de prince. Il eut lui-même cinq fils : l'aîné Sou Tsou Cha (52) hérita du titre de Ning I Heou, puis ayant acquis des mérites, il reçut le titre de prince de Tchao K'ing (53).

(43) Allusion littéraire tirée du Yeou hio 幼學 = Littéralement en robe de fines fourrures et la ceinture dénouée.

(44) 寧彝侯.

(45) Yuen Fong est le 2e nom de règne de l'empereur Che Tsong.

(46) 阿力及密沙兒 = Ali et Michaël.

(47) 西京 = Si King : capitale de l'O. des Song.

(48) 寧彝慶國公 = Duc de K'ing, pacificateur des Barbares.

(49) 淮泗.

(50) 撒嚴.

(51) 莒國公.

(52) 蘇祖沙.

(53) 招慶王.

Sou Tsou Cha eut deux fils, l'aîné K'an Ma Ting (54), hérita du titre de son père et fut nommé ensuite Tou Tchao T'a Wang (55).

K'an Ma Ting eut trois fils. L'aîné, Ma Ha Mou (56), hérita du titre de prince qui fut, durant les années Tche Yuen (1265-1294,), changé en celui de P'ing Tch'ang Cheu (Ministre), ayant la direction des affaires militaires de l'Empire (57). Dix années durant, tout fut tranquille; aussi résigna-t-il ses fonctions. De 18 ans à 98 ans, il ne porta pas de riches vêtements, il ne fit pas deux repas par jour, mais toute sa vie, vécut retiré, rendant fréquemment hommage à la vertu.

Ma Ha Mou eut deux fils dont l'aîné, Tchan Seu Ting (58), homme d'intelligence supérieure, était doué d'une générosité et d'un amour du peuple sans pareils, c'est alors que survint une année de disette ; des bandes de malfaiteurs apparurent de tous côtés. Le prince ne put se résigner à l'indifférence, il alla exhorter les rebelles, et calma la faim du peuple au moyen de secours en argent et en grains. A ce moment les cinq provinces du Chantong, Chansi, Chensi, Kansou (59) se soulevèrent. La cour nomma Tchan Seu Ting, *Tou Tchao T'ao Ta Yuen choai* (60), et lui ordonna spécialement d'aller à la tête des troupes arrêter les rebelles au passage. Mais le prince dans

(54) 坎馬丁.

(53) 都招指王.

(56) 馬哈木.

(57) 平章政事 = équivalent du titre actuel de ministre (Cf. *Revue du Monde Musulman*, février 1908, Vissière, Études Sino-Mahométanes, pages 337, note 5). Ce fut là un titre posthume, accordé sans doute en considération des mérites de son fils le Seyid Edjell, puisqu'il fut conféré après la mort de celui-ci.

(58) 瞻思丁 = transcription chinoise de Chams-ed-Din.

(59) Le texte chinois dit cinq provinces, bien qu'il n'en énumère que quatre : sans doute parce que ces quatre provinces actuelles comprennent les cinq provinces qui se soulevèrent à cette époque qu'on ne précise pas.

(60) 都招討大元師.

sa grande générosité, n'étant pas d'avis de mettre à mort ceux-ci, se contenta de mobiliser les troupes et de les tenir prêtes. Les rebelles, en apprenant cette grandeur d'âme vinrent implorer leur pardon, désirant devenir de fidèles sujets. Le prince y consentit; il classa par familles chaque groupe de rebelles, diminua leurs taxes, leur bâtit des écoles pour leur enseigner les principes des « Trois règles et des cinq vertus ». Tous défrichèrent les terres incultes pour augmenter leur bien-être.

Le prince remplit ces fonctions de ta yuen choai huit années durant lesquelles le peuple de la région vécut dans une tranquillité et une abondance inconnues jusqu'alors. Aussi les habitants du Ts'in Occidental (61), qui furent l'objet de sa libéralité et de ses bienfaits, chantaient-ils ses mérites et célébraient-ils ses vertus.

L'Empereur, satisfait à cette nouvelle, dit : « Tchan Seu Ting a non seulement les qualités d'un ministre, mais encore la grandeur d'âme d'un prince », puis il lui donna les titres de : Colonne supérieure de l'État et de premier ministre d'État (62), le nomma prince de Hien Yang, et ministre, comme cela avait eu lieu précédemment (pour son père).

L'Empereur, considérant son grand mérite et ses services signalés, ne pouvait se résoudre à lui donner son nom, il l'appelait Sai Tien Tche, ce qui en chinois signifie : homme de noble extraction (63). Puis, les pays de Ou et Yue (64) s'étant soulevés ensemble, l'Empereur envoya le prince au Song Kiang (65) pour y étudier les mesures propres à une répression ou à une simple réorganisation suivant les cir-

(61) 西秦 = Chansi actuel.

(62) 上柱國左丞相.

(63) On sait déjà que ce titre de Saï Tien Tche n'est que la transcription phonétique de Seyid Edjell. Voir à ce sujet les notes très développées de M. Vissière dans la *R. M. M.* de juillet 1909, p. 344 et 345, et de février 1908, p. 333-334.

(64) 吳越. Cf. note 9.

(65) 松江 = région du Kiang Sou.

constances. Le prince, cette fois, réforma les mœurs par l'humanité et la bienveillance sans avoir, en aucune manière, recours aux châtiments et au meurtre. Officiers et soldats, bien que nombreux, ne commirent pas le moindre méfait. La population de Ou et de Yue, touchée de reconnaissance, se soumit de tout cœur. Le prince leur donna d'abord l'instruction, puis leur enseigna l'agriculture et la sériciculture, de sorte que moins de cinq ans après, ces deux régions n'avaient pas leur égale dans l'Empire pour la gloire et la réputation.

L'Empereur, parlant à Sai Tien Tche, lui dit : « Le Yunnan est un pays où je suis allé moi-même ; mais les fonctionnaires que j'y ai envoyés ayant fait preuve de négligence, il en est résulté que ces populations éloignées ne sont pas soumises. Je veux choisir quelqu'un pour les gouverner, mais personne ne vous vaut, vous, Ministre. » Il remit cinq mille ligatures en billets de banque, cent mille onces d'or et un million d'onces d'argent, au prince qui les reçut avec des salutations de remerciement (66).

Le prince s'informa des mœurs des indigènes et du caractère des habitants. A son arrivée au pays de Tien, il apprit que les indigènes ne savaient ni ensemencer ni récolter et que le sarrazin seul y poussait. Hommes et femmes pratiquaient l'union libre ; les parents morts étaient incinérés sans prosternation ni salutation rituelle. Le meurtre et le poison étaient les instruments de toutes les convoitises. Les taxes exorbitantes et les corvées sans nombre épuisaient le peuple au-delà de toute limite.

Le prince du sang (67), soupçonnant (Sai Tien Tche) de

(66) Il est assez singulier de charger un voyageur de onze cent mille onces de métal et de ne lui donner qu'une valeur de cinq mille ligatures en papier. L'histoire des Yuen fournit ici une énumération plus logique. (Cf. la traduction de M. Vissière, *R. M. M.*, juillet 1909, p. 349.) Le texte ici doit être fautif.

(67) Il s'agit du prince mongol T'ou Kou Lo qui occupait militairement le Yunnan.

vouloir lui ravir son autorité leva des troupes pour se prémunir contre lui. Ce dernier envoya Na Sou La Ting (68) son fils aîné, lui porter des paroles d'accommodement et de paix et lui demander ses ordres. Le prince du sang très satisfait dit : « Si l'on examine les paroles de Sai Tien Tche, elles sont d'un loyal sujet qui instruit le peuple. Son talent et sa générosité, j'ai été sur le point de les méconnaître, trompé que j'étais par mes officiers ». Le prince (Sai Tien Tche) ajouta: « Ces principes de moralité, l'influence par l'exemple, les châtiments et l'administration, l'organisation militaire tout a l'étude comme base. Comme l'instruction est nulle, commencer par établir dans chaque province un temple à K'ong (Confucius) pour instruire (le peuple) est la base (des réformes) ; cultiver partout rizières et terres pour nourrir la population est important, alléger les corvées et diminuer les contributions, et se servir des fonctionnaires vertueux pour discerner ceux qui ne rendent pas de services; avoir pitié des orphelins et pardonner les fautes. » C'est ainsi que les Barbares du pays de Tien, émus de reconnaissance, furent déterminés à changer de conduite, et que, sous cette influence, tous vinrent apporter leur tribut.

Alors un chef de Lo P'an Tien (69), ayant depuis longtemps oublié les bienfaits reçus, se révolta. L'armée du prince, arrivée sous les murs de la ville, fit porter au révolté l'ordre de se rendre pour éviter au peuple de grands malheurs (70). Au bout de trois jours il ne s'était pas encore rendu. Tous les officiers voulaient l'attaquer, mais le prince dit: « Cela ne convient point; efforçons-nous de le sou-

(68) 納速喇丁. Na sou la ting, transcription chinoise de Nasir ed-Din. Sur ce personnage, voir les références données par M. Vissière dans la *R M. M.* (février 1908, p. 335).

(69) 罷槃甸 était une ville indigène à 120 lis à l'O. de Yuen K'iang sur le fleuve Rouge.

(70) 以免生靈塗炭 = littéralement : pour éviter aux êtres vivants la fange et les charbons ardents.

mettre par la douceur. » Trois jours encore (s'écoulèrent) sans amener la soumission. Tous les officiers voulant attaquer, le prince n'y consentit pas. Les guerriers de Lo P'an, cependant, les provoquaient au combat. Un de nos officiers, P'ou Lou Hoa (71), s'élança avec ardeur hors (du camp), escalada le rempart pour les combattre et (eut un engagement avec des) guerriers de Lo (P'an Tien) qu'il vainquit. Le prince, à cette nouvelle, fit battre le gong pour arrêter les soldats et les réprimanda en ces termes : « Le Fils du ciel m'a ordonné de gouverner pacifiquement le Tien Nan, mais Il n'a pas ajouté l'ordre de massacrer les habitants de cette région. Vous autres, pourquoi n'obéissez-vous pas à l'ordre de votre maître et vous arrogez-vous le droit de mettre à mort les Barbares ? D'après la loi vous devez être exécutés », et il donna aussitôt l'ordre de les lier. Tous les officiers implorèrent le prince disant : « Depuis de longues années, Prince, vous n'avez pas exécuté un homme, Lou Hoa est un officier de mérite, aussi espérons-nous que vous userez d'indulgence. » Le prince répondit : « J'attendrai le jour de la reddition de la place (de Lo P'an Tien) pour donner suite à cette affaire ». Aussitôt il publia l'avis que tout officier qui oserait se permettre de tuer quelqu'un serait puni de la peine de celui qui met à mort un honnête homme. Lorsque, ensuite, le chef de Lo P'an Tien apprit cette nouvelle, il dit : « La générosité du prince est si grande que toute résistance à ses ordres nous porterait malheur », et, à la tête de ses troupes, il vint en brûlant des parfums prier le prince d'accepter sa soumission. Officiers et soldats obtinrent leur pardon et ne furent pas exécutés. Le prince leur offrit un festin où il les traita comme ses propres fils. Le chef de Lo P'an, de son côté, respecta le prince comme ses père et mère. Quant aux cadeaux offerts au prince, tous furent

(71) 普魯花.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

TOME ONZIÈME

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

TOME ONZIÈME

1910

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

répartis entre les officiers sous ses ordres ou donnés aux malheureux, sans qu'il en gardât un seul pour lui.

Ensuite, le Kiao Tche (72), influencé par l'exemple, se transforma; il s'allia avec le chef de Lo P'an Tien, et tous deux se jurèrent par serment une amitié de frères, comme « sujets vassaux », faisant connaître partout la vertu et la bonne administration du prince que les Barbares du Sud-Ouest appelaient *Prince céleste génie à l'intelligence supérieure.*

Il y eut un chef indigène du Kouang Nan (73), Nong Che Kouei (74), qui, sous l'influence de la générosité du prince, réforma les coutumes (de son pays). Ayant entendu parler du décret du prince (engageant les Barbares à la soumission), il vint, avec Li Wei P'ing du Kiang Ts'o (75), Tch'eun Tch'ong Wei, du Kiang Yeou (76) et 2.000 hommes, chacun apportant des présents comme tribut, demander à être considérés comme sujets de l'Empire.

Cette même année, la soumission de plus de quatre-vingts « tcheou » du Kouang Tchong (77) augmenta le rôle du cens de quatre cent mille familles. Les chefs indigènes des Leang Koang (78) et de Tch'ou Tchong (79), à cette nouvelle vinrent faire eux aussi leur soumission. Il arriva aussi que P'ou Kan du pays de Mien (80), envoya le comman-

(72) 交趾 = Kiao Tche correspondait au Tonkin et à l'Annam actuels.

(73) 廣南 = Koang Nan, dont la ville principale est la préfecture du même nom au S. E. de la province, près de la frontière du Koang Si.

(74) 儂土貴.

(75) 江左 = Le Kiang ts'o.

(76) 江右 = Le Kiang Yeou dont le chef était Tch'en Tchong Wei 岑崇威. Au lieu de Kiang tso et de Kiang you, lire: Tso Kiang et You Kiang, correspondant respectivement aux préfectures de Koang Nan et de Kiu Tsing.

(77) 廣中.

(78) 兩廣. Les deux provinces du Kouang Tong et du Kouang-Si.

(79) 楚中.

(80) 蒲甘 = P'ou Kan est l'actuel Pagan du pays de Mien Tien 緬甸

dant supérieur des troupes Che To Lo Po (81), conduisant des chevaux, des éléphants et des soldats aguerris au nombre de plusieurs myriades envahir les frontières des Kin Tch'eu (82). Le prince apprit cela. Il ordonna alors au wan hou Hou Tou (83) et au tsong koan Toan Sin Sie (84) d'aller attaquer P'ou Kan : ceux-ci après exhortations accordèrent le pardon. Les soldats de P'ou (Kan) dirent : « Puisque nous avons reçu les ordres du prince, nous ne serons plus présomptueux », ce qui eut pour conséquence de sauver des centaines et des milliers d'existences de Kin Tch'eu.

Les régions de Yong, T'eng, Mien, Mou, Lao Tchoa, Pou T'an (85) n'étant pas encore pacifiées, le prince y alla en personne faire une tournée d'inspection pour y appliquer le gouvernement pacifique, durant laquelle il instruisit la population et organisa l'Administration d'une façon complète. Parmi tous les Barbares, il n'y en eut pas un qui ne se soumît par gratitude (pour le prince), et se reconnaissant vassaux de l'Empire, tous apportèrent leur tribut.

ou Birmanie. A remarquer que la phrase du texte chinois est construite d'une telle façon que l'auteur semble avoir pris P'ou Kan, pour un nom de chef du pays de Mien. Je ne l'ai pas suivi dans son erreur et ai rétabli le sens logique.

(81) 大將釋多罷伯 = ta tsiang Che To Lo Po.

(82) 金齒 = Kin Tch'eu, littéralement Dents dorées. C'est le nom donné par les Chinois aux indigènes (Cf. Yunnan T'ong Tche, Ch. 194, p. 5) de la région de Yong Tch'ang fou 永昌府 du Yunnan, qui avaient la coutume de laquer leurs dents d'or ou de noir, coutume conservée de nos jours par les Tonkinois.

(83) 萬戶忽都 Le *Wan hou* (littéralement, commandant dix mille familles) était un titre militaire créé par les Yuan, équivalant au grade chinois de colonel.

(84) 總管段信苴 = Le tsong koan, Toan Sin Sie.

(85) 永 Yong est le Yong Tch'ang fou ; Mien 緬 la Birmanie, Tong 騰 est Teng Yue, Mou 木 est le Mou Pang, dans l'O du Yunnan méridional ; Lao Tchoa 老撾, qui est le Laos, se trouve au S. du précédent ainsi que le Pou T'an 布灘.

Le chef du Ou Cheu Tsang (86) était fidèle, obéissant et aimait la vertu ; (le prince) dans un mémoire au Trône pria (l Empereur) de lui décerner le sceau de Kouan Ting Kouo Cheu. Quant aux préfectures de Kiao (Tche), de Mien (Tien) et de Li Kiang, douze de leurs fonctionnaires eurent de l'avancement ; parmi ceux des autres préfectures de premier et de deuxième ordre, et des sous-préfectures quatre-vingt-seize fonctionnaires furent gratifiés de charges héréditaires, dans le gouvernement du Tien Nan. Les deux circonscriptions (87) réformèrent leurs mœurs et coutumes, construisirent des routes, jetèrent des ponts, défrichèrent les terres incultes et creusèrent des canaux ; il serait difficile de tout rapporter en détail. Les supérieurs étaient pleins d'équité et les inférieurs très respectueux, les fonctionnaires gouvernaient sagement ; le peuple était tranquille ; la civilisation se développait petit à petit, l'agriculture prospérait. Partout on disait que le Tien Nan était le pays le plus heureux du monde.

Le prince était très préoccupé de ce que la région à l'Est de la capitale provinciale étant élevée et la région de l'ouest étant constituée de dépressions de terrain, les inondations y étaient nombreuses. Il y eut une époque où la région de Chao Tien (88) fut transformée en lac, les eaux se précipitèrent violemment, bouleversant les terres au point que pas un endroit ne fut cultivé ; de plus cet amas d'eau constituant un obstacle constant, le traitement des fonctionnaires et la nourriture du peuple avaient les plus grandes difficultés à parvenir. Le prince ordonna à son troisième fils Hou Sin

(86) 烏師藏 = On Cheu Tsang est la partie orientale du Thibet.

(87) 兩迤 : « Les deux circonscriptions ». Cette expression désignait autrefois le Yun Nan. Cf. Giles, *Dictionary*.

(88) 邵甸 localité au N.-E. de Yunnan fou, qui donne son nom à l'une des deux sources du P'an Long Kiang ; l'autre source est le Cheou Yang ho 牧養河.

prince de Tchong Kien (89), et à Tchang Li Tao (90), de prendre trois mille hommes pour aller ouvrir aux eaux du lac un débouché à Cheu Long Pa (91). Le prince recommanda de faire seulement écouler les eaux et de ne pas permettre la circulation des embarcations qui eussent interrompu les courants de Fong choei (92), et d'ouvrir une route fluviale qui par Ngan Ning, Ou Ting, et Tong Tch'ouan, conduirait à Ma Hou (93). Trois ans après ce travail était terminé ; il y eut alors des plaines que l'on put cultiver. Bien que l'inondation eût pris fin, on n'avait pas encore canalisé (les eaux) ; le prince éleva (alors) à Chang Pa une digue à écluses pour que la Fen I Choei (94), se déversant dans le P'an Loung Kiang (95), se jetât dans le lac, et il put ainsi améliorer les terrains bas. Vers l'ouest, depuis longtemps on avait des lacs, alors qu'à l'Est on était encore sans eau ; à l'extrémité orientale de la digue et dans la partie orientale des rives de la Fen I Choei, les terres élevées étaient en grand nombre ; on construisit en creusant le Kin Cheu Ho (96), un canal d'irrigation de 70 lis, large de 12 pieds et servant de régulateur ; en amont pendant 20 lis, il avait une largeur de 16 pieds. On construisit dix petites écluses et 360 réservoirs que l'on ouvrait à tour de rôle, de sorte que l'eau s'écoulait de haut en bas irriguant

(89) 忽辛 Hou Sin (Housein) prince de Tchong Kien 忠簡王 (V. note 10).
(90) 張立道.
(91) 石龍壩.
(92) Voir note 14.
(93) La route fluviale dont il est question est le Pou Tou Ho 普度河 qui traversant la préfecture de Ngan Ning 安寧, celle de Ou Ting 武定 se jette dans le Kin Cha K'iang 金沙江. Ce dernier sert de limite à la préfecture de Tong Tch'ouan 東川, puis au ting de Lei P'o 雷波 dont Ma Hou 馬湖 fait partie.
(94) 分一水.
(95) 盤龍江.
(96) 金汁河.

tout le pays de Tien. On organisa 360 courriers à cheval et 360 gardiens surveillant la crue des eaux. S'il arrivait qu'un éboulement se produisît ou que l'eau suintât, immédiatement la nouvelle se transmettait rapidement (par les courriers). Les fonctionnaires rassemblaient le peuple de la campagne qui déblayait et réparait (les dégâts), sans souffrir de délai. On ouvrit le Ma Leao (97), le Pao Siang (98), etc... en tout six rivières avec six digues, qui divisaient leurs cours en douze bras. En aval, on creusa 72 canalisations qui circulaient parmi les terres pour recueillir les eaux (de crue) du Kiou Loung. La régularisation du régime des eaux permit d'aller par terre à la capitale de Tien ; dès lors, les calamités entraînées par le bouleversement des terres cessèrent, et l'on jouit à jamais de l'avantage d'avoir à manger.

Le prince dit encore : « Dans tout le pays de Tien, bien que les sources de la nourriture soient ouvertes, bien que les mœurs des Barbares aient été réformées, nous n'avons pas encore atteint la perfection. » Le prince fit tous ses efforts pour parachever l'œuvre d'organisation et pour la faire pénétrer jusqu'au fond des deux circonscriptions de la province. Il y envoya Hao T'ien Ting (99), comme fonctionnaire instructeur des coutumes; dans la ville il bâtit des temples à Confucius pour développer les dispositions naturelles des habitants; hors de la ville, il établit des écoles de village pour donner les premiers principes d'instruction et d'éducation; il enseigna strictement aux habitants des campagnes à s'entendre pour observer les coutumes, il leur apprit les Trois grandes règles, et les cinq Relations sociales, et leur apprit les prosternations et les agenouillements, la nécessité de l'entremetteur pour le mariage, l'emploi du cercueil pour l'enterrement des pa-

(97) 馬料河.
(98) 實涴河.
(99) 郝天挺.

rents défunts ; il donna des livres pour répandre l'instruction parmi ceux qui étudient longtemps après que le maître a disparu et mit en vigueur le système des éloges officiels et des promotions, afin de témoigner sa faveur et son respect aux sages.

Ordre fut donné à Tch'ang Li Tao de parcourir les différents terrains, de faire défricher les terres incultes, d'organiser les trois cultures (des plaines, des montagnes et des marécages) pour donner plus d'extension à (l'agriculture). Il dota les écoles de terres pour l'entretien des lettrés, créa un Domaine public pour (entretenir et) rendre intègres les fonctionnaires, établit des colonies militaires pour l'occupation et la défense (du pays), installa des auberges sur les routes pour venir en aide aux gens fatigués ; les terres restantes furent toutes données au peuple. Il établit des cours d'eau pour aider aux travaux agricoles, et des greniers publics chargés de prêter des graines (à ceux qui en manquaient pour leurs travaux) : il chargea Liou Tseng Heou comme « Tou Che Koan » (100) d'organiser des demeures officielles à la Capitale, des bureaux de relais et des pied-à-terre pour fonctionnaires en voyage ; il diminua les taxes et les corvées, le nombre des fonctionnaires en excédent ; il restreignit les impôts pour développer le commerce ; il diminua les taxes sur les grains par générosité pour les agriculteurs ; établit des asiles de secours pour veuves et orphelins, nomma des fonctionnaires de police, pour contenir par la crainte les malfaiteurs ; il établit des marchés pour les relations commerciales, et apprit au peuple l'usage des cauris pour faciliter les affaires. Il chargea son fils aîné, Na Sou La Ting, de faire confectionner des chapeaux et vêtements (chinois) pour remplacer leurs accoutrements (indigènes), des chaussettes et chaussures, en échange de leurs sandales de paille. Il bâtit

(100) 梁曾俟 était Tou Che Koan 都曾官

des temples de la pure et vraie religion (mosquées), pour offrir des sacrifices au ciel et vénérer son ancêtre (le prophète); on y priait pour le pays et pour obtenir une (bonne) récolte. Il tranquillisait les malheureux et exhortait (au travail) les vagabonds. Toutes (ces créations) procuraient des avantages et supprimaient tout ce qui était nuisible; il n'est aucun moyen qui ne fût employé (pour arriver à ce résultat). Combien grande était la perfection (de ce prince)! Il soumit ceux qui ne l'avaient pas été depuis longtemps, il entreprit ce qui n'avait jamais été tenté, de sorte que dans le pays de Tien les sages qu'il s'était attachés trouvèrent profit et plaisir dans sa grande bienfaisance; et son grand mérite fut aussi excellent que le Pi Ki Chan et le Kin Ma Chan (101).

Vingt-quatre « fen li koan » (103) furent l'objet d'un rapport au Trône priant l'Empereur de leur accorder la ceinture ornée de jade, et la robe officielle de brocart; les « tsong li koan (102) » ayant pris part à l'Administration, Hao T'ien Ting, Tch'ang Li Tao, Leang Tseng Heou, et Yang Lien, en tout quatre fonctionnaires furent gratifiés d'un sceau portant l'image d'un tigre et d'un sceau en or.

Le prince eut cinq fils et dix-neuf petit-fils en tout, qui constituèrent treize familles; tous reçurent des titres. Le jour où le prince mourut, toute la région prit le deuil comme pour un père ou une mère. La Cour ordonna des sacrifices. Les deux princes du Kiao Tche et de Lo P'an installèrent sa tablette et se lamentèrent à grands cris. Le prince du Kiao Tche envoya douze ambassadeurs qui, affligés de la perte (du Seyid Edjell), composèrent son éloge funèbre et lui offrirent des sacrifices. Dans cet éloge, il y avait les expressions: « Père affectueux, mère affectueuse,

(101) Le Kin Ma Chan et le Pi K'i Chan sont deux montagnes célèbres près Yun Nan fou.

(102) Tsong li koan 總理官, fen li koan 分理官.

qui nous avez donné le jour et qui nous avez nourris »; cris et sanglots des ambassadeurs faisaient trembler la solitude. Chacun des chefs indigènes porta le grand deuil à l'Est jusqu'au territoire des Song, à l'Ouest jusqu'à P'ou Kan, au Sud, jusqu'au Kiao Tche, au Nord jusqu'au T'oufan (103). Non seulement les hauts fonctionnaires tant civils que militaires le pleurèrent dans une profonde douleur, et dans l'angoisse portaient des habits de deuil, mais encore parmi les Barbares des montagnes, parmi les femmes des gynécées, il n'en était point qui ne se lamentât et ne déplorât avec des larmes la perte (du prince). Peu après, un éloge gravé sur sa pierre dans un temple dit :

Le respect lui a servi à donner la droiture à l'intérieur (aux Chinois),
Et la justice à discipliner l'extérieur (les barbares soumis),
Ses services méritoires l'ont égalé au grand Yu
Et ses bienfaits furent analogues à ceux de Ts'eu-chan (104).

La sépulture fut placée à Wo Eull To (105). A l'origine, il y avait un temple à sacrifices, la sépulture (seule) subsiste encore.

L'Empereur dit : « Bien que Tien Tche soit mort, son administration bienfaisante dure encore ; si quelqu'un osait y faire quelque changement, il serait mis à mort. » Quelques années après, les fonctionnaires du pays de Tien se permirent de faire des changements dans les règlements

(103) 土番 T'ou fau : nom par lequel on désignait alors les tribus des Tibétains Orientaux.

(104) Cet éloge en quatre vers se trouve reproduit sur la stèle de 1709 que nous avons estampée dans le pavillon contenant le tombeau du Seyid Edjell ; M. Vissière en ayant donné la traduction dans la *R. M. M.* de mars 1910, p. 326 (Voir les notes), je n'ai pu mieux faire que de l'adopter.

Il est à remarquer que la biographie a été composée en 1684, et que par conséquent la pierre portant cette inscription, dont il est question ici, n'est point celle que nous avons estampée, laquelle date de 25 ans plus tard. Celle-ci reproduit donc, du moins en ce passage, une inscription plus ancienne, dont nous n'avons pas trouvé l'original.

(105) 斡耳朵. Cf. *ibid.* p. 322 (notes 1 et 2).

du prince, et tous les Barbares Ijen se révoltèrent de nouveau.

L'Empereur donna l'ordre à Na Sou La Tiùg, le fils aîné du prince de Hien Yang, auquel il décerna le titre de prince de Yen Ngan (106) de s'établir au Tien Nan pour le gouverner. Lorsqu'il pénétra dans ce pays, le chef du pays de Mien, l'ayant appris, ressentit de la reconnaissance pour les bienfaits du prince ; il lui offrit des éléphants blancs et des éléphants noirs, des chevaux rouans, des toiles de Mien, etc..., puis il lui dit : « Ces éléphants et ces chevaux sont très rares : ils sont nés pour témoigner de votre vertu éminente ». Mais, le prince refusa de recevoir (ses présents), cependant qu'il le récompensait avec libéralité. Celui-ci l'informa alors qu'il se reconnaissait vassal de l'Empire (Chinois). Tous les Barbares du Kiao Tche, du Lo P'an, du Ngan Nan et du Koang Nan, suivant son exemple, vinrent en foule faire leur soumission. Le Tien Nan fut appelé par tous le pays populeux de la richesse, de la bienséance et du bonheur.

Après la mort du prince de Yen, l'Empereur envoya Hou Sin, troisième fils de ce prince, de la province du Kiang Tong, où il était siuen wei cheu (107), au Yunnan, comme p'ing tch'ang tcheng cheu (ministre), tou yuen choai (généralissime), gouverneur général de tout le pays de Tien. Tous les fonctionnaires dépendant du prince du sang coupables de fautes dans l'administration furent destitués, sans en excepter aucun ; tous les officiers sans emploi déterminé qui remplissaient leurs fonctions d'une manière tyrannique reçurent des instructions très claires (sur la conduite à tenir).

Le prince de Hien Yang avait autrefois donné aux écoles des terres de 1.000 arpents (pour leur entretien), cinq cents

(106) 延安王. Yen Ngan Wang, prince de Yen Ngan.

(107) 宣慰使 (Siuen wei cheu) : Commissaire impérial, gouverneur.

de ces arpents furent pris par un prince du sang qui les donna au Ta Te Seu (108); à sa mort, ils furent restitués et furent réunis entièrement aux terres des écoles. Dans les propriétés de (ce) prince les bestiaux et les chevaux étaient très nombreux; on les lâchait dans les faubourgs (à l'extérieur de la ville), où ils bouleversaient les récoltes des paysans; les pasteurs passaient la nuit chez ces derniers, se nourrissaient de leurs provisions et leur rendaient la vie très pénible. Hou Sin créa des prairies, il construisit des maisons en grand nombre pour servir de demeures aux pasteurs, et la population commença à vivre paisiblement. De plus, il transforma les mœurs du Kiao, du Mien, du Tchoa, du Mou, etc..., qui apportèrent le tribut à la capitale. Hou Sin aimait sincèrement à suivre et à transmettre (à la postérité les desseins de son père); il considérait que l'éducation et le bon ordre étaient très importants.

L'aîné des petits-fils (du prince de Hien Yang) Po Yen (109) lui succéda comme prince de Hien Yang et, ainsi que son grand'père, gouverna le Yunnan. L'Empire était en proie aux pires désordres. Po Yen pénétra dans la capitale impériale (Hang tcheou) pour la défendre. Il reçut le titre posthume de Tchong Min Wang (110) (prince fidèle et diligent), et celui de paisible ordonnateur des affaires gouvernementales de l'inspection ambulante du Yunnan. Puis, le quatrième fils Hou Sien (111) le remplaça. Les habitants du Tien Nan, qui furent l'objet des bienfaits de Hou Sien, pleins de reconnaissance pour la bienveillance des princes précédents (ou du prince Hou Sien) gravèrent une stèle qui rappelât à jamais leur gratitude.

(108) 大德寺. Le « Yuen Che » 元史 rapporte ce fait, mais avec quelques différences. Cf. *Rev. Monde Musulman*, juillet 1909, p. 361, note 4, par M. Vissière.

(109) 伯顏.

(110) 忠敏王.

(111) 忽先.

Le grand empereur T'ai Tou (1368-1399) des Mings (112) examinant les ministres illustres des précédentes dynasties, remarqua l'humanité sans pareille et les hauts faits éminents du prince de Hien Yang; il ordonna de les inscrire dans le Yin Tcheu Chou (113). Pour les écoles de village, les établissements de bienfaisance, il les fit répandre dans tout l'Empire jusqu'aux cent neuf districts du Tien Nan; comme autrefois il reconnut (au prince) le titre posthume de Tchong Hoei Wang (prince fidèle et bienveillant). Il autorisa la construction de temples dans lesquels au printemps et à l'automne on lui offrirait le sacrifice « chao lao » (114) pour exalter sa bonté et répandre ses mérites, afin qu'ils se transmissent éternellement (aux générations suivantes.

[*Il est vraisemblable qu'ici s'arrête la biographie composée par Lieou Fa Siang, et que le texte suivant, qui occupe les trois dernières pages du volume, est celui qu'a ajouté Ma Wan Siuen, ainsi que nous le verrons à la fin.*]

L'éloge composé par l'Empereur s'exprima ainsi (115):

« Lo-p'an résistant à la volonté impériale, défendait sa citadelle isolée.

(112) 明太祖 est le nom d'empereur du fameux religieux bouddhiste Tchou Yuan Tch'ang 朱元昌, fondateur de la dynastie des Mings en 1368.

(113) 陰隲書, littéralement le livre des récompenses que le ciel accorde aux bienfaits accomplis sans ostentation.

(114) 小牢. Le « chao lao » est le nom donné au sacrifice d'une brebis ou d'un porc, suivant le cas.

(115) Les quatre vers qui suivent, alternés deux par deux avec les quatre autres vers de la page suivante, constituent une seule et même poésie sur la stèle de Si Ngan fou dont M. Vissière a donné la traduction dans la *Revue du Monde Musulman* (février 1908, p. 344). Je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire ici la traduction de cette poésie par M. Vissière, aux deux endroits où elle se trouve dans le présent ouvrage.

J'ai traduit les deux caractères Yü tsan 御讚 par : éloge composé par l'Empereur ; on pourrait, je crois, aussi bien le traduire par : éloge composé par ordre de l'Empereur. Il est, en tous cas, assez étrange qu'une poésie ayant une telle origine soit reproduite dans deux documents sous deux formes passablement différentes en ce qui concerne la disposition des vers et la suite des idées.

Parmi les barbares, qui pourrait être assuré d'une plus longue existence ?

Le Chef (rebelle) vit, dans cette clémence et cette humanité, qu'une grâce importante lui était accordée.

Quand il en apprit la nouvelle, il fit sa soumission et renonça à la lutte. »

La prière composée par l'Empereur à l'occasion du sacrifice dit: « Prince, Vous avez honoré et illustré les dynasties précédentes. Vous avez gouverné le Nan Tchao et y avez fait régner la paix. Vos grandes œuvres, Vos hauts faits éminents (sont nombreux). La félicité se répandit sur les frontières.

Les témoignages de Votre amour du peuple sont inoubliables. Vos mérites reconnus sont dignes d'avoir leur récompense. »

L'Empereur Cheng Tsou (116), dans la prière à l'occasion du sacrifice, dit: L'application entière du chef aux lois régissant son territoire a comme conséquence la paix ou les dangers pour tout le pays. Maître des existences de tous ses sujets, il put les conserver par l'humanité et l'amour d'autrui, et les gouverner par les bienfaits et la justice; il ne s'occupa que de la tranquillité et de l'ordre, et n'aima pas le meurtre, aussi, combien grand est le nombre de ceux qui furent l'objet de sa bienveillance!

Si l'on examine l'administration par la douceur de Tchan Seu Ting au Yunnan, il convient vraiment de l'admirer. L'armée arrivée sous les murs de la ville (de Lo P'an, le prince) par trois fois refusa de donner le signal de la bataille et du meurtre. Des guerriers ayant escaladé la muraille, furent rappelés aussitôt et chargés de fers. Le chef du « tien » (de Lo P'an), touché (de la générosité du prince sortit et vint faire sa soumission, et la destinée d'une ville

116) 成祖 est le nom de l'Empereur des Mings qui régna sur la Chine de 1403 à 1424 avec le nom de règne Yong Lo 永樂.

sauva la vie à tout le peuple. L'influence de ses bienfaits accomplis sans ostentation fut très grande. Ah ! autrefois Ts'ao Pin (117) attaquant le Kiang Nan ne mit pas à mort un seul ennemi ; aussi jouit-il du bonheur et de la fortune. Du commencement à la fin, il fut honoré et glorieux. Ses descendants reçurent, en récompense des mérites (de leur ancêtre), des distinctions qui ne cessèrent qu'avec les Song. Comment Tchan Seu Ting, dans son zèle, serait-il inférieur à Ts'ao Pin ? C'est pourquoi tous les Barbares conservèrent le souvenir de ses vertus et que la Cour eut, de bonne heure confiance en lui. Vivant, il jouit de la renommée et des charges ; mort il eut la faveur de récompenses et d'un titre honorifique. La Fortune sourit aussi d'une façon continue à ses enfants et petits-enfants, dans leurs générations successives. Les anciens disaient : « Si quelqu'un fait vivre mille hommes, ses descendants seront certainement anoblis ». Comment ne croirait-on pas cette parole !...

L'éloge dû à l'Empereur s'exprime ainsi (118) : « Aimer la vie, détester l'homicide, tels sont en vérité les sentiments qui nous viennent du ciel.

« Avoir conservé à la vie cette ville soumise ; c'est le plus profond des bienfaits. »

Ce ne fut pas une seule personne qui reçut des dignités

(117) 曹 彬 = général des Song. L'histoire raconte de lui le fait suivant : « En 975 Ts'ao Pinn attaqua les T'ang (Kiang Nan). Le soir du jour où il investit la ville de Nan King (alors King Ling), il se déclara soudain malade et se retira dans sa tente. Effrayés, les officiers vinrent lui demander de quoi il souffrait : « Ma maladie, leur dit-il, n'est pas de celles qui se guérissent par des drogues. Je crois qu'elle guérirait d'elle-même, si vous juriez tous que, quand la ville sera prise, vous ne tuerez personne... Les officiers, qui avaient dans leur chef la plus grande confiance, jurèrent tous solennellement avec encens et le reste. Le surlendemain la ville était enlevée après trois jours de siège. Ainsi finirent les T'ang du Kiang Nan. Les officiers tinrent leur parole. Même le roitelet Li U ne fut pas tué (*Wieger, T. H.*, III, p. 1825).

(118) Les quatre vers suivants, dont la traduction est aussi due à M. Vissière, sont ceux qui, sur la stèle de Si Ngan fou dont il est parlé ci-dessus (note 117) sont alternés avec ceux de la page précédente.

éclatantes, car ses descendants ont, de génération en génération hérité des épingles de chevelure portées à la Cour.

Nous avons reçu l'ordre d'inscrire ces poésies dans le Yin Tche Chuo (119) (le livre qui est une œuvre pie pour ceux qui le font connaître) afin qu'elles se transmettent dans tout l'Empire.

L'honorable Yang Wen Siang, du prénom honorifique de I Tsing, de la dynastie des Ming (ayant les titres de Ta hio che et de San Pien tsong tcheu (120) a écrit ceci :

« Près la sépulture où se font les sacrifices, le temple est magnifique.

« Les hommes du pays en se regardant les uns les autres se lamentent sur le ministre fidèle qui les a quittés.

« Pour ses qualités et pour les espérances qu'il faisait naître, il était ce que fut à l'époque des Han, le « général « des chars et des cavaliers » (Kin Mi Ti) (121).

« Pour la gloire et les services rendus, il était ce que fut sous la dynastie des T'ang, le « Cheu Tchong, Hoen « Hien » (122).

(119) 陰隲書 : peut s'entendre dans deux acceptions :

1° D'après le *Dictionnaire sino-anglais* de Giles, ce serait le livre où l'on inscrit les actions méritoires accomplies sans ostentation ;

2° D'après le *Yïn Tcheu Wen*, on peut comprendre qu'il s'agit ici de graver ces poésies (ou prières) et de les graver comme un livre pouvant provoquer une récompense secrète.

(120) 楊文襄 Yang Wen Siang, qui avait comme prénom I Tsing — 清 : il était Ta Hio Cheu, qui correspond à Premier ministre, titre du 1er ordre 1er degré, et San Pien tsong tcheu, vice-roi des trois frontières.

(121) 金車騎 : Kin (général) des chars et des cavaliers. Était le fils du feu roitelet hun Hiou Tch'ou ; il s'appelait Mi Ti. Par sa dextérité à dresser les chevaux du haras impérial il gagna la confiance de l'empereur Wou (140-87) des Han antérieurs qui lui donna le nom de famille de Kin (Or). Devenu en 87 ministre et régent de l'empire pour avoir dévoilé la conspiration de Ma Ho Louo et avoir tué celui-ci, il mourut lui-même en 86. Ce fut durant sa vie l'âme damnée de l'empereur Wou, dit Wieger. Cf. *Textes historiques*, I, p. 481 et seq. — Cf. Giles, *Biographical dictionary*, n° 382.

(122) 渾侍中 : Le « Cheu tchong » Hoen est le fameux général Hoen Hien 渾瑊 qui prit part à toutes les campagnes de l'époque Te Tsong (780-804). Cf. Wieger, *T. H.*, III, p. 1715 et seq. Cf. Giles, *loc. cit.*, n° 785.

« Sur la terre, les montagnes où des passes sont pratiquées partout, manifestent les traces du passage de Yu.

« Parmi les hommes, dans les chants qu'on fait en s'accompagnant des instruments à cordes, on reconnaît la bonne influence de (Tchong) Hoa.

« Par la continuité de l'égalité des essieux des chars, et l'uniformité des caractères de l'écriture, la civilisation se développe (123).

« C'est comme si une nouvelle stèle célébrait les anciens mérites (124). »

[*La notice suivante, écrite en caractères plus petits, suit immédiatement ces vers.*]

C'est en un mois (de l'année cyclique) Koei Seu (de la période Kouang Siu (1893), que le disciple Ma Wan Siuen a ajouté (en poésies).

Capitaine LEPAGE,
(De la mission d'Ollone.)

(123) Allusion à la phrase suivante des Livres Canoniques : Quand dans un État tous les essieux des chars ont la même longueur, tous les caractères ont la même dimension, cet État vit dans le bon ordre.

(124) Le sens de cette phrase est que : cet heureux état de choses, qui rappelle les règnes de Yü et de Choen, célèbre la gloire de Sai Tien Tche aussi bien que le ferait une stèle.

L'ÉTAT ACTUEL DE L'ISLAM

DANS

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Notre autorité est définitivement établie sur la totalité des territoires formant l'Afrique Occidentale Française. Il devient par suite, plus facile de se documenter de façon précise et méthodique sur l'état des civilisations indigènes, sur leurs manifestations et leurs tendances, et de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation qu'occupe en ces régions la religion musulmane : c'est l'objet des pages qui suivent. J'ai cherché à y résumer aussi clairement que possible les observations que j'ai pu faire sur place durant mes derniers séjours au Soudan, ainsi que celles qui m'ont été communiquées par divers officiers et fonctionnaires de notre grande colonie africaine, en y ajoutant les données des statistiques officielles. Cette sorte de résumé ou de tableau n'a pas la prétention d'épuiser la question ni de la résoudre de façon définitive, même dans ses grandes lignes ; je voudrais seulement que ces quelques notes pussent appeler l'attention sur les points qu'il importe de mieux connaître et sur lesquels nous ne possédons encore que des indications insuffisantes.

I. — Mouvement d'extension.

La religion musulmane commença à faire son apparition dès le huitième siècle de notre ère dans le pays que les Arabes appellent *Blad es-Soudân* ou « pays des Noirs », expression dont nous avons tiré le nom du Soudan. C'est surtout, semble-t-il, du onzième au quinzième siècle que les progrès de l'islamisme furent considérables dans la région qui nous occupe ; les seizième et dix-septième siècles paraissent avoir été marqués par un certain ralentissement, tandis que, durant les dix-huitième et dix-neuvième siècles au contraire, le mouvement islamique acquit un regain notable de vigueur par suite des conquêtes opérées au Fouta-Diallon, au Massina, dans les pays Haoussa et dans la haute vallée du Niger par des aventuriers pour la plupart originaires des familles maraboutiques du Fouta sénégalais.

La main-mise de l'autorité française sur le foyer d'où partait ce mouvement de conquêtes à la fois politiques et religieuses et, ensuite, l'occupation rapide, par les principales puissances européennes, de toutes les provinces soudanaises, ont amené nécessairement un arrêt total dans la propagande à main armée, et, à cet arrêt a correspondu un ralentissement général dans la marche en avant de l'Islam.

Cette marche paraît bien être aujourd'hui stationnaire, au moins en ce qui concerne les différentes colonies dont l'ensemble forme le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française : Sénégal, Guinée Française, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haut-Sénégal-Niger (y compris le Territoire militaire du Niger) et Mauritanie.

Indépendamment du fait matériel consistant dans la fin

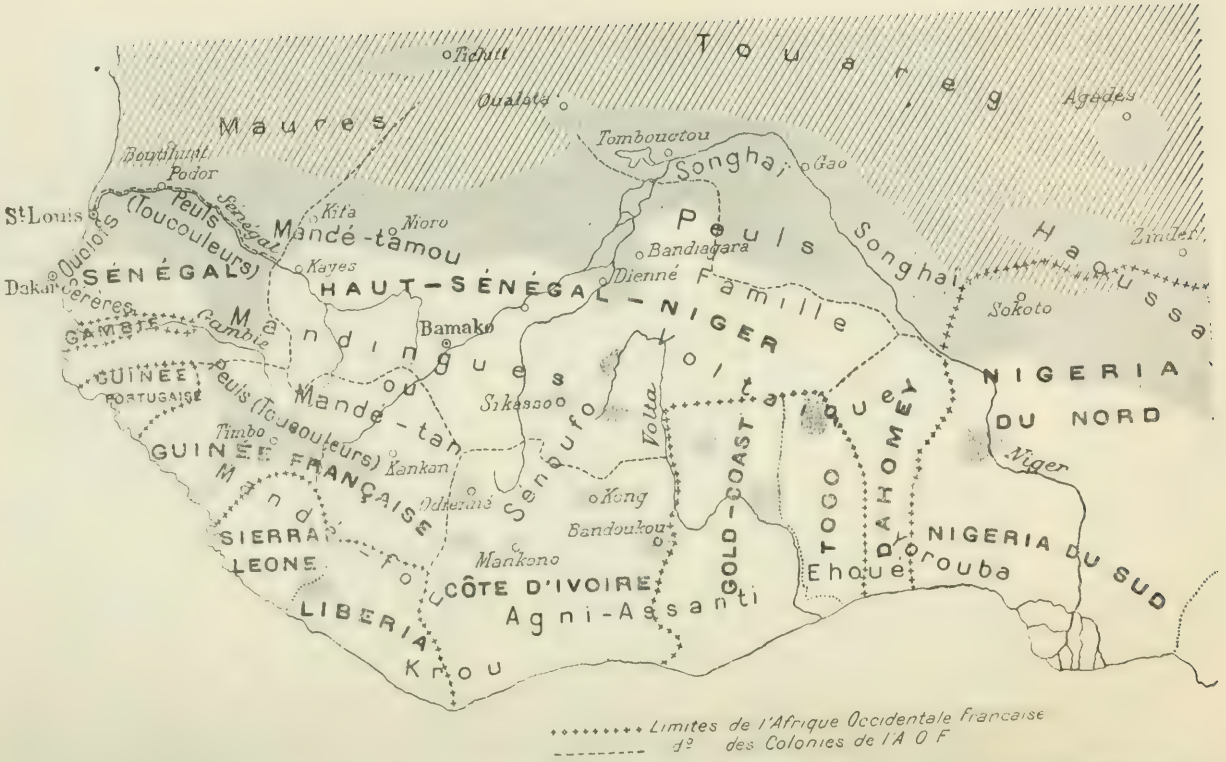

Répartition approximative des Musulmans en Afrique occidentale. Les rayures indiquent les régions désertiques musulmanes et à très faible population, la teinte grise indique les régions où les Musulmans sont en majorité.

des « guerres saintes » et dans la mort ou la disparition de leurs derniers promoteurs (Ahmadou Cheikhou, Mamadou Lamine, Samori, Babato, etc.), le prestige des conquérants musulmans s'est trouvé singulièrement amoindri à la suite de leurs défaites successives et de la dislocation des empires éphémères qu'ils avaient fondés ; il serait difficile actuellement à ceux qui les voudraient imiter de recruter des adhérents en nombre suffisant, même si la vigilance des autorités européennes était en défaut.

Le prestige des « marabouts » a subi aussi de profondes atteintes, du fait même de l'égalité de traitement qu'ils rencontrent auprès de nous avec les autres éléments de la population ; les indigènes n'ont pas manqué d'observer que, sans être persécutés par nous, ces personnages n'avaient plus en aucune manière sur les destinées du pays l'influence qu'ils possédaient avant notre conquête.

L'intérêt politique, ou plus exactement peut-être, l'instinct de la conservation avait précipité, durant les siècles derniers, des tribus entières dans le giron de l'Islam : cet intérêt n'existe plus aujourd'hui, ou tout au moins il n'existe plus pour les masses et ne peut amener la conversion que de quelques individus isolés, pour des motifs de politique absolument locale. Il est fort probable, par exemple, que si notre intervention ne s'était pas produite dans la région de Ségou, et si l'empire fondé par El-Hadj Omar avait pu se maintenir indépendant durant cinquante ans seulement —ce qui nous amènerait exactement à l'année présente, puisque c'est en 1861 que le conquérant Toucouleur s'empara de Ségou — l'ensemble de la population bambara professerait aujourd'hui l'islamisme ; lorsqu'au contraire l'empire Toucouleur commença d'être menacé par nos troupes, les Bambara comprirent qu'ils n'avaient plus aucun intérêt à abandonner pour la foi d'un conquérant chancelant la religion de leurs pères, et dès que la puissance d'Ahmadou Cheikhou fut définitivement détruite par le général Archi-

nard, ceux d'entre eux qui avaient accepté par nécessité la conversion à l'islamisme se hâtèrent de revenir à leur culte ancestral.

Cela suffirait à nous montrer combien les indigènes de l'Afrique Occidentale sont attachés à leurs religions propres et à nous donner une idée de la difficulté qu'éprouve l'islamisme à s'implanter profondément parmi eux, lorsqu'il n'y est pas aidé par la force ou par le temps. Le premier de ces adjuvants faisant actuellement défaut à la propagande musulmane, elle ne pourra plus obtenir que très lentement des résultats appréciables, et c'est pourquoi sa marche en avant nous apparaît aujourd'hui comme stationnaire.

Toutefois il serait inexact de supposer que les progrès de l'islamisme en Afrique Occidentale soient absolument nuls et qu'ils ne puissent pas, à un moment donné, revêtir une importance plus grande qu'actuellement.

Le prosélytisme proprement dit est rare : seuls quelques marabouts s'y livrent avec une certaine activité, mais avec un succès en général médiocre, leur zèle se trouvant contrecarré par le régime administratif et surtout par leurs confrères ; ceux-ci en effet regardent d'un mauvais œil le marabout qui fait du zèle et voient en lui un concurrent redoutable qui peut leur enlever une part des libéralités des fidèles. Le proverbe disant que nul n'est prophète en son pays trouve ici une application très réelle, et on pourrait en citer plusieurs exemples, dont un tout à fait récent. Un nommé Oumarou Kaba, du village de Kiba, dans le cercle de Bamako, se disant disciple du célèbre Cheikh Sidia de Boutilimit, chercha l'an dernier à opérer des conversions parmi les Bambara de son canton et ceux de la province de Sansanding : or l'imâm de Kiba et les vieux marabouts des environs furent les premiers à dénoncer à l'autorité locale le prosélytisme un peu trop ardent d'Oumarou Kaba, et ils lui créèrent de telles difficutés que son zèle se trouva réduit à l'impuissance.

Les effets de l'influence ambiante, quoique automatiques, sont plus effectifs : les non-Musulmans voient auprès d'eux des Musulmans ; ils constatent non sans envie que ces derniers sont mieux habillés qu'eux, plus policés, et surtout qu'ils partagent avec les Européens le privilège quelque peu mystérieux de « connaître le papier », c'est-à-dire de savoir lire et écrire ; la simple grandeur des manifestations du culte islamique, et principalement celle qui caractérise les prières solennelles faites en public lors des grandes fêtes, impressionne l'imagination des indigènes et leur amour du faste et du grandiose ; et c'est ainsi que beaucoup de non-Musulmans, sans que personne soit intervenu auprès d'eux pour les gagner à l'islamisme, prennent d'eux-mêmes la détermination, sinon de se convertir — ce qu'ils font rarement s'ils sont arrivés à l'âge mûr — tout au moins de confier leurs enfants à quelque marabout qui leur enseignera l'arabe et leur fera prononcer la formule sacrée. C'est surtout de cette manière, par l'exemple et par le contact, que l'islamisme progresse de nos jours dans l'Afrique Occidentale. Les grands marchés qui se sont créés ou développés grâce aux efforts de l'administration favorisent assez souvent ce mouvement, par le grand nombre de commerçants musulmans qu'ils attirent dans des régions où l'on ne rencontrait auparavant que très rarement des représentants de la religion musulmane. La création de routes nouvelles, l'amélioration apportée dans les moyens de communication, la sécurité donnée à des pays jusque-là agités et plus ou moins inhospitaliers, ont amené des résultats analogues, et c'est ainsi que l'on a pu dire que l'occupation française favorisait les progrès de l'islamisme.

D'autre part il arrive que des chefs appartenant à des groupements non musulmans ont, parmi leurs sujets, des Musulmans d'origine étrangère dont le nombre est souvent considérable et qui parfois forment de véritables communautés musulmanes isolées au sein d'une province païenne;

e chef de la province,bien qu'ayant des droits incontestables sur le commandement du territoire, obtient assez difficilement l'obéissance de ces sujets musulmans, qui se considèrent comme d'une essence supérieure et acceptent malaisément l'autorité d'un *Kafir*. Aussi voit-on fréquemment certains de ces chefs se convertir solennellement à l'islamisme, dans le but de consolider leur pouvoir, but qui très généralement est atteint par cette conversion. J'ai observé personnellement plusieurs faits de cet ordre parmi les chefs de canton des provinces Sénoufo situées dans le nord de la Côte d'Ivoire. La conversion d'un chef amène ordinairement celle d'une partie de sa famille, et surtout celle de ses héritiers présomptifs ; elle entraîne aussi la présence auprès du nouveau converti de quelques familiers musulmans, parasites dont il est bien difficile au chef de ne pas s'entourer, sous peine de voir mettre en doute la sincérité de ses sentiments religieux. Mais je n'ai jamais constaté qu'aucune de ces conversions ait entraîné celle des sujets païens du chef; bien mieux j'ai pu observer que la plupart de ces chefs, devenus musulmans par politique, continuaient à honorer de leur présence les principales manifestations de la religion locale et faisaient initier leurs fils au culte du *Koma* (1) en même temps qu'ils les envoyaient à l'école musulmane de leur village.

Quelle que soit la façon dont se produit le mouvement d'islamisation, l'importance de ce mouvement n'est pas très considérable et je crois qu'on est généralement porté à en exagérer beaucoup l'ampleur. Il est bien rare qu'il amène autre chose que des conversions individuelles, souvent du reste plus extérieures que réelles, et, à côté de cela, il se produit des phénomènes en sens inverse que l'on a rare-

(1) Le *Koma* ou *Do* est une sorte de divinité dont le culte, entouré d'un certain mystère, est répandu chez presque toutes les populations non musulmanes de l'Afrique Occidentale, du Sénégal au lac Tchad et du Sahel au golfe de Guinée.

ment mentionnés et qui méritent cependant au plus haut point de retenir l'attention : je veux parler du retour au paganisme ancien, non pas seulement d'individus isolés — ainsi qu'il se produit pour les conversions à l'islamisme — mais aussi de familles entières et même de groupements assez nombreux et assez compacts pour constituer presque des sous-tribus, et qui professaient parfois depuis plusieurs siècles la religion musulmane. De tels phénomènes de régression — ou, si l'on préfère, de réaction — religieuse ont été observés en divers endroits de l'Afrique Occidentale au cours de ces dernières années. Pour ma part, il m'a été donné tout récemment d'être témoin de la période finale de l'un de ces phénomènes, qui — ai-je besoin de le dire? — ne s'accomplissent pas en un jour. Il s'agissait d'une population d'origine Soninké; l'on sait que les Soninké — appelés aussi Sarakholé et Marka — sont regardés à bon droit comme ayant des premiers embrassé l'islamisme parmi les noirs du Soudan et qu'ils comptent encore aujourd'hui parmi les Musulmans les plus fervents et les plus stricts observateurs des règles coraniques. Une fraction de ce peuple, originaire de la région de Kayes, émigra dans le canton, Sokolo à une date inconnue, depuis, vers 1830 environ, vint se fixer dans le nord du cercle actuel de Bamako, avec l'autorisation des chefs Bambara maîtres du territoire, et y fonda les cinq colonies *marka* de Banamba, Kiba, Touba, Kérouané et Niamina : tous ces immigrants étaient musulmans et leurs ancêtres l'avaient été depuis plusieurs siècles. Ils se livrèrent surtout au commerce des chevaux et des bestiaux, devinrent rapidement riches et profitèrent des guerres qui désolèrent le pays jusqu'à la conquête française pour acquérir de très nombreux esclaves, qui cultivaient pour le compte de leurs maîtres des étendues de terrains considérables. La proclamation par les autorités françaises de l'abolition de l'esclavage et du servage provoqua, surtout en 1905 et 1906, l'exode dans leurs pays

d'origine du plus grand nombre de ces esclaves. Cet exode obligea les Marka — ou tout au moins une partie d'entre eux — à quitter la ville pour aller s'établir à la campagne et cultiver de leurs mains les champs que le départ des esclaves avait rendus improductifs: or, à mesure que de citadins ils devenaient paysans, ces Marka délaissèrent l'islamisme pour adopter la religion que pratiquaient autour d'eux les paysans Bambara et que leurs propres ancêtres avaient eux-mêmes pratiquée avant leur conversion à l'islamisme, c'est-à-dire aux environs du dixième siècle de notre ère ! Et, lors d'une tournée effectuée l'an dernier dans ce pays, j'ai pu constater que, seuls, les Marka demeurés dans les cinq villes citées plus haut — et deux autres de moindre importance — professaient encore l'islamisme, tandis que tous ceux établis à demeure dans les villages de culture avaient complètement abandonné la religion musulmane.

Un fait analogue m'a été conté, touchant sa propre famille — les *Niaré* — par le chef actuel de la ville de Bamako. Les ancêtres de cette famille, qui furent les fondateurs de Bamako, appartenaient eux aussi au peuple Soninké ou Marka et étaient musulmans ; ils l'étaient encore lorsque, vers le commencement du dix-neuvième siècle, Bamako fut fondée par deux d'entre eux, Sériba Niaré et son fils Dia-Moussa. Mais les descendants de ces derniers, s'étant trouvés environnés de Bambara païens, abandonnèrent peu à peu l'islamisme pour la religion des Bambara : deux oncles, aujourd'hui décédés, du chef actuel de Bamako, auraient été les derniers Musulmans de la famille, dont les membres n'ont plus aujourd'hui d'autre religion, d'autre langue ni d'autres coutumes que celles des Bambara.

II. — Nombre et répartition des Musulmans de l'Afrique Occidentale Française.

D'une façon générale l'islamisme est surtout répandu, en Afrique occidentale, dans les régions septentrionales, c'est-à-dire le Sahara, le Sahel et le nord de ce que nous appelons plus expressément le Soudan ; on le rencontre cependant aussi en certains pays du sud, où il a pénétré jusqu'à la grande forêt et même par endroits jusqu'au golfe de Guinée. Cette répartition est conforme, dans son ensemble, au sens qu'a suivi le mouvement d'extension : parti du Maroc, ce mouvement s'est étendu progressivement vers le sud et le sud-est.

Les Berbères du Sahara ont été naturellement les premiers convertis, et c'est vraisemblablement par leur intermédiaire que la religion musulmane a pénétré dans les anciens empires noirs de la région sahélienne, Ghâna et Gao, où dominaient les peuples Soninké et Songhaï, ainsi que dans l'empire Toucouleur de Tekrour, dont le Fouta Sénégalais constituait sans doute la province principale. Les Soninké à leur tour répandirent l'Islam dans la fraction de leurs cousins Mandé ou Mandingues qui constitua l'élément dominateur de l'empire de Mali, les Songhaï le répandirent chez les Haoussa, et les Toucouleurs — ou les Maures — le firent pénétrer chez les Ouolofs. Ce n'est qu'à une époque beaucoup plus récente que les grandes conquêtes des Toucouleurs donnèrent au mouvement d'islamisation une plus grande extension et le firent pénétrer chez certaines tribus méridionales de la grande famille Mandé, puis l'accentuèrent chez les Haoussa et les peuples voisins de ces derniers.

Les grandes familles ethniques auxquelles appartiennent les peuples que je viens de citer sont à peu près les seules

qui aient fourni des adhérents à la religion musulmane : les autres, à de rares exceptions près, sont demeurées complètement en dehors du mouvement et semblent réfractaires à l'islàmisation. C'est ainsi que les Mossi, qui constituent le peuple le plus intéressant de la grande famille voltaïque, bien qu'en relations constantes depuis dix siècles au moins avec des peuples musulmans limitrophes de leur pays, bien que comptant sur leur propre territoire un nombre appréciable d'étrangers musulmans, sont demeurés fidèles à leur religion nationale. C'est ainsi encore que les diverses tribus de la famille Agni-Assanti ne comptent que de très rares Musulmans — d'origine étrangère du reste pour la plupart — bien que les fractions septentrionales de cette famille soient depuis fort longtemps en contact avec des Musulmans éclairés et fervents.

On peut répartir en seize grandes familles ethniques la population de l'Afrique occidentale Française. Sur ces seize familles, deux seulement, qui appartiennent à la race blanche, peuvent être considérées comme entièrement musulmanes — tout au moins en ce qui regarde ceux de leurs membres habitant l'Afrique occidentale — : je veux parler de la famille *sémitique*, représentée par une partie des Maures et par les tribus arabes de la région de Tombouctou, et de la famille *hamitique* ou lybico-berbère, représentée par une autre portion des Maures et par les Touareg. Encore l'islamisme de certains Maures pêcheurs ou chasseurs et celui de certains Touareg est-il d'assez mauvais teint et fortement imprégné de pratiques anté-islamiques. Une seule famille de race noire est musulmane presque en totalité : la famille *songhaï*.

Six familles sont islamisées en partie : la famille de *langue peule*, qui renferme des gens de race blanche, des gens de race noire et des métis, a les trois quarts environ de ses membres professant l'islamisme ; chose digne de remarque, les non-Musulmans de cette famille appartiennent

presque tous à l'élément de race blanche, tandis que les Toucouleurs, qui constituent la plus grande partie de l'élément de race noire, sont en presque totalité musulmans ; — la famille *sénégalaise*, composée des Ouolofs et des Sérères ne compte comme musulmans que les Ouolofs, mais ils forment la majorité de cette famille ; — les Haoussa, qui représentent dans l'Afrique occidentale Française la grande famille *nigéro-logonaise*, sont en majorité musulmans, au moins dans la partie française de leur territoire, car nombreux sont les Haoussa demeurés païens dans la Nigeria anglaise ; — la petite fraction du peuple Kanouri, qui représente la *famille tchadienne* dans l'extrême Est du Territoire militaire, est également musulmane en grande majorité ; — une notable partie des Nago du Dahomey, seuls représentants en territoire français de la famille *Yorouba-Bénin*, professe l'islamisme ; — enfin la grande famille *Mandé*, la plus importante sans doute de toutes les familles ethniques de notre colonie ouest-africaine, se trouve partagée en Musulmans et non-Musulmans : celui de ses trois groupes que j'ai appelé *Mandé-tamou*, et qui renferme notamment les Soninké et les Bozo, est musulman en immense majorité ; le groupe que j'ai appelé *Mandé-tan*, le plus nombreux, ne comprend comme musulmans que les Dioula en majorité, une faible partie des Malinké et quelques rares individualités chez les Ban-mana (vulgairement Bambara) ; enfin le groupe que j'ai appelé *Mandé-fou* est entièrement païen, à l'exception d'une partie, d'ailleurs notable, de la tribu des Sosso.

Quant aux sept autres familles, elles peuvent être considérées, prises en bloc, comme entièrement en dehors du domaine de l'Islam, car on ne rencontre de Musulmans qu'à titre exceptionnel dans quelques rares fractions de quelques-unes d'entre elles. Ces familles sont : la famille *voltaïque*, la plus nombreuse certainement après la famille Mandé (elle renferme les Tombo, les Samo, les Mossi,

les Dagari, les Gourma, les Gourounsi, les Lobi, les Bariba, les Soumba, les Bobo, les Koulango, etc.) ; la famille *Sénoufo*, très importante ; la famille *côtière*, répandue du Sénégal à la Côte d'Ivoire avec les Diola, les Balantes, les Landouman les Koniagui, les Kissi, les Adioukrou, etc. ; la famille *Krou*, localisée au Libéria et à la Côte d'Ivoire ; la famille *lagunaire*, localisée aux abords des lagunes de la Côte d'Ivoire (Brignan, Aladian, Abê, Abidji, Ebrié, Attié, Abouré, etc.) ; la famille *Agni-Assanti*, répandue à la Côte d'Ivoire et à la Côte d'Or, très nombreuse et très importante ; enfin la famille *Gan-Ehoué*, qui comprend entre autres les Fon ou Dahoméens proprement dits.

En se basant sur les recensements de 1908-1909, et en soumettant à un examen attentif les chiffres donnés par les statistiques officielles, on peut estimer à 3.100.000 individus de tout sexe et de tout âge les Musulmans authentiques de l'Afrique occidentale Française, y compris les Maures et les Touareg placés dans la sphère d'action du gouvernement général. Le total des habitants étant de 11.500.000, on voit que l'élément musulman ne dépasse pas sensiblement le quart de la population totale.

La proportion est très inégale suivant les colonies : au Sénégal on compte 500.000 Musulmans sur 1.121.150 indigènes, soit près de la moitié de la population ; à la Guinée Française, on n'a que 250.000 Musulmans sur 1.550.000 indigènes, soit moins du sixième ; à la Côte d'Ivoire, 250.000 Musulmans sur plus de 2 millions d'indigènes, soit moins du huitième ; au Dahomey, 50.000 Musulmans sur 655.000 indigènes, soit moins du treizième ; au Haut-Sénégal-Niger (territoires civils), 844.450 Musulmans sur 4.455.076 indigènes, soit moins du cinquième ; au Territoire Militaire du Niger, 600.000 Musulmans sur 1.073.800 indigènes, c'est-à-dire plus de la moitié ; enfin en Mauritanie, les 600.000 indigènes sont tous considérés comme musulmans.

En ce qui concerne plus spécialement les territoires civils

du Haut-Sénégal-Niger, la façon dont ont été faites les statistiques permet de déterminer de manière précise la répartition des Musulmans par groupements ethniques, ce qui est fort intéressant. Voici le résumé des indications fournies par ces statistiques :

	Indigènes		Musulmans	Non-Musulmans.
Famille sémitique . .	12.761	dont	12.761	0
— peule	410.995	—	340.000	70.995
— mandé . . .	1.326.778	—	452.510	874.268
— songhaï . . .	31.898	—	30.898	1.000
— sénoufo . . .	340.115	—	3.000	337.115
— voltaïque . .	2.310.678	—	1.000	2.309.678
Indéterminés	17.570	—	0	17.570
Divers (Berbères, Ouolofs, Haoussa) . . .	4.281	—	4.281	0
Totaux. . .	4.455.076	—	844.450	3.610.626

Les chiffres de la famille mandé se décomposent de la façon suivante :

Groupe mandé-tamou.	254.386 Soninké	dont	244.386	Musulmans
	6.596 Kâgoro	—	0	—
	15.217 Bozo	—	14.391	—
Groupe mandé-tan . .	263.775 Malinké	—	12.000	—
	246.142 Dioula	—	161.142	—
	11.191 Khassonké	—	9.191	—
	477.162 Ban-mana	—	11.400	—
Groupe mandé-fou . .	52.309 divers	—	0	—

Ces chiffres paraîtront peut-être bien moins élevés, en ce qui regarde l'élément musulman, qu'on ne s'attendait à les trouver ; beaucoup de personnes se figurent le Soudan comme peuplé en grande majorité de Musulmans, alors que, nous venons de le voir, le Haut-Sénégal-Niger renferme la proportion énorme de 3.610.626 païens contre 844.450 Musulmans, lesquels se répartissent pour la plus grande part (745.528) entre trois tribus seulement : les gens de langue

peule, les Soninké et les Dioula. La famille voltaïque, qui constitue à elle seule plus de la moitié de la population totale de cette colonie, ne renferme qu'un nombre tout à fait insignifiant de Musulmans.

Ces chiffres, s'ils ne sont pas rigoureusement exacts, s'approchent d'autant plus de la vérité que les erreurs commises l'auraient été, dans la moyenne, au bénéfice des Musulmans.

On est en effet porté en Afrique occidentale à exagérer le nombre des Musulmans, beaucoup de coutumes extérieures ayant été empruntées aux peuples musulmans par des populations demeurées païennes. En voyant des gens vêtus d'amples *boubou*, coiffés de turbans, portant des amulettes arabes et souvent un chapelet, invoquant dans leurs souhaits le nom d'*Allah* ou le mêlant à la plupart de leurs exclamations, répondant à des noms visiblement empruntés à l'hagiologie musulmane, on se figure aisément que ces gens sont des Musulmans, et souvent, il n'en est rien.

C'est ainsi que des auteurs ont fait de « mandingue » le synonyme de musulman, et de « civilisation mandé » celui de civilisation islamique : or nous venons de voir que, sur les 1.326.778 Mandé du Haut-Sénégal-Niger, il n'y a que 452.510 Musulmans, et encore à condition de rattacher aux Mandé les Soninké, qui, à certains égards, pourraient être distraits de cette famille. On pourrait ajouter que, sur les 452.510 Mandé musulmans du Haut-Sénégal-Niger, plus de la moitié, tout en professant la religion musulmane, sont demeurés fidèles au droit coutumier de leurs congénères non musulmans.

III. — Influence de l'Islam sur les civilisations indigènes.

Les populations musulmanes de l'Afrique Occidentale présentent un aspect extérieur plus décoratif que celles

demeurées fidèles aux vieilles religions africaines: c'est en tout cas l'opinion de tous les peintres qui ont visité nos colonies de la côte occidentale et de l'intérieur soudanais. Les habitations des Musulmans ne sont pas, en général, plus confortables que celles des païens, mais elles présentent fréquemment, surtout dans les villes de la vallée du Niger, un caractère architectural qui fait le plus souvent défaut aux cases des païens; les mosquées en particulier ont souvent grand air, même celles des pays les plus éloignés du Maroc; il convient pourtant de ne pas oublier que certaines populations demeurées païennes, telles que les Assanti, les Fon du Dahomey et quelques tribus de la famille voltaïque, ont réalisé en architecture des types plus originaux et aussi remarquables que ceux qu'ont obtenus les Musulmans noirs en s'inspirant de modèles d'origine marocaine. Les villages musulmans sont aussi sales que les autres, plus sales certainement que nombre de villages païens de la région forestière, et la propreté individuelle ne semble pas avoir été sensiblement améliorée par l'adoption de l'Islâm. En ce qui concerne le vêtement, le progrès est plus apparent, et là l'influence de la civilisation musulmane s'est fait sentir bien au delà du rayon d'action de la religion proprement dite. Non seulement les Musulmans et les païens vivant à leur contact sont plus vêtus et plus somptueusement habillés que les autres, ayant remplacé le pagne ou la toge par les vêtements confectionnés, mais ils ont acquis en général une sorte de dignité d'allures que confère ordinairement à l'individu le plus vulgaire le fait d'être bien mis; leurs manières sont plus policées, la sauvagerie naturelle a été remplacée chez eux par des façons qui nous semblent empreintes davantage de ce que nous appelons vulgairement la « civilisation ». Il est certain aussi que l'instruction d'un bon nombre des Musulmans noirs, toute rudimentaire qu'elle soit et alors même qu'elle a été bornée à l'étude très superficielle d'une langue

écrite et de quelques textes pieux, a contribué à développer leurs aptitudes intellectuelles, leur a ouvert l'esprit et les a préparés à concevoir et à formuler un plus grand nombre d'abstractions, à comprendre et à s'assimiler des idées qui restent étrangères aux non-Musulmans. On pourrait définir d'un mot ces résultats dus à l'islamisation en disant que les Noirs musulmans sont des Noirs ayant reçu de l'éducation. Dans le même ordre d'idées, il est facile de constater que les langues parlées par les populations musulmanes ou par les peuples ayant longtemps vécu au contact des Musulmans se sont plus développées que les autres et surtout se sont enrichies d'un nombre considérable de termes abstraits, pour la plupart empruntés à l'arabe, qui font le plus souvent défaut aux langues des peuples demeurés complètement en dehors de l'influence islamique.

En mettant de côté la langue peule, qui n'est vraisemblablement pas une langue nègre, on peut observer ce phénomène en comparant des idiomes tels que le ouolof, le mandingue, le songhaï et le haoussa, aux langues parlées, dans des territoires voisins, par des peuples complètement païens tels que les Sérères, les Sénoufo, les Tombo, les Bariba.

Au point de vue de la capacité intellectuelle, les peuples qui ont adopté la religion musulmane n'apparaissent pas sensiblement supérieurs aux autres: d'une part ce ne sont pas toujours les mieux doués sous le rapport de l'intelligence qui se sont convertis à l'islamisme, et d'autre part on ne constate pas une différence appréciable entre les fractions d'un même peuple demeurées païennes et celles qui ont embrassé l'islamisme. Si les Musulmans sont en général plus affinés que les autres, cela tient à leur éducation supérieure, à leur habitat en centres plus considérables et à leurs déplacements plus fréquents. Il en résulte des frottements qui font souvent défaut aux populations païennes, plus dispersées et plus casanières.

Au point de vue social, l'islamisme a bien créé entre ses divers adeptes une sorte de lien de mutualité qui s'étend au delà des limites provinciales et des distinctions ethniques; mais ce lien n'a pas toujours toute la solidité désirable et les grands conquérants musulmans, tels qu'El-Hadj Omar et Samori n'en ont tenu aucun compte, se contentant de déclarer impies les populations musulmanes auxquelles ils voulaient faire la guerre et détruisant sans scrupule les mosquées des pays conquis, sous le simple prétexte qu'elles avaient été construites par d'autres que par eux-mêmes. Il paraît bien certain que, de ce côté, le progrès réalisé par l'islamisme est faible. Si les peuples musulmans se solidarisent plus que les autres lorsqu'il s'agit de résister à une intervention européenne, le principe de la solidarité sociale proprement dite est moins fortement assis chez eux, du fait de la communauté de la foi, qu'il ne l'est parmi les nombreuses populations païennes demeurées fidèles à l'institution indigène des « clans »; cette institution, du reste, a presque toujours survécu à l'islamisation, rien d'analogue n'étant apporté en échange par la civilisation musulmane. L'aumône prescrite par le Coran est pratiquée par les Musulmans de l'Afrique Occidentale, mais elle profite surtout aux marabouts et n'a pas sensiblement amélioré la situation des pauvres : la chose est du reste de médiocre importance, le paupérisme n'existant pas encore dans le pays ou du moins ne s'y manifestant que sous une forme très bénigne. Nous n'avons pas à nous occuper de l'esclavage ni de la polygamie : ce sont deux institutions bien antérieures à l'Islâm, qui n'a fait que les réglementer là où il les a trouvées; la condition des esclaves et celle de la femme sont à peu près les mêmes chez les Musulmans que chez les non-Musulmans, en ce qui concerne l'Afrique Occidentale : peut-être celle de la femme est-elle légèrement supérieure chez les non-Musulmans.

L'influence de l'Islâm en matière de droit est médiocre:

les pays où le droit musulman s'est substitué à l'ancien droit coutumier sont rares; dans ces pays même le droit musulman n'a été adopté qu'après de profondes modifications, pour adapter les règles du rite malékite aux coutumes locales; en général, les Musulmans de l'Afrique Occidentale, même les plus fervents en matière religieuse, appliquent à toutes les affaires de droit civil la coutume indigène locale de préférence à la loi musulmane.

Au point de vue administratif, on a souvent vanté le système réellement remarquable qui avait été établi dans certains États musulmans de l'Afrique Occidentale et Centrale, système que les puissances européennes ont le plus souvent conservé dans ses grandes lignes; il est certain que, sous ce rapport, les Musulmans se sont montrés supérieurs à nombre de populations païennes, mais il conviendrait cependant de ne pas oublier que des États païens très fortement organisés ont existé également, et que, la plupart du temps, ces États païens ont eu une durée supérieure à celle des États musulmans et ont été moins troublés par des révolutions intestines : je me contenterai de citer pour mémoire les anciens royaumes du Mossi, de Koumassi, d'Abomey. Cette constatation n'a d'ailleurs plus qu'un intérêt documentaire, puisque les grands empires indigènes ont disparu avec l'occupation du pays par les Européens.

Au point de vue moral, l'influence de l'Islamisme n'a eu que des résultats peu appréciables: elle n'a pas modifié la conception indigène du bien et du mal, sinon en dissimulant parfois sous plus d'hypocrisie la brutalité primitive; mais humainement, il faut rendre cette justice à la religion musulmane que, si elle n'a pas réussi, en général, à abolir la sauvage pratique des meutres rituels, provoqués par la croyance aux maléfices et à l'action occulte des génies et des esprits, elle a fait disparaître les coutumes odieuses des sacrifices humains partout où elle s'est fortement implantée. Il faut aussi lui faire honneur d'avoir enrayé de

façon très nette la plaie de l'alcoolisme en proscrivant non seulement les alcools proprement dits mais aussi les boissons fermentées de fabrication indigène, bière de mil et vin de palme : à vrai dire, on rencontre en Afrique occidentale un certain nombre de soi-disant Musulmans qui ne se font pas scrupule de faire usage et même d'abuser de ces boissons, on en rencontre aussi qui ne craignent pas de boire de l'absinthe, du tafia ou de l'eau-de-vie de genièvre; mais ceux qui pratiquent ces errements encourent le mépris non déguisé de la grande majorité de leurs coreligionnaires, et les « marabouts-cognac », comme on les surnomme de façon pittoresque au Soudan, sont à classer la plupart du temps parmi ces gens qui n'ont emprunté à l'Islamisme que l'extérieur. Ils sont, en tout cas, sensiblement moins nombreux en Afrique Occidentale qu'en Algérie.

En résumé, l'on peut dire que l'Islamisme a eu, d'une façon générale, une influence plutôt heureuse, mais peu considérable et surtout superficielle, sur la civilisation des indigènes de l'Afrique Occidentale parmi lesquels il a pénétré. Il n'a pas modifié leur mentalité de manière appréciable et les bons résultats qu'il a produits sont dus aux circonstances spéciales dans lesquelles il s'est établi et a évolué, plutôt qu'à la doctrine religieuse qu'il a introduite.

En comparant dans leur ensemble les résultats de l'islamisation et ceux de la christianisation, non pas au point de vue du nombre des convertis — car là l'infériorité de l'action chrétienne en Afrique Occidentale est manifeste — mais au point de vue de l'influence intellectuelle, morale et sociale sur les groupements ou les individus convertis, on constaterait sans nul doute que la comparaison est en faveur de l'Islamisme. La christianisation — ou l'européanisation, car les deux termes peuvent s'employer l'un pour l'autre dans la pratique — n'a pas modifié plus que l'islamisation la mentalité indigène; mais elle a amené plus d'hypocrisie encore et a développé davantage l'instinct d'orgueil inhérent à la

race noire; elle a en général abaissé la moralité moyenne, loin de l'élever, et n'a nulle part amoindri les tendances à l'alcoolisme. Ici non plus d'ailleurs, la doctrine religieuse, quelle qu'elle soit, ne peut être rendue responsable de ces résultats : que l'européanisation ait été l'œuvre de missionnaires catholiques ou protestants ou d'instituteurs laïques, ou qu'elle se soit faite par simple contact, les effets produits sont identiques au fond.

IV. — État d'esprit des Musulmans de l'Afrique Occidentale.

Pris en bloc, et à l'exception des quelques groupements de Mauritanie encore hostiles à la domination européenne, l'état d'esprit des Musulmans de l'Afrique occidentale n'est certainement pas opposé à notre civilisation ; si même certains partis nous font de l'opposition en Mauritanie, ce n'est pas parce que nation chrétienne, mais simplement parce que puissance étrangère qui menace l'indépendance jusqu'ici absolue de tribus pillardes : que les chefs de ces tribus ou ceux qui cherchent à les soulever mettent en avant la question religieuse et prêchent la guerre sainte contre les infidèles, rien de plus naturel ; mais la religion est ici un moyen et non une cause, et le sultan de Fez chercherait à établir sa domination effective sur la Mauritanie qu'il rencontrerait tout autant d'hostilité, sinon plus.

Nul doute que les indigènes musulmans préféreraient le plus souvent leur indépendance au joug pourtant bénin de l'autorité française, mais les non-Musulmans pensent de même ; et des faits récents ont prouvé qu'il est plus difficile d'obtenir la soumission des païens de la forêt que celle des Musulmans du Soudan septentrional ; les résistances les plus acharnées se sont produites chez des païens, et les

seules tribus qui luttent actuellement sont des tribus que l'islamisme n'a jamais entamées.

Quoi qu'en disent ceux pour qui l'islamophobie est un principe d'administration indigène, la France n'a rien de plus à craindre des Musulmans en Afrique occidentale que des non-Musulmans. Les uns et les autres nous considèrent comme des maîtres parfois gênants, parfois utiles, généralement bienveillants, et nous subissent avec plus ou moins de facilité selon la diversité de leurs caractères ou de leurs intérêts. Ceux d'entre eux qui désireraient le plus ardemment nous voir partir du pays — et il s'en trouve certainement — le désirent, non pas parce que nous ne sommes pas de leur foi, mais simplement parce que nous ne sommes ni de leur race, ni de leur mentalité, ni de leur sol, parce que nous sommes l'étranger.

Les Noirs surtout ne sont ni des mystiques ni des philosophes spéculatifs : ce sont des matérialistes superstitieux, qui n'adoptent telle ou telle religion que parce qu'ils sont persuadés que les pratiques de cette religion détourneront d'eux des maux tangibles, tels que la maladie ou la mort, ou que l'abstention de ces pratiques amènera sur eux les mêmes maux. Quant à la doctrine, elle ne passe qu'au second plan, et il est douteux qu'on puisse rencontrer chez eux beaucoup de fidèles disposés à subir le martyre plutôt que de renier leur foi.

L'islamophobie n'a donc pas de raison d'être dans l'Afrique occidentale, où l'islamophilie, dans le sens d'une préférence accordée aux Musulmans, créerait d'autre part un sentiment de méfiance parmi les populations non-musulmanes, qui se trouvent être les plus nombreuses.

L'intérêt de la domination européenne, comme aussi l'intérêt bien entendu des indigènes, nous fait donc un devoir de désirer le maintien du *statu quo* et de garder une neutralité absolue vis-à-vis de tous les cultes.

MAURICE DELAFOSSE.

LE CAUCASE, L'ARMÉNIE ET L'AZERBEIDJAN

D'APRÈS LES AUTEURS ARABES, SLAVES ET JUIFS (1)

II

IBN EL-FAKIH

Abou-Bekr Ahmed ibn Mouhammed al-Hamadani surnommé Ibn el-Fakih est le second auteur arabe dont M. Karaoulov publie des extraits concernant les pays qui nous intéressent.

Le livre d'Ibn al-Fakih « Kitab-oul-Bouldan » qui s'étendait sur un millier de feuilles, et que Yakout appréciait beaucoup, est une compilation de divers auteurs : nous ne sommes plus en possession de l'original, et c'est d'après un extrait que De Goeje publia l'ouvrage d'Ibn al-Fakih tel qu'il figure au cinquième volume de sa « Bibliothèque des Géographes arabes ».

Ibn al-Fakih, qui écrivait vers 902-903, est un des plus anciens géographes arabes. L'intérêt que présentent ses récits est d'autant plus grand que cet auteur, lui-même originaire de Perse, avait utilisé des sources persanes anté-

(1) Voir la *Revue du Monde musulman*, avril 1910.

rieures à la conquête musulmane. Fidèle à notre programme, nous ne traduisons ici que les parties de son travail qui intéressent directement l'histoire, la géographie ancienne ou l'ethnographie des pays en question.

Description de l'Azerbeidjan.

Ibn Moukaffa (1) dit : « L'Azerbeidjan est ainsi nommé d'après Adharbaz ibn Iran ibn Sam ibn Nouh (2). D'aucuns disent que ce nom provient d'Adharbaz ibn Baïvarassif. Al-Moughira ibn Chou'aib le conquit en l'an 22 et lui imposa le paiement du Kharadj.

Wakid m'a dit : « Après l'établissement des Arabes dans l'Azerbeidjan, les tribus y affluèrent de l'Égypte et de la Syrie; chaque tribu s'empara d'une certaine étendue du sol que les indigènes devaient cultiver à leur profit.

Warsan est une forteresse construite par Merwan ibn Mouhammed ibn al-Hakam (4), qui en peupla les terrains et fortifia la place au point qu'elle devint un bourg.

Berzend est un village où campa Afchin (5) le jour du combat qu'il livra contre Babek (6) et c'est celui-là qui le bâtit et le fortifia.

Meraga — qu'on appelle aussi Afraharouz — était un domaine de pâturages pour le bétail de Merwan ibn Mouhammed, le vali de l'Arménie, et pour celui de ses compagnons d'armes. Ce sont eux qui l'ont appelé « Kariat

(1) Auteur persan converti à l'Islam. Il mourut en 759.
(2) Le Noé de la Bible.
(3) Sous le califat d'Omar ibn Khattab (634-644).
(4) Plus tard le calife Merwan II, le dernier des Omeïades (750).
(5) Le khan Babek se souleva contre Moutasim en l'an 220 de l'Hégire.
(6) Voir plus loin.

Meraga » (nom dont les gens ont ensuite fait tout simplement Meraga). Quant à ses habitants ils s'étaient mis de leur gré sous la protection de Merwan. Cette ville fut saisie parmi les domaines des Omeïades et échut à l'une des filles d'Haroun ar-Rachid après que al-Wadjna el-Azdi et Sadaka ibn Ali, le client de la tribu Azd' (1), se furent livrés à des excès et à des troubles dans le califat d'ar Rachid.

(Sous ce dernier) Houssein ibn Hazim fut nommé vali de l'Arménie et de l'Azerbeidjan. Il construisit le mur de Meraga, fortifia la place et en fit une ville où il établit un grand nombre de troupes. Après l'apparition d'Al-Bali, les habitants des environs se mirent sous la protection de Meraga, s'y établirent et s'y retranchèrent.

Merand est un village insignifiant qui fut fortifié par Abou'l-Baïs, puis par Al-Baïs, puis par son fils Mohammed qui y construisit un château fort.

Quant à Ourmia, c'est une ville antique. Les mages supposent que Zaradoucht (2), le chef de leur religion, était originaire de cette ville. Ce fut Sadaka ibn Ali qui s'empara de cette ville et y construisit plusieurs châteaux forts. Quant à Tebriz c'est là que résida Raouvad el Azdi et après lui (son fils) Wadjna ibn Raouvad : ce sont ces derniers qui l'ont construit et entouré d'un mur, puis les gens se mirent à s'y établir. A Al-Meyadj et à Djellaïa habitent les Hamadaniens. Quant au district de Berz, il est en possession des Wadaniens.

Nariz est un bourg près duquel est une forteresse en ruines. Ce fut dans cette dernière que résida Mourr ibn Amr al Mansiour-at-Tayi qui la construisit ; il y résida, lui et ses enfants après lui, et ils l'administrèrent sous la protection du gouverneur de l'Azerbeidjan.

A Serata s'établit une partie de la tribu de Kind (3),

(1) Voir plus loin.
(2) Zarathoustra.
(3) Nom d'une ancienne tribu arabe.

notamment les descendants de ceux qui étaient avec al Ach'as ibn Kaïs (1).

Mekḥoul le Syrien dit : « Le pays qui sera dévasté le premier est l'Arménie. »

Alors on lui demanda : « Mais qui sera celui qui le dévastera? » Et il répondit : Comme si je les voyais déjà, les talons des chevaux, les bracelets attachés aux pieds des femmes de la tribu de Kaïs le jour où le tumulte les saisira et où la cavalerie tourbillonnera parmi eux!... »

Le deuxième territoire de l'Azerbeidjan s'étend du côté oriental aux confins des pays de Deilam, de Tarm et de Djilan. Les villes de cette partie sont : Berze, Sabarkhast, Khounadj, Meyandj, Merand, Khoy, Koul-Seré et Berzend. Cette dernière ville ayant été ruinée, ce fut Afchin qui la releva et y résida. La longueur du chemin de Berzend à Warsan qui est la région extrême de l'Azerbeidjan, est de douze farsakh. Parmi les autres villes sont : Djanza, Djabraouan, Ourmia, la ville de Zaradoucht, et Chiz. Dans cette dernière ville est le temple du feu Azerdjouchnas (Azerkhir); il est en grande vénération chez les mages. Plus loin (se trouvent) les communes de Salak, Sindabaï, et Bazz Meyankherdj et Ourm.

Le Kharadj de l'Azerbeidjan est de 2.000.000 de dirhems.

Description de l'Arménie.

Abou-l-Mounzir Hicham el-Kelbi dit : Armini doit son nom à Armini ibn Lauti qui est le fils d'Younan, fils de Japhet.

Le territoire de l'Arménie va de Berda'a à Bab al-Abwab et aux limites de Roum et de ce pays vers les montagnes

(1) Vali nommé par Ali ibn Abi Talib (vers 657).

Kabk (1), les royaumes du Serir et des Lakzes (Laks). De son point le plus éloigné du côté du district de l'Azerbeidjan, Warsan, aux premiers établissements de l'Arménie il y a 8 étapes et de Berda'a à Tiflis, 10 étapes.

La première Arménie compte les villes de : Siradjan, d'Arran et Tiflis : elles furent conquises par Habib ibn Maslama (2). C'est là que se trouve Berda'a, ville construite par Koubaz l'aîné. Ce dernier fonda Bab al-Abwab où il bâtit des châteaux forts. Il l'appela Bab al-Abwab parce qu'elle est construite à l'issue d'une gorge de montagne. C'est dans ces parages que sont situés 360 châteaux forts qui s'étendent jusqu'à Bab Allan : parmi ces châteaux 110 sont la possession des Musulmans, et ils s'étendent jusqu'aux terres de Taberseran ; les autres s'étendent sur les territoires de Djilan (3) et du Sahib as-Serir jusqu'à Bab Allan.

Les Turcs occupent la ville d'Al-Bab. Salman ibn Rabia les combattit, lui et ses compagnons, et ils étaient (en tout) 4.000 qui périrent alors pour la foi (4).

Abdourrahim (Ibn Djounana) al-Bahli glorifia Salman ibn Rabia et sa tombe qui est au-delà du fleuve Belendjer près de Bab al-Abwab.

A nous (Musulmans) les deux tombes : « Une tombe à Belendjer et une tombe au Sinistan. O tombes admirables !... »

A la première Arménie appartiennent : Baïlakan, Kabala et Charouan.

La deuxième Arménie contient : Djourzan (Hazaran), Sougdabil, Bab-Feïrouz, Kouloz et les Liakzes.

La troisième Arménie contient : Bousfourradjan, Dabil, Siradj-Taïr, Baghravend et Nachava.

(1) Caucase.
(2) Sous Osman (13-23 de l'Hégire).
(3) Le texte porte ici Filan.
(4) Voir plus loin.

La quatrième Arménie : C'est là que se trouve la tombe de Safian ibn al Mouattala-as-Souleimi, le Sahib de l'envoyé d'Allah. C'est sur la tombe entre lui et Hizn Ziad que pousse un arbre et personne ne sait quel est cet arbre. Ses fruits ressemblent à des amandes et leur goût est plus doux que celui du miel. (Les villes sont :) Chikhmat, Hilat, Kalikala, Ardjiah et Badjounaïs. Les régions de l'Arran et du Sirradjan se trouvent dans le royaume des Khazars...

Koubaz est le fondateur des villes de Baïlakan, de Berda'a et de Kabala; c'est lui qui construisit (1) le mur de briques le long duquel il avait fondé 360 villes qui furent détruites après que fut construite Bab al-Abwab. Après lui (Koubaz), régna Khosro Anouchirvan qui fonda : Chabiran, Maskat et Kerkere (2); puis il construisit Bab al-Abwab qui s'appelle Abwab parce qu'elle est édifiée au-dessus des routes. Ce fut lui qui construisit dans le territoire de l'Arran Abwab Doudania. On suppose que les habitants de cette dernière ville sont de la tribu de Doudan ibn Assan ibn Houzeim. C'est lui (Khosro) qui construisit également Dourzouki où il y avait un fort de pierre. Dans la terre de Djourjan (Hazaran) il construisit la ville de Sougdabil qu'il peupla de Sogdiens et de Perses et dont il fit un poste limitrophe; il construisit aussi Bab-Allan et Bab-Samakhi, puis la forteresse de Djardaman et le château fort de Samchould; il fonda Belendjer, Semender, Djazaran et Chakaïa et conquit tous les pays qui étaient sous la domination de Roum. Il peupla et fortifia la ville de Dabil, fonda celle de Nachava qui est le chef-lieu du district de Bousfourradjan, il bâtit la forteresse Waiss et les châteaux forts de la terre de Sissadjan, entre autres, Kal'at oul-Kilab (le fort des chiens) et Chahbouch qu'il peupla de Siasidji, tribu guerrière et téméraire. Il construisit aussi un mur qui (sépara) son (pays de

(1) Il s'agit du fameux grand mur qui s'étendait de la montagne caucasienne à la rive de la mer Caspienne.
(2) La Terter d'aujourd'hui?

celui) des Khazars et qui était large de 300 coudées, tout en pierre et en plomb, et qu'il fit élever jusqu'au sommet de la montagne pour le continuer ensuite en bas jusque dans la mer. Dans ce mur, il fit faire des portes de fer. Aussi cent hommes suffisaient désormais pour monter la garde à la frontière alors qu'auparavant il en fallait environ 50.000.

Suivant les traditions persanes, Anouchirvan, sitôt qu'il eut achevé la fortification de la place limitrophe de Belendjer et qu'il eut bâti une jetée dans la mer, se livra à une grande joie. Il fit ériger un trône d'or qu'il fit mettre sur la jetée, puis il monta dessus et fit une prière à Dieu... (Suit la description d'une vision miraculeuse où on voit l'apparition d'un monstre marin qui prédit une longue durée à l'œuvre du Roi.)

Ce fut Anouchirvan qui construisit également la ville de Chirvan ; quant à Belendjer qui est dans le pays des Khazars, elle fut construite par Belendjer, le fils de Japhet.

Après avoir achevé la construction du mur, Anourchivan se renseigna sur cette mer (la Caspienne). On lui répondit : O roi, cette mer s'appelle Kerdabil et elle s'étend sur 300 farsah en longueur et en largeur. De nous à Beida (1) la Khazare il faut longer sa côte pendant quatre mois et de Beida la Khazare jusqu'au mur de fer qui fut construit par Asfander (2), il y a deux mois de marche.

A quoi Anourchivan répondit qu'il considérait comme nécessaire d'explorer cette mer... (Suit le récit miraculeux du voyage du navire royal qui échappa au dangereux courant de la « gueule du Lion » et où entre autres figure un dragon, mais tout cela est sans intérêt géographique.)

Ahmed ibn Wadih al-Isfahani (3) raconta qu'il avait vécu

(1) La ville Blanche, Sarkel.

(2) Iskander, le Dou-l-Karnein du Coran qui construisit le fameux mur contre Yadjoudj et Madjoudj : v. le Coran, Soura XVIII.

(3) Géographe de la fin du neuvième siècle.

longtemps en Arménie où il avait été le secrétaire de plusieurs rois et gouverneurs (et il affirme) qu'il n'y a point de pays qui soit plus riche et plus important par le nombre de ses habitants que l'Arménie. Il raconte que le nombre des royaumes y est de 113 (1) dont celui du Sahib as-Serir, entre les Allans et Bab al-Abwab. Ce pays n'est traversé que par deux routes seulement : l'une va au pays des Khazars et l'autre directement en Arménie. Ce dernier pays contient 18.000 villages. L'Arran est le premier royaume de l'Arménie et compte à lui seul 4.000 villages : une quantité plus grande de ces derniers est dans Sahib as-Serir (2). Il raconte en outre que les pierres du grand mur sont si grandes qu'il eût fallu 50 hommes pour soulever chacune d'elles, et qu'elles sont reliées l'une à l'autre par des plaques de fer. Sur une distance de 7 farsakh il y a 7 passages et près de chacun d'eux une ville où stationnent les guerriers persans qu'on appelle Siaskin. On dit que des hommes pris parmi les habitants de l'Arménie, sont astreints à monter la garde près du mur et de ses portes : ces dernières sont élevées sur chaque passage et chacun de ces derniers est assez large pour laisser passer librement vingt cavaliers de front.

Dans la ville de Bab-oul-Djihad (guerre sacrée) deux colonnes se trouvent sur les murs : sur chacune d'elles on voit l'image d'un lion en pierre blanche (en marbre) et il en est de même en bas où l'on voit deux pierres avec des figures de lion.

Près de la porte on voit la figure d'un homme en pierre qui a entre ses pieds la statue d'un renard tenant dans sa gueule une grappe de raisin. A côté de la ville où se trouve la fontaine qu'on appelle Mesrouf et à laquelle on descend par un escalier on voit une statue de lion en pierre et une autre d'un homme.

(1) 118, selon Yakout.
(2) V. au chapitre précédent ce qu'en dit Al-Istakhri.

En haut de la maison des gouverneurs deux figures de lions en pierre sortent en relief du mur. Les habitants du Bab considèrent (toutes ces statues) comme autant de talismans destinés à protéger le mur.

Kalikala, ville ainsi nommée d'après la femme Kalikala qui la construisit ; ce nom signifie le bienfait de Kali.

Le lac de Tirrich (1) n'était la propriété de personne jusqu'au jour où Mouhammed Ibn Merwan (2) s'en fut emparé en même temps que de Djezira et de l'Arménie. Ce fut lui qui saisit de sa main la pêche du poisson, laquelle échut ensuite à son fils Merwan (3) à qui il l'enleva plus tard de force. Habib ibn Maslama (4) fit la conquête de nombreuses villes de l'Arménie pour (le compte de) Osman ibn Affan et il les gouverna au nom de Moawia.

Ensuite (lui succédèrent entre autres) Abdoullah ibn Hakim al-Bahili et son fils Abdoul-Aziz. Ce fut ce dernier qui construisit les villes du Dabil, de Berda'a et nombre d'autres.

Habib ibn Maslama fit la conquête pacifique, pour le compte d'Osman ibn Affan, des places suivantes : Djourrah, Kesfar, Kisol, Khaunan, Samsahi, Djardaman, Kiasbi-Bis, Chavetit et Basalit ; il concluait avec leurs habitants des traités qui lui assuraient l'impôt des corps et des terres. Quant aux Sanardiens, habitants de Kalardjit, et aux Roudaniens, il fit la paix avec eux, après qu'ils se furent engagés à payer un impôt.

Il existait en Arménie une antique ville du nom de Chamkour ; ce fut Salman ibn Rabbia qui envoya quelqu'un pour la prendre. Elle ne cessa point d'être habitée jusqu'au moment où les Sanardiens (Massoudi dit ici Siavardia) la détruisirent à l'occasion de la sédition qui les unit, lors de l'éloignement de l'Arménie, à Yazid ibn Ousseid (5). Leur im-

(1) Aujourd'hui le lac de Van.
(2) Fils du calife Merwan (727) et vali de l'Arménie.
(3) Le calife Merwan II.
(4) V. plus haut.
(5) Vers l'an 42 de l'Hégire.

portance grandit depuis et ils infligeaient à leurs voisins des défaites fréquentes. Puis ce fut Bougha, un affranchi du khalife Moutasim Billah, qui repeupla (cette ville), la fortifia, y transporta des marchands, et la nomma Moutewakkilia.

Salman ibn Rabia avait pris d'une façon pacifique la ville de Baïlama. Puis il envoya sa cavalerie qui devait s'emparer de Sissar, de Maskouvan, d'Ouz, de M(e)zeran et de Moukhradjalan, autant de communes peuplées ; en outre il conquit d'autres villes dans l'Arran. Il fit appel aux Kurdes du Balassidjan (dans le sens de leur conversion) à l'Islam, et quand ils entrèrent en campagne contre lui, il les vainquit : au point qu'une partie d'entre eux consentirent à payer le Djihad, tandis que les autres payèrent la Sadakat.

Ensuite Salman se rendit au confluent des fleuves Koura et Rassa qui est au-delà de Berdjidj, traversa la Koura, et s'empara de Kabela, de Chakhan, de Kamibena et de Khaïzan (Djanzan). Le Roi de Charvan lui demanda la paix comme (d'ailleurs) les habitants de Maskat, de Chabiran et de la ville de Bab al-Abwab, mais ils ne persévérèrent pas dans leur fidélité.

Puis Salman rencontra le Khakan (des Khazars) avec sa cavalerie, au delà du fleuve de Belendjer et il y fut tué avec ses 4.000 Musulmans.

Or, Salman avait été le premier nommé juge à Koufa ; dignité qu'il conserva quarante jours seulement, pendant lesquels il n'eut jamais l'occasion de juger. C'est lui qui avait transmis les Hadis d'Omar ibn-al-Khattab.

On dit qu'après que Habib fut entré en possession des terres qu'il avait prises en Arménie, il en écrivit à Osman, et qu'en même temps que sa lettre, arriva aussi la nouvelle de la mort de Salman.

Osman eut d'abord l'idée de nommer Habib chef des troupes à sa place, mais il finit par se décider à le nommer

directeur des incursions dans les régions limitrophes de la Syrie et de Djezira (1). Il nomma Houzaïf ibnou-l-Yaman al-Absi chef des districts limitrophes de l'Arménie, puis il le révoqua... (Suit une liste de changements de gouverneurs ne présentant aucun intérêt.)

Sous le gouvernement de Merwan ben Mohammed eurent lieu des campagnes et des incursions dans les terres des Khazars.

Abou-Djafar fut le premier gouverneur de Djezira et de l'Arménie sous les Abbassides. Quand il fut devenu Calife (2) il désigna à sa place Yazid-ben-Housain as-Souleimi. Ce dernier prit Bab-Allan, où il plaça une garnison de soldats réguliers, puis il s'empara de Sanaria qui devait ainsi payer le Kharadj.

Sous le gouvernement de son successeur Hassan ibn Kahtab ar-Rahi eut lieu une révolte des habitants de l'Arménie. Al-Mansour envoya à son secours Amir-ben-Ismaïl. Hassan attaqua Mouchtail (*alias* Banou Chail), chef des rebelles, qu'il dispersa et eut ainsi gain de cause. C'est de Hassan que tirent leurs noms le fleuve Al-Hassan à Baïlam, le jardin « Al-Hassan » à Berda'a, les domaines « Al-Hassounia »...

Sous le gouvernement de Housseima eut lieu la répartition du cadastre et des impôts.

Le gouverneur Hassan-al-Mamamie manifesta des sentiments d'amitié pour les patriciens de l'Arménie auxquels il fut très favorable — avant qu'une révolte n'éclatât (3)... Puis se succédèrent des gouverneurs qui, d'une façon générale, manifestèrent peu d'exigences aux habitants... Quand Moutawakkil fut monté (4) sur le trône, il envoya en Arménie dès la deuxième année de son règne Youssouf al-Mervezi...

(1) La Mésopotamie.
(2) Entre 748 et 754.
(3) En 760-766.
(4) En 861.

Les plus grands animaux de l'Arménie sont les béliers, les bœufs et les chiens ; les chevaux sont de petite taille, les chameaux sont également petits, si bien que leur poitrine touche le sol, et ils ressemblent à ceux des Turcs.

Dans la montagne de Kabk (Caucase), il y a 72 peuplades dont aucune ne comprend le parler de sa voisine si ce n'est avec l'aide d'un interprète. Cette montagne a 500 farsakh de longueur et elle s'étend jusqu'aux terres de Roum et aux confins des Khazars et des Allans et va jusqu'aux terres des Slaves. Dans la montagne il y a une peuplade de Slaves, cependant que les autres sont Arméniennes (*sic*). Parmi les miracles en Arménie on signale une maison de Kalikala située (près d'une) église où une poussière blanche tombe du ciel, les moines l'utilisent comme un remède contre les morsures des serpents. Les poissons y abondent. On y trouve des mines de mercure, de cuivre, d'argent, de plomb et de soufre. Le bois de bouleau dont on fabrique des articles étonnants se trouve dans une forêt épaisse. Cette forêt (qui est) dans le pays de Berda'a s'étend jusqu'au pays des Khazars et entame le pays du Kharezm et on l'appelle la forêt d'Ar-Rahman.

L'impôt de l'Arménie est de 2.330.980 dirhems.

Au-delà de la ville du Bab (al-Abwab) se trouvent les royaumes de Soura (Souvart ou Bab-Soul ?) des Lakzes (Laks), du Sahib as-Serir et la ville de Semender.

De Djanodjan au golfe des Khazars on compte, par un vent favorable, huit jours de navigation. Les Khazars sont tous Juifs, mais leur judaïsation est de date récente.

N. Slousch.

NOTES ET DOCUMENTS

La presse autonomiste anti-anglaise dans l'Inde.

Nous avons parlé plusieurs fois dans cette *Revue* du mouvement *svadêçî* ou autonomiste qu'a amené dans le Nord-Est de l'Inde la division administrative du Bengale en deux provinces distinctes. Nous avons publié le poème qui n'a, d'ailleurs, aucun caractère politique mais qui commence par les mots *Bandê mâtaram* « je salue la mère » et qui est devenu en quelque sorte le chant national, l'hymne de protestation et de révolte. Le mouvement, limité d'abord aux Hindous, s'est étendu jusqu'à comprendre quelques Musulmans et presque dans toute l'Inde il a recruté des partisans, en très petit nombre, il faut l'avouer. Certes, la domination anglaise ne court pour le moment aucun risque, mais le péril n'en existe pas moins, quoique dans un avenir assez éloigné.

Dans l'article sur les Sikhs que j'ai donné ici même à l'occasion du livre de M. Macauliffe, j'ai fait remarquer l'optimisme de cet historien pour qui les Sikhs sont aujourd'hui les plus fidèles et les plus loyaux sujets de l'Angleterre. Il avoue cependant que, parmi la jeunesse du pays, il y a chez certaines personnes des essais de rapprochement avec les Hindous basés sur une antipathie commune pour les conquérants. L'unité indienne n'est pas faite et c'est une des garanties du maintien de l'état de choses actuel ; mais des rapprochements comme celui qui vient d'être signalé sont l'avant-garde et la préparation de cette unité. Les Sikhs, comme les autres Indiens, doivent à l'Angleterre l'ordre administratif, la régularité de la justice, la facilité des communications (canaux, routes, chemins de fer), l'organisation des services télégraphiques et postaux et dans une certaine mesure l'extension des relations commerciales; ils ne sauraient oublier cependant qu'ils ont été indépendants jusqu'en 1849 et que l'annexion du Pandjâb s'est faite dans des circonstances tout à fait particulières. Elles sont exposées tout au long

dans une brochure que je viens de retrouver et qui a été publiée à Paris en 1880 sous ce titre : *le Maharajah Duleep-Singh et l'Angleterre.* Il me paraît intéressant d'en résumer ci-après les principaux passages en rectifiant l'orthographe.

*
* *

Dhalîp-Singh est né le 4 septembre 1838 dans son palais de Lahore. Son père Randjît-Singh étant mort le 27 juin 1839, ses premières années se passèrent sous la tutelle de sa mère Rânî-Jinda, laquelle veilla sur son fils avec un soin jaloux et le traita avec l'indulgence sans bornes d'une mère indienne.

Dès l'âge de cinq ans, Dhalîp-Singh fut appelé au trône. Du jour de son avènement, le jeune Maharajah fut entouré de courtisans et mena la vie luxueuse d'un monarque oriental. Tous les éléphants et les chevaux du pays étaient à sa disposition. Un corps de soixante jeunes garçons partageaient ses jeux. Il leur apprenait à faire l'exercice comme à des enfants de troupe. Vingt médecins de la cour veillaient sans relâche sur sa santé et se disputaient l'honneur de la rétablir chaque fois qu'elle était compromise par la moindre indisposition. A tel point que sa mère et son oncle, un jour où il était gravement malade, furent obligés d'intervenir et d'user de leur autorité pour écarter tous ces médecins bavards.

On eut recours aux lumières d'un seul médecin étranger, lequel n'ayant à tenir compte de l'avis de personne, sauva le malade.

Il va sans dire qu'on lui apprit à monter à cheval, à se servir d'un fusil et à tirer de l'arc. On l'initia au sport gracieux de la fauconnerie pour lequel il montra de sérieuses dispositions. On lui apprit aussi à lutter et à se distinguer dans tous les exercices du corps.

Il eut deux professeurs, un pour lui enseigner la langue persane, et l'autre le Gûrmukhi, la langue des écritures saintes des Sikhs.

Matin et soir, l'enfant Maharajah était habillé par cinq ou six valets de chambre, et chacun de ces serviteurs lui offrait un costume avec des ornements différents. Quand le roi avait fait choix de l'un de ces vêtements, les porteurs des autres manifestaient une vive jalousie.

Tous les matins, le trésorier en chef, avec un grand plateau chargé de joyaux, se présentait devant le Maharajah et l'invitait à faire choix de ceux qu'il voulait mettre pendant la journée.

Quand il allait en excursion, il était accompagné d'éléphants et de chevaux portant des tentes, de l'eau et des vivres. Une suite de deux cents cavaliers, deux compagnies de fantassins et un canon formaient sa garde d'honneur. Il était précédé de cinquante coureurs qui annonçaient l'arrivée du cortège royal. Dans la suite il y avait un chef et vingt

aides de cuisine ; ces artistes culinaires préparaient les mets les plus savoureux.

Tous les après-midi, trois prêtres venaient encenser le Maharajah et lui lire des passages de l'Écriture sainte, de l'*Adi Granth* ; ils chantaient des psaumes et se livraient à d'autres actes religieux. Quatre fois par an il y avait à Lahore des fêtes religieuses auxquelles le Maharajah prenait part. A la fête de *Dosara* qui se passait en automne, on dressait les tentes de soie sur une étendue de deux kilomètres carrés et le Maharajah, dominant le tout sur un trône élevé au milieu de la plaine, recevait les hommages et les cadeaux des principaux chefs de tribus. Du monceau d'or et d'argent que ses vassaux laissaient à ses pieds ces jours-là, il avait l'habitude d'emplir ses poches qu'il vidait ensuite entre les mains de ses jeunes camarades.

Le premier de chaque mois, le Maharajah montait dans le plateau d'une balance, puis on chargeait l'autre plateau d'huile, de farine, de beurre, de métaux et d'autres substances jusqu'à ce que, pour chaque espèce, on eût obtenu l'équivalent du poids du roi. Puis ces objets étaient distribués aux pauvres en guise d'aumône pendant que le Maharajah accomplissait les devoirs religieux prescrits par la religion des Sikhs. Chaque fois qu'il sortait, il distribuait du haut de son éléphant de l'argent aux pauvres qui se pressaient sur son passage. Quand sa sacoche était vide, un trésorier venait la remplir de nouveau.

Son enfance fut troublée pour la première fois par le meurtre de Djawâhir Singh, oncle maternel du jeune roi et premier ministre ; les soldats s'étaient révoltés contre lui en l'accusant de conspirer contre son neveu ; malgré les protestations indignées de la reine-mère, il fut mis à mort, son cadavre fut brûlé et cinq de ses femmes se sacrifièrent sur le même bûcher. Ceci se passait en 1845. Déjà à partir de 1843 des soldats sikhs avaient passé la frontière et attaqué les troupes britanniques avec lesquelles le gouvernement de Lahore entretenait des relations d'amitié ; le Gouverneur envoya une petite armée qui battit les insurgés à la bataille de Sabraon ; on fit payer aux Sikhs une forte indemnité de guerre et on s'empara de la moitié d'une province. Lord Hardinge, gouverneur général, profita de cette occasion pour affirmer son dévoûment à la personne du roi et pour lui offrir la protection de l'Angleterre afin de le maintenir sur son trône. Le 16 décembre 1846, un traité fut signé entre les représentants du gouvernement anglais et les principaux chefs sikhs, avec les considérants suivants :

« Attendu que le conseil de Lahore et les principaux chefs et Sirdars de l'État ont formellement exprimé au gouvernement britannique leur désir de voir le gouverneur général accorder aide et protection à l'administration de l'État de Lahore pendant la minorité du Maharajah Dhalîp

Singh, et qu'ils ont déclaré que pareille mesure était indispensable au maintien du gouvernement ;

« Attendu que le gouverneur général a consenti sous certaines conditions à accorder l'aide et la protection demandées. »

Les premiers articles du traité sont relatifs à un résident anglais chargé de contrôler les décisions du conseil de régence de Lahore.

L'article VII dit textuellement : « Un corps d'armée d'une importance laissée à la discrétion du gouverneur général et placé sous son ordre immédiat, restera à Lahore pour assurer la protection du Maharajah et le maintien de la paix. »

L'article VIII permet au gouvernement anglais d'occuper éventuellement les forts et les citadelles du pays.

L'article IX impose aux Sikhs le paiement d'une somme de 2.200.000 roupies (5.500.000 francs) pour l'entretien du corps d'armée.

L'article X alloue à la reine-mère une indemnité annuelle de 150.000 roupies (370.000 francs).

L'article XI est ainsi conçu : « les stipulations de cet engagement feront effet pendant la minorité de Son Altesse le Maharajah Dhalîp Singh et cesseront d'être applicables dès que Son Altesse aura atteint l'âge de seize ans révolus, c'est-à-dire le 4 septembre 1854, mais il sera loisible au gouverneur général d'abolir les dispositions énoncées dans les articles ci-dessus, à un moment quelconque antérieur à la majorité de Son Altesse, à la condition que le gouverneur général et le conseil de Lahore soient convaincus que l'interposition du gouvernement britannique n'est plus nécessaire au maintien du gouvernement de Son Altesse le Maharajah. »

A la suite de ce traité, le *Blue Book* anglais disait : Mais en plus de ces considérations d'ordre politique, le gouverneur général doit se laisser influencer par les engagements que le gouvernement britannique a contractés en acceptant d'être le tuteur du jeune Prince durant sa minorité. Le 20 août 1847 lord Hardinge déclarait dans une proclamation : « L'âge tendre du Maharajah m'inspire l'intérêt d'un père, pour l'éducation et la tutelle du jeune Prince. »

Le 15 février 1846, le jeune roi avait reçu le gouverneur général en audience solennelle. Sir Henry Hardinge mit une aigrette de diamants dans le turban du Maharajah de la part de la reine d'Angleterre et reçut en échange, selon la coutume orientale, de nombreux présents du roi de Lahore. Le gouverneur demanda à voir le célèbre diamant *Koh-i nûr* (montagne de lumière); après avoir admiré cette pierre merveilleuse, il l'épingla au bras droit du jeune Majarajah en le félicitant d'en être le possesseur.

Dhalîp Singh était encore trop jeune pour assister aux séances du Conseil; insouciant comme un enfant de son âge, occupé à ses jeux et promenades, il ne s'inquiétait pas des allées et venues des officiers étrangers et signait sans hésitation les papiers qu'on lui présentait. A partir des premiers jours de 1847, il remarqua la présence constante dans son entourage d'officiers anglais.

Un détachement de l'armée britannique alla prendre possession en son nom de la forteresse du Multan, une révolte éclata sur place et les Anglais furent massacrés; l'insurrection ne tarda pas à se développer et quand elle eut acquis une certaine importance, le gouverneur général se décida à châtier les rebelles en sa qualité de tuteur du Maharadjah et dans l'intérêt de celui-ci, sans prétendre faire aucune conquête. Mais les Anglais profitaient de toutes les occasions pour augmenter leur pouvoir. En juillet 1849 le jeune roi refusa de consacrer comme grand prêtre du royaume le prêtre Tedj Singh qu'on accusait d'avoir trahi ses compatriotes auprès des Anglais; la reine-mère, soupçonnée d'avoir conseillé son fils, fut enlevée en l'absence du roi et conduite en prison loin de la capitale. A partir de ce moment, Dhalip Sing fut beaucoup plus étroitement « protégé »; deux jeunes officiers désignés par le marquis de Dalhousie furent attachés à sa personne avec la mission de lui apprendre la langue anglaise ! On lui fit signer beaucoup d'actes de concessions et enfin le 29 mars 1749, un traité définitif dont voici les termes :

« Entre le Maharajah Dhalîp Singh et la Compagnie des Indes.

« I. — Son Altesse le Maharajah renonce pour lui, pour ses héritiers et successeurs à tous ses droits et titres ainsi qu'à toute revendication à la souveraineté du Pandjâb.

« II. — Tous les biens de l'État du Pandjâb sans exception et partout où ils se trouveront, seront confisqués au profit de l'honorable Compagnie des Indes orientales en paiement de la dette contractée par l'État de Lahore envers le gouvernement britannique et pour l'indemniser des frais de la guerre.

« III. — La pierre précieuse le Koh-i nûr sera livrée par le Maharajah de Lahore à la reine d'Angleterre.

« IV. — Son Altesse Dhalîp Singh recevra de l'honorable Compagnie des Indes orientales, pour son entretien personnel et celui de ses parents et serviteurs, une pension de 4 à 5 lakhs de roupies (1.000.000 à 1.250.000 francs par an).

« V. — Son Altesse sera traitée avec respect et honneur, elle conservera le titre de Maharadjah Dhalîp Singh Bahadur et elle continuera à recevoir, sa vie durant, la pension qui lui a été allouée à la condition qu'elle se soumette au gouvernement britannique et fixe sa résidence à la convenance du Gouverneur général des Indes.

« Accordé et accepté à Lahore, le vingt-neuvième jour de mars 1849 et ratifié par le très honorable Gouverneur général le cinquième jour d'avril 1849. »

Le Maharajah à l'époque de ce traité n'était âgé que de onze ans. Il hésitait à signer, il eut vaguement conscience de ce qu'on lui faisait faire, mais à l'instant où cette hésitation se produisit, son serviteur fidèle Meah Kîmah lui dit à l'oreille : « Signez, c'est dans votre intérêt et dans celui de vos parents : ne donnez pas signe de méfiance, vous ne gagnerez rien à refuser. »

Le Maharajah perdait ainsi tout d'un coup son royaume, son autorité, sa fortune et tous ses biens qui donnaient un revenu de plus de douze millions de francs sans parler du Koh-i nûr dont la valeur a été estimée plus de 75 millions. Il ne lui resta, grâce à un ami dévoué, qu'une collection de pierres précieuses et de perles.

Aussitôt après l'annexion, le premier soin du Gouvernement anglais fut de réduire le train de vie du Maharajah et de faire vendre la plus grande partie de ses éléphants, chameaux, chevaux, troupeaux de bœufs, etc. On s'empara aussi de toute son argenterie, de ses bijoux de ses objets d'art et de tout son mobilier.

Le résident anglais fut chargé de surveiller l'emploi de la pension attribuée au jeune prince, aucun compte n'a jamais été rendu de l'emploi de cette somme. En 1850 Dhalîp Singh fut envoyé dans un village au bord du Gange et sa dépense personnelle fut réduite à 300.000 francs. Dhalîp Singh avait une garde d'honneur qui était en réalité chargée de le retenir prisonnier ; on le traitait en apparence comme un prince régnant, mais on ne le laissa jamais communiquer librement avec ses sujets et ses amis influents.

Il ne lui fut pas permis de revoir sa mère qui était vénérée comme une sainte par tous les Sikhs.

Le 8 mars 1853 après avoir initié le jeune prince aux mystères de la religion chrétienne et lui avoir appris à jouer au cricket, on lui fit sentir qu'il serait plus à son aise en Angleterre qu'aux Indes.

Le Maharajah qui commençait à s'ennuyer ne demandait pas mieux que de voyager. Il éprouvait même une certaine curiosité à voir la patrie de ses protecteurs.

Un an après, au mois de mai 1854, il débarquait à Southampton, après avoir été salué à toutes les escales par des salves d'artillerie.

En arrivant à Londres, il fut reçu par Sa Majesté la reine d'Angleterre et le prince Albert en audience particulière et les plus grands dignitaires du Royaume-Uni vinrent lui offrir leurs hommages.

La Compagnie des Indes l'installa dans un château aux environs de Londres et lui donna des maîtres qui lui apprirent à lire, à compter et

à écrire en anglais. Les jours où la reine ouvrait la session parlementaire, le Maharadjah était assis à côté d'elle dans la Chambre des Lords; quelque temps après, fatigué de la vie européenne, il demanda à retourner dans l'Inde, on lui conseilla de visiter l'Europe et le docteur Logan le conduisit en France et en Italie.

De retour en Angleterre et ayant atteint l'âge de 19 ans, Dhâlîp Singh fit observer au Gouvernement que la majorité des princes indiens régnants est fixée à seize ans; on reconnut le bien fondé de cette réclamation; il fut émancipé et sa pension fut portée à 375.000 francs.

Le prince émancipé croyait avoir obtenu une plus grande liberté, il n'en fut rien et il dut subir la présence incessante d'un certain colonel Oliphant; sa résidence fut alors transportée au château de Musgrave, dans le Yorkshire. Après la révolte des Cipayes et la suppression de la Compagnie des Indes, Dhalîp Singh put aller embrasser sa mère à Calcutta, en 1858; ce retour du prince Dhalîp Singh dans l'Inde et l'entrevue qu'il eut avec la reine-mère produisirent une profonde sensation; le Gouverneur en fut inquiet et exila la reine-mère à l'île de Ceylan, après avoir donné au prince l'ordre de rentrer en Angleterre. Une fois encore, le Maharajah dut subir la loi du plus fort. Tout ce qu'il put obtenir fut la grâce de sa mère et la permission de l'emmener avec lui en Angleterre.

A la vérité, cette solution n'était pas faite pour déplaire au Gouvernement britannique; tant que le prince eut sa mère avec lui, il n'éprouva pas le besoin de retourner dans l'Inde. Ayant ainsi prouvé son désir d'accepter les faits accomplis, le Maharajah crut le moment arrivé de demander l'exécution stricte du traité par lequel il avait été dépossédé de son royaume. Cette prétention fut qualifiée d'exorbitante; le Gouvernement s'y refusa mais en 1862 sa pension fut fixée à 500.000 francs, et en outre on lui fit don de 2.625.000 francs pour acheter une propriété dans le Gloucestershire, puis, comme elle ne lui convenait pas, il obtint le prêt de la somme de 2.750.000 francs aux intérêts de 4 p. 100 afin qu'il puisse acquérir une propriété plus importante dans le Suffolk. En 1864 la mère du Maharajah mourut. Déférant au vœu suprême de la mourante, le Gouvernement britannique autorisa son fils à accompagner le corps jusqu'à Bombay où il fut brûlé; les cendres furent jetées dans la Narmadâ, la rivière sacrée. La crise agricole qui sévit en Angleterre de 1878 à 1880 réduisit considérablement les revenus du Maharajah, il appella sur sa situation obérée l'attention du Gouvernement et demanda une fois de plus la stricte exécution du traité de 1849; on lui offrit une somme de 75.000 francs qu'il refusa dédaigneusement; il quitta alors l'Angleterre et après avoir voyagé en France et en Allemagne alla s'établir définitivement en Russie.

***

La brochure que j'ai résumée ci-dessus a été évidemment traduite de l'anglais ou rédigée sur des notes en anglais inspirées par le Maharajah lui-même. En a-t-il été fait une édition en pandjabi ou en hindoustani, destinée à être envoyée dans l'Inde ? Rien ne permet de le supposer, quoique soixante ans ne suffisent pas pour effacer le souvenir d'un nom et le regret de l'indépendance perdue. Le Pandjâb est un terrain tout prêt pour la bonne semence autonomiste et c'est pour éviter les effets d'une propagande active dans de pareils milieux que le gouvernement de Calcutta a expulsé du territoire indien les principaux chefs du mouvement ; mais ceux-ci ne se sont pas laissé décourager, ils se sont remis à l'ouvrage avec une ardeur nouvelle. J'ai décrit l'année dernière une image lithographiée qui, au milieu de six tableaux suggestifs de la décadence et du relèvement de l'Inde, représente cette immense colonie sous la forme d'un homme tout nu, émacié, dont la main puissante de l'Angleterre étreint fortement le cou et dont des milliers de moustiques qui personnifient les fonctionnaires britanniques sucent tout le sang. Cette image accompagnée de légendes en hindoustani, ce qui montre qu'elle est l'œuvre d'un musulman, porte comme rubrique, ou comme devise, les mots *Bandê mâtaram*, qui deviennent ainsi le cri de protestation, le signe de ralliement des autonomistes ; l'image nous venait d'Amérique. C'est aussi d'Amérique que nous arrive une petite brochure in-18 en anglais, sans titre, sans indication de lieu ni de date, qui comprend seize pages et qui est signée *Bandè mâtaram* ; en haut de la première page on lit ces mots : *Choose, oh Indian Princes*! « Choisissez, ô princes indiens ! » C'est donc un appel aux souverains de toute la péninsule ; on leur expose l'état misérable du pays, l'idéal des révolutionnaires ; on combat leurs craintes et leurs hésitations ; on rappelle le passé glorieux de leurs ancêtres, les progrès des idées modernes ; on leur rappelle que l'Inde est aussi leur mère et on leur montre où est leur véritable devoir. La brochure se termine par ces mots : « L'empereur romain est un mythe du passé tandis que le christianisme a conquis des régions que les Césars n'ont jamais connues. C'est la volonté de Celui qui a créé l'Himâlaya au nord et Ceylan au sud, que l'Inde soit une, soit libre, soit une nation.

« Les partisans du *Svadêcî* ont entendu sa voix, ont eu sa vision, ont reçu ses commandements d'agir et de mourir, de mourir et d'agir. Doutez-vous de la sincérité de nos convictions ? si oui, entendez le nom de Dhingra et restez sourds. Au nom de ce martyr, ô princes indiens, nous vous demandons de méditer solennellement et profondément sur

ces paroles et de choisir ensuite votre voie ; choisissez librement et vous serez les premiers pères de la nation ou les derniers de ses tyrans. »

En Amérique aussi a paru une note de deux pages in-8, datée du 17 août 1909 « A la mémoire du Patriote Madan Lal Dhingra », mis à mort pour la cause de la liberté par la justice anglaise, « dont le sang a écrit l'annonce du triomphe futur et dont la vie a donné une âme à l'esprit national » ; la note en anglais se termine par l'indication d'un deuil national pour le 17 août.

Bandê Mâtaram est le titre d'un journal mensuel de quatre pages à deux colonnes, publié à Genève avec le sous-titre de « Organe de l'indépendance indienne », cette note « toutes les communications doivent être adressées à Mme Cama, poste restante, Genève ; le journal n'est soutenu que par des souscriptions volontaires, aucun prix n'est fixé pour l'abonnement » et cette épigraphe : « C'est pourquoi, ô Ananda, consulte le fond de ta pensée ; soyez à vous-même votre guide ; ne vous abandonnez à aucune distraction extérieure et travaillez avec diligence à votre libération. »

A Berlin a paru le 20 novembre 1909 le premier numéro d'un journal un peu plus grand, de quatre pages à trois colonnes, intitulé *Madan Talwâr*, organe de l'indépendance indienne avec le portrait du rédacteur. L'article de tête porte pour titre « Notre évangile, Madan Lal Dhingra ; le héraut de la liberté nationale. »

A New-York paraît également, depuis le milieu de l'année dernière une publication du même genre, quatre pages à deux colonnes, qui dénonce au monde entier le despotisme et la tyrannie des Anglais dans l'Inde : *le libre Hindoustan*, « organe de liberté et de réforme sociale et religieuse » ; puis vient cette ligne en guise d'épigraphe : « La résistance à la tyrannie est un service rendu à l'humanité et un devoir de civilisation. »

Je relève, dans le numéro du *Talwâr* du 20 décembre 1909, la note suivante : « D'Europe, en pays non britannique, nous pouvons exprimer nos idées avec une liberté qui nous est entièrement refusée dans notre propre pays... Tout ce qui peut se faire ouvertement dans l'Inde s'y fait. Des centaines de patriotes sont allés en prison sans un murmure ; quelques-uns sont allés joyeusement au supplice avec *Bandê mâtaram* sur les lèvres. En Europe, notre œuvre de préparation a commencé. Le bien connu *Indian Sociologist*, habilement et savamment édité par Dêçabandhu Pandit Chyamûji Kriçhnavarmâ, publié à Paris, le foyer même des révolutions, la patrie du cri de guerre français dans le monde : liberté, égalité, fraternité, a pendant un certain temps rendu un service considérable à la patrie, par sa vaillante et intrépide revendication de l'indépendance indienne, et des principes de l'assimilation politique comme le prélude d'une révolution nationale. Tout récemment, sous les auspices de Dêçabhagini Cama, un nouveau journal,

le *Bandê mâtaram*, a fait son apparition à Genève, dont le nom même évoque les souvenirs pieux et excitants de Mazzini. Nous recommandons maintenant ce journal, et si nous nous décidons à en publier un troisième, le *Talwâr* « l'épée », c'est que l'œuvre est si vaste qu'il y aurait place pour beaucoup d'autres encore. »

L'article de tête du même numéro loue Madan Lal Dhingra dont le revolver a, dans la soirée du 1er juillet 1909, « envoyé un Anglais à sa punition » et qui est mort vaillamment, le matin du 17 août suivant, pour la liberté ; « le revolver », ajoute le rédacteur du journal, « est aujourd'hui le symbole du seul moyen par lequel des tyrans, des traîtres et des esclaves pourront être émancipés de leur vie de crimes, de lâchetés et de servitude ».

Dans les nos 9-10 du *Free Hindosthan*, de New-York, est un énergique appel « aux Sikhs » qui commence ainsi : « Combien de temps resterez-vous encore endormis, frère de la Khalça ? » On y rappelle la conduite odieuse de l'Angleterre envers Dhalîp Singh, « notre prince vénéré », détrôné, emprisonné et fait chrétien à onze ans ; il est mort dans le repentir et la douleur de n'avoir pu exécuter l'ordre sacré *Khalça* (1) *karêgâ râdj* « la Khalça régnera ».

Les documents que je viens d'analyser sont tous originaux et ont été composés et imprimés en dehors de l'Inde ; dans le pays même le nombre des publications patriotes est considérable et il s'en fait dans toutes les langues indigènes. Deux seulement me sont parvenus, deux journaux tamouls très intéressants ; le ton des articles est nécessairement moins vif.

Le premier, qui se publie à Madras, s'appelle *Vidjayâ* « Victoire », il a pour sous-titre ou pour épigraphe si l'on veut, les mots *Vandê Mâdaram*, qui est la transcription tamoule du fameux refrain ; six lignes en écriture *Dêvanagari* contiennent des invocations ; des deux côtés du titre est répétée une figure représentant l'Inde avec quatre petits enfants entre les bras, personnifiant les quatre castes ; d'autres dans le bas du tableau habillés à la façon étrangère sont menacés par sa massue ; il est adossé à une carte de l'Inde, au-dessus de sa tête est l'inscription *Bhâratô mâtâ* ce qui veut dire « mère Inde ». Il paraît à Madras tous les matins, les trois numéros que j'ai sous les yeux contiennent des articles dont voici les titres : « La foi dans le pays, le parlement en Turquie, l'autonomie au village, etc. ». Le reste du journal est rempli par des annonces commerciales et des notices religieuses.

Le second journal se publie à Pondichéry, c'est-à-dire sur un territoire indépendant ; il paraît tous les samedis depuis le 16 octobre 1908 ;

(1) Pour l'explication de ce mot, voyez mon article sur la religion des Sikhs dans cette *Revue* (t., IX, p. 361-411).

il est imprimé sur papier couleur ocre clair, il est entièrement rédigé en tamoul, avec *passim* quelques mots anglais, le titre *India* et la date sont répétés en caractères latins dans les derniers numéros. En tête est la devise française : Liberté, Égalité, Fraternité. Depuis le 4 décembre 1909, le journal a agrandi son format ce qui prouve qu'il a obtenu un certain succès. L'originalité de cette publication est un dessin qui occupe toute la première page ; ce dessin est tantôt allégorique, tantôt satirique ; quelquefois il est remplacé par un portrait ; il est toujours accompagné d'une légende; je crois intéressant d'en signaler quelques-uns : au n° 1 l'Inde est figurée par un cavalier monté sur un cheval dont un Anglais enchaîne les deux pieds de devant. Dans le n° 4 on voit le roi d'Angleterre assis sur son trône, sceptre en main, recevoir les hommages des Indiens bâillonnés, enchaînés et tenus en laisse par un fonctionnaire : ils présentent au roi le squelette de la liberté, de l'indépendance. Dans le n° 5, on voit en cage un lion qui représente la caste guerrière; en dehors de la cage trois chiens étiques qui figurent les castes sacerdotale, marchande et servile, sont accroupis autour d'un Anglais qui leur tend un os à ronger. La première page du n° 10 représente une piste sur laquelle roule un chariot traîné par cinq chevaux à figures d'hommes, d'Indiens fouaillés par un Anglais à figure moqueuse debout au milieu. Le dessin n° 14 a un titre en anglais : « scène de l'Inde antique », un guerrier prêt à partir pour la guerre est armé par sa mère; un serviteur porte un drapeau où est écrit *svarâdjâ* « roi indépendant » et on lit en haut du tableau le fatidique *Bandê mâtaram* en hindi. Le sujet du n° 16 est le contraste entre l'Anglais repu, obèse et insolent et des Indiens affamés, maigres au-delà de toute expression, qui lui demandent en vain de la nourriture. Nous passons ensuite au n° 35 où un personnage de caste rend hommage au drapeau national portant le cri de ralliement *Bandê mâtaram*. Le n° 39 porte la date du 14 juillet 1789 précédé des mots « Vive la république » en français et en tamoul avec le titre « Prise de la Bastille »: on voit le peuple de Paris traînant les canons contre la vieille citadelle et au-dessous une légende tamoule explique que les Français ont eu l'énergie de prendre et de détruire l'emblème du despotisme; c'est un exemple à méditer et à suivre. Le quarante-deuxième numéro souligne les paroles de sir Edward Baker « dans l'application du remède, il n'y aura que peu de place pour distinguer entre l'innocent et le criminel ».

« Collaboration du gouvernement britannique avec son peuple de l'Inde » tel est le titre du n° 43 où l'on voit l'Inde sous la forme d'une vache à tête de femme qui verse de grosses larmes ; elle est maintenue par un soldat qui lui a mis un canon sur le dos ; un Anglais accroupi tette la vache en écartant le jeune veau. Le n° 18 de la seconde année

donne en première page les portraits de cinq chefs du mouvement ; par parenthèse, nous trouvons dans ce numéro une vue de Paris inondé en janvier 1910. Le dernier numéro que nous avons reçu, celui du 26 mars 1910 contient le portrait d'un riche musulman de Bombay, Djanâb Karim Ibrahim, qui a donné au gouvernement quatre lakhs et demi de roupies environ 800.000 francs pour être employés en bonnes œuvres et en fondations charitables.

La plupart des dessins dont nous venons de parler sont exécutés d'une façon un peu rude, sans soucis des lois de la perspective et des proportions.

Quant au texte tamoul, il occupe généralement quinze pages à trois colonnes d'une composition très serrée. Pour donner une idée de la rédaction, je vais indiquer ce que contiennent le premier numéro et le dernier qui me soit parvenu. Le premier numéro, du 10 octobre 1908, commence par l'« explication de l'image » : c'est un commentaire développé du dessin de la première page; puis viennent des lettres de Londres, l'article de fond « Liberté, Égalité, Fraternité », un compte rendu du Congrès qui se tenait alors à Madras, voyage d'enfants indiens en Europe, le cas de Çrî-Dji-Subra Irmanya Aiyar, un poème sur Bharatadêvî (la déesse Inde), une notice sur Iswar Chandra Vidyâsagar, 4 pages d'annonces, un article « effort » avec un titre anglais « try, try, try again », des nouvelles générales de l'Inde et de l'Europe, un feuilleton (conte d'un potier), et 2 autres pages d'annonces.

Le n° 23 de la seconde année, 2 avril 1910, contient les articles suivants : conduite des Indiens, aux partisans du *svadêçi*, ceux qui s'efforcent ne s'abaissent pas, nos frères musulmans, nouvelles locales (Madras, Calcutta, Bombay), accident de chemin de fer, annonces pharmaceutiques, faits divers, annonces commerciales.

Quand on lit les dissertations ardentes, les proclamations enflammées, les appels violents de « patriotes » hindous, on constate un état d'esprit remarquable et tout particulier. Je ne saurais mieux le comparer qu'à la mentalité des révolutionnaires russes. C'est la même exaltation mystique, le même absolutisme farouche, la même intransigeance irréductible, la même insouciance du lendemain immédiat. Et cependant on ne saurait rien fonder sur des négations ni sur des théories spéculatives. Aussi suis-je de ceux qui ne croient pas au mouvement actuel. Mais l'idée marche, la semence est jetée dans les esprits et les générations prochaines devront et pourront la faire fructifier et aboutir. Trois cents millions d'hommes sont une part trop grande de l'humanité pour ne pas avoir droit à la vie indépendante et autonome. L'Inde confédérée sera infailliblement un jour l'un des premiers États du monde et l'un des facteurs des plus actifs de la science, du progrès et de la civilisation.

JULIEN VINSON.

LE CHÉIKHISME (1)

III

La troisième observation que les Moutéchʃarréhés fassent aux Chéïkhis, est que ceux-ci nient la résurrection du corps matériel.

On a pu voir dans Sèyyed Ali Mohammed dit le Bâb, au chapitre IV, que ce fut précisément une discussion à ce sujet entre Chéïkh Ahmed et Hadji Mollah Baraqani, qui donna le signal des hostilités et fut la cause immédiate de l'excommunication du Chéïkh.

Voyons donc ce que cette accusation peut avoir de vrai. Chéïkh Ahmed Ahçahi, dans le commentaire de cette parole du Ziaret : « O Imâms! vos corps sont dans le milieu des corps (2), » dit: « Sache en vérité, que l'homme possède deux corps (3), le premier est composé des

(1) V. la *Revue du Monde Musulman*, février et avril 1910.

Erratum : Premier article page 237, quatre lignes avant la fin de la page, au lieu de « qu'il n'était pas le lieu » lire : « qu'il n'était que le lieu ».

(2) Votre corps est né au milieu des corps, de la matrice de vos mères. Il y a ici plusieurs interprétations. Nous allons voir ce qu'il en faut penser au point de vue Chéïkhi, mais, au point de vue Bâbi, tout au moins, voici ce que cela veut dire. Le verset 28 de la Sourate VII dit : « Ainsi que Dieu vous a créés, il vous fera ressusciter ». Il vous fera donc ressusciter de la matrice de vos mères puisque c'est de là qu'il vous a créés. Ali, par exemple est ressuscité, lors de la manifestation Bâbie; mais non comme l'entend le vulgaire. Il est ressuscité, comme le dit Chéïkh Ahmed : « Si tu casses une bague d'argent, que tu fasses fondre le métal, et que tu en refasses une bague en tout semblable à la première, la première forme de la première bague n'est certainement pas revenue. Cette seconde bague est bien la première, quant à la matière, mais non quant à la forme. Ali est donc revenu sous la forme de Mollah Houssein Bouchrouyéhi ; mais sa matière spirituelle, son rôle en ce monde est resté identique à ce qu'il était. Le lecteur se rendra certainement compte jusqu'à quel point les doctrines Bâbies et Chéïkhies se rencontrent.

(3) Voir entre autres la réponse de Chéïkh Ahmed à celui qui l'interrogeait sur ce hadis : « Quelqu'un demande de Sadeq quel était l'état des morts. Le corps pourrit-il ? L'Imam répondit : Oui ! Il pourrit de sorte que rien ne reste de sa chair ni de ses os, si ce n'est la poussière, cette poussière dont il a été créé. Il reste ainsi dans le tombeau jusqu'à ce que Dieu le crée de nouveau de cette poussière, *ainsi qu'il l'avait tout d'abord créé.* »

éléments de temps — et il est comme une sorte de vêtement, que l'homme tantôt revêt et tantôt rejette... le second corps est celui qui subsiste dans le tombeau, et c'est la boue même (1) dont l'homme a été créé : ce corps, dis-je, subsiste dans le tombeau.

« La terre, en effet, absorbe le corps matériel, dont les éléments se dispersent, chaque molécule retournant à sa source primitive. La partie feu va donc rejoindre la sphère de feu, la partie air, la sphère d'air, et ainsi de suite pour le reste.

« L'autre corps est l'homme invariable qui n'*augmente ni ne diminue*. Il reste dans le tombeau, après que le corps matériel s'est séparé de lui.

« Quand ce corps matériel (2) a disparu, *aucun œil ne peut plus apercevoir l'homme qui est dans le tombeau,* car, quand les os sont pourris, rien de palpable ni de perceptible ne subsiste. Aussi, certains ont-ils dit : « Il n'y a plus que le néant ! »

« Non, certes, il n'en est pas ainsi. L'homme est toujours dans son tombeau, mais les yeux de ce monde ne le peuvent plus atteindre, car ils sont grossiers, et ne peuvent voir que les choses qui sont grossières comme eux... Ce corps qui subsiste, dépend du monde de « Hour Qelia (3) » et c'est lui qui ressuscite sur cette terre et puis pénètre dans le Paradis ou dans l'Enfer.

(1) La vérité du corps de l'homme, vérité qui n'augmente ni ne diminue, reste dans le tombeau après l'anéantissement du corps matériel.

(2) Djaçad Onsouri.

(3) Mollah Hossein Anari Kermani demanda au Chéïkh lui-même de lui expliquer ce qu'était le mot Hour Qélia; celui-ci répondit : « Le mot Hour Qélia signifie l'autre monde, car il désigne le monde Barzakh, qui est entre le monde visible et le monde invisible. C'est donc *l'autre monde*, et c'est un autre monde des choses visibles. C'est-à-dire que le monde des corps est le monde visible — Moulk —. Ce dernier se trouve dans le deuxième climat et est convexe par en bas. Il a des limites; c'est-à-dire qu'il a un certain nombre de degrés sans cependant offrir de faces. Par le bas, il touche au haut du Félek-oul-Atlès, en vertus des mêmes règles qui régissent l'apparition des images dans un miroir. Donc, le ciel Atlès se trouve sous le monde Hour Qélia. »

« Ce mot est syriaque, et est actuellement encore employé par les Sabéens, qui sont adorateurs d'idoles et fort nombreux à Bassorah et dans les environs.

« Le monde Barzakh, qui est l'intermédiaire entre ce bas-monde et celui de l'autre vie, est le monde Méçal (des doubles) qui est entre le monde visible et le monde invisible. Les cieux de ce monde, les étoiles s'y nomment Hour Qélia, et les villes s'y nomment, celle qui se trouve à la limite du début, Djab-oul-Qa, et c'est la ville d'Orient, et celle qui se trouve à l'autre limite est Djab-oul-Sa, et c'est la ville de l'Occident.

« Des éléments de ce monde sont créés les deuxièmes corps qui subsistent éternellement, et les éléments de ce monde sont une poussière qui subsiste dans le tombeau, dans tous les mondes. L'Orient de ce monde est l'Enfer, à

« Donc, si l'on fait observer que mes paroles, dans leur sens apparent, veulent dire qu'au jour du Jugement ce corps ne se reconstitue pas pour ressusciter et que ce sens est contraire à la religion de l'Islam, car Dieu a dit : « C'est parce que..... Dieu rappellera à la vie les habitants des tombeaux (1) » je répondrais : « Ce que je dis, tous les Musulmans l'ont dit et le répètent, car tous disent qu'au jour du jugement ce sont exactement ces mêmes corps — mais purs de toute souillure et de tout accident — qui ressuscitent. Ils sont tombés d'accord sur ceci, que les corps ne ressuscitent pas avec leurs éléments grossiers; qu'ils sont purifiés, mais qu'en réalité ce sont bien ces mêmes corps que nous avons connus qui ressuscitent. »

Autre part (2), il dit : « L'homme a deux Djaçads (corps) et deux Djisms (corps). Le premier de ces Djaçads est composé de quatre éléments, qui sont visibles. Ce Djaçad, actuellement en ce monde, est formé de ces qualités grossières qui sont des accidents du corps ; nous l'appelons le corps de forme.

« Comme exemple de ce corps élémentaire, nous pouvons donner une bague en argent. En réalité, la forme de cette bague est composée de l'anneau et de la juxtaposition du chaton à cet anneau. Si on la casse, qu'on en fasse fondre l'argent, qu'elle devienne ainsi une masse de métal, puis, qu'on travaille cette masse et qu'on en refasse une bague exactement semblable à la précédente, la première forme de la première bague n'est certainement pas revenue ; seulement,cette bague a été façonnée de façon à ressembler à sa première forme. Donc, et en vérité, cette bague est bien la première bague à cause de la matière qui

l'Occident est le Paradis : il s'agit ici du Paradis de ce monde, de celui d'Adam. C'est là que vont habiter les esprits des fidèles.

« Il y a de nombreux Hadis qui démontrent l'existence du monde Barzakh, ce verset, d'ailleurs, en parle nettement : Qoran VII, 44 : « Une cloison sépare les bienheureux des réprouvés. » Il est souvent question dans les dires des Imans des villes du monde Hour Qélia. J'en ai rapporté beaucoup dans mon commentaire du Riçalé Archiyé, de Molla Sadra, qui traite des causes premières et des causes finales. L'intelligence, d'ailleurs, suffirait à le prouver : le monde invisible est le monde des immatérialités et le monde visible est celui des matières : il y a forcément un intermédiaire entre ces deux, et c'est le monde Barzakh, qui n'est pas aussi subtil que les immatérialités, non plus qu'aussi grossier que la matière. Si le Barzakh n'était pas, il manquerait un anneau à la chaîne des choses. Et enfin, les Hadis qui prouvent l'existence d'un état intermédiaire après la mort et avant le jugement dernier, sont nombreux. » (Manuscrit de ma Bibliothèque.)

(1) Qoran, XXII, 7.

(2) Dans la réponse à l'un de mes frères en religion qui m'a envoyé un résumé de l'opposition que me font quelques oulémas au sujet de certaines expressions employées par moi en ce qui concerne l'état de l'homme au moment de la résurrection. (Manuscrit de ma Bibliothèque.)

la compose, mais elle est autre, cependant quant à la forme. Je veux donc dire que ce corps élémentaire, qui est composé des grossièretés inhérentes à la qualité d'homme, est cette forme même qui est le corps de forme.

« Notre sainte religion nous apprend que celui qui ne croit pas à la résurrection de ce corps élémentaire, n'est pas un Musulman. C'est-à-dire qu'il n'est pas Musulman s'il ne croit pas que ce corps qui existe actuellement et qui est visible est exactement, identiquement, celui qui ressuscite au Jugement.

« C'est ce corps même qui entre en Paradis ou en Enfer, c'est ce corps lui-même qui subsiste éternellement et qui a été créé pour subsister; c'est ce corps qui a été apporté à ce monde et de son gré a été avili de mille et mille degrés, jusqu'à arriver au rang de la poussière; arrivé là, il a commencé à progresser du degré de la semence à celui du grumeau de sang, de ce degré à celui de morceau de chair, puis, de celui de morceau de chair à celui d'os, et (1) progressant ainsi de mille et mille degrés, comme il était descendu, il arrive au point suprême de ces degrés d'ascension, plus haut encore peut-être, jusqu'au degré qui n'a pas de fin : il subsiste donc par l'entremise de la subsistance de Dieu, c'est-à-dire éternellement.

« Donc, ce corps visible revient exactement et identiquement, c'est ce corps même qu'atteignent les récompenses et les châtiments. Personne ne peut élever de doutes à ce sujet, si ce n'est celui dont l'Islam n'est pas un Islam de conviction, car c'est là un des principes de l'Islam.

« Oui! mais cependant, le principe de ce corps est une matière lumineuse : plus elle est avilie, plus elle devient dense et dure, comme une pierre noire : au début elle est un ange, puis, dans sa descente, elle devient pierre. Elle est comme Gabriel qui est une substance incorporelle de la matière élémentaire et périssable : quand ce Gabriel descend de son degré, il revêt la forme de « Dehyé Qelbi » (2) soit une autre.

« Or, ce corps était lumineux comme Gabriel et incorporel comme lui, ou, si l'on préfère, dépouillé de matière et de temps; mais il descendit jusqu'à arriver à ces degrés, et c'est alors qu'il revêtit la forme élémentaire, c'est alors qu'il acquit les qualités grossières de l'humanité.

« Telle est l'eau. Elle est subtile, mais elle se congèle, dès lors, elle

(1) Voir Qoran, XXIII, 14.

(2) Un des Compagnons plus instruit que les autres Arabes et avec lequel Mohammed s'entretenait fréquemment. Ses compatriotes lui ayant fait des observations : « C'est Gabriel, répondit-il, qui revêt cette forme. »

revêt la forme de la glace. Ce corps, quand il a revêtu son pourpoint de qualités grossières, son nom devient *corps élémentaire*.

« Quand la glace se change en eau, elle retourne à son principe : il n'y a aucune différence, si ce n'est dans les formes (1). Donc, quand cette eau se congèle à nouveau, ce n'est pas le premier état de congélation qui reparaît, mais un second état qui se produit. Cette seconde congélation est pourtant exactement la première, car l'eau n'a évidemment subi aucune modification et est toujours la même.

« Voilà ce que je veux dire quand j'affirme que le premier corps s'en va et *ne revient pas*.

« Or donc, ce corps actuel qui existe en ce bas-monde, est exactement le corps qui apparaîtra dans l'autre vie. Mais, ici-bas, il a été brisé par la mort. Alors, dans le vase de l'intelligence, est versée une certaine forme, une signification. Cette signification est versée dans le degré des esprits, puis dans le monde de la nature des *doubles* (Méçal)(2); alors, la forme s'attache à elle dans le monde Hour Qélia et elle est apportée dans les limites (3). Là, elle devient du vent, puis, se condensant de plus en plus, nuage, pluie, terre, herbe, semence, grumeau de sang, morceau de chair, os, puis sur ces os, la chair a fleuri et cela devient une autre création (4). C'est-à-dire, un homme dans cette création. Puis il meurt, il est mis au tombeau, *il se purifie sous la terre*, c'est-à-dire que la terre absorbe ses qualités grossières et ses accidents, *dont le nom est corps élémentaire*, et il sort, au jour du Jugement *tel qu'il était*. Donc, ce même corps qui existe en ce bas-monde, c'est celui-là qui apparaît au jugement, *après purification*. Après purification, veut dire après que l'on a quitté les choses grossières qui ne sont qu'accidents de ce corps. *Ces choses grossières sont la forme primitive, car, quand on fabrique une forme, ce n'est pas le première qui revient. Comprends donc ce que je dis.*

« Voilà donc ce que je voulais dire, et c'est là la religion des Imams de Dieu. Et, si j'attribue mensongèrement ceci aux Imams, que le péché en retombe sur moi. »

Tébercy, dans son *Ehtedjaj*, au sujet de ce verset : « Ceux qui refuseront de croire à nos signes, nous les approcherons du feu ardent. Aussitôt que leur peau sera consumée par le feu, nous les revêtirons d'une autre pour leur faire goûter le supplice (5) », raconte que Hafs-

(1) Celles-ci sont semblables mais ne sont cependant pas identiques.
(2) Nous verrons un peu plus loin ce que cela veut dire.
(3) En ce bas-monde.
(4) Qoran, XXII, 5.
(5) Qoran, IV, 59.

ibn-Qias a dit : « J'étais présent dans la Mesdjid-el-Haram, quand Ibn Aboul Hooudja interrogea Sadeq sur ce verset. Il lui demanda : Quel est donc le péché commis par cette seconde peau ? Sadeq lui répondit : « Hélas sur toi ! En vérité, cette seconde peau est identique à la première, et, en même temps, elle est autre »; Ibn Aboul Hooudja dit : « Donne-moi un exemple parmi les choses de ce monde. » Sadeq dit : « Vois un homme prendre une brique séchée au soleil, la casser, la remettre au moule, et en faire une seconde brique. Cette seconde brique est identiquement la première, mais elle en est cependant différente. »

« On prétend que j'ai dit, ajoute Chéïkh Ahmed : « Le second Djaçad (corps) est composé de quatre éléments qui existent dans le monde de la nature visible. » Une pareille affirmation est erronée et je n'ai jamais rien dit de semblable. Celui qui s'oppose ainsi à moi, n'a pas bien compris ma pensée; qu'il reprenne donc mon livre et relise avec soin le passage incriminé. En vérité, j'ai dit que ce deuxième corps subsiste dans le tombeau jusqu'à ce qu'il donne naissance à un deuxième corps en tout semblable au premier corps qui a été créé : il en est ici comme il en était pour la bague d'argent. Quand ce corps a été brisé, la forme en disparaît ; et cette forme du premier corps veut dire les « grossièretés qui sont loin d'être la vérité de l'homme. »

« Ne vois-tu pas qu'un tel est parfois malade, affaibli, qu'il ne lui reste pas un batman de chair, et, cependant, c'est exactement un tel, qui se portait bien. Il tombe malade, il maigrit, quelque chose de lui disparaît, mais c'est toujours la même personnalité. Ce trop et ce trop peu ne sont que comme un vêtement que l'homme revêt ou dont il se dépouille : il n'a, ce vêtement, ni sens, ni intelligence. Donc ces choses grossières qui forment le premier corps sont anéanties, car elles s'attachent accidentellement à ce corps en ce bas-monde.

« Le deuxième Djaçad (corps) est composé des quatre éléments mais non de ces éléments périssables, connus et destinés au néant. Au contraire, il est composé d'éléments qui subsistent, lumineux, essentiels : ce sont les éléments Hour Qélia, c'est-à-dire de ce monde qui est sous le huitième climat, et où se trouvent les deux Paradis de ce bas-monde, dans lequel séjournent les esprits des bienheureux, des prophètes, des saints et des croyants. C'est ce corps qui subsiste éternellement, c'est lui qui est descendu en ce bas-monde et s'est revêtu des qualités grossières de l'animal humain ; c'est donc lui qui existe ici-bas, mais il y a sur lui une poussière, une chose grossière, qui, elle, est composée des quatre éléments visibles.

« Le jour du Jugement, chacune de ses molécules retourne à son principe : or, cette partie grossière *ne fait pas partie du ciel pour y retourner* : sans conteste elle appartient à ce bas-monde.

« Quand l'homme meurt, chaque molécule de son être retourne à son principe, ainsi que l'Émir des croyants l'a dit, dans le hadis de Qoméil, à un Arabe qui l'interrogeait au sujet de l'âme. Et l'Arabe disait : « O mon Maître, qu'est-ce que l'âme végétale ? » Ali répondit : « C'est une forme qui naît des quatre éléments. Le début de l'existence de cette force est le moment où se forme la semence, le lieu de son origine est le foie; sa matière est faite d'éléments subtils, et son acte est la multiplication. La cause de sa séparation est que les choses qui naissent sont diverses. Donc quand cette force se sépare, elle retourne à son lieu de sécurité, c'est-à-dire au lieu même où elle a commencé : elle se mélange avec les spiritualités : elle ne reste pas fixe et définie.

« Comprends bien que l'Imam dit que cette force se mélange avec les autres choses : en conséquence, elle ne reste pas dans le voisinage de ces choses. De plus cette parole d'Ali démontre que chaque chose retourne à son origine.

« Quelque chose de plus précis encore est ce hadis raconté dans les *Oucoul Kafi*, comme provenant de Qelbi Nassabé. Celui-ci rapporte qu'il demanda à l'Imam Djaafer Ibn Mohammed : « Qu'en dites-vous ? Peut-on faire ses ablutions sans enlever ses souliers et en lavant et en massant ceux-ci ? » Djaafer se mit à rire et dit : « Quand ce sera le jour du Jugement dernier et que Dieu fera revenir chaque chose à son principe, quand il fera revenir la peau aux moutons, alors tu verras à quoi servent les purifications de ceux qui massent leurs souliers. »

« En un mot, tout le monde accepte le retour de chaque chose à son principe. Or, du moment qu'il est prouvé que les grossièretés de ces éléments ne s'attachent à l'homme que dans ce monde, il en découle que ces grossièretés ne sont jamais dans le Paradis avec l'homme. Donc, s'il se rencontre un Musulman qui éprouve des doutes à ce sujet, nous prions Dieu de lui accorder l'intelligence dont il a besoin.

« Nous ne nions donc pas le moins du monde la Résurrection (1).

« Pour nous, nous partageons ce corps en quatre corps et nous disons que l'homme possède deux Djaçads (corps) et deux Djisms (corps).

« Le premier Djaçad est composé des quatre éléments visibles et c'est celui-là qui est perceptible en ce bas-monde : c'est le corps au sujet duquel nous avons donné comme exemple la bague et que l'Imam a comparé à la brique séchée au soleil. Ce premier corps est celui qui ne revient pas dans l'autre vie et qui a été créé de choses grossières.

(1) On conçoit que si le Chéïkh admet la résurrection, il ne l'admet pas, comme les Chiites dans ce corps matériel. Il se défend ici pour éviter l'excommunication.

« Le deuxième Djaçad est celui qui subsiste et qui réapparaît dans l'autre vie. Il a été créé des éléments du monde Hour Qélia, c'est-à-dire ce monde qui précède immédiatement le monde d'ici-bas. C'est là le Paradis du monde, c'est là qu'habitent les esprits des croyants, et Hour Qélia veut dire l'autre monde. C'est un nom pour indiquer les cieux, et c'est en ce monde-là que se trouvent les deux villes de Djab-oul-Qa et Djab-oul-Sa.

« Le premier Djism est le corps que l'esprit revêt dans le Purgatoire, où il se trouve depuis le moment de sa mort jusqu'au premier souffle de la trompette. Quand on soufflera dans la trompette et que tous seront morts, depuis 400 ans, ce corps sera pur des impuretés du Purgatoire, relativement à l'autre monde. Ce sont ces impuretés, ces grossièretés qui sont dans le premier Djism, qui ne revient pas.

« Le deuxième Djism, substantiel, subsiste pur, et c'est en lui que s'incarne l'esprit qui voyage avec le corps vers le deuxième Djaçad qui subsiste dans le monde de la poussière. Cet esprit, avec son corps pénètre dans ce Djaçad deuxième : c'est lui qui sort du tombeau au jour du Jugement dernier et du compte avec son deuxième Djism et son deuxième Djaçad, qui tous deux sont purs de grossièretés. Or ce Djaçad et ce Djism sont ce Djaçad et ce Djism qui existaient en ce monde, *mais ils se sont purifiés des grossièretés*.

« Si quelqu'un croit à autre chose que cela, que Dieu le maudisse ! Comprends, car celui qui ne comprend pas le but vrai de tous les termes répétés ici, ne profitera de rien autre que des mots. »

Je pense que l'on a pénétré la pensée du Chéïkh, mais il y a une objection sérieuse au point de vue de l'orthodoxie chiite.

En effet, il est d'obligation, en cette religion, de croire que la résurrection matérielle ou corporelle a lieu dans ce corps élémentaire même, et ceci est démontré par tous les hadis. Or, comment mettre d'accord cette obligation chiite avec cette doctrine Chéïkhie ?

Le Chéïkh répond de la façon suivante : « Prétendre que c'est là une croyance d'obligation, est certes la vérité et il est vrai que les hadis des Imams viennent à l'appui de cette thèse. Mais les hommes entendent les paroles sans en comprendre le sens, comme le poète l'a dit :

> Quelquefois la tourterelle charme nos oreilles,
> Mais, en vérité, nous n'en comprenons pas le chant.

« En effet, les hommes entendent bien que la résurrection a lieu dans ce Djaçad même, mais ils ne comprennent que le sens apparent de ces paroles. Certes, ils ont raison suivant ce que nous avons dit, mais est-ce ce corps élémentaire qui pénètre aux cieux avec ses grossièretés ?

ou bien s'en purifie-t-il ? car, enfin elles ne font pas partie du corps. Si tu dis qu'il entre en cet état au paradis, c'est-à-dire avec ses grossièretés, alors tu es en contradiction avec l'intelligence et la tradition qui prouvent que le corps des gens du paradis est tellement purifié qu'ils mangent, mais n'expulsent pas, car leur nourriture est subtile et ne contient aucune partie grossière. Leurs corps sont aussi de ce genre : par exemple, une Houri revêt 70 voiles paradisiaques et cependant le lieu où devrait être la moelle de l'os de sa jambe, est visible. Cela provient de l'excès de sa lumière et de sa pureté. Le croyant, quand il la « connaît », voit le reflet de sa figure dans sa poitrine, et cette Houri voit le reflet de sa figure dans la poitrine du croyant. Donc, ce corps est ce corps, *mais il s'est purifié*. S'il n'était pas purifié, des grossièretés y resteraient, il ne pourrait donc subsister dans le paradis ; il y mourrait, car, en vérité, la mort ne provient que du mélange d'accidents et de choses grossières. Prenons l'or, par exemple. Si tu en prends un miscal et que tu le mélanges avec deux miscals de cuivre ou de fer, et que tu enterres ce mélange, la terre mangera toutes les parties de fer ou de cuivre et les parties d'or subsisteront, séparées les unes des autres. Mais, si toi, tu purifies ce miscal d'or et que tu le sépares des parties non or, et que tu l'enterres jusqu'au moment où Israël soufflera de la trompette, cet or ne changera pas, car tu l'as purifié des causes d'anéantissement.

« Donc, si ces corps grossiers pénètrent dans le paradis, ils y meurent. En eux, en effet, il y a des causes d'anéantissement. Ceci est d'ailleurs d'accord avec le sens apparent des Hadis ; mais, en considérant la vérité, chaque chose retourne à son principe. Or, le principe de l'homme est subtil et ces grossièretés se sont ensuite accidentées sur lui. Ce monde est la capitale du devoir, et n'a pas été fait pour subsister. Donc, quand Dieu créa la créature pour lui faire miséricorde, il la fit descendre dans la capitale du devoir et de la contention afin d'en tirer le fruit pour la capitale de la subsistance *qui est son lieu d'origine*.

« Donc quand l'homme est venu en ce bas-monde, ces grossièretés se sont accidentées sur lui, tant qu'enfin il ne put subsister éternellement en ce bas-monde. C'est ainsi que Dieu le créa pour le faire parvenir au comble de la faveur.

« Si tu dis que *les hommes reviennent dans ce corps élémentaire*, c'est-à-dire avec ses parties grossières et ces accidents qui sont le propre du corps *élémentaire perceptible et humain*, il te devient nécessaire de dire que les gens du paradis ne subsistent pas éternellement en paradis, non plus que les gens du feu en enfer, *car il n'y a pas d'autre cause à leur départ de ce monde que les grossièretés élémentaires*. Donc, si

ces grossièretés accompagnent le corps en paradis, il faut que celui-ci y meure. Il s'en suit qu'en vérité, ce qui revient c'est le deuxième Djaçad, et le deuxième Djism, qui sont la vérité de l'homme. Tout le reste ne sont que parties grossières, accidents, ainsi que nous l'avons montré dans l'exemple de la bague.

« Mon but, en parlant de l'humanité, de l'élément, de la partie grossière, de l'accident n'est autre que cette forme qui s'accidente à l'homme en ce bas-monde. Si donc tu admets que ce corps-là tombe en poussière et disparaît, et qu'on en fabrique un autre dans lequel n'entrent pas les causes d'anéantissement, alors, tu crois à la vérité (1). »

En termes plus précis, Chéïkh Ahmed veut dire que ce corps que nous pouvons voir est composé de parties grossières et de parties subtiles. La partie grossière est composée des éléments qui se trouvent sous les cieux, et la partie subtile des éléments de l'Hour Qélia. Ces parties subtiles ne sont pas corps de ce bas-monde. Or, le corps qui ressuscite, c'est ce corps subtil. Quand on parle du corps visible, on parle en même temps du corps subtil. La purification des corps au jour du Jugement, veut dire la réapparition de ce corps subtil. Ce corps subtil ne peut faire partie d'un autre corps, il ne se sépare pas de celui auquel il s'est attaché. C'est là une façon ingénieuse de répondre à l'objection de l'homme dévoré par les animaux.

Cette objection a fait les beaux jours d'une discussion sans fin et sans résultat, et tous les grands esprits de la Perse s'en sont occupés. Elle se nomme le problème de *l'Aqel et du Maaqoul*, et voici comment le résout Chéïkh Ahmed. Si un animal carnassier ou un impie anthropophage dévore le corps d'un croyant, ce qui est ainsi mangé, ce qui est assimilé, ce qui devient chair de l'animal dévorant, ou de l'anthropophage, ce sont les parties matérielles, qui n'ont rien à voir avec la résurrection, les accidents, tandis que les parties célestes échappent au vorace : or, ce sont précisément celles-là qui ressuscitent.

Les *moutékellémine*, comme Allamé Helli et son maître Mouhaqqaq Touçi, — qui traite de la question dans son livre *Tedjrid* — croient à des parties qu'ils nomment Asliyès (essentielles) et qui sont la matière-principe de la semence humaine : cette matière-principe ne peut ni

(1) Cette réponse a été écrite le jeudi 30 Djémadi-el-Ewel 1232 (16 mai 1817). Chéïkh Ahmed ajoute : « Ce que nous avons mentionné dans la réponse Soultanié que le premier corps est semblable à une pierre, et le huitième Djaçad au cristal, a le même sens que ce que nous disons ici. » La résurrection matérielle des corps est donc bien niée, et de la façon la plus formelle. On pourrait peut-être aller plus loin, et se demander si la résurrection spirituelle n'est pas niée aussi, car la dernière phrase : « Et qu'on fabrique un autre..... semble bien être mise ici pour éviter la malédiction.

augmenter, ni diminuer : elle ne peut-être assimilée par celui qui dévore le corps qui la contient, et c'est cette matière principe qui ressuscite.

Elle augmente en apparence, parce que l'homme grandit et se développe, mais ce développement provient seulement de l'adjonction momentanée à ce corps des nourritures assimilées que consomme la machine humaine. Quand l'animal dévore le corps ainsi composé, il s'assimile les parties pour ainsi dire adventices de ce corps : la matière-principe lui échappe.

Bref, Chéïkh Ahmed dit que ce corps matériel et grossier alla rejoindre Adam quand il descendit du ciel, à cause du péché qu'il avait commis. Ce corps alla d'Adam à ses enfants et vint ainsi jusqu'aux Imams.

Le fait que les Imams soient sujets à l'erreur provient non pas d'eux-mêmes, mais de leurs Chiites, car ils se sont chargés de la responsabilité de leurs péchés.

Quand les hommes sortent de ce monde, ils rejettent ce corps grossier et chaque molécule de ce corps retourne à son principe, le corps primordial restant dans le tombeau.

C'est certainement là la doctrine de Chéïkh Ahmed, d'après le *Cherh-oz-Ziaré* car dans un passage de ce commentaire, là où il interprète ces paroles : « Les Imams sont très bons et très proches » il dit : « En vérité, tout d'abord l'homme est à l'état de pierre, puis il passe à l'état minéral, puis végétal, puis animal, puis à l'état d'ange, puis à l'état humain et, enfin à l'état divin. Ainsi, il progresse de degrés en degrés jusqu'à parvenir au ciel de l'amour dans lequel il voyage sans fin. »

De cette citation, il semblerait qu'il n'y a pas de retour en ce monde, pas de résurrection. Il est étrange que Molla Roumi, qui est soufi, ait dit la même chose dans son *Mesnévi* :

Je suis mort à l'état de pierre et suis devenu plante,
Mort comme végétal, je me lève parmi les animaux.
Mort à l'animalité, je suis devenu homme !
Qu'ai-je à craindre ? Quand donc la mort m'a-t-elle fait descendre ?
Voici le temps où je vais mourir à l'humanité, ô mon fils !
Où j'emprunterai les ailes et les plumes des anges !
Une autre fois je quitterai la qualité d'ange et deviendrai ce qui ne [peut se concevoir, sans cesse et sans fin,
Une autre fois je dois traverser ce fleuve, car
Toutes choses mourront, sauf la face de Dieu !

Il est bien certain qu'une telle doctrine ne concorde ni avec la loi religieuse, ni avec le Qoran, ni avec les hadis.

Dans le commentaire de ce passage : « Vous, ô Imams, vous êtes les héritiers du prophète de Dieu », Chéïkh Ahmed dit : « Donc, quand les hommes viennent en ce monde — et, en vérité, ce monde est le premier stade du retour vers Dieu — alors les prophètes qui furent créés après la création sont les premiers dans ce retour. »

Cette parole semble indiquer que le premier degré de la résurrection soit ce bas-monde, et qu'après le départ de ce monde il n'y ait plus de retour. C'est dans le même sens que le *Mesnévi* dit :

> Quand le troupeau revient sur sa route,
> Le bouc qui le précédait, en devient le dernier.

Molla Hosséïn Anari Kermani lui ayant écrit : « Il y a dans vos œuvres des mots qui affirment que ce corps Onsouri (matériel) sera anéanti et ne reviendra pas dans l'autre monde, doctrine qui est en contradiction avec le sens apparent du Qoran. » Chéïkh Ahmed lui répond par la théorie que nous avons exposée et ajoute : « Quand l'homme descendit du monde invisible dans ce bas-monde, dans ce monde de devoirs, *afin d'y acquérir le capital nécessaire à l'autre vie*, plus il descendit, plus il s'imprégna d'accidents terrestres, comme Gabriel, quand il descendit ici-bas vers Mohammed (1) : il se revêtait de la forme humaine, mais il la rejetait dès qu'il remontait au ciel.

« Il en est de même pour l'homme. Quand il descend de son rang de Djism Açli (corps essentiel) et séjourne dans le monde Méçal, il revêt la forme du monde Méçal, c'est-à-dire qu'il se revêt du premier des deux corps, de celui qui ne revient pas avec lui au jour de la résurrection, parce qu'il ne fait pas partie intégrante de l'homme et qu'il est simplement sur lui comme une tache sur ton manteau. Lave ton manteau; cette tache disparaît et ne revient pas.

« Il en est ainsi quand le deuxième corps vient en ce bas-monde : le premier corps ou corps élémentaire s'accidente à lui : c'est un accident, non une essence.

« Donc, quand l'homme meurt et sort de ce bas-monde, le deuxième corps reste dans le tombeau jusqu'au jour du jugement.

« Ce jour-là, l'esprit entre dans le second corps; et ce corps, accompagné de cet esprit, entre dans le paradis ou dans l'enfer.

« Mais le premier corps, qui est le corps élémentaire (Ounsouri) est accident, souillure de ce monde : il n'est pas l'essence de l'homme, il n'est pas avec l'homme ou, du moins, il n'y est que dans ce bas-monde, et quand l'homme va dans l'autre, il s'en sépare. Quand tu laves ton vêtement de coton souillé d'une tache de boue, cette boue s'en va,

(1) Déhiyé Qelbi.

mais qui viendrait te dire que la disparition de la tache a fait disparaître une partie de ton vêtement ? Seul un accident a disparu qui n'a jamais fait partie de ton vêtement. »

Seyyed Kazem Rechti, dans son traité *Mohammed Rahim Khan*, dit, en réponse à l'objection soulevée par la question d'un individu dévoré par une bête féroce : « Le corps vrai de cet individu n'est pas mangé quand l'homme est dévoré. La puissance digestive ne le soumet pas à ses lois, car ce corps est plus haut que les degrés des cieux. Comment ces forces le pourraient-elles digérer ? lui qui est le résumé des quatre éléments ?

« Ne vois-tu pas que l'individu, quand il est gras, ou qu'il devient maigre est toujours exactement la même personnalité ? Il en ressort que le centre de la personnalité matérielle n'est pas le même que le centre de la personnalité spirituelle. Ce corps subtil qui subsiste dans le tombeau par la voie de l'Istidaré (1), les yeux ne le peuvent percevoir,

(1) Le Chéïkh explique lui-même le sens de « Istidaré ». Dans le commentaire de la parole : Vos corps sont au milieu des corps, il dit : « Le sens du mot Istidaré dans le tombeau est que toutes les parties du corps existent dans le corps primordial, sous la forme même du corps matériel. » D'ailleurs, dans les hadis ce mot existe avec un sens spécial : il désigne la boue dont le corps a été fait et qui ne pourrit pas alors que les autres choses pourrissent. Or, cette poussière dont il s'agit dans les Hadis, quelle est-elle ? Cela veut-il dire que le corps apparent tout entier ne pourrit pas ? Ce serait un mensonge. Istidaré a bien des sens. Ainsi le vulgaire dit en employant ce terme : Un tel a fait un tour dans bien des villes; telle chose fut jetée à tel endroit; telles villes se trouvent aux alentours de telle autre; les membres du corps sont placés aux alentours du cœur; tous réclament l'aide du cœur et tournent autour de lui. »

Le bon ordre des membres dont parle le Chéïkh est tout autre que ce qu'on en a compris. Son but est le suivant : Si on casse, par exemple, un crâne, les morceaux cassés affectent toutes les formes possibles. Or, quand quelqu'un veut rendre ce crâne vivant, quand il veut le refaire, il faut qu'il rétablisse ces morceaux dans l'ordre où ils étaient de sorte qu'on n'y voie aucune différence. Donc, quand tous les morceaux sont replacés dans l'ordre précédent le crâne après avoir été brisé est refait : refaire ce crâne, c'est le rendre vivant. Le crâne cassé n'est pas anéanti, donc, quand il est refait, il ne revient pas du néant : il est refait et rendu vivant. Ainsi le corps fondamental de l'homme est un corps fabriqué, comme l'est un vase de la boue par le potier. Quand l'homme meurt, ses membres sont dispersés, mais il n'est pas anéanti. Où qu'elles se trouvent, les parties de la tête sont les parties de la tête, un morceau en fût-il à l'Orient et l'autre à l'Occident. Il n'y a donc pas de différence entre son état de vie et son état de mort.

Il n'en est plus de même pour le corps accidentel, ses membres sont anéantis, ses chairs se pourrissent, ses os disparaissent en poussière : voilà la différence entre le corps fondamental et le corps accidentel. Rien du corps fondamental ne s'anéantit, et il reste toujours coordonné; rien du corps accidentel ne subsiste et il entre tout entier dans le néant (Edjténab).

et ni la nuit ni le jour ne lui apportent de changements. Et, c'est là le corps vrai, car il n'est pas nécessaire que ce soit un corps grossier. Ne vois-tu pas que les cieux sont des corps et cependant ils ne contiennent rien de grossier. Le corps du prophète est le corps vrai, il est plus subtil que les cieux. Donc, il ne projette pas d'ombre. »

Chéïkh Ahmed, dans le commentaire de ce passage. « O Imams ! vos corps sont dans le milieu des corps ! » dit : « Le corps grossier, matériel n'a vraiment pas de poids. Si on le retire du corps fondamental, le poids de ce dernier n'en subira pas de changement. »

Il ajoute que le corps primordial, dès le début de l'enfance, jusqu'à la vieillesse reste le même : il ne grossit ni ne maigrit, ni ne grandit, et le Seyyèd l'affirme également.

Hadji Kérim Khan, à la page 31 du deuxième volume de l'*Irchad el Avam* dit : « Ces mets que tu manges n'ont rien à voir ni avec ton essence ni avec ton corps. Cette grosseur, cette maigreur, ce jaune, ce rouge, ces couleurs, ces formes, ces odeurs, ces saveurs, et tous ces autres accidents qui vont et qui viennent, n'ont rien à voir avec toi et ne font pas partie de toi. Ce sont là créatures séparées... »

Il dit encore : « Dans cet homme qu'on peut voir et qu'on peut toucher, il y a une réunion de plusieurs choses : le cœur, l'intelligence, l'esprit, l'âme, la matière, le tempérament, le double, le corps, l'accident. Chacune de ces choses a quitté son rang et a pris sa place dans le corps matériel de l'homme où toutes se sont réunies. A l'appel de Dieu : Tourne-toi vers moi ! commence la résurrection. Comme c'est en ce monde qu'ont lieu les accidents, ils y restent, car c'est de là qu'ils sont venus. Chacun retourne à son lieu d'origine et le cœur retourne à son principe : les choses se passent exactement comme au pèlerinage. Les pèlerins viennent des pays les plus divers à la Mecque. Quand le moment du retour arrive, les gens de la Mecque restent à la Mecque, ceux de Médine retournent à Médine, ceux de Koufa traversent Médine et rentrent à Koufa, ceux de Baghdad traversent Médine et rentrent chez eux. »

Il est certain qu'il y a là une tentative pour mettre d'accord la foi et les objections de la science persane, telles que celles de l'homme dévoré par un animal sauvage, de la pourriture des morts au tombeau, du fait qu'on ne peut rien voir ni de l'interrogatoire des anges ni de la pression de la tombe, de la pourriture égale pour les croyants et les infidèles, de la décomposition des corps, du fait que le corps du Prophète ne projetait pas d'ombre, que les corps des gens du paradis sont très subtils et très brillants tandis que les corps des gens de l'enfer ont le pouvoir de supporter leurs châtiments, de ce fait enfin que depuis sa prime jeunesse jusqu'à la vieillesse la plus avancée,

qu'il grossisse, qu'il maigrisse, qu'il change ou non de couleurs, l'individu reste toujours le même.

D'après les Chéïkhis, tout cela ne peut cadrer avec le corps matériel, et c'est à l'aide du second corps dont ils admettent l'existence, qu'ils tournent les difficultés que nous venons de rappeler.

Or, il est obligatoire, pour les Chiites, de croire à la résurrection de ce corps même : et les Chéïkhis admettent que ce corps qu'ils inventent se trouve dans l'intérieur du corps visible. Il est obligatoire de croire à la résurrection matérielle : les Chéïkhis disent que ce corps est matériel. Comme dans le monde Barzakh, l'esprit se trouve dans les formes doubles des corps — dans le paradis de ce monde ou dans l'enfer — qu'il s'agite et marche ainsi que cela est rapporté dans les Hadis, et que ces actes sont les conséquences nécessaires de leur qualité de corps, ils admettent que cet esprit est un corps, plus subtil que le corps primordial. Comme cet esprit se purifie au jour du Jugement, ils admettent que lui aussi est composé d'une apparence et d'une intimité et que tous deux sont des corps. Ils ont, semble-t-il, montré beaucoup d'empressement à satisfaire leurs adversaires, surtout, si au fond d'eux-mêmes, ils n'admettent pas la résurrection matérielle ; mais, comme on le peut penser, c'est en pure perte qu'ils se sont montrés si accommodants. On ne manque pas de remarquer que, si le corps primordial se trouve purifié au jour du Jugement, cela veut dire qu'il est composé au moins de deux parties, de deux corps. Il se trouverait donc, suivant ce compte, dans ce corps qui nous sert dans notre vie, trois corps, plus deux corps. Le premier est le corps élémentaire (Onsouri), le second, le corps du purgatoire (Djaçad Barzakhi), le troisième, le corps du Jugement dernier (Djaçad Qiamet), plus le corps du purgatoire (Djism Barzakhi) et le corps du jugement (Djism Qiamet), qui est l'esprit que l'ange de la mort recueille au moment du trépas.

Au fond, les Chéïkhis, soit que ce soient actuellement leurs croyances, soit qu'ils n'aient inventé cette théorie que pour obtenir la paix, n'ont plus de discussions de principes avec les Moutécharréhés puisque les deux sectes rivales croient que la résurrection et le purgatoire concernent ce corps perceptible, et que tous deux sont matériels. Mais, en réalité les Moutécharréhés ne comprennent rien à ces Djaçads et à ces Djisms. Cependant, si les Chiites acceptent que les corps matériels doivent être purifiés pour entrer dans le paradis, les Chéïkhis poussent cette purification jusqu'à la disparition complète du corps matériel.

D'ailleurs les conséquences à tirer des principes ainsi émis peuvent sembler singulières aux orthodoxes.

« Si par exemple, dit l'auteur du *Tériaq Farouq*, les corps multiples

auxquels croient les Chéïkhis, ont les trois dimensions de la matière, il faut qu'ils se pénètrent les uns les autres dans l'espace clos occupé par ce corps matériel : or, cela est impossible. Ou bien il faudrait admettre que cet espace clos fût vide du corps qui l'occupe, ce qui ne se peut. »

Ce à quoi les Chéïkhis répondent que tous les corps ont les trois dimensions, mais que cependant l'huile, dans ses trois dimensions se trouve dans les trois dimensions d'un corps plus grossier, l'amande.

« Si ces corps n'ont pas les trois dimensions, continue l'adversaire, ils ne peuvent être des corps. Les appeler des corps uniquement dans le but de se mettre d'accord avec la loi religieuse est une mauvaise plaisanterie.

« Que si, par là, on entend désigner le corps purifié, et qu'on dise que ses mesures ont pénétré dans ce corps comme l'huile se trouve dans l'amande, alors, prétendre que ce corps ne change pas, n'augmente pas, ne diminue pas, cela n'est pas vrai (1), car enfin, le petit enfant a des mesures moindres que celles de l'adolescent. Donc, l'individu, quand il est petit, si son corps fondamental est le sublimé de ce corps matériel, quand il devient adolescent, si les mesures de son corps fondamental ne changent pas, il n'est plus possible que ses membres correspondent à ceux de ce corps fondamental. Si à ce moment ce corps fondamental a les mêmes dimensions que ses membres c'est qu'il a grandi et qu'il est susceptible de changements.

A.-L.-M. Nicolas.

(*A suivre.*)

(1) Il est hors de doute que le but poursuivi par les Oulémas comme Khadjé Nasser Touçi et Allamé Hélli est le suivant : ils disent que le corps fondamental n'est pas atteint par l'amaigrissement ou l'embonpoint du corps accidentel. Dans le lait, il en est de même : le beurre qui s'y trouve renfermé n'est pas affecté par la plus ou moins grande quantité d'eau qu'on y verse : il ne se modifie pas. Cela ne veut pas dire que le beurre ne soit pas susceptible de changement, car il est possible qu'il se coagule ou se fonde. Peu de lait donne peu de beurre et beaucoup de lait beaucoup de beurre. Ainsi le corps fondamental de l'enfant est enfant, il est petit, le corps fondamental du jeune homme est jeune et il est grand. L'amaigrissement ou l'embonpoint du jeune homme ne l'affectent pas.

Ce corps essentiel est très utile pour répondre à l'objection de l'Aqel et Maaqoul, car le corps fondamental du dévoré ne devient pas partie intégrante du dévoreur. Le corps de ce dernier est comme un *tombeau*, et le corps du dévoré y est enterré (Edjténab.)

Le groupe musulman de Karatchaï.

M. Talizki rend compte dans le dernier volume du *Recueil des Études sur les peuples du Caucase* (1) du voyage qu'il avait entrepris en 1908 chez les montagnards Karatchaï. Nous extrayons de son récit les informations qui intéressent l'ethnographie et la vie sociale de cette peuplade.

Les Karatchaï comptent environ 20.000 âmes et sont tous musulmans. La formation première de leur groupe daterait de quatre à cinq siècles. Une légende populaire rapporte que Karatchaï l'ancêtre aurait campé avec sa tribu près des rives du fleuve Zelentchouk. Il avait avec lui trois chefs : Naourouza, Boudiana et Adourschai auxquels s'en adjoignit un quatrième, Khouby, de la tribu de Kyzylbek.

Un jour des cavaliers de la tribu des Kyzylbek apparurent et exigèrent de Karatchaï sa soumission à leur prince et le payement d'un chichlyk (impôt). En guise de réponse, Karatchaï remit à ses hôtes un chien galeux. C'est alors que le prince de Kyzylbek apparut en personne à la tête d'une forte troupe : Karatchaï lui promit sans coup férir un tribut annuel de cent vaches aux oreilles jaunes. Cependant dès que le prince fut parti, il décida de se soustraire à son joug en changeant de séjour. Toute la tribu se mit en marche, pénétra dans la montagne, où elle semble avoir eu à lutter contre le fléau des serpents, et finit par occuper la vallée du fleuve Ouloukoum dont l'aoul Khourzouk est le centre et qui porte depuis le nom de Karatchaï.

Aujourd'hui Khourzouk est le chef-lieu de la communauté des Karatchaï : les Russes y entretiennent une excellente école, une station météorologique et un jardin modèle. Toutefois la grande majorité des indigènes se trouve encore dans un état très arriéré. L'indolence, la paresse et l'amour des disputes sont fréquents chez eux. L'amour des procès est général ; les jeunes Musulmans ayant appris un peu de russe remplissent les fonctions d'écrivains publics volontaires.

L'enseignement de la langue et de l'écriture arabes est donné par les moullas, qui, dans la plupart des cas, ne savent pas eux-mêmes déchiffrer le sens des mots arabes du livre des prières : aussi l'ignorance est-elle générale dans la communauté. Quant à la langue propre des Karatchaï, qui est apparentée à celles des Tatars et des Turcs, et qui est identique au parler des Tatars de la montagne de Tersk, son

(1) V. XL.

alphabet n'a pas encore été fixé. Il faut attendre la publication des résultats des recherches qu'avait faites dans ce sens le professeur Kiritchenko pour avoir une idée exacte du caractère propre du dialecte local.

Les Karatchaï sont assez doux et sociables, et formeraient une population très sympathique sans l'indolence naturelle et l'esprit procédurier qui les démoralisent.

Un facteur très important de leur vie sociale et qui menace jusqu'à leur existence ethnique est le mouvement d'émigration qui se porte vers la Turquie. Dans les aouls de Senty et de Telendy, l'auteur a trouvé un grand nombre de demeures indigènes abandonnées par leurs habitants qui émigrèrent en Turquie il y a une dizaine d'années. Dans l'aoul Daout l'école demeure fermée depuis deux ans par suite de l'émigration des indigènes.

Quant aux causes qui ont déterminé ce mouvement d'émigration, M. Talizky ne semble pas y voir la conséquence d'une hostilité des indigènes contre les Russes. A l'en croire, ces derniers ont comblé les Karatchaï de leurs bienfaits en introduisant l'ordre dans la communauté et en mettant fin aux conflits intérieurs. En outre, les Karatchaï forment une population douce et soumise, insoucieuse de la liberté. En 1828, lors de l'occupation de leur territoire par le général Emmanuel, les indigènes résistèrent à peine et depuis ils ne se sont jamais révoltés. Aussi l'auteur est-il enclin à chercher la cause de l'émigration dans des raisons d'ordre économique; la principale serait l'insuffisance des terres arables.

Il est vrai que le gouvernement du tsar avait doté la communauté d'un espace d'environ 300.000 hectares, territoire qui dans des conditions normales serait plus que suffisant pour une population d'environ 20.000 âmes. Mais il se trouve, que vu le caractère montagneux du sol, la plus grande partie n'en est pas utilisable pour l'agriculture ni même pour l'élevage. Un hectare de sol arable aménagé pour la culture revient dans le Karatchaï à environ 2.500 francs. Il n'est donc pas étonnant que les pauvres ne puissent en acheter et qu'environ 48.000 hectares des meilleurs terrains se trouvent entre les mains des riches. D'autre part les impôts sont prélevés par le gouvernement selon le nombre d'âmes et nullement d'après la valeur respective des propriétés que chacune d'elle possède, si bien que le pauvre partage avec le riche les charges de l'impôt gouvernemental. Un tel état de choses a contribué à la formation d'une classe d' « outsiders », ou de sans-terre qui résident dans les aouls, où ils ne possèdent pas un seul pouce de terre, et payent jusqu'à la location de la terre qu'occupe leur demeure et où un tombeau même ne leur est concédé que moyennant un prélèvement de dix roubles au profit de la communauté.

C'est ainsi que partout on n'entend que des plaintes relatives au manque de terre, et chose curieuse, personne parmi les sans-terre, ne songe à s'en prendre aux familles aristocratiques qui sont les véritables coupables de cette situation : ils préfèrent plutôt suivre les conseils de ceux qui les engagent à s'expatrier pour aller s'établir en Turquie, et cela malgré leur profond attachement à leur patrie et aux tombes des ancêtres.

La classe des Koula, anciens serfs affranchis par la loi impériale de 1865-1866, fournit surtout un contigent important d'émigrants. Ces parias, auxquels le gouvernement avait distribué des parcelles de terre trop petites, qui ne suffisent pas à leurs besoins, vivent à côté de leurs anciens maîtres qui continuent à les mépriser : aussi les Koula sont-ils les premiers à vouloir chercher à changer de situation sociale; très souvent, ils y sont poussés par leurs anciens maîtres qui ne demandent pas mieux que de pouvoir ainsi s'emparer dans des conditions avantageuses des propriétés que les serfs émigrants leur vendent à vil prix. Cette situation est habilement exploitée par les moullas et les prédicateurs zélés qui utilisent le sentiment religieux des indigènes pour les pousser à émigrer vers la terre d'Islâm qu'est la Turquie. Dès qu'un groupe d'émigrants est formé, on envoie des émissaires explorer le terrain que le gouvernement ottoman offre de leur concéder; en général, les émissaires reviennent de Turquie fanatisés et exaltés et peignent avec des couleurs fantastiques les charmes de la vie dans la Turquie musulmane. Aussi un grand nombre de recrues se laisse-t-il entraîner par ce mouvement d'émigration qui menace de dépeupler certaines régions du Caucase.

Le gouvernement russe ne semble pas vouloir s'opposer à cet exode des Musulmans auxquels il ne refuse point les permis d'expatriation.

Moulla Aminoff.

Les Noms ethniques actuels des divers peuples du Caucase

Dans l'ensemble des recherches que nous poursuivons d'une façon plus ou moins systématique sur la vie et l'ethnographie des peuples du Caucase, il nous arrive très souvent de nous heurter à la difficulté suivante : un seul groupe ethnique ou linguistique est désigné sous plusieurs noms différents qui varient selon l'auteur ou l'origine des documents provenant de la Caucasie. La cause de cette confusion est double : elle tient d'abord à l'absence de documents qui nous renseigneraient sur toutes les peuplades du Caucase de façon à éviter une confusion des groupes moins connus ou importants avec leurs voisins plus connus ; puis il faudrait tenir compte de ce fait que les divers voisins de chaque groupe lui donnent chacun un nom différent. Ainsi s'expliquent les différents noms ethniques qu'on trouve appliqués à un seul peuple mais que très souvent les géographes occidentaux prennent pour autant de noms de peuples différents.

C'est pour introduire quelque lumière dans ce chaos que M. Dirr vient de consacrer une étude très substantielle, très érudite aux « noms actuels des peuples du Caucase (1) ». Dans ce but le savant linguiste a utilisé les travaux de ses prédécesseurs, qu'il commente et complète d'après ses propres recherches; dans ce premier essai nous trouvons expliqués et identifiés les noms de tous les principaux peuples musulmans et autres que nous avons rencontrés dans les documents concernant le Caucase.

Voici l'analyse sommaire d'un certain nombre des recherches qui ont trait aux populations dont la *Revue* s'est déjà occupée.

M. Dirr commence par diviser les peuples d'origine ou de langue caucasienne pure en trois groupes :

1° Groupe sud-ouest : les peuples Kartwels ;

2° Groupe nord-ouest : les Abkhazes, les Oubykh et les Tcherkesses;

3° Groupe oriental : les Tchetchens et les Daghestaniens.

Le *groupe sud-ouest* se subdivise en Géorgiens, Lazes, Mingréliens et Svanes.

Les *Géorgiens* que les Russes appellent du nom de Grouzins se donnent eux-mêmes le nom de Kuartaveli et à leur pays celui de Sakuartavelo. Les Arméniens les désignent sous le nom de Vratzi (Iverie-Ibérie ?).

(1) Recueil, etc., des peuples du Caucase, t. XXXX, 1909.

Le terme *géorgien* répandu en Occident ne serait qu'une déformation du nom turco-persan Gourdji.

Les principales tribus des Géorgiens sont : les Imereli (Imérétiens), les Gouriens (Gourieli), (cf. la *Revue du Monde Musulman*, avril 1910) les Touchines, les Khensouri et les Schaveli (que les Musulmans désignent sous le nom de Kara-Kalkan).

Les *Mingréliens* doivent sans doute leur nom aux deux fleuves : Megreli et Egouris. Les Géorgiens les connaissent sous le nom de Megreli, et les Abkhaziens sous celui de Aghyrni. Les Mingréliens désignent leur pays sous le nom de Odichi.

Les *Svanes*, peuple d'origine géorgienne, s'appellent eux-mêmes Chaw ou Chvanes, tandis que les anciennes chroniques arméniennes emploient le terme de Sones ou Souanes.

Les *Lazes* s'appellent aussi Alazes et leur pays Lazistan.

Le second groupe se divise en Abkhazes, Oubykh et Tcherkesses.

Les *Abkhaziens* (probablement les Αχαιοί des Anciens) sont les Abaskoï des auteurs byzantins. Les Géorgiens les appellent Abkhazets ou Abassa ; les Tcherkesses les nomment Abçona cependant que les Oubykh les désignent sous le nom d'Adzyghè.

Les *Oubykhs* ou Oubaikh qui se transportèrent en 1864 des rives de la mer Noire vers la montagne s'appellent eux-mêmes Pekh (Pyoch) ; les Tcherkesses leur donnent le nom de Oubykh-Ami.

Les *Tcherkesses* — nos Circassiens — Kerketai des anciens qui les désignaient encore sous les noms de Sindoï, de Zikchoï et de Zychi-Adyghe, se subdivisent en de nombreuses tribus dont la plupart émigrèrent en Turquie en 1864. Parmi ces dernières les Kabardines forment la tribu la plus guerrière. Les Abadzechi sont un mélange d'Abkhaziens et de Tcherkesses.

Le troisième groupe comprend les Tchetchens et les Lezghiens.

Les *Tchetchens* semblent devoir leur nom russe au grand village de Tchatchan, connu depuis l'expédition de Pierre Ier. Les Tatars de Koumyk les désignent sous le nom de Mitchi Ghysch. Ils se donnent eux-mêmes le nom de Haseryï. Les Kabardines les appellent Chechens.

Les *Lezghiens* forment un groupe daghestanien de langues diverses.

Ils habitent les régions des gouvernements de Bakou et d'Elisabethpol limitrophes du Daghestan. Les Géorgiens les connaissent sous le nom de Leki (pluriel Lekebi), nom qui rappelle celui des Lakes de Kazi-Koumoukh. On constate pour le Caucase un phénomène ethnographique fort curieux ; un certain nombre de peuples de langue commune n'ont pas de nom commun. Ainsi les Laki-Koumoukh qui doi-

vent leur nom au village tatare de Koumoukh n'ont cependant aucun lien avec les Tatars.

Les *Kouriniens* — nom qu'ils doivent au savant Ouslar qui le tire de celui de leur village Kouri — sont appelés par leurs voisins Lesghi.

Les *Khious-Kiliens* sont les indigènes d'origine et de langue diverses de l'arrondissement de Dargo (la capitale de Chamyl) et du Kaitak montagneux.

Les *Koubatchins* s'appellent eux-mêmes Avguougan, tandis que leurs voisins les désignent sous le nom d'Arbaikan, les Turcs sous celui de Koubedj et les Persans sous celui de Zirakh-Kar.

Les *Tabassaraniens* qui selon Ouslar s'appellent aussi Huns, se donnaient autrefois le nom de Goumgoum.

Les *Arthiens* s'appellent eux-mêmes Archichou-na. Les Lakes les connaissent sous le nom de Rotch.

Les *Andiens* appartiennent au groupe du Daghestan occidental et du cours moyen du Kaïssak Andien. C'est un peuple d'origine avarienne qui occupe sept oulas; ils s'appellent eux-mêmes Qouanni.

Les *Aidoïens* sont encore appelés Tzezi ou Tzezias.

Les *Arméniens* sont appelés par les Géorgiens Som Khouri; d'autres les appellent Ermeni ou Fylla.

Les *Juifs* sont appelés par les Géorgiens Houria, par les Kabardins, Jout; par les Kouriniens, Tchawoud ; par les Andiens, Tsouhout. Les Juifs montagnards qui forment un curieux groupe à part sont appelés Echghenez (1).

IBRAHIMOFF.

(1) Cf. l'Ashkenaz de la Genèse.

Hadji-Mourat, le Naïb de Chamyl.

M. Choulguine, à qui nous devons une relation si instructive de la vie de Chamyl (1), vient de nous apporter un nouveau chapitre inédit de l'histoire inconnue de l'épopée de la Révolution caucasienne. Cette fois, c'est le chef populaire Hadji Mourat, le naïb de Chamyl, qui est raconté par les siens. La source principale que l'auteur russe utilise est toujours les souvenirs de feu le colonel-major Seid Abdourrahim (le beau-fils de l'Imam), complétés par les témoignages des habitants du Caucase (notamment Mme Korganova de Tiflis) qui ont connu personnellement le célèbre chef-brigand, devenu le héros populaire d'une opérette russe.

Hadji-Mourat est sans conteste après Chamyl le personnage le plus célèbre du folklore caucasien. C'était un montagnard de vie très réglée, sobre et puritain; affilié au mouridisme, il ne se permettait aucun luxe, sauf quand il recevait chez lui l'Imam ou le moufti. Sa boisson préférée était le thé chinois que les Russes venaient précisément d'introduire dans le pays, et qu'il préférait au thé kalmyk. Il observait fidèlement les rites de l'Islam, mais sans bigoterie aucune. S'il avait l'habitude de faire des prières fréquentes, ce n'était probablement que pour appeler la miséricorde d'Allah sur l'âme de son frère Osman, qui avait assassiné dans cette même mosquée le second Imam Hamzat-Bek. Cependant Hadji-Mourat ne semble pas avoir été très ferme relativement au sixième dogme de l'Islam, qui est celui de la prédestination.

Le héros était surtout et avant tout un brigand de grandes routes, mais un brigand à la manière des chevaliers et des aventuriers de l'Orient, admirés par ceux même qu'ils pillent. Il parcourait la montagne à la tête d'un détachement de braves djighits pour se livrer à des razzias, surtout contre ceux qui lui semblaient suspects d'être du côté des Russes.

Personne ne savait être aussi dévoué à ses compagnons d'armes; il les comblait des preuves de son attachement et de son dévouement : aussi ses subordonnés l'adoraient-ils et au moindre appel exposaient leur vie avec joie. La compagnie des « Lions » était devenue dans la montagne un objet de terreur. Au cri : Hadji-Mourat vient ! tout s'enfuyait, se cachait... Voici à ce sujet, un épisode que raconta le général russe Kolossovsky :

« On venait d'apprendre que Hadji-Mourat devait passer près du

(1) Voir *Revue du Monde musulman*, avril 1910.

campement des troupes russes. Je reçus l'ordre de lui couper le chemin, et on mit à ma disposition une troupe de soldats réguliers et un détachement assez important de milice du Khanat de Kourin. Nous occupâmes une position des plus avantageuses. J'ordonnai à l'infanterie de se tenir dissimulée derrière les ravins et à la cavalerie kourinienne de monter la garde. La nuit se passa sans qu'Hadji-Mourat fût aperçu; à l'aube une troupe d'une cinquantaine de cavaliers apparut sur les rochers à environ deux kilomètres de distance : nous les vîmes galoper et sauter d'un rocher à l'autre laissant de côté la route. Je commandai l'attaque. Mais Hadji-Mourat s'étant approché de nous à environ un demi-kilomètre de distance et ayant aperçu d'en haut le guet-apens, s'écria : « Hadji-Mourat arrive ! » A ces paroles toute ma troupe indigène se dispersa. Je demeurai seul avec mes réguliers, sans pouvoir quitter la place, sans même pouvoir faire feu, les fusils de ce temps-là ne portant pas à une distance d'un demi-kilomètre. Voyant cela les hommes de Hadji-Mourat nous saluèrent de leurs bonnets de laine, éclatèrent de rire, et défilèrent devant nous. » Telle était la terreur que le chef inspirait aux indigènes.

Un chapitre très curieux de l'histoire de la vie de Hadji-Mourat est celui de ses incursions chez les femmes des Khans locaux.

Ainsi Noukh Beki, veuve du Khan Ahmed de l'Avarie, passait ses jours paisiblement dans sa résidence de Djoungataï, elle demeurait fidèle à la Russie et ses fils servaient dans l'armée impériale.

C'était une raison — si toutefois il est besoin de raisons pour piller — pour que le chef des djighits quittât un beau jour sa résidence de Khounzakh, suivi d'une assez forte troupe. Il ne s'arrêta qu'à la frontière de ses possessions, et déclara à ses hommes que ceux d'entre eux qui n'étaient pas sûrs de leurs chevaux pour aller à Djoungataï et en revenir la même nuit feraient mieux de passer la nuit près de la frontière. Une petite troupe accepta le défi; elle suivit le chef, brûla en quelques heures les 30 kilomètres de distance qui la séparaient de la résidence de la princesse, s'introduisit de force dans le château après en avoir fracturé la porte à coups de marteaux, assomma les gardiens, et tout ce qui résista. Puis les brigands pillèrent, et emmenèrent en captivité la princesse et les autres femmes de son entourage.

Avant le matin, les pillards rejoignirent leurs camarades qui les attendaient près de la frontière : on fit une halte. Le butin fut partagé à titre égal entre tous les djighits, y compris ceux qui n'avaient pas participé à l'exploit. La princesse échut à Hadji-Mourat, lequel se proposait de la rançonner au profit de ses fidèles. On retourna à Khounzakh. Daniel Soultan Elisouisky, le gendre de la princesse, insista auprès du chef pour qu'il lui confiât la garde de sa belle-mère en attendant la

réalisation de la somme demandée par le brigand. Il pensait ainsi soustraire la princesse à la médisance : Hadji-Mourat n'ayant pas voulu s'y prêter, Daniel Soultan fit appel à l'autorité de Chamyl en personne. Mais l'Imam lui fit répondre que la loi du Chariat ne contenant aucune clause obligeant à restituer un butin de guerre, il n'y pouvait rien. Il ordonna cependant que la princesse fût transférée dans la demeure de l'honorable Akhberil Mahomet. Quoi qu'il en soit, des témoins oculaires racontent que, même dans la maison de ce dernier, Noukh-Beki recevait des visites nocturnes du chef. Finalement on s'arrangea, et la Beki fut renvoyée à son château dévasté. Elle eut cependant à souffrir des mauvaises langues qui raillaient ses relations réelles ou imaginaires avec Hadji-Mourat. La Béki de Gili se montrait surtout impitoyable : Exaspérée, la pauvre femme eut l'idée d'en appeler à la galanterie de son ravisseur; celui-ci accourut à Gili, pilla le château et en enleva à son tour la maîtresse.

On conçoit dès lors le caractère agité de la vie de Hadji-Mourat. Chamyl connaissait bien ces traits du caractère aventureux de celui dont il avait fait un de ses naïbs : aussi le dispensait-il de prendre part aux campagnes de sièges et d'endurance. Mais cette inconstance devait aussi être la cause de nombreuses discussions entre l'Imam et le Naïb et aboutir enfin à une rupture.

Les choses se passèrent ainsi : les indigènes de la commune de Khaïdak abandonnaient la cause des Russes pour passer du côté de Chamyl ; ils reçurent de lui un naïb qui devait les administrer : mais deux naïbs se succédèrent sans pouvoir se maintenir. C'est alors que Chamyl envoya à Khaïdak son allié Bouk-Mahomed, le cousin de Seïd Abdourrahim. Le nouveau naïb fortifia le village de Chilaghi, et organisa la résistance contre les Russes. Ces derniers concentrèrent contre lui des forces importantes, notamment plusieurs bataillons de réguliers et en outre les milices de Khaïdak, de Tabassarani commandées par le Khan Djamal bek. Lors du premier engagement, Bouk Mahomed fut grièvement blessé; il dit à son parent Mamaï : « Mets tout près de moi un couteau aiguisé et un pistolet chargé, puis tâche de te frayer un chemin avec le reste de mes soldats à travers l'ennemi pour annoncer à Chamyl la nécessité de secours immédiats, avant que tous les nôtres ne soient anéantis. » Mamaï réussit à exécuter cet ordre.

Quant à Bouk Mahomed, il demeurait étendu à terre et meurtri de blessures. C'est en cet état que les Russes le trouvèrent le lendemain. Mais avant d'être pris, Mahomed trouva moyen d'abattre un de ses agresseurs : il expira peu après dans la maison du Khan Djamel Bek et fut inhumé à Derbent.

La gravité de la situation, à Khaïdak, amena Chamyl à y envoyer

Hadji-Mourat, comme naïb. Hadji-Mourat arriva avec 500 de ses djighits et prit possession du commandement de la place. Mais ayant sans doute trouvé que le siège avait trop duré, il finit par entreprendre des excursions dans les propres domaines de Khaïdak et se livra à des razzias contre ses propres administrés : après qu'il eut dépouillé la commune, Hadji-Mourat considéra sa mission comme accomplie, et retourna chez lui à Khounzakh, laissant ses administrés à la merci des troupes russes. Exaspérés, les habitants en appelèrent à Chamyl. L'Imam décida d'infliger une leçon exemplaire au chef et il le manda près de lui : mais Hadji-Mourat qui connaissait toute la sévérité de Chamyl eut peur, et s'enferma avec ses fidèles à Batla-Ghetch (en Avarie), nid d'aigle d'où il descendait de temps à autre pour razzier les habitants de la vallée.

L'Imam se rendit en personne en Avarie à la tête d'une armée munie de pièces d'artillerie pour s'emparer du chef réfractaire. Mais des intermédiaires habiles réussirent à persuader au naïb de ne pas résister. Il finit par se rendre et eut la vie sauve mais à condition de demeurer loin des siens à Dargo, qui était alors la résidence de l'Imam. Quant aux membres de la famille de Hadji-Mourat, l'Imam leur désigna la place de Tlokh, comme lieu de séjour. Cependant, soit qu'il ait cherché à rejoindre sa femme et ses enfants, soit qu'il ait été inquiété par le bruit de mauvaises intentions que Chamyl aurait nourri contre lui, Hadji-Mourat s'enfuit de Dargo. Il prévint le commandant Vorontzov (qui commandait alors le poste de Vosdvijenskaïa) de son intention de passer du côté russe. Il fut favorablement accueilli et dirigé sur Tiflis. Le gouvernement russe fixa au naïb une pension assez respectable; la meilleure société de Tiflis lui prodigua des preuves de réel intérêt : les dames surtout raffolaient de ce héros farouche et sauvage. Néanmoins la vie urbaine pesait à Hadji-Mourat : il regrettait sa montagne, sa jeune femme, ses trois fils et ses filles.

Apitoyé, le comte Vorontzov consentit à lui proposer de promettre à Chamyl l'affranchissement de six prisonniers caucasiens en échange des six membres de la famille de Hadji-Mourat. Ce dernier en saisit par lettre l'Imam qui lui répondit : « Tu n'es pas satisfait de t'être fait giaour toi-même en passant aux Russes; tu désirerais encore livrer aux mains des infidèles tes enfants qui ne sont coupables de rien. Cela ne sera jamais : N'est-ce pas à moi, l'Imam et le souverain des croyants, de rendre compte, devant le terrible jugement d'Allah, du sort de tes enfants innocents? Aussi, et malgré mon ardent désir de libérer six de mes lions dévoués pris dans une honnête campagne, je ne saurais faire autrement que de rejeter ta demande. En outre, je te fais connaître ma résolution de déclarer ton mariage rompu et d'ordonner à ta femme d'épouser un autre homme. »

Cette mauvaise nouvelle devait accabler le naïb d'autant plus qu'il aimait beaucoup sa jeune femme : aussi ne chercha-t-il plus qu'une occasion propice pour s'évader et aller rejoindre les siens; il obtint de Voronzov la permission de résider dans l'aoul de Noukha peuplé de Musulmans.

Mais les Russes ne cessaient pas leur surveillance, d'ailleurs dissimulée. Ils savaient comment jadis le chef s'était échappé avec une audace incroyable : c'était en 1830. Hadji-Mourat jouait le rôle d'intermédiaire pacifique entre les Russes et les indigènes. Mais on n'avait pas tardé pas à apprendre que le jeune chef entretenait des intelligences avec Chamyl qui venait précisément de s'affirmer dans sa guerre de résistance. Les Russes saisirent Hadji-Mourat et le dirigèrent sur un poste militaire, mais il profita d'un moment où il se trouvait avec son escorte sur un roc au-dessus d'un profond précipice pour s'élancer audacieusement dans l'abîme, tel un autre Guillaume Tell. Il en sortit vivant et rejoignit les siens.

L'événement qui devait occasionner la mort de Hadji-Mourat eut lieu en 1852. Le Bek Hadji-Aga (1) qui était alors commandant de la milice de Noukha pour le compte des Russes, le raconta au seid Abdourrahim de la façon suivante :

« Un jour Hadji-Mourat reçut la permission de se rendre en ville ; on eut soin de le faire escorter par un Musulman et trois Cosaques. En route, le naïb surprit deux de ces derniers, et les assomma sur place, le troisième réussit à fuir; il regagna Noukha dont les autorités s'empressèrent d'envoyer des cavaliers à la poursuite du fugitif. Ce dernier fut rejoint, mais loin de se rendre, le Naïb opposa à ses agresseurs une résistance héroïque; il en assomma plusieurs et ne fut pris que mort.

Les fils de Hadji-Mourat sont au service dans l'armée russe.

IBRAHIMOFF.

(1) Il émigra plus tard en Turquie. Le seïd eut l'occasion de le voir à Constantinople lors de son voyage avec Chamyl. (V. le numéro précédent.)

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

EMPIRE OTTOMAN

La *Revue du Monde Musulman* avait tenté, au commencement de l'année, d'appeler l'attention des dirigeants du parti libéral ottoman sur les difficultés extérieures qu'il allait une fois de plus trouver en travers de sa route. Une note (*Politique ottomane*, R. M. M. vol. X, n° 1, p. 93) exprimait en janvier 1910 les craintes qui se sont réalisées en mars, par le soulèvement de l'Albanie, et que les « fumerolles » de Crète vont justifier de nouveau.

Nous disions :

« Comment ne serait-on pas frappé de cette coïncidence singulière qui fait que, depuis la révolution, chaque pas vers l'affermissement du nouveau régime à l'intérieur, est marqué par une difficulté extérieure ? L'arrivée au pouvoir du nouveau Grand-Vizir avec un programme directement libéral était décidée depuis plus de six mois. Les décisions prises se réalisent : aussitôt deux incidents.

« L'un, sur la frontière Tunisienne, où le zèle inattendu d'un officier, qui déserte ensuite, suscite un conflit local. L'autre, à propos de la Grèce, qu'on eût cru suffisamment occupée de son anarchie militaire. — Les fumerolles des volcans apaisés ne jaillissent pas de nouveau sans quelque cause obscure et lointaine. »

Voici à ce propos une lettre à laquelle les événements récents, présents et prochains peuvent donner quelque intérêt.

Dèr-i-Séadèt, 4 mai 1326.

Fortuné, bienfaisant, honorable, Monsieur le directeur Son Excellence (*Mudir Efendim Hazıretléri*).

Votre noble article (*Artikl*) qui provoque la satisfaction est parvenu à votre serviteur dont la joie s'est accrue, en apprenant votre désir que la nation (*Vatan*) ottomane parvienne au plus haut degré de l'affermissement par l'union des éléments (*ittihâd-i 'anâser*). Vous avez dit que toutes les fois que la patrie faisait un pas dans la voie du progrès, l'hostilité de ses ennemis extérieurs devenait évidente.

C'est ainsi que des gens du dehors ayant porté leur attention sur ce qui est albanais (*arnaoudlouk*), le peuple de l'Islam en Albanie s'est mis en insurrection contre le sublime gouvernement impérial. Quoique certains déclarent que les susdites gens du dehors n'étaient pour rien dans cette agitation, beaucoup pensent qu'elle est causée par les actes non convenables des Bektachiyé et de ces étrangers qui, lorsqu'ils regardent l'empire ottoman, pensent qu'il y a devant eux un rôti de mouton (*Kébab*).

Nous Ottomans, nous avons chassé Abdul Hamid Efendi parce qu'il vendait la patrie. Nous sommes encore plongés dans l'inquiétude, car tous les jours nous voyons que l'un voudrait prendre l'épaule et l'autre la cuisse (du mouton), et nous craignons qu'ils ne réusissent si la nation ne prend pas garde aux gens du dehors.

Votre serviteur, j'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence ce qui précède en vous priant de faire un autre article, afin que chacun connaisse. Demandant cela, je vous en prie, Monsieur ; et le salut.

* * *

Les sentiments qui ont dicté cette lettre ne nous surprennent pas outre mesure. Les termes mêmes qu'emploie l'auteur, montrent qu'il est au courant de la situation. En effet, si la masse du peuple ottoman n'a qu'une idée vague des dangers européens qui menacent l'intégrité de l'empire, il n'en est pas de même des « Politiques ». Aucune n'ignore toutes les raisons — de notoriété publique — qui justifient ce que nous écrivions il y a trois mois : « D'un bout à l'autre de l'Empire, une même devise doit devenir la devise nationale : « L'Union fait la force ».

C'est évidemment ce que pense notre correspondant. Mais pour écrire avec l'autorité nécessaire le chapitre d'histoire très contemporaine que la Turquie musulmane vivra jusqu'au bout, si elle ne sait s'unir pour être forte, il faudrait un Kémal Bey.

A. L. C.

La Réforme du calendrier.

Il est de nouveau question de la réforme du calendrier. On sait qu'à côté de l'année lunaire musulmane il existe en Turquie, depuis plus de cinquante ans, un comput spécial, dit « année financière, » qui est une sorte de compromis entre l'Hégire et le calendrier chrétien : c'est l'année solaire avec des mois dont les noms sont empruntés, partie aux Syriens, partie aux Latins, et portant un millésime qui, au début, était le même que celui de l'année musulmane, mais s'en est éloigné avec le temps : c'est ainsi que la présente année administrative 1326 correspond à 1328 de l'Hégire. La réforme grégorienne n'ayant pas été acceptée par les Églises d'Orient, dont le comput a été adopté, l'année financière ottomane retarde ainsi de treize jours sur la nôtre.

Les inconvénients du comput lunaire sont évidents. Pour toutes les questions administratives, l'année solaire est de beaucoup préférable mais la réforme n'avait pas été sans choquer les Musulmans. On avait parlé de substituer à l'année julienne, devenue celle des Grecs, puis des Ottomans, l'année solaire avec l'Hégire pour point de départ. Les choses avaient été assez loin ; vers la fin de 1908, le bruit avait couru que le nouveau calendrier, adopté par l'État, serait très prochainement employé dans tous les actes publics.

Il n'en fut cependant rien, et l'on continua de se servir de l' « année financière ». Mais l'année solaire de l'Hégire conservait ses partisans, et l'un d'eux, non des moindres, Ghâzî Ahmed Moukhtâr Pacha, a consacré à la réforme projetée une étude qui a paru en feuilleton dans l'*Ikdam*, du 2 au 5 avril. Après avoir examiné les calendriers en vigueur, Ghâzî Ahmed Moukhtâr Pacha formule les desiderata suivants, accompagnés de considérations qui sont à retenir :

L'année solaire sera substituée à l'année lunaire, mais aura l'Hégire pour point de départ; c'est ainsi que la première année où sera appliquée la réforme, 1911, correspondant à 1329 de l'Hégire (lunaire), deviendra 1289 dans le comput solaire.

Elle commencera, non point le 1er janvier, mais le 1er mars (comme l'ancienne année romaine), et cela pour deux raisons ; 1° pour ne pas suivre l'exemple des églises chrétiennes ; 2° parce que le Prophète est né dans le mois de rabîʿ al-awwal, correspondant à mars.

La réforme grégorienne sera appliquée; de la sorte, l'année « franque » remplacera l'année « grecque ».

L. B.

La Question de la langue en Albanie.

L'*Ikdam* a récemment publié le long discours prononcé au Club scientifique albanais par le député Mahmoûd Bedrî Bey, et tendant à l'adoption de l'alphabet arabe pour la langue albanaise. Les opinions émises par Mahmoûd Bedrî Bey méritent d'être retenues.

Tout en voulant que l'Albanie demeure partie intégrante de l'Empire Ottoman, auquel elle a été incorporée voici quatre cent cinquante ans, le député d'Ipek demande qu'elle conserve et cultive sa langue propre. C'est, du reste, le but que se propose le Club, qui veut fonder une École normale, ouvrir des écoles primaires dans l'Albanie, éditer et répandre des ouvrages classiques pour l'étude de la langue albanaise.

Celle-ci, toutefois, devra adopter l'écriture arabe pour plusieurs raisons: par patriotisme, cette écriture étant celle adoptée pour le turc, la langue officielle de l'Empire; par respect pour la religion musulmane, dont le livre sacré a été reproduit à l'aide de ces caractères, et enfin, parce que l'albanais, si différent des autres langues de l'Europe, parlé par une population qui appartient plutôt à l'Orient qu'à l'Occident, puisqu'elle est entrée dans la nation ottomane, doit suivre le sort du groupe dont font partie ceux qui le parlent. Les Albanais chrétiens, qui doivent être, comme les autres, de bons Ottomans, ne devront pas montrer de répugnance à adopter l'écriture officielle de leur pays.

On a préconisé l'emploi de l'alphabet latin, plus commode, plus précis, plus facile à apprendre, disait-on. Telle n'est pas l'opinion de Mahmoûd Bedrî Bey. D'une langue à l'autre, la valeur de ses lettres change du tout au tout. Si les caractères d'impression varient peu, en revanche l'écriture manuscrite présente des complications et des changements de forme qui ne permettent pas d'invoquer, contre l'écriture arabe, l'argument semblable, maintes fois employé cependant. Reste la difficulté de rendre avec quatre caractères, *élif*, *hé*, *yé*, *vâv*, les nombreuses voyelles de l'albanais. Mais cette difficulté n'est pas insurmontable, et l'alphabet arabe est susceptible de perfectionnements. Ne peut-on pas, à l'aide de points diacritiques, et reprenant la réforme excellente des Djevdet et des Eboû'z-Ziyâ Tevfek, discerner d'une façon claire et précise tous les sons-voyelles? D'autre part, rien n'empêche d'employer les caractères arabes isolés au lieu de les conserver unis.

Mahmoûd Bedrî Bey montre beaucoup de zèle dans la défense de sa

cause. Cela s'explique, car cette cause est très vivement discutée, et compte en Albanie de nombreux adversaires, parmi lesquels figure son collègue et coreligionnaire Hasan Bey, qui représente Prichtina à la Chambre. Deux mois auparavant, Hasan Bey avait obtenu du ministre de l'Intérieur qu'il envoyât à tous les fonctionnaires d'Albanie une circulaire leur interdisant de prendre position dans la querelle des alphabets, et les invitant à ne s'occuper que de leurs devoirs professionnels. Cette circulaire avait, au dire des journaux, produit une excellente impression.

Au même moment, une feuille albanaise, la *Lirijâ*, attaquait avec vigueur les partisans de l'écriture arabe, les dénonçant comme des rétrogrades attardés dans de vieux errements. Avant d'avoir été les ennemis de l'écriture latine, ils avaient été les ennemis des écoles, des moyens de faciliter les communications, des costumes modernes. Quatorze députés, disait-on, s'étaient déclarés en faveur de l'écriture arabe; mais l'un d'eux, Yahyâ Bey, représentant de Prizrend, homme politique fort influent, avait bientôt retiré son adhésion, que seule, avait-il déclaré, la crainte de voir les Musulmans albanais écrire le Coran en caractères latins, lui avait fait donner. Mais il avait depuis reçu l'assurance que les Musulmans du monde entier n'écrivaient jamais le livre saint autrement qu'avec l'alphabet arabe. Le vilayet de Kossovo, que l'on disait acquis à la réforme projetée, venait d'envoyer de nouveaux élèves à l'École normale d'Elbassan, pépinière d'instituteurs qui bientôt porteraient la bonne parole dans toute l'Albanie. Et la *Lirija*, affirmant sa foi dans le triomphe de l'écriture latine, déclarait dédaigneusement que ses ennemis « n'étaient pas des gens sérieux ».

La question de l'alphabet entraîne, comme on le voit, bien des complications d'ordre religieux et politique. Elle a été la cause de dissentiments entre les Albanais et le Comité Union et Progrès, dont la plupart des députés de l'Albanie étaient membres. Pendant qu'une partie de ceux-ci réclamaient l'adoption officielle de l'écriture arabe, avec Mahmoûd Bedrî Bey, d'autres, Ismaël Kemal, Hilmî Bey, Es'ad Pacha, 'Aziz Pacha, Vrioni (Berat), Nedjîb Bey Draga, et Hasan Bey, ce dernier envoyé par Prichtina à la Chambre, adressaient au grand vizir une requête tendant à l'adoption d'urgence, dans toutes les écoles, de l'écriture latine.

Tout fait prévoir que cette écriture, consacrée par un usage qui remonte déjà à cinquante ans, et qui compte, en Albanie, des partisans aussi nombreux que résolus, finira par triompher. L'alphabet grec, très imparfait à rendre les sons variés de la langue albanaise, et qu'il fallait, du reste, compléter à l'aide de lettres latines, ne convenait guère

Et d'ailleurs, la vieille animosité qui règne entre Grecs et Albanais aurait rendu son adoption difficile. Beaucoup plus riche, avec ses trente-huit caractères, l'alphabet arménien aurait mieux convenu; mais le nombre de ses partisans semble assez limité.

Pour le moment il ne saurait être question d'écrire le turc lui-même avec des caractères latins, si évidents que soient les défauts de l'alphabet arabe; cependant, quelques esprits hardis considèrent cette application de notre alphabet comme une éventualité possible. La tentative de Volney qui, à la fin du dix-huitième siècle, avait entrepris de substituer à l'alphabet arabe une graphie nouvelle basée sur l'écriture latine, sembla une entreprise ingénieuse, mais n'obtint aucun succès. Repris par les Orientaux eux-mêmes, ce projet aura peut-être plus de chances d'aboutir. Il y a déjà un certain temps que le prince Arfa-od-Dovleh, ambassadeur de Perse à Constantinople, a publié son *Alphabet Rochdié*, simplification de la langue persane basée sur une idée analogue à celle de Volney, et dont la *Revue* a rendu compte autrefois. Dans un entretien qu'il a eu, il y a quelques mois, avec un rédacteur du *Lloyd Ottoman*, le prince est revenu sur les avantages d'une réforme semblable, à laquelle on ne peut faire d'objection sérieuse. Le Japon, faisait-on remarquer à ce propos, a-t-il perdu quoi que ce fût à l'adoption de notre écriture?

L. B.

La petite industrie.

Le relèvement de la petite industrie est une question qui, en Turquie comme ailleurs, et peut-être plus qu'ailleurs, a son importance. Un homme qui occupe aujourd'hui une haute situation politique nous disait, il y a cinq ans, quelles conséquences désastreuses avait eues, pour la Syrie, la ruine des industries familiales, incapables de lutter contre la concurrence étrangère, qui dispose d'un outillage perfectionné et, autrefois, n'avait pas contre elle une politique protectionniste; cette décadence aurait contribué dans une certaine mesure au mouvement d'émigration qui dépeuple les provinces d'Asie.

Désireux de contribuer à un relèvement nécessaire, le Gouvernement avait décidé d'ouvrir un concours auquel pourraient prendre part les petits fabricants de tissus et d'objets métalliques faits à la main; des récompenses pécuniaires, assez importantes, devaient être attribuées aux lauréats. L'idée était louable; mais les intéressés n'ont pas répondu, avec tout l'empressement désirable, à l'invitation qui leur était faite. Il y a eu en tout, pour les métiers en question, 16 concur-

rents, présentant 61 objets. En présence de cette situation, on décida d'élargir le cadre du concours; tous les travaux en tissus et les objets de menuiserie, de sellerie et de cordonnerie, furent acceptés. Malgré cette mesure, le résultat fut peu brillant. Bien que le nombre des exposants fût très minime, le Gouvernement a tenu à décerner toutes les récompenses annoncées. Voici celles attribuées aux travaux faits à la main :

1° Huit livres ottomanes à Sériyè Khânoum, de Scutari, pour une tablette d'acier.

2° Quatre livres à ʿAliyè Khânoum, de San Stefano, pour des travaux en soie.

3° Quatre livres à Khadidjè Khânoum de Béchiktach, pour un coussin de calicot blanc décoré.

4° Quatre livres à Mlle Anna Nicolaïdi, de Péra, pour un coussin orné.

Récompenses accordées aux travaux en fer :

1° Huit livres à Iskender Arabian Efendi, pour une balance de son invention destinée à peser la monnaie d'or.

2° Huit livres à la Compagnie manufacturière ottomane d'Eyyoub, pour un moteur.

Aux objets de sellerie :

1° Huit livres à Ibrahim Efendi, de Constantinople, pour ses sacoches, gaines et étuis.

2° Huit livres à Tayyib Fîkrî Efendi, de Topkhanè, pour un harnachement.

Aux tissus :

1° Quatre livres à la maison Moustafâ Fehmî et C^ie^, de Constantinople, pour ses bas.

2° Quatre livres à Fâtimè Zuhrâ Khânoum, de Kouran Tchechmè, pour des chemises de flanelle et de coton.

L. B.

Le Yémen.

Le Yémen possède un judaïsme des plus anciens et des plus autochtones : le Coran et les premiers auteurs arabes témoignent de l'importance politique et sociale des Juifs en ce pays à l'époque de la naissance de l'Arabie. Cependant, la difficulté des communications nous

aisse dans une ignorance presque complète en ce qui concerne la situation actuelle et le nombre des descendants des anciens adversaires de Mahomet. Il est vrai que des savants juifs, tels Glaser et Joseph Halévy, ont réussi à parcourir plusieurs régions du Yémen, que le rabbin jérusalémite Jacob Sapir consacra une relation de voyage (datant de 1860-1870) des plus instructives aux Juifs de ce pays, mais jusqu'à ici on n'a pu nouer de relations directes avec eux. Désormais, grâce au concours du gouvernement turc, le dernier obstacle (politique plus que religieux) qui empêchait la pénétration de la civilisation européenne dans le sud de l'Arabie semble avoir disparu : M. Somech, le directeur de l'Alliance Israélite de Beyrouth, fort du concours du grand-rabbin de Constantinople et de la protection des autorités ottomanes, a débarqué le 14 février dernier à Hodeidah d'où il se rendit à Sanaa. Le Bulletin du Comité Central de l'Alliance israélite a recueilli ses premières impressions de voyage et de séjour dans le Yémen.

M. Somech a pu débarquer aisément à Hodeïdah et parvenir sans difficulté à Sanaa : de 10.000 âmes la communauté juive de cette ville a été réduite par les troubles de ces dernières années à 2.700 ; des écoles vont être ouvertes parmi cette population, très misérable, et qui désire surtout se prémunir contre de nouvelles violences.

N. S.

RUSSIE

L'Enseignement chez les Musulmans du Caucase.

Les Musulmans du Caucase passent pour être les plus instruits des Musulmans de toute la Russie, ce qui ne veut point dire que l'organisation de l'enseignement soit chez eux parfaite ni même suffisante. Du moins ont-ils pu, à la faveur de ces dernières années, améliorer à cet égard leur situation : aujourd'hui dans toutes les villes du Caucase les Musulmans qui regardaient autrefois les écoles comme un centre du « Kufr » كفر tâchent par tous les moyens d'y envoyer leurs enfants.

Quelques chiffres suffiront à montrer la rapidité du progrès accompli.

Bakou est le centre musulman le plus important de Russie; d'après le recensement de 1897, le nombre des Musulmans du gouvernement de Bakou était de 676.243, c'est-à-dire,82 p. 100 du total des habitants du gouvernement. Aujourd'hui leur nombre atteint 800.000; 66 p.100 sont des paysans, dont une faible partie (6 p. 100) est restée nomade et s'occupe d'élevage. D'après la même statistique, le nombre des Musulmans sachant lire et écrire dans le même gouvernement ne représentait que 3,9 p. 100 pour les hommes et 0,27 p. 100 pour les femmes. La plupart étaient des habitants des villes; les Musulmans des campagnes sachant lire et écrire étaient très rares, 1,9 p. 100 pour les hommes et 0,6 p. 100 pour les femmes; c'est-à-dire que sur 265.000 femmes 177 seulement savaient lire et écrire.

En 1900 il y avait au collège de Bakou 55 élèves musulmans (3 p. 100 du total des élèves); en 1908 on en comptait 120 (10 p. 100).

En 1900 à l'école réale de Bakou il y avait 70 Musulmans (10,3 p. 100 du total); en 1908, 223 (27,1 p. 100).

Cette augmentation sensible se constate aussi pour les écoles urbaines. En 1900 le nombre des élèves Musulmans y était de 319 (38 p. 100 du total des élèves); en 1908, 633 (43,4 p. 100).

En 1900 les écoles primaires officielles comptaient 1.300 enfants musulmans; en 1908, 2.675.

Quant à l'instruction des femmes, les Musulmans s'en occupent aussi, mais elle va lentement à cause des préjugés et du fanatisme de la masse, qui la considère comme contraire aux prescriptions du Coran. L'instruction de la femme dépend de la suppression du voile, qui ne peut s'obtenir rapidement. Il reste que les Musulmans instruits se mettent à donner l'éducation nécessaire à leurs filles. A Bakou il existe depuis huit ou dix ans une école spéciale de jeunes filles musulmanes, fondée et soutenue par le millionnaire bien connu M. Hadji Zeinal Abidin Taguieff. Cette école compte aujourd'hui près de 200 élèves. Il y a quatre classes; on y enseigne les sciences élémentaires, les langues russe et turque, la religion, la musique, les petits travaux manuels. Cette année, la municipalité, sur la demande des Musulmans, a ouvert une école de jeunes Musulmanes, laquelle compte déjà près de 90 élèves; la directrice de cette école est Anifa khanoum Melikoffa, la veuve de feu Hassan bey Melikoff, un des plus actifs patriotes.

Cette école a été ouverte avec quelques précautions, car on s'attendait à l'indifférence, voire même à l'hostilité des conservateurs musulmans. Cependant le succès fut complet; les Musulmans non seulement n'ont pas manifesté de malveillance, mais, au contraire, y ont envoyé leurs

enfants avec empressement. L'avenir de cette initiative ne semble pas douteux si l'on retient cet avis paru dans le *Kaspi* : « Les Musulmans habitant les hauts quartiers de la ville se sont réunis pour demander à la municipalité l'ouverture de deux autres écoles de jeunes filles, car cette année beaucoup de celles-ci sont restées hors de l'école faute de place. Le président de la commission scolaire avance la somme nécessaire pour leur création. »

Aujourd'hui, même dans les villages, on ouvre des écoles de jeunes filles.

Quant aux écoles d'État à Bakou, le premier collège de femmes a eu, en 1900, 8 Musulmanes ; le second, 1 Musulmane. A l'école de Sainte-Nina (programmes des écoles secondaires) il y en a eu 16.

Dans les écoles primaires officielles on a compté 122 Musulmanes, soit 3 p. 100 du total, tandis que le nombre des garçons musulmans dans les mêmes écoles constituait 33 p. 100 du total des élèves.

Les écoles primitives indigènes (les mektebs) elles-mêmes ont aujourd'hui une certaine influence sur les Musulmans.

En 1909 le gouvernement de Bakou possédait 8 medressés avec 91 étudiants et 115 mektebs avec 3.127 élèves, c'est-à-dire plus que dans les écoles primaires (2.675) ; il est vrai que beaucoup de ces écoles ne peuvent guère développer l'éducation car les akhounds, leurs professeurs, sont très ignorants. Fort heureusement s'ouvrent aujourd'hui des mektebs nouveaux, où l'enseignement est donné par des hommes instruits, et dont la plupart ont fait leurs études en Turquie ; ils dirigent l'enseignement selon la méthode nouvelle اصول جديد. Ainsi peu à peu les mektebs primitives commencent à disparaître, cédant la place à des écoles d'où les enfants sortiront du moins affranchis de bien des préjugés.

A côté des écoles d'État, il existe à Bakou et sur certains points du Caucase des écoles ouvertes par diverses sociétés de bienfaisance ; les plus populaires sont, à Bakou, « Saadet » qui compte 300 élèves, « Nour », les écoles de la société « Nachr-Mearif » et « Ittihad » celle-ci pour les enfants persans. Elles ont un programme intermédiaire entre les écoles secondaires et primaires, d'une façon générale le nombre de leurs élèves s'élève à 1.000 ou 1.200.

A Tiflis (275.000 habitants, dont la plupart sont des Arméniens, des Géorgiens et des Russes), les Musulmans ne sont pas nombreux (13.000 ou 5 p. 100) ; d'après une statistique de la fin de 1908 les quatre collèges de la ville comptaient 2.990 élèves dont 114 Musulmans ; à l'école réale sur 675 élèves, il n'y avait que 9 Musulmans ; les cinq collèges de femmes et l'école de Sainte-Nina avaient 3.721 élèves dont 30 Musulmanes.

Dans les écoles urbaines, écoles techniques et même à l'institut des maîtres, pas un Musulman. A l'institut des jeunes filles 248 élèves dont 9 Musulmanes. A l'école géodésique 98 étudiants, 1 Musulman. Au corps des cadets 381 élèves, 24 Musulmans ; à l'école militaire 414 élèves, 7 Musulmans. Dans les écoles de commerce 909 élèves dont 20 Musulmans ; dans les écoles primaires, 6.072, dont 3 Musulmans.

Ainsi toutes les écoles de Tiflis comptaient 17.422 élèves dont, 217 Musulmans : 39 jeunes filles, et 178 jeunes gens.

DAGHESTANI.

PERSE

Persans et Américains.

On connaît les rapports de la Perse avec les États-Unis. Les relations politiques et commerciales datent de loin déjà; des missions protestantes américaines se sont établies, depuis une trentaine d'années, peut-être plus, en Azerbaïdjan et dans d'autres provinces persanes. Plusieurs savants et voyageurs américains ont consacré à la Perse d'estimables publications ; la *Revue* a rendu compte de quelques-unes d'entre elles, et nous ne pouvons passer sous silence la remarquable série d'études publiées par la Columbia University, sous le titre de *Indo-Iranian Studies*, et que dirige le professeur Williams Jackson. Les doctrines béhaïstes, enfin, ont trouvé en Amérique plusieurs adeptes.

Mais, du moins à notre connaissance, il ne s'était encore fondé, en Amérique, aucun groupement ayant pour but de rapprocher les deux nations. Ce groupement existe maintenant, et le *Habl oul-Matîn* du 11 avril nous fait connaître son organisation.

C'est un voyageur persan, Mîrzâ Ahmed Sohrâb, qui apprend ainsi à ses compatriotes l'existence de ce nouvel Andjouman, *Andjouman-é Terbiyètî Irân ou Amerik* « Club d'éducation persane et américaine ». L'année dernière, du 1er août au 25 octobre, Mîrzâ Ahmed Sohrâb a parcouru la plus grande partie de l'Amérique du Nord — Canada et surtout États-Unis — séjournant dans toutes les villes importantes,

voyant tour à tour Pietersburg, Chicago, Cleveland, Buffalo, New-York, Baltimore, etc. Il admira beaucoup les manifestations si variées de l'activité américaine, visitant avec un intérêt égal établissements d'instruction et manufactures, tout en formulant le désir que la Perse entrât dans la même voie.

Pendant son séjour à Chicago, il fit la rencontre de Mr. Sidney Sprig, qui avait enseigné pendant deux ans à Téhéran, à l'École Terbiyét, et, pendant les vacances, était venu là tant pour affaires personnelles que pour étudier le fonctionnement des écoles. Ils eurent ensemble de nombreuses conversations sur la Perse et les moyens d'opérer son relèvement. Tous les deux furent d'avis de fonder une association qui prêterait son appui moral et matériel aux établissements de toute nature ayant pour but de répandre l'instruction en Perse. En Amérique, la Perse compte de nombreux amis.

Ce fut à Washington que l'on fonda le Club d'éducation persane et américaine. L'assemblée constitutive se tint le soir du 30 octobre ; 24 personnes y assistaient, hommes et femmes. Mr. Fred. J. Edward, architecte du Gouvernement, présidait, avec Miss Louise Schumann comme secrétaire. Un comité d'organisation fut nommé séance tenante. Le projet de statuts, copié à la machine à écrire, fut adressé à quatorze personnalités en vue des États-Unis, hommes politiques, philosophes, juristes, recteurs d'Universités, auxquelles on demanda leur avis, afin d'avoir des règlements aussi parfaits que possible.

Mais il manquait le nerf de la guerre. Faute d'une somme relativement minime — 110 dollars — on ne pouvait faire imprimer les statuts et se livrer à la publicité nécessaire. Apprenant cela, une riche Américaine dont nos lecteurs connaissent les travaux relatifs au Béhaïsme, Mrs. Albert Clifford Barney, qui a, en dehors de ses publications, obtenu une notoriété comme artiste et comme philanthrope, fournissait aussitôt l'argent nécessaire.

Les adhésions vinrent rapidement. A la séance d'ouverture, le 8 janvier, on comptait 300 membres présents, appartenant aux professions les plus diverses, et parmi lesquels beaucoup de dames. Des personnalités du monde politique, de la presse, de l'enseignement, du commerce, de l'industrie, avaient tenu à cœur de donner leur adhésion. Le président nommé fut Mr. William Horn, l'un des principaux négociants de New-York, et l'on remarque parmi les membres fondateurs le ministre des États-Unis en Perse, ainsi que sa fille. Les encouragements sont venus de toutes parts, notamment des journaux, et l'œuvre paraît maintenant en excellente voie.

L. B.

Chiites et Sunnites.

Nous traduisons du Habl oul-Matîn *le document suivant. Il émane des membres de l'ancien Andjouman Se'âdet de Constantinople, groupement fondé, après le coup d'État du 24 juin* 1908, *pour aider à l'organisation de la résistance contre Mohammed 'Alî et les absolutistes, et qui, en Turquie, s'était concilié, dès la première heure, les sympathies de tous les partisans de la Constitution. Les haines qui ont, pendant des siècles, séparé les Persans des Ottomans, s'effacent un peu; de part et d'autre, des efforts actifs sont faits pour amener une entente durable entre Chiites et Sunnites; aussi l'ouvrage, dont la publication a amené la protestation que l'on va lire devait-il, des deux côtés, être mal accueilli.*

Digne de l'attention de tous nos frères musulmans : Persans, Ottomans, Afghans, Indiens, etc.

La question suivante est posée à la conscience pure de nos frères dans la foi. La raison du changement du gouvernement absolu en gouvernement constitutionnel n'a-t-elle pas été le fait que le noble peuple de l'Islam, qui doit être la préoccupation de tous les Musulmans, s'est vu tout près d'être anéanti : il a voulu échapper à ce malheur terrible, à cette barbarie atroce, qui était le résultat du gouvernement du bon plaisir, cause de la ruine de l'autorité musulmane, et sauver les pays musulmans de la fourchette de la convoitise des étrangers qui, pareils à des dragons, ouvraient la bouche pour engloutir le pays de l'Islam ?

N'est-ce pas pour le fait qu'un profane a failli pénétrer dans le sanctuaire sacré de l'Islam, allonger sa main traîtresse sur le chaste pavillon de notre mère la Patrie, et marquer du sceau de la lâcheté le front de ses enfants ? Mais comme un sang plein d'ardeur ne s'est pas encore refroidi dans les veines de ses vaillants enfants, ceux-ci, se soulevant d'une manière virile et attaquant comme des lions, faisant abstraction des questions de races et de rites pour s'unir en frères, ébranlèrent la montagne, pareils à un déluge, et mirent fin aux iniquités des étrangers, et arrachèrent la racine funeste de l'absolutisme ?

N'est-ce pas pour préserver le pays sacré de l'Islam des agissements des étrangers qu'ils ont tous répandu leur sang ?

Nous demandons à ces frères musulmans s'il existe un être doué d'une conscience droite pour proposer, en vue de défendre la religion de l'Islam, dont la vérité est évidente, un autre moyen que l'union et l'entente sincère des Musulmans. Les observateurs des faits contemporains, les savants dans l'histoire de l'Islam aux siècles passés, jetant un

regard sagace sur la vie pleine de trouble des anciens et des souverains fastueux qui frappaient le tambour des rois à l'autorité sans limites, et dominaient sur la moitié du globe, ont reconnu que la cause qui amena leur prompte disparition, dont l'empreinte est restée marquée, le point de départ de leur décadence et de leur ruine, furent la contradiction et la funeste hypocrisie. Donc, le moyen de rendre à l'Islam sa puissance et sa grandeur primitives, de relever les Musulmans humiliés et de mettre fin à leurs épreuves, de les délivrer de la surveillance des étrangers, consiste à s'abstenir des errements des anciens, et, tenant compte de l'expérience, constatant les fâcheux résultats de la conduite déplorable de ceux qui nous ont précédés, conduite qui a amené la triste situation actuelle, et reconnaissant que le but des étrangers, n'est autre que d'effacer le nom sacré de l'Islam de la surface de la terre, et de répandre la religion chrétienne, que tous, tombant d'accord, se donnent la main, et, sans avoir d'autre objet que de préserver la terre sacrée de l'Islam, que tous, sans distinction de rites, songent uniquement à conserver la religion véridique d'Ahmed (les prières d'Allâh soient sur lui !).

Il est un moyen dont l'efficacité dépasse tout ce qu'on peut imaginer : c'est d'exhorter les Musulmans de tout l'univers, proches ou éloignés, les Persans et les Ottomans surtout, au moyen de journaux et de brochures. Dites-leur : O vous qui croyez à la parole : *Il n'est pas d'autre Dieu qu'Allâh*, et qui avez l'honneur d'appartenir à la religion de l'Islam dont la vérité est évidente, faites un retour sur vous-mêmes, et considérez aussi les autres nations; voyez ce qu'est leur union que rien ne trouble. Malgré l'antagonisme des divers éléments qui les composent, elles sont toutes d'accord pour déraciner l'arbre imposant de l'Islam. Quand deux partis joignent leurs efforts pour arriver au même but, quels progrès surprenants ne fonts-ils pas, grâce à cette entente, et quel rang ne tiennent-ils pas dans l'humanité ?

L'union des éléments qui nous est prescrite, à nous Musulmans, et que notre Livre définit ainsi : *Les croyants sont frères*, n'a pas été observée.

Nous n'avons songé qu'à établir des distinctions dont le seul résultat a été d'amener la froideur parmi les frères, la discorde parmi les Musulmans : discorde qui a eu pour résultat de compromettre notre existence, d'empêcher notre progrès dans ce monde et dans l'autre.

On dit encore : O vous que Sa Majesté le Sceau des Prophètes (qu'Allâh prie sur lui !) a nommés le noble peuple de l'Islam, vous tournant vers le passé, vers le peuple disparu, considérez l'histoire de vos ancêtres, et profitez de cette leçon, afin que demain vous ne serviez pas vous-même de leçon à d'autres. Comme dit le poète (1) :

(1) Sa'dî.

Considère l'exemple de ceux qui ont précédé, car demain tu serviras d'exemple à d'autres.

Examinez votre situation. Ceux qui marchent dans la voie droite sont unis, ceux qui suivent le bon chemin ne sont pas en désaccord. Combien se sont accrues la puissance et la grandeur de l'Islam, combien de belles pages ont été ajoutées à l'histoire par ce moyen !

Et ceux qui se sont éloignés du chemin de l'entente, qui se sont engagés sur le terrain de la discorde et du fanatisme, quel fruit en ont-ils retiré ? Quel en a été pour eux le résultat ? Tout simplement de permettre aux étrangers de passer à leur cou le collier de la servitude, et de devenir leurs sujets ; c'est le seul profit qu'ils en aient retiré.

C'est pour cela que l'universalité de Leurs Majestés les Docteurs de l'Islam, et plus particulièrement les Arguments de l'Islam de Nedjef, ont publié des écrits et rendu des décisions que l'on ne saurait compter, au sujet de l'obligation et de la nécessité pour les Musulmans de se mettre d'accord pour préserver le germe de l'Islam et la religion dont la vérité est évidente de Sa Majesté le meilleur des Humains (qu'Allâh prie sur lui !), insistant par là sur le besoin de donner suite, au plus tôt, à ce qui vient d'être dit.

Si on examine avec impartialité et amour de l'Islam le contenu des feuilles hebdomadaires, *Serât-i Mustekîm*, *Beyân ul-Hakk*, de Constantinople, les autres journaux égyptiens et persans, et surtout la feuille sanctifiée, le *Habl oul-Matîn*, on aura la confirmation de ce que j'expose ; ils ne pourront que confirmer ce que vient de dire ce serviteur (l'auteur de l'article). On verra que le moyen de délivrer de leur grande misère l'Islam et les Musulmans ne se trouve que dans l'union et dans l'entente. Malheureusement, en dépit des efforts qui ont été faits en faveur de la Loi Impeccable des défenseurs de la religion de l'Islam, dont la vérité est évidente, et des actes pleins de dévouement des serviteurs de l'humanité et des combattants pour la foi, on voit certains Ottomans, nos frères en Islam, qui persistent à s'attarder dans les vieux errements, sans se donner la peine de réfléchir sur la misérable situation dans laquelle se trouve présentement l'Islam, alors qu'il faudrait marcher sur les traces de nos modèles en religion, publier des écrits sur les bienfaits de l'entente ; de la sorte les Musulmans, solidement unis, se relèveraient de leur abaissement.

Il se trouve cependant des hommes pour écrire des livres qui attristent l'esprit de l'Islam, et remplissent de douleur le cœur de ceux qui le servent. Des évènements pareils à la déplorable affaire de Boukhara en sont les seuls résultats. Dans ce genre d'écrits figure une publication nouvelle intitulée *Houdjadj al-katî'a fî'l-tourouk al-Islamiya* « Les Arguments décisifs sur les différences de rites des Musulmans », parue

à Constantinople il y a peu de temps et dont j'ai examiné avec attention le contenu, défavorable à la situation présente de l'Islam, et qui fait le récit des événements passés. En y lisant le récit des luttes sanglantes qui ont amené la mort de millions de Musulmans, luttes présentées dans toute leur horreur, mon cœur a saigné, et, sans le vouloir, ce vers m'est venu à l'esprit :

O toi qui prends dans ton filet le cœur des amants! C'est de toi que je m'occupe ; mais toi, tu es occupée de Zeïd ou de 'Amr!

Ayant pris la liberté d'écrire cet article, je le soumets, en toute humilité, au jugement impartial de mes frères et coreligionnaires, et en particulier à celui de l'honorable auteur du livre précité. Par l'esprit de Sa Majesté Prophétique (qu'Allah prie sur Elle!), par le sang pur des martyrs qui ont succombé dans la voie de l'Islam, je vous adjure de cesser d'écrire des productions semblables. Conformez-vous aux ordres de ses véritables défenseurs marchant du côté où se trouve la vérité, à laquelle ils ont voué leurs biens et leur existence, et qu'ils protègent de leur plume, ne reculant devant aucun sacrifice. Que tous, se donnant une main fraternelle, s'unissent pour réparer la forteresse et le rempart en ruines de l'Islam. Si j'en trouve le temps, je reparlerai de tout cela.

J'espère, j'ai la conviction que cet article modeste, mais écrit sans arrière-pensée, sera approuvé par tous nos frères musulmans impartiaux, et que ceux-ci, n'agissant plus maintenant comme au temps passé, où deux nations musulmanes ennemies se disputaient le monde, renonceront à des prescriptions religieuses d'ordre secondaire pour lesquelles on avait transformé l'univers en un lieu de carnage où l'on combattait nuit et jour. Qu'ils sachent que les étrangers, mieux instruits que nous-mêmes de nos affaires secrètes, n'attendent qu'un signal pour accourir chez nous, et se faire les maîtres de nos destinées.

Il faut donc se mettre à appliquer la réforme, consacrer la plus grande partie de notre temps précieux à poursuivre le progrès, à accroître la puissance de l'Islam et à rechercher l'intérêt commun, sans le perdre plus longtemps. Nous demandons respectueusement à tous les autres directeurs de journaux musulmans, en quelque pays que ce soit, de ne pas mépriser notre modeste mais impartiale étude, mais de la considérer comme utile pour les Musulmans, d'en publier des extraits dans leurs nobles feuilles, afin de la porter à la connaissance de quelques-uns. Que la puissance de l'Islam soit durable! Par le Maître des Adorateurs, le messager n'avait qu'à vous informer.

De la part de l'ancien Andjouman Se'adet.

Pour traduction : L. B.

INDE

L'Éducation musulmane dans l'Inde.

Nos lecteurs savent quelle documentation intéressante, en même temps qu'abondante et variée, a fournie à la *Revue* le colonel Ismaïl Hakki Bey. Cette fois nous lui devons l'envoi du texte du discours prononcé à Rangoon, le 29 décembre dernier, pour l'ouverture de la Conférence musulmane d'Éducation, par son président, le Raja Sir Mohammad Ali Mohammad Khan, K. C. I. E., Khan Bahadur de Mahmudabad. Intéressant et étendu, ce discours comprend douze pages, dont voici l'analyse.

Passant sur les remerciements et les souhaits de bienvenue du Khan Bahadur, nous aborderons directement l'examen des faits qu'il donne, en commençant par l'enseignement primaire. Sans être mauvaise, la situation pourrait être meilleure. Si l'on considère que, dans les écoles, les Musulmans représentent 20 p. 100 des élèves, tout en n'étant que 22,6 p. 100 de la population totale, il y aurait lieu de se féliciter d'un pareil résultat. Mais, établis pour l'ensemble, ces chiffres subissent d'énormes variations d'une province à l'autre. Tout n'est pas pour le mieux dans les écoles officielles, l'enseignement privé ne reçoit pas tous les encouragements nécessaires, et il se trouve de grandes villes où aucune initiative n'est prise pour développer l'instruction.

Dans l'enseignement secondaire, il n'y a que 14,8 p. 100 de Musulmans. Cet état de choses provient des règlements en vigueur, dont les exigences sont parfois gênantes. Le Collège d'Aligarh rend beaucoup de services, mais ne peut suffire à lui seul; comme il résulte nettement des déclarations officielles, les Musulmans devront prendre eux-mêmes les mesures nécessaires pour assurer une instruction plus développée à leurs sujets d'élite, en ouvrant, partout où le besoin s'en fera sentir, des établissements d'enseignement secondaire. Ce sera, pour eux, une charge importante, mais elle n'est pas au-dessus de leurs ressources; le zèle et la générosité de beaucoup d'entre eux font bien augurer de l'avenir.

Les Musulmans de Birmanie montrent de la prédilection pour l'éducation anglaise. Dans ce pays, où le nombre total des élèves n'est que 11.783, soit 7 p. 100, il existe deux établissements anglo-musulmans,

la Madrasa Islamia et la Randiera Madrasa, comptant ensemble 191 élèves. On réclame la nomination d'un inspecteur *musulman* pour les écoles musulmanes. Car les Musulmans sont représentés d'une façon dérisoire dans le haut personnel de l'enseignement : ils ne sont que 2, sur 37 chefs d'établissements des Provinces-Unies; 7, sur 140 *senior teachers*; parmi les inspecteurs des écoles, ils sont un peu mieux partagés, arrivant à 20 p. 100 de l'effectif, mais ne font pas plus de 5 p. 100 de celui des professeurs. Tous les efforts de la communauté devront tendre à ce que le Gouvernement augmente leur nombre dans le corps enseignant et le personnel administratif des écoles.

Pour l'instruction religieuse, elle doit avoir sa part à l'école, où on apprendra les éléments de la religion : mais elle ne sera réellement donnée que dans la famille, dans la langue indigène. Mais on peut et on doit exiger que les élèves musulmans étudient, dans les écoles officielles, leurs langues et leurs littératures.

Les Musulmans ont grand tort de délaisser les écoles professionnelles, où ils ne sont que 8,1 p. 100, alors qu'ils représentent 22,6 p. 100 de la population totale. Le Khan Bahadur insiste énergiquement sur la nécessité de préparer les jeunes gens à une vie active, afin que la communauté puisse jouer le rôle politique et économique auquel elle peut prétendre. Dans l'Inde, en général, et peut-être plus particulièrement dans la province de l'orateur, l'idéal des écoliers qui ont terminé leurs études, et de leurs parents, est de devenir, soit fonctionnaires, soit avocats. Le barreau est singulièrement encombré, et les carrières libérales envahies comme elles le sont chez nous. Il est temps de réagir contre cette tendance, de tirer un meilleur profit de l'éducation anglaise, et de donner aux études une orientation pratique, en vue des exigences de la vie moderne. *Primum vivere, deinde philosophari.* Il faut être de son temps. Il est excellent d'avoir reçu une culture intellectuelle sérieuse, mais on doit s'armer en vue de la lutte pour la vie.

Faut-il envoyer les jeunes Musulmans compléter leur instruction en Angleterre? Oui; mais à la condition de n'y envoyer qu'un petit nombre de sujets d'élite, présentant des garanties sérieuses. On s'expose à de grands mécomptes en accordant semblable faveur à des sujets médiocres; d'autre part, les jeunes Indiens qui vont étudier en Angleterre se laissent souvent séduire par les doctrines anarchistes de certains de leurs compatriotes qui ont là-bas leur champ d'action.

Mais la question essentielle, c'est de fonder une Université musulmane. Que l'on transforme en établissement d'enseignement supérieur le Collège d'Aligarh, ou que l'on forme de toutes pièces un nouvel établissement, il faut de toute nécessité fournir aux jeunes Musulmans, dans leur propre pays, un enseignement qui fasse d'eux les égaux de

ceux qui étudient en Europe. L'avenir de l'Islam est là ; des voix éloquentes, celles de l'Aga Khan, l'ont proclamé depuis longtemps déjà. Ouvrir de nouveaux collèges serait bien; mais jamais ils ne pourront remplacer l'Université que réclament tous les Musulmans éclairés. La question financière n'est pas une difficulté insurmontable; les Musulmans indiens sont nombreux, plusieurs sont riches; qu'ils comprennent donc leur intérêt.

En terminant, le Khan Bahadur a parlé de l'éducation des jeunes filles musulmanes, très défectueuse encore. Pour l'enseignement primaire, il s'en faut de beaucoup que le nécessaire ait été fait. Pour l'enseignement secondaire, la situation est encore plus défavorable : en 1907 on comptait 140 Musulmanes contre 1.402 Parsies et 4.316 Hindoues. Et pour l'enseignement supérieur? Une seule Musulmane, alors que les Parsies étaient 33, et les Hindoues 31. Inutile de commenter de pareils chiffres.

L'Islam doit évoluer, tenant compte des nécessités de l'heure présente, mais en restant ce qu'il est, sans se laisser absorber par l'Occident. Et surtout, qu'on ne fasse pas intervenir la question de race : toutes les races sont accueillies et traitées sur un pied d'égalité par l'Islam.

L. B.

La Begum de Bhopal.

La Begum de Bhopal a été élevée cette année à la dignité de *Grand Commandeur de l'Étoile de l'Inde*; elle occupe le trône depuis dix ans, ayant succédé en 1900 à sa mère S. A. Shah Jahan. Les personnes qui ont assisté au dernier Durbar, lors de la visite du prince et de la princesse de Galles, peuvent se rappeler l'entrée sensationnelle de la Begum enveloppée de voiles de mousseline; elle avait vaillamment rompu avec les règles du *purdah* pour venir saluer ses Suzerains. S. A. est très éclairée et se montre partisan déclaré de l'éducation des femmes. Sa capitale, jolie ville de 77.000 âmes, bâtie sur la rive droite d'un grand lac, n'a que des monuments modernes, citadelle, palais, tombeaux, mosquées, etc.

L'état de Bhopal dépend de la *Central India Agency*; la dynastie régnante a été fondée par un chef Afghan au service d'Aurengzeb, Dost Mohammed, qui prit avantage des troubles arrivés à la mort de l'Empereur pour se rendre indépendant. Sa famille a toujours témoigné beaucoup d'attachement aux Anglais. Dès 1778, quand le général Goddard traversa l'Inde, le Bhopal fut le seul état qui ne se montra pas hostile. Toutefois en 1809, lors de l'expédition du général Close, le

Nawab ayant réclamé la protection des Anglais et ceux-ci la lui ayant refusée, se tourna du côté des Pindaris qui le défendirent contre Sindhia et Baghoji Bhosla.

En 1817, le gouvernement britannique forma enfin une alliance avec le chef du Bhopal et lui garantit ses possessions (1818). Le prince fut tué accidentellement d'un coup de pistolet tiré au hasard; son neveu encore enfant fut déclaré son héritier, mais la veuve du défunt, Kudsia Begum, garda le pouvoir et le jeune prince renonça à ses droits et à la main de la fille de Kudsia en faveur de son frère, Jehangir Muhammed. Ce dernier, après de longs démêlés, fut reconnu par les Anglais (1837). Il mourut en 1844 et eut pour successeur sa veuve Sikandra Begum, qui régna jusqu'en 1868. Sa fille Shah Jahan lui succéda; elle mourut en 1900, et la princesse Sultan Begum monta sur le trône qu'elle occupe avec tant de dignité. Il est dans les destinées du Bhopal d'être gouverné depuis trois générations par des femmes de valeur. Le nom de Sikandra est resté fameux dans les annales musulmanes de l'Inde. La princesse avait des goûts virils; après la mort de son mari elle parut à cheval, le visage découvert, devant tous ses sujets. Une peinture vivante des mœurs de sa cour se trouve dans le beau volume de M. Rousselet, *l'Inde des Rajahs*.

D. M.

LA PRESSE MUSULMANE

La Presse arabe.

I. — Livres.

Impressions de textes anciens.

Al Qoda'yî († 454/1062), *Kitâb oush shihâb, fil houkmi wal Adâb* (1327). Choix de ḥadîth; impr. chez le Shahbender (Maḥmoud Efendi) à Bagdâd, format 22 + 14 centimètres, 46 p., 16 chapitres.

Shihab oud Dîn Abou'l Fadl Ahmed Ibn Ḥajar oul 'Asqalanî († 853/1449-1450), *Kitâb tahdhîb out tahdhîb*, grand recueil de biographies de traditionnistes, les 10 premiers volumes sont parus (sur 12 volumes) (1326-1328), à Ḥayderâbâd, Dayret oul Ma'ârîf an Nizâmiyyah.

(Un premier tirage restreint en est signalé à Dehli, en 1891, par Brockelmann, I, 360.)

Shaykh Ahmad al Mouqbili al Yamanî (XI^e^-XVII^e^ s. ?) *Al 'alam oush shâmikh fi ithâri'l haqq 'alä 'l âbâ wal mashaîkh.* Manuscrit sur les « ousoul al fiqh », de tendances hanbalites, anti-mo'tazilites, d'un cheïkh du Yémen.

1^re^ édition *sous presse* au « Manâr » (Caire).

Philosophie et sciences.

Salamah Ef. Mousa, *Moqaddimat as soubarman* (sic : « Superman »). Anticipations évolutionnistes traduites de Bernard Shaw, sur le prochain avènement de l'*übermensch* de Nietzsche (Cfr. *Al Moqtataf* avril, 398).

Rapport de l'Université égyptienne (sur sa 2^e^ année).

Sociologie et religions.

Rev. Bisharah al Baroudî et Rev. Henry Jessup, *Kitâb adh Dhimam fi mâ bayn al oumam*, trad. de *A Primer of Internationalism* du Rev. Wilbur F. Crafts. Un de ces manuels de vulgarisation moderniste par lesquels les missionnaires américains essayent de montrer qu'ils restent « au niveau ». (Cf. *Al Moqtataf*, avril, 407.)

Histoire et religions non musulmanes.

Tawfîq Ef. Askarous, *Nawâbigh oul Aqbât wa mashâhîrouhoum*, Biographies des Coptes célèbres du dix-neuvième siècle, 10 p. (*Al Hilâl*, avril, p. 448).

Rofayil Houwawaynî, évêque orthodoxe de Brooklyn et directeur de la revue *Al Kalimah*, *At ta'ziyah al haqîqîyah' fi's salawât al ilahiyah*. Prières et offices, 900 p., chez l'auteur, à Brooklyn (U. S. A.) (*Al Hilâl*, id., p. 448).

Littérature.

Al Manfaloutî, *An Naẓarât* (Cfr. *Al Moayyad*, 3-24 avril, 3 mai) : ce recueil d'articles critiques a eu assez de succès au Caire : on y déchire assez proprement quelques Kâtib en vedette comme le cheïkh 'Abd oul 'Azîz Shâwish (que sa bonne volonté à toujours vouloir répondre quelque chose, entraîne parfois à des réponses de fantaisie, comme récemment, au sujet des *Darqâwiyah* qui sont, en réalité, un ordre marocain propagé en Syrie : cette observation de détail laisse d'ailleurs toute leur valeur aux éloges que lui adresse la préface de l'*Irshâd oul 'Arîb*, t. I, p. 16). Un autre est assez plaisamment décrit comme un « puits qui passe pour avoir eu de l'eau ».

Mohammed Ḥafiz Ibrahîm. 1° Qasîdah sur la *Flotte turque*, une des meilleures qu'il ait écrites (publiée ap. *Al Hilâl*, avril, 440-441); 2° Qasîdah sur *l'Éducation des enfants* (ap. *Al Manâr*, XIII-3, 216-218).

Ma'souf Rosafî. Qâsîdah *Ilâ'l oummat oul 'arabiyah* (cfr. plus bas).

Revues et journaux nouvellement fondés.

Revues :

Al Hoqoûq, revue mensuelle de droit. Liban (cf. *Al Moqtataf*, avril, pp. 400-401 : sommaire du 1er numéro).

Al Koulliyah, revue mensuelle de l'Université américaine de Beyrouth (bilingue : anglais, arabe) (cf. *Al Moqtataf*, id., p. 402).

Journaux.

Al ʿArab, dont il a été déjà question (*R. M. M.* X, 2, pp. 271-272), a effectué un véritable changement de front : c'est en réalité un organe subventionné, gouvernemental, de pur nationalisme turc.

Al Watan, le nouveau périodique arabe de Singapour, a envoyé ses premiers articles au *Manâr* qui regrette qu'ils soient tous consacrés à de basses polémiques de clocher.

II. — Revue de la presse.

Mouvement islamique général. — Le conflit ethnique entre Arabes et Turcs est toujours aussi véhément. Le fameux article d'un officier turc, correspondant de l'*Iqdâm* sous le nom de « Khâlîl Ḥâmid », où il est dit que les « Arabes vendent tout pour de l'argent, même leur honneur... » a soulevé une tempête de presse qui n'est pas apaisée (Cf. *Al Manâr*, XIII-3, 219 sq.)

Une critique acerbe de l'article récent du *Temps* signé « Chekri Ganem » ayant été publiée par Ḥossayn Jâhid dans son *Tanîn* (au point de vue turc), ʿIzzet al Jondî l'analyse sans indulgence pour l'édification des lecteurs du *Moayyad* (20 avril).

Une qasîdah fervente est dédiée par Maʿroûf Rosâfî « A la nation arabe » (*Al Manâr*, XIII-3, 214-216).

La conversion intéressée du journal *Al ʿArab*, dirigé par Moḥammad ʿObayd Allah Ef., député d'Aïdin, et passé, armes et bagages, au service du nationalisme turc officieux, a provoqué des protestations violentes. Un « étudiant de la Mekke » (signature : Moḥammed ibn Ahmed) relève dans le *Moayyad* (27 avril) ses insinuations perfides contre le peuple du Ḥijâz, qui « soutient les complots du Seyyid al Idrîsî », et le gouvernement local qui est « tyrannique ».

L'attitude embarrassée du gouvernement turc en face de la situation de plus en plus grave où se trouve l'Albanie est suivie par la presse arabe sans grande sympathie, quoiqu'il y ait vraiment là le symptôme de l'effondrement de l'Islam en Turquie d'Europe (Cf. *Al Moayyad*, 3 mai).

Le retentissement des deux dernières « affaires d'Égypte », le procès Wardânî et les discours Roosevelt, s'est entendu dans tout le monde

musulman. Le geste de Wardânî a naturellement frappé les imaginations dans l'Inde, patrie du « martyr » Dhingra (*Al Moayyad*, 17 avril), où la méfiance anglaise a persécuté le jeune Égyptien Moḥammed Efendi Tawfîq Rajab qui venait suivre les cours de l'Université d'ʿAlîgarh.

Quant aux discours de Roosevelt, la presse orientale tout entière est encore ameutée de leur sans-gêne, suffoquée de leur aggressivité, et va chercher jusqu'à Rome (l'audience refusée par le pape, cf. *Al Moayyad*, 5 avril) et en Amérique (*id.*, 6 avril, 10 avril, 19 avril, 26 avril, 4 mai) des témoins autorisés pour prouver à ses lecteurs que le tact manque parfois aux Yankees, et ailleurs qu'en Orient.

Deux autres incidents sont encore, à des titres différents, significatifs de l'état d'esprit actuel en Islam. D'abord l'émotion qui saisit certaine presse lorsqu'Havas télégraphia que le sultan, lors de son entrevue avec le « tsar » bulgare, lui avait « baisé la main » (?) (*Al Moayyad*, 2 avril).

Puis la grève universitaire d'Al Azhar (Cf. *Al Moayyad*, 9-14, 16, 19, 25 avril), où l'esprit d'autonomie exclusive qui caractérise le nationalisme égyptien s'est formulé dans un « cahier » de réclamations, dont traduction suit (aux Extraits, *infrà*).

Comme un bon exemple de polémique sunnite antishiʿite, signalons les chroniques « Al bidʿ wal kherâfât ʿind esh shîʿah » qu'*Al Manâr* va faire paraître (XIII-4, pp. 303-313).

Les « polémiques musulmanes » signalées dans le *Manâr* seront analysées aux Extraits.

Mouvement intellectuel général. — *Enseignement* (en Égypte). — Une statistique qui vient d'être publiée (*Al Moayyad*, 24 avril) prouve le progrès considérable réalisé depuis 1887 par l'enseignement secondaire au Caire. En effet, en 1887, il y a eu 42 reçus à l'examen de fin d'études, sur 62; et en 1909, 329 sur 723.

Quant à l'enseignement primaire religieux en Égypte (*id.*, 3-4 avril), où les comités locaux disposent dès à présent de sommes considérables pour la construction des écoles, divers types d'organisation sont préconisés... Selon le plan de Moḥammed Sâlih Sâmy, le Qoran est appris en cinq ans (3 *ajzâ* la 1re année, 5 la 2e, 7 la 3e, 7 la 4e, 8 la 5e)...

Au point de vue de l'enseignement industriel, on a inauguré une école spéciale à Luxor (*Al Moayyad*, 18 avril).

Littérature. — Au point de vue du mouvement littéraire, nous renvoyons *supra*, à la bibliographie des ouvrages nouveaux, y ajoutant seulement une traduction du classique morceau de *Victor Hugo* « Napoléon II », ap. *Majallat out tolbah al Masriyîn* (Cf. *Al Moayyad*, 1er mai).

Adaptation des doctrines occidentales. — Comme chroniques scientifiques, signalons un article sur les derniers progrès de la chirurgie européenne (*Al Hilâl*, 1er avril 411-416), une étude sur la fatigue, traduite du professeur Frederick Lee (Columbia university U. S. A., *Al Moqtataf*, 1er avril, 347-853), et les petites chroniques du *Moqtataf* sur la radiothérapie, les microbes utiles, l'hygiène, etc.

La réfutation des propagandistes du spiritisme préoccupe beaucoup de chroniqueurs scientifiques (Cf. *Al Moqtataf, l. c.*, p. 334-340) : *Al Hilâl* préconise l'explication simpliste de Chevreul, la prestidigitation *l. c.*, p. 422-433) et l'appuie de documents photographiques enfantins. Ces questions prennent une couleur franchement islamique dans l'étude que le *Manâr* consacre aux « faux songes avertisseurs » (rebî' II, XIII-3, p. 194), et dans l'amusante polémique de presse qui s'est engagée sur le fait de savoir si le texte prophétique (!) des *Tawâli'-oul-moloûk*, publié au début de 1910, visait bien l'assassinat de Botros pasha Ghâli ! (*Al Hilâl, l. c.*, 444).

En Égypte. — Au point de vue gouvernemental, signalons le rapport sur le canal de Suez (reconstitution du privilège) (*Al Moayyad*, 4 avril). Le rapport annuel de Sir Eldon Gorst (*Al Moayyad*, 27-28 avril). La commission d'enquête sur la grève d'Al Azhar (*Al Moayyad*, 10 avril). La suppression du journal *Al Itidâl* (*id.*, 19 avril).

Au point de vue judiciaire, la plainte des officiers égyptiens, dont il a déjà été parlé (*Al Moayyad*, 3-18-23 avril). Les tableaux de statistique criminelle récemment publiés (*id.*, 11 avril). Le procès Wardâni subit un temps d'arrêt, une commission médicale ayant été nommée sur la demande de la défense, pour examiner si l'intervention chirurgicale du docteur Milton n'a pas été au moins inopportune, et si la mort de Boutros pasha Ghâlî n'a pas été déterminée par l'impatience de ce praticien.

Au point de vue islamique, la célébration du petit Mawlid d'Aḥmad ul Badawî (*Al Moayyad*, 24 avril), la première « 'Id-oul-jolous » du Sulṭan Moḥammed V (*id.*, 27 avril), et l'incident des « espions turcs » (*id.*, 16 avril).

Au point de vue économique, la statistique sur la consommation croissante des boissons fermentées (*Al Moqtataf*, avril, p. 328-332).

Au Soudan. — Après avoir soigneusement « isolé » le pays de tout contact trop direct avec l'Égypte, l'administration anglaise a habitué la presse mondiale à recevoir, an par an, des informations aussi satisfaisantes que documentées sur le « progrès » du Soudan anglo-égyptien. Et le dernier rapport de Sir Eldon Gorst contient un bel exemple de cette littérature officielle (Cf. *Al Moayyad*, 3 mai).

En réalité, si la situation économique s'améliore, l'état des esprits

paraît grave. Il y a eu l'an dernier deux mouvements insurrectionnels auxquels le mécontentement d'un chef indigène, lésé par des passe-droits, a, comme en 1883-1885, donné une direction. Et, comme alors, la lutte a pris un caractère religieux. Ces mouvements, sur lesquels on a fait silence, ont été réprimés avec la dernière sévérité, des villages ont été brûlés et détruits, sans quartier. Mais un grand mouvement de protestation se dessine, d'allures religieuses. On a imprimé les *Manâqib*, la « geste » de Moḥammed Aḥmed le mahdi, et le livre court le pays, malgré la police. En rapprochant ces faits du récent mécontentement militaire des officiers égyptiens, le parallélisme avec la situation d'il y a vingt-cinq ans (ʿArabî et le Mahdî) s'affirme et donne à réfléchir.

En Syrie. — Le prince Moḥammed ʿAlî, dont les récits de voyage au Japon et en Bosnie ont été publiés, vient de faire un court voyage d'études en Syrie (Beyrout, Ḥoms, Alep) (*Al Moayyad*, 7 avril, 17-18 24 avril).

Le hajj à Jérusalem (*Al Moayyad*, 24 avril). — Moḥammed Ef Sabaḥ oud Dîn al ʿAydaroûs envoie d'Alep au « Moayyad » une risâlah où il groupe les textes de la tradition louant le pèlerinage au troisième lieu saint de l'Islam, la « Masjid oul aqsä », sans doute afin de réveiller le zèle des Musulmans pour Jérusalem, que l'immigration croissante des juifs (et aussi des chrétiens) menace de leur enlever bientôt.

En Arabie. — Aux villes saintes (Cf. *Al Moayyad*, 21-23 avril-3 mai) :

I (21 avril). — A la Mekke ont été élus députés ʿAbdoullah Bey, fils de l'émir, par 148 voix, et le sheîkh Ḥasan ash Shaybî ibn ash Sheîkh ʿAbdilqâdir, « al fâtiḥ ath thânî lilkaʿbat il mouʿazzamah », par 100 voix... La sécurité des routes est plus grande... suivent quelques renseignements sur les cours de la Medresch al khayriyeh...

II (3 mai). — Un reporter du journal *Al Ittihâd al Othmâny* lui ayant envoyé de la Mekke un article où il se plaignait qu'on eût nommé ʿAbdour Raḥmân Ef. Soulaymân Qâdhî, ancien deuxième professeur à la medreseh roushdiyeh de Aṭ Ṭâyif, comme premier professeur à la roushdiyeh de la Mekke, et demandait au ministre de l'Instruction publique, qu'on envoyât plutôt un maître de Constantinople, *Al Moayyad* publie une protestation du professeur visé rétablissant certains faits dénaturés par l'article en question, et déclarant que la Mekke n'a pas besoin de professeurs étrangers, ignorant l'arabe...

III (23 avril). — A Médine, en remplacement du mufti hanéfite Tajoud Dîn Elyâs mort depuis un an, le gouvernement a laissé le chérif de la Mekke, le seyyid Ḥosayn, lui désigner comme successeur Mâmoûn Birrî, et a nommé directement le seyyîd ʿAlawî comme mufti shâfiʿîte. Le sheykh Moḥammed Aboul Ḥasan as Sammâm, Sheykh es

sejadah des Sammâniyah, a été élu, suivant le nouveau règlement, maire de Médine.

Au Yémen (Cf. *Al Moayyad*, 29 mars, 12-19-23-28 avril) (*Al Manâr*, XIII-3, 225, 230). — Les lecteurs de la *Revue* ont déjà été longuement entretenus des difficultés inextricables où se débat l'administration turque au Yémen. Nous ne citons donc que pour mémoire quelques notes sur le seyyid el Idrîsî (29 mars), sur le fameux Shirâ'yî pasha de Hodeïdah (12-19 avril); la critique d'un article plutôt maladroit du *Tanîn* parlant de la « conquête du Yémen par Ṭal'at bey, ministre de l'Intérieur (!) (23 avril), critique où l'on rectifie une erreur d'*Al Moqattam* sur le Seyyid Moḥammad al Idrîsî, chef de l'ordre des Idrisiyah et petit-fils d'Aḥmad al Idrîsî, maître du fondateur des Senousiyah, et non son disciple! Cette « conquête » a abouti à laisser au Seyyid al Idrisî un pouvoir quasi-indépendant sur les tribus qu'il a groupées... Enfin une longue notice rétrospective sur les causes de la révolte et la pacification des Zarâoûq dont la *Revue* a déjà parlé (28 avril).

En Birmanie. — Une lettre ouverte, au ministre turc des Affaires étrangères, lui demande de remplacer le consul turc actuellement investi à Rangoun, et qui se désintéresse de son poste, par al Ḥaj Aḥmad Mollâ Dâoud al Madanî, l'actif secrétaire du nouveau comité musulman de Rangoun, et qui a marqué son zèle en recueillant 7.000 livres sterling pour le chemin de fer du Hedjaz parmi les Musulmans de Rangoun (*Al Moayyad*, 1er mai).

III. — Extraits.

Réforme de l'orthographe arabe. — On a souvent essayé de remédier à l'insuffisance de l'écriture arabe, cette sténographie qui devient deux fois plus lente quand on veut la compléter par la vocalisation. Dernièrement Jamîl oud Dîn Sidqî az Zahâwî, le poète bagdâdien, l'auteur d' « Al Fajr ous Sâdiq » (polémique contre les Wahhâbites, Caire, 1323), avait préconisé un nouveau système de notation des voyelles (ap. *Al Moqtataf*).

Voici maintenant le Seyyid Réchid Ridhâ qui aborde la question dans *Al Manâr* (XIII-3, 196-205). Il remarque qu'un trilitère peut se lire (avec les trois voyelles, le teschîd et le soukoûn) de 400 façons différentes selon l'orthographe actuelle! Il s'attaque ensuite aux lettres semblables, et, comme dans l'essai de différenciation entre « fâ » et « qâf » sans points, tentée dans l'écriture « 'andaloûsiyah » de Fez

surtout, le seyyid Réchid Ridhâ propose d'isoler et de répartir les différentes formes des lettres semblables (isolées, finales, initiales) entre les différents sons qu'elles représentent (*l. c.*, pp. 203-204).

Polémiques musulmanes : Les Derqâwiyah. — Une polémique s'est engagée en Syrie sur le véritable dessein de l'ordre shâdhilyen des Darqâwiyah en Orient. *Al Manâr* y consacre un court article, très prudent, sur ses plus récents représentants, le shaykh ʿAlî Noûr oud Dîn oul Maghrabî, venu à Acre il y a une trentaine d'années, et ses deux disciples de Tripoli de Syrie, les shaykhs Moḥammad Al Qâwqajî et Najîb Al Ḥaffâr (Cf. Le Chatelier, *les Confréries musulmanes du Hedjaz*, 1887, pp. 108-116). (*Al Manâr*, rebîʿ II, 192-194).

La wasiyyah de Shaykh Ahmad. — Sous le nom d'un certain « Shaykh Aḥmad, serviteur de la mosquée sainte (de la Mekke)... », circulent depuis plus de dix ans, dans le monde musulman, divers tracts, où l'auteur se vante d'avoir eu, en songe, des visions du Prophète..., que celui-ci lui aurait fourni une « wasiyyah », qui permet de se dispenser des devoirs religieux d'obligation, et qui garantit le salut...! Répondant à une lettre de Yâsîn Qadmânî, de Damas, le seyyid Réchid Ridhâ déclare qu'il lui a été impossible autrefois d'avoir des renseignements sur ce « shaykh Aḥmad », peut-être mort actuellement, et que ces tracts n'ont aucune valeur pour qui se suffit du Qorân et de la Sounnah... (*id.*, rebîʿ II, 194-195).

Le soufre cristallisé est-il impur? — Moḥammad ʿAbdoul Ḥamîd, fonctionnaire à Fouwah (Delta) (amîn sandoûq jamîʿat oul Islâḥ), dit que les ulémas de « Bender Fouwah » (*sic*! ce n'est pas Fao?) ont discuté cette question sans pouvoir la résoudre (celui qui en porte sur lui peut-il faire la prière?)

Le seyyid Réchid Ridhâ riposte que l'état d'impureté prend fin par l'eau, le feu, le soleil, le tannage, et le changement d'état... D'autre part pourquoi le soufre serait-il impur? Parce qu'il est contenu dans des gaz de combustion? Cette raison est insuffisante, et le seyyid termine en jugeant qu'il était inutile de se troubler sur ce sujet (*Al Manâr*, XIII-3, 195-196).

Est-il permis de dire « Mawlanâ » (Notre Maître) *à un homme?* (suite). Sous ce titre (Cf. *R. M. M.*, déc. 1909, IX-12, 679), le Seyyid Réchid Ridhâ avait examiné une citation qu'on lui donnait comme étant d'ʿAbdoullah-b. ʿAbdour Raḥmân as Sindî, dans sa « Siyânat oul insân... » Or s'y référant, à la page 511 (et 513), on peut trouver que cette citation, proposition réfutée par l'auteur lui-même, est extraite des « Dourar as saniyah fi'r radd ʿalâ'l Wâhhâbiyah » de Daḥlân, qui la prétendait *wahhabite*! (*Al Manâr*, *l. c.*, pp. 211-214).

Les cahiers d'Al Azhar. — Voici le texte des revendications des

étudiants d'Al Azhar, qui ont fait grève en masse, pour obtenir satisfaction (*Al Liwâ*, 11-12 avril). Ce texte arabe est rédigé dans une langue exécrable, et paraît calqué sur un texte original français (?)

Article premier. — Que le programme d'enseignement soit rédigé chaque année par les maîtres qui auront à l'appliquer, en tenant compte de la force des élèves, du temps qui y sera consacré, et en visant à atteindre le but de leurs cours en un laps de temps minimum.

Art. 2. — Fourniture gratuite des livres et des instruments de travail. Bibliothèque de la mosquée agrandie et mise à la disposition des étudiants.

Art. 3. — Que les porteurs des deux diplômes aient privilège d'accès :

1° Pour le premier diplôme, aux charges de « mâdhoûn oul qâdhî » (adjoint célébrant les mariages), de « kâtib » auprès des tribunaux religieux de merkez, des awqâf, et de l'administration d'Al Azhâr.

2° Pour le second, aux charges de « khâṭib » et de « wâ'iz » urbains, et de « kâtib » auprès des tribunaux religieux généraux.

Art. 4. — Que la graduation des appointements, depuis le maître jusqu'à l'étudiant, soit établie conformément à la loi religieuse.

Art. 5. — Suppression de la medreseh des qâdhis (école concurrente, protégée par le gouvernement anglais), avec assimilation des étudiants de cette medreseh aux Azharis après la suppression, à tous points de vue.

Art. 6. — Qu'on ne puisse exclure aucun diplômé du diplôme supérieur (3e degré) des postes de qâdhî ou mufti.

Art. 7. — Être dispensé de l'examen nécessaire à l'exemption du tirage au sort, en excipant, comme les étudiants des écoles spéciales, d'un registre d'inscription individuelle.

Art. 8. — Appointements convenables à tout professeur nommé à Al Azhar, dès sa nomination.

Art. 9. — Que dans les examens de cette année (1er et 2e degré), compte soit tenu seulement de la partie du programme étudié (avec délai pour les matières ajoutées par le nouveau règlement, sans retard pour le passage de leur classe à la classe supérieure).

Art. 10. — Que les fonctionnaires d'Al Azhar soient nommés selon le procédé ordinaire, après désignation par élection, suivant cette manière :

1° Le shaykh de la mosquée, le wakîl, les membres du conseil administratif et le moufattish : élus par l'ensemble des professeurs d'Al Azhar, réunis au nombre de 100 au moins.

2° Les shaykhs des quatre rites : élus par la généralité des profes-

seurs de ce rite, dont la moitié au moins devra être présente à l'élection.

3° Les adjoints au moufattish, les shaykhs de sections (alarwaqah wal ḥârat was sinîn) : élus par l'assemblée des professeurs : quorum : 50.

Observation 1. — Les élections seront au vote secret, à la majorité : en cas d'égalité de suffrage, tirage au sort selon les formes légales.

Observation 2. — Tous les fonctionnaires actuels seront soumis pour leurs charges à ce règlement (?).

Observation 3. — Les membres du conseil de surveillance seront renouvelés tous les trois ans, au maximum.

Art. 11. — Que l'on ajoute au règlement nouveau (actuellement en vigueur) un paragraphe punissant tout fonctionnaire ayant outrepassé ses droits ou trafiqué de son influence, au détriment du respect dû aux maîtres.

Art. 12. — Qu'il soit alloué, par le Khédive, une pension honoraire à tout shaykh d'Al Azhar sorti de fonction.

Art. 13. — Parcours gratuits en chemin de fer pour les professeurs, et deux billets gratuits à chaque étudiant, pour venir de son pays et y rentrer.

Art. 14. — Qu'il soit déposé, aux archives d'Al Azhar, copie des *waqf* faits à la mosquée, en nature ou en espèces.

L. M.

La Presse turque.

I. — Dans le monde de la presse.

Malgré la suppression de la censure et d'une foule de tracasseries administratives, la situation de la presse en Turquie reste peu brillante. On se plaint, non sans raison, des sévérités excessives de la loi en vigueur, qui permet aux tribunaux, pour des faits souvent peu graves, de suspendre les journaux et de condamner leurs rédacteurs et administrateurs à de fortes amendes, parfois aussi à la prison. Le parti populaire récemment formé est décidé, dit-on, à réclamer des Chambres une revision de cette loi dans un sens très libéral. En attendant, les condamnations de presse continuent. C'est ainsi que le *Néologos tis Anatolis*, pour un article considéré comme injurieux pour les soldats chrétiens incorporés dans l'artillerie, à la caserne de Taxim, a été condamné par le Conseil de guerre à une amende de cinquante livres ottomanes.

Un autre journal, le *Taros*, a été l'objet de poursuites pour avoir publié un article dénonçant de mauvais procédés dont les soldats grecs, assurait-il, avaient été victimes. Cette fois le Conseil de guerre s'est montré indulgent, et le *Taros* en a été quitte pour dix jours de suspension.

Avant le rétablissement de la Constitution, un membre du parti révolutionnaire arménien, M. Erpiar Erpiarian, réfugié à l'étranger, avait publié en feuilleton dans un journal de Varna un roman intitulé *Ghamperjamoudj* « Le Présent rouge », dont l'idée maîtresse était la reconstitution d'un État arménien autonome. Récemment, cet ouvrage a été édité en volume ; le Ministère en a interdit l'entrée en Turquie, en vertu de la loi sur la presse, une publication semblable étant une excitation au désordre et à la haine entre les diverses nationalités de l'Empire, disent les considérants de cette mesure.

Nouveaux périodiques. — Le premier numéro de la *Tedrîsât-i Ibtidâ-'iyè Madjmoû'ase* « Revue de l'enseignement primaire », a paru vers le commencement d'avril ; ce périodique a reçu, de la part de ses confrères, un accueil flatteur. Ses articles, que des illustrations accompagnent, forment deux sections ; l'une pour les généralités sur l'enseigne-

ment et la pédagogie; l'autre est réservée à des modèles de leçons. La première de ces sections s'ouvre, dans le présent numéro, par une étude signé Sâti', et intitulé : *Pourquoi sommes-nous restés en arrière?* On y trouve encore la *Marche nationale*, la traduction du *Maître d'école* de Victor Hugo, un article sur les principes de la lecture, etc. Les sujets traités dans la seconde partie sont la rédaction, le dessin, l'emploi du papier, etc.

Depuis deux ans, les organes médicaux se sont singulièrement multipliés à Constantinople. L'un des plus appréciés serait, au dire de ses confrères de la presse, la « Revue ottomane des cliniques », *Osmânle Serîriyât Medjmoû'ase*, de fondation récente (le deuxième numéro a paru en avril).

En avril s'est fondé, à Constantinople, un nouvel organe arabe : *Al-Hadâra* « Le Pays », organe politique, scientifique et littéraire, provisoirement hebdomadaire, mais destiné à devenir quotidien. C'est le député de Hama, Abd El-Hamîd Zohrâwî Efendi, qui en est le directeur.

Le premier périodique turc consacré aux questions historiques a fait son apparition le mois dernier. C'est la *Tarekh-i 'Osmâni Endjumèniñ Medjmoûa'se* « Revue de la Société d'histoire ottomane ». Elle est mensuelle, et chaque fascicule se vend, à la librairie Kana'at, au prix de cinq piastres. La Société d'histoire ottomane s'est constituée avec l'appui moral et pécuniaire du sultan Mohamoud V, qui encourage et subventionne ses travaux.

La Revue *Tènked* « Critique » en était, vers la fin d'avril, à son deuxième numéro. Littéraire et scientifique, elle suit attentivement le mouvement intellectuel en Turquie, dont elle passe en revue les écrivains.

A la Librairie Militaire dirigée par Ibrâhîm Hilmî, paraît maintenant une Revue trimestrielle, la *Risâlè-i Mevkoûtiyè Harbiyè* « Revue périodique de la Guerre », dirigée par les officiers de la première section de l'État-Major général. Le numéro comprend, selon l'abondance des matières, de 96 à 160 pages. L'abonnement annuel coûte 50 piastres, pour Constantinople, et 60 pour l'extérieur.

Après l'armée, la marine a voulu avoir son organe : la *Donanma Medjmoûs'ae* « Revue de la flotte », beau recueil illustré et publiant, avec des études techniques, des œuvres littéraires.

Un journal humoristique s'est fondé à Salonique : la *Khânoum Tèzè* « Madame la tante ». C'est dans le *Tanin* que nous voyons signalée son apparition.

Nécrologie. — L'une des personnalités les plus en vue de la presse ottomane, Selânikli Tevfek Bey, vient de mourir à Vienne, à la suite d'une cruelle maladie. Né en 1277 de l'Hégire, Selânikli Terfek Bey n'avait donc que 51 ans ; il n'en avait pas plus de 17, au moment où il faisait ses débuts dans le journalisme, à peine sorti des écoles. Il commença par écrire au *Makhradj-i Aklâm*, puis, lors de la guerre russo-turque, fonda la *Hakekat* « Vérité ». La plupart des journaux de Contantinople, notamment le *Terdjumân-i Hakekat*, le *Sabâh*, le *Tanin*, et plusieurs revues, s'honoraient de l'avoir pour collaborateur. Connaissant admirablement notre langue, il écrivait indifféremment en français et en turc dans l'*Osmanli*, dont il est resté longtemps le collaborateur assidu, et ses traductions étaient fort appréciées. Il a appartenu aussi à l'enseignement. Parmi ses meilleurs amis, qui furent aussi ses collaborateurs, on cite Weissenthal Efendi, le réfugié polonais Garski, devenu, sous le nom de Khaïr ud-Dîn, le modèle du journaliste politique ottoman, et feu M. Gardet. Sa mort a été vivement ressentie à Constantinople.

II. — Notes et extraits.

Toute la presse de Constantinople a signalé la formation d'un nouveau parti, qui s'intitule lui-même « Parti progressiste » *Tèrèkkepèvèr Ferkase*, et qui a pour fondateur un député bulgare de Monastir, Pantchadreff Efendi. Le nouveau groupe, dont le titre indique suffisamment les tendances, se propose surtout de faire régner la concorde entre Turcs et Bulgares ottomans ; indépendant du Comité Union et Progrès, il a cependant un programme qui ne diffère pour ainsi dire pas du sien.

Un très remarquable article de Huseïn Djâhid, publié par le *Tanin* et intitulé *Arabes et Turcs*, doit retenir notre attention. Ce titre semble-

rait indiquer une étude sur les nationalités diverses et souvent opposées de l'Empire, mais l'article traite, en réalité, la question de la langue. Huseïn Djâhid insiste énergiquement sur la nécessité d'envoyer, au Yémen, des fonctionnaires parlant l'arabe, et sur les résultats fâcheux des vieux errements suivis. Mais il ne se borne pas à l'arabe, et réclame que, pour le bien de tous, les fonctionnaires, dans n'importe quel vilayet ottoman, soient obligés de connaître la langue locale.

La Société de Bienfaisance de Salonique publie et distribue gratuitement, depuis un certain temps déjà, des brochures contenant des conseils pratiques, écrites dans une langue que les paysans les plus frustes comprennent aisément. Parmi ces opuscules de vulgarisation, figurait une brochure du Dr. Edhem Bey sur les maladies vénériennes, adressée aux jeunes Ottomans de 15 à 20 ans, qu'elle met en garde contre la débauche et ses conséquences.

Estimant toutefois que, pour une question semblable, il importait de faire plus, la Société a invité l'auteur à faire une conférence sur le même sujet. La conférence s'adressait surtout aux jeunes gens, mais tous ceux qui se présentèrent furent admis; aucun droit d'entrée n'était perçu. Le Dr. Edhem Bey, qui est à la fois un médecin de mérite et un orateur distingué, a obtenu un vif succès. Des vues cinématographiées ont montré aux assistants les terribles suites des maladies vénériennes ; à l'issue de la conférence, un exemplaire de la brochure a été remis à chacun de ceux qui étaient venus entendre l'auteur.

On a bien des fois signalé l'inconvénient des mariages hâtifs, si fréquents dans tout l'Orient, qu'il s'agisse des peuples musulmans ou de ceux qui suivent d'autres religions. En Turquie, il y sera mis ordre : le Conseil sanitaire du vilayet de Syrie ayant proposé d'interdire le mariage aux hommes avant dix-huit ans, aux femmes avant quatorze, a vu ses propositions approuvées par le Conseil d'État; bientôt elles feront loi dans tout l'Empire.

Éducation et instruction. — Un incident qui a défrayé toute la presse de Constantinople, c'est la démission simultanée du directeur de l'Ecole Sultânî, Tevfek Fikret Bey, et du directeur des études de cet établissement, Kerâmet Bey. L'un et l'autre se sont retirés pour des inimitiés personnelles. Leur départ a été des plus préjudiciables à l'École, car 160 élèves des quatrième, cinquième et sixième classes l'ont quittée presque aussitôt.

L'émotion causée par ces faits a été grande dans tous les milieux,

notamment dans les milieux politiques, et le Comité « Union et Progrès » s'en est préoccupé. Dès la première heure, le ministre de l'Instruction publique était intervenu, mais son intervention, malheureusement, est demeurée infructueuse.

Dans l'*Ikdâm*, un élève de l'École Sultânî qui signe des initiales ʿAin-Noûn, examine la situation amenée par le départ des deux chefs de l'établissement. Rendant hommage à leur haute valeur, il déplore que des hommes semblables aient, pour des raisons purement personnelles, abandonné des emplois où ils pouvaient rendre tant de services. Ils auraient, tout au moins, dû attendre quelques mois; une fois les vacances venues, le mal aurait été moins grand ; mais leur brusque départ au milieu de l'année scolaire a eu, pour les élèves, le plus désastreux résultats. Un fonctionnaire doit penser, avant tout, au devoir professionnel et à l'intérêt national ; son intérêt personnel doit, en toute circonstance, leur être subordonné. Tevfek Fikret Bey et Kerâmet Bey l'ont malheureusement oublié.

De nombreux pourparlers eurent lieu au sujet des incidents de l'École Sultânî ; le grand vizir reçut une députation des élèves qui, ayant quitté l'établissement, désiraient y revenir pour continuer leurs études ; il leur fit les promesses les plus amicales. Tous, cependant, n'étaient pas disposés à rentrer. Une partie s'était fait inscrire dans d'autres établissements ; quelques-uns même, neuf ou dix, d'après les journaux, seraient partis pour l'Europe.

Finalement, après avoir désigné un fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères, Sâlih Bey, pour remplacer le professeur-traducteur démissionnaire, Saʿîd Bey, le Gouvernement a confié la direction de l'École à Sâlih Zekî Bey.

On a dénoncé l'insuffisance du nombre des instituteurs. Les bâtiments scolaires seraient-ils également défectueux? Voici, d'après un journal local, ce qui en est pour Konia.

La ville possède dix écoles. Six sont fermées ; une autre est prête à s'écrouler, et les trois autres ont un besoin urgent de réparations. En attendant qu'on ait reconstruit ses bâtiments, trop petits et délabrés, l'école Mesîh Pacha, qui dépend d'un wakf, devra envoyer ses élèves dans une autre école de la ville.

Questions économiques. — Dans la presse comme dans le Parlement, les questions économiques sont discutées toujours avec ardeur, parfois avec passion. A la Chambre, de violentes attaques ont été portées contre le ministre des Travaux publics, Halladjian Efendi. On l'a accusé de s'être joué des députés, de n'avoir rien fait pour assurer

l'exécution du vaste programme qu'il présentait, et qui prévoyait pour douze millions de livres ottomanes de travaux d'intérêt général: chemins de fer, ports, tramways, dessèchement de marais, etc. Les questions de concessions à divers capitalistes étrangers ont singulièrement envenimé le débat. Huseïn Djâhid, qui a consacré deux longs articles du *Tanin* à cette question âprement discutée, définit d'un mot, « comédie », la campagne menée contre Halladjian Efendi. On ne peut raisonnablement, conclut-il, exiger d'un ministre qu'il accomplisse en six mois le travail que d'autres ont mis six ans à faire; nous espérons que Halladjian Efendi mènera à bien ses entreprises, mais faisons-lui crédit du temps nécessaire.

Les efforts entrepris dans le but de relever la marine de guerre continuent; de tous côtés arrivent des souscriptions, souvent importantes, en faveur de cette œuvre patriotique. Mais à côté d'une marine militaire reconnue insuffisante, il y a une marine marchande qui l'est encore bien plus. L'article du *Tanin* dénonçant cette situation, et qui avait été provoqué par la visite de deux pèlerins russes qui, pour se rendre aux lieux saints, avaient dû emprunter des bateaux appartenant à des nations non musulmanes, avait fait grand bruit. Et cela d'autant mieux qu'aucun contradicteur ne s'est présenté; bien au contraire, une lettre adressée au même *Tanin*, quelques jours plus tard, ne fait que confirmer les faits, en insistant sur la gravité de la situation.

Par sa situation géographique, la Turquie devrait être une grande puissance maritime. Elle possède une vaste étendue de côtes; pays riche et fertile, elle devrait avoir un commerce maritime intense. Non seulement elle n'a pas les moyens de faire directement du commerce avec l'étranger, mais, dans ses propres eaux, pour les services publics et les affaires locales, elle doit payer tribut à l'étranger, aux Russes, aux Grecs, aux Anglais et à bien d'autres encore. Les inconvénients d'une situation semblable sautent aux yeux; l'arrogance de certains navigateurs étrangers — un scandale a été provoqué récemment, devant Constantinople, dans les eaux turques, par les insolences d'un capitaine grec — vient encore l'aggraver.

Verrons-nous un autre mouvement d'opinion se créer en faveur d'une marine marchande nationale ? C'est assez probable, et l'initiative en reviendra au *Tanin*.

La politique protectionniste est en faveur dans les milieux officiels. Elle ne rencontre pas, cependant, une approbation unanime: nous relevons, dans une lettre adressée de Tripoli de Barbarie au *Tanin*, un plaidoyer en faveur de la liberté du commerce. La Tripolitaine aurait assez souffert des conséquences de la mesure prise, il y a deux ans, par

l'ancien gouverneur du vilayet, qui interdisait l'exportation des moutons ; cette mesure vient d'être rapportée, à la grande joie des habitants.

Nouvelles d'Arabie. — En Arabie la situation laisse encore bien à désirer, malgré des améliorations notables. La soumission de Cheikh Yahyâ aura une grande répercussion sur les tribus nomades ; mais celles-ci ne sont pas complètement soumises ; hostiles au gouvernement, elles sont aussi, par moments, les ennemies les unes des autres, et l'on entend dire que telle tribu a été razziée par une tribu rivale.

Il reste donc beaucoup à faire dans le Hedjaz. L'une des réformes réclamées avec le plus d'impatience est la création d'écoles pour ces populations profondément ignorantes ; quelques-unes ont été ouvertes, mais en nombre très insuffisant. On demande à la fois d'en créer d'autres, et de leur donner une organisation toute moderne, les vieilles méthodes étant condamnées. Le Comité Union et Progrès, qui poursuit activement son œuvre, a ouvert deux écoles : la première, qui est un orphelinat, à Médine ; l'autre, dans la tribu des Benî 'Alî.

Le Ministère de l'Instruction publique a mis à la disposition des enfants pauvres fréquentant les écoles du Yémen un certain nombre de livres classiques dont la liste présente un certain intérêt. Nous trouvons d'abord le *Sahîh*, ou « Recueil des traditions musulmanes », de Boukhârî, ouvrage fondamental, mais qui, en raison de sa difficulté, n'est pas accessible à tous; aussi n'en a-t-on envoyé que 300 exemplaires. En revanche, il a été distribué 2.000 exemplaires de la *Zoubdat al-Kisas* « Crème des Histoires », 2.000 manuels d'arithmétique et 1.000 exemplaires de l'« Histoire Musulmane », *Tarekh-i Islâm.*

Mise en cause, l'administration du chemin de fer du Hedjaz a répondu aux critiques dont elle était l'objet. Ses réponses, toutefois, n'ont pas paru, dans la région, devoir être sans réplique. Car une lettre adressée de Mersine au *Tanin* déclare, avec chiffres à l'appui, que le service laisse beaucoup à désirer. Un nombre considérable de pèlerins, en raison des difficultés de toutes sortes que présentait pour eux le voyage par la voie du Hedjaz, ont préféré prendre la voie beaucoup plus longue de la Syrie. Ces pèlerins seraient 3.003, se répartissant de la manière suivante :

Boukhariotes	425
Persans	300
Cosaques	590
Égyptiens	1.215
Turcs	317
Indiens	160
Total	3.003

Près de 8.000 autres pèlerins, après de longues semaines d'une attente inutile et dispendieuse, sont partis par la voie de mer de Yanbo; en voici le décompte :

Égyptiens	900
Javanais	460
Albanais	93
Turcs	1.420
Boukhariotes	2.000
Circassiens	240
Persans	550
Russes	2.000
Total	7.943

S'ils sont exacts, ces titres justifient pleinement le titre donné par Huseïn Djâhîd à l'article dans lequel il commente les informations reçues de Médine : *Désastreuses négligences.*

Un nouveau Mahdi a fait son apparition à Médine ; mais sa carrière aura été de courte durée. Dernièrement arrivait un Égyptien, Cheikh Ahmed Haddâd, homme au regard inspiré, à la longue barbe, au turban crasseux, qui se disait envoyé par le Prophète pour réformer le monde. Il prononça, au Haram Chérif, des discours qui obtinrent un certain succès de curiosité, et dans lesquels il attaquait avec violence les chemins de fer, innovation impie empruntée à l'Europe, à laquelle l'Égypte doit tous ses malheurs, et qu'il importe de faire disparaître au plus tôt. Maintenant Cheikh Ahmed Haddâd réfléchit en prison sur les conséquences de son apostolat, et une enquête a été ouverte pour connaître ses antécédents.

L. B.

RUSSIE

Le correspondant de *Kaspie* a eu un entretien avec le député de Derbend, M. Heidaroff. Interrogé sur la situation de la fraction musulmane à la *Douma*, M. Heidaroff a répondu :

« La fraction musulmane diffère beaucoup de celles des autres nationalités et se trouve dans une situation tout à fait exceptionnelle. Notre fraction ne compte que 9 membres; tandis que les autres fractions comptent de nombreux travailleurs, aussi bien dans leurs rangs qu'au dehors, nous, les députés musulmans, restons inactifs, n'ayant aucune aide. Chaque fraction a autant de commissions que la *Douma* elle-même. Toutes sont riches en hommes et en ressources, tandis que nous n'avons ni les uns ni les autres. Prenons, par exemple, le « polskoe colo » (la fraction polonaise). Elle a des bureaux à Pétersbourg et à Varsovie qui lui envoient des gens et des ressources et la mettent au courant de tout ce qui se passe chez eux. Notre fraction jusqu'à présent n'a pas fait une seule interpellation bien qu'elle ait eu assez de motifs pour cela. Mais pour rendre une interpellation fructueuse il faut avoir des données basées sur des documents, donc des gens dans la province et aussi dans la capitale, qui travaillent hors de la fraction, car les députés ne peuvent pas faire tout cela en siégeant de 11 heures du matin à 11 heures du soir à la *Douma*.

— Mais pourquoi votre fraction ne remédie-t-elle pas à cette situation ?

— Notre fraction s'en est occupée beaucoup; mais ici, à Pétersbourg, il n'y a pas de gens qui puissent se charger de cette besogne, il faut en faire venir de province, en assurant leur existence, ce qui est impossible, vu la pauvreté de la fraction. Grâce à ces circonstances nous siégeons à la *Douma* comme des étrangers, ou travaillons dans les autres commissions. »

Le Chéikh-ul-Islam de Transcaucasie, Akhound Pichnamaz Zadé, a publié récemment l'appel suivant dans les journaux *Haguigat* et *Sada* :

« D'après le compte de l'administration religieuse de Transcaucasie, il n'y a pour 924 paroisses existantes dans le pays, que 638 moullas ; ce sont des gens qui, en grande partie, ne comprennent pas leurs devoirs moraux, intellectuels et même religieux. Cette situation anormale provient de ce que nous autres, Musulmans, nous n'avons pas

comme nos voisins des séminaires, qui pourraient nous donner des ecclésiastiques instruits. L'envoi des étudiants en Turquie et en Perse entraîne beaucoup de dépenses et de difficultés. C'est pourquoi l'administration religieuse de Transcaucasie juge que la fondation d'un séminaire musulman dans une des villes du Caucase est nécessaire. Les élèves y entreront à la sortie des écoles primaires. La durée des études sera fixée à 8 ans. La construction du local du séminaire coûtera 100.000 roubles (près de 266.000 francs). Les dépenses annuelles sont estimées à 25.000 roubles. J'en appelle à mes frères musulmans à qui l'éducation et l'avenir de leur peuple sont chers, j'en appelle à tous les hommes de cœur, et les adjure de prendre part à cette œuvre grandiose et de la secourir autant qu'ils peuvent. Chaque pièce est chère pour cet acte sacré ».

Le Chéikh-ul-Islam demande en outre quelle ville serait préférable pour le séminaire. Les cadis ont envoyé des circulaires aux diverses sociétés musulmanes, demandant leur avis.

La Nidjât a répondu : « La nécessité d'un séminaire religieux est évidente. Comme centre de la Transcaucasie, Elisabethpol est tout désigné; la société « Nidjât » ne possédant pas des ressources solides actuellement ne peut voter que 300 roubles pour le moment. »

Il est très probable que les autres sociétés répondront également à l'appel du Chéikh-ul-Islam, et que la fondation d'un séminaire sera assurée.

La fermeture par mesure administrative des écoles de la société d'Astrakhan « Chourai Ummet » avait provoqué les protestations de toute la presse musulmane de Russie; le prétexte invoqué pour cette fermeture était, disait-on, le fait que les professeurs avaient fait leurs études en Turquie, et ne présentaient pas des garanties suffisantes de loyalisme; on apprit ensuite qu'il fallait incriminer les démarches de certains akhounds conservateurs hostiles aux méthodes de concurrents plus jeunes et plus instruits.

Devant les protestations de toute la presse et des diverses sociétés musulmanes et enfin les pressantes réclamations de M. Ismailoff, président de la « Chourai Ummet », le ministre de l'Instruction publique vient d'ordonner la réouverture de ces écoles.

On écrit au journal *Vakt* que les Musulmans de Boukhara ont l'intention de fonder une banque nationale. Les beys et les commerçants s'inscrivent comme membres. Probablement même les Musulmans des autres villes de Sibérie et de Turkestan prendront des parts dans cette entreprise, afin d'avoir chez eux des succursales.

Le 3 mai a eu lieu, à Pétersbourg, la réunion générale de la société

musulmane de bienfaisance pour l'élection du corps administratif; ont été élus : *Président* : F. Ch. Sirtlanoff, avocat, député; *Vice-président* : Zakir Chefievitch Chamil; *Secrétaire* : Mansouroff Hussein; *Trésorier* : Maksoudoff Alim. Membres de l'administration : A. G. Datieff, Ishakoff Lutfi, Gatavullin Langatoullah. Membres de la commission de revision : Batirbaeff Hussein, Ousmanoff, Jougouchkoff.

Le célèbre publiciste musulman Ahmed bey Agaeff, qui avait quitté son pays pour la Turquie, vient d'être nommé inspecteur général des écoles de l'empire Ottoman. Ahmed bey continue d'ailleurs à écrire dans les journaux du Caucase : *Haguigat* et *Kaspie*.

DAGHESTANI.

PERSE

Chaque assemblée élue cherche à avoir son organe. L'exemple en a été donné, à Tauris, il a quatre ans, par le Club National, qui avait son journal officiel, intitulé d'abord *El-Hadîd* « Le Fer », puis *'Edâlet* « Justice ». La Chambre, à son tour, a eu le *Medjlis* : cet organe, supprimé lors des événements de juin 1908, a recommencé à paraître aussitôt après le rétablissement de la Constitution. Depuis quelque temps, le *Zâyendè Roûd* est le journal officiel de l'Andjouman d'Ispahan. Mais c'est en Khorassan qu'il faut aller chercher l'exemple d'un véritable Bulletin municipal publié par l'Andjouman du lieu. C'est le *Dâr ol-Emîn* « Demeure du Fidèle », qui a pour directeur Aga Mîrzâ Sâdek Khân Tabrîzî, déjà directeur du *Khoûrchîd* et représentant, pour le Khorassan, de plusieurs journaux de la capitale.

La question de l'emprunt, non encore résolue, est une de celles qui ont le plus constamment intéressé la presse persane ces dernières semaines. On sait à quel point un emprunt extérieur, considéré comme la main-mise financière de la Russie et de l'Angleterre sur la Perse, était impopulaire. Après de longs pourparlers, le Gouvernement a rejeté le projet présenté par la France et l'Angleterre. Il instituait une commission de contrôle composée, avec MM. Bizot et Mornand, de cinq membres de nationalité persane, imposait l'emploi de sept experts

français, organisait une gendarmerie, instruite par des officiers européens, pour protéger les routes, faisait des revenus des douanes la garantie de l'emprunt et enfin, conditions particulièrement impopulaires, donnait à la Russie le monopole de la navigation du lac d'Ourmiah, après celui de la navigation de la Caspienne, en même temps qu'il faisait cette nation, ainsi que l'Angleterre, juge en dernier ressort de toutes les demandes de concessions de chemins de fer.

Sous la poussée de l'opinion publique qui, dans toutes les provinces, dans l'Azerbaïdjan surtout, témoignait son mécontentement, le Gouvernement a cédé, et les pourparlers ont été rompus. Le mouvement qui a dicté sa décision n'était pas seulement politique; il avait pris un caractère religieux très accusé. En dehors de l'honneur national, déjà atteint par la présence, en Perse, des troupes russes, il y avait « le germe de l'Islam à préserver », pour citer l'expression d'un correspondant du *Habl oul-Matîn* adjurant ses compatriotes, ceux résidant à l'étranger comme ceux restés en Perse, d'apporter leur contribution à un emprunt purement national. C'était aussi l'avis du clergé, en Perse et dans les villes saintes de l'Irak. A côté des habitants de Tauris désireux de préserver leur pays de ce qu'ils appelaient « un poison mortel », nous trouvons les ulémas de Kerbéla et de Nedjef.

Ceux-ci ont transmis leurs doléances à la Chambre, par le moyen d'un télégramme adressé à Hâdjî Vekîl or-Reâyâ Hamadânî. Estimant que la Perse doit chercher sur son propre sol les ressources qui lui sont nécessaires, et n'accepter de concours financier que de la part de ses nationaux, ils préconisent l'emprunt intérieur et, prêchant d'exemple, veulent souscrire les premiers, eux et leurs familles. Ils offrent, de la sorte, les sommes suivantes :

	Tomans
Hâdjî Seyyed Ahmed	500
Hâdjî Mîrzâ Mahmoûd	500
Hâdjî Mîrzâ Chems od-Dîn	300
Hâdjî Aga Bozorg	200
Hâdjî Aga Mostafâ	200
Aga Ismâ'îl	200
Aga Hoseïn	100
Aga 'Abdol-'Azîm	50
Aga Habîbollâh	20

Une lettre de Kermân au *Habl oul-Matîn* contient de curieux détails sur la guerre faite aux fumeurs d'opium. Il est bien avéré que, dans cette ville, un tiers des habitants, sans distinction d'âge, de sexe ni de

fortune, s'adonne à l'opium; ce produit est l'objet d'un grand commerce, assez lucratif, car le *meskâl* d'opium, payé six châhîs pour la qualité inférieure, et huit pour la supérieure, se revend d'ordinaire un kran aux consommateurs.

Le chef de la police n'a pas agi de main-morte. Prenant avec lui cinquante hommes armés, il est allé fermer toutes les boutiques où se vendait le poison, et y a apposé les scellés. En outre, des affiches placardées dans la ville menacent des peines les plus sévères ceux qui continueraient à faire usage de l'opium.

Là-dessus, protestations des habitants, qui se plaignent à l'Andjouman; celui-ci a ajourné sa réponse. Ils ne cherchent pas à justifier l'usage de l'opium, usage dangereux et coupable, faisant la honte et la ruine de ceux qui s'y adonnent, mais demandent que l'on procède avec ménagements. Tout d'abord, il convient de donner aux fumeurs d'opium un délai suffisamment long pour se défaire de leur vice : six mois ou un an. Il faut tenir compte aussi des intérêts des marchands, pour qui la perte occasionnée par cette brusque interdiction serait trop considérable. Le délai écoulé, grâce à des droits très élevés, le prix de l'opium sera majoré de telle façon, que seuls quelques rares privilégiés pourront en faire usage. Mais pas de monopole : c'est une chose contraire à l'égalité et à la justice.

Le fameux bandit Rahîm Khân, avant de se réfugier en Russie, a fait à Ardébil bien des victimes. Beaucoup de familles y sont dans la détresse, et les députés ont entrepris de leur venir en aide, en organisant une vaste souscription nationale à laquelle tous, riches et pauvres, pourront participer. Tous les dons, en argent ou en nature, qu'il s'agisse d'une somme de dix châhîs ou de mille tomans, de vêtements neufs ou usagés d'enfants ou d'adultes, d'hommes ou de femmes, de céréales ou d'autres aliments, seront reçus avec reconnaissance; pour chacun d'eux, il sera délivré un reçu imprimé, et mention en sera faite sur une liste officielle. La présidence de la Chambre a la direction de cette œuvre philanthropique; elle recevra les dons, à Téhéran, chez des mandataires dont le *Medjlis* a publié la liste, et, en province, par l'intermédiaire des Andjoumans locaux, qu'elle s'est associés dans ce but.

Mo'tamed-é Khâkân est connu, de longue date, pour un partisan résolu de la Constitution et de la liberté. Il s'est acquis l'estime de tous, soit en Europe, où il a rempli des fonctions diplomatiques, soit en Perse, où il a occupé divers postes dans l'administration provinciale. En dernier lieu, il était gouverneur du Kerman. Élu député, il déclara

préférer son mandat, qui est un devoir à remplir envers la nation, à ses fonctions de gouverneur, qui lui étaient confiées par le gouvernement. Et il a aussitôt donné sa démission.

L. B.

Dans le Fars.

Une lettre adressée de Chiraz au *Habl oul-Matîn* fait connaître les dessous de l'administration de Sehâm od-Dooulé, gouverneur révoqué du Fars. C'est pour avoir subi l'ascendant d'un homme mal intentionné, Nasr od-Dooulè, qu'il s'est vu retirer sa charge. Sehâm od-Dooulè n'était gouverneur que pour la forme; le véritable maître, celui qui régentait le Fars à sa guise, c'était Nasr od-Dooulè. Et les résultats de cette administration occulte furent prompts à se faire sentir. Le temps des « fils de Kavâm » était revenu ; plus de sécurité nulle part, les routes infectées de brigands, les caravanes pillées, du désordre et des malversations partout, des amendes infligées à tort, une situation politique et économique impossible, tel fut bientôt le bilan de cette administration.

En apparence, le gouverneur et les autorités du Fars étaient des constitutionnels ; ils revendiquaient ce titre ; mais, en réalité, ils étaient des absolutistes fervents, les meilleurs agents de Mohammed ʿAlî. Ayant les idées des absolutistes, ils devaient logiquement employer leurs procédés et le firent.

Des correspondances interceptées démontrèrent que les gouvernants, officiels ou officieux, agissaient d'accord avec les émissaires de Mohammed ʿAlî, et servaient sa politique. Le bruit s'en répandit rapidement, et le mécontentement d'une population molestée sans cesse parvint à son comble. Fidèle à ses idées libérales, le clergé se mit à la tête du mouvement de protestation. Le mois de moharrem, où les Chiites commémorent la mort de ʿAlî et des siens, arrivait sur ces entrefaites ; avec la ferveur religieuse redoublait la haine des tyrans. Sehâm od-Dooulè était fort inquiet ; son conseiller Nasr od-Dooulè, qui s'était enrichi grâce à des amendes infligées injustement, parlait de recourir à la force contre les soulèvements populaires que l'on prévoyait. Chacun parlait de « révolution » comme d'une chose imminente. Et cette « révolution » devait être un soulèvement religieux autant que politique contre des administrateurs corrompus.

Ce n'était pas tout ; le mouvement devait prendre les allures d'une guerre sainte dirigée contre les Babis. On accusait les gouvernants de partager leurs doctrines ; pendant ces derniers mois, du reste, on a bien des fois accusé les Bahis d'être les auxiliaires du souverain déchu qui,

en échange de leur aide, leur accordait sa protection et leur laissait toute liberté d'agir.

En destituant les agents dont il avait reconnu les torts, le Gouvernement a mis fin à une situation qui allait devenir critique. Mais n'est-il pas curieux de constater cette alliance de l'orthodoxie chiite et du parti libéral dirigée à la fois contre les prévaricateurs et les hérétiques ?

L. B.

INDES

Musulmans et Hindous.

Nous signalons un intéressant article du Pandit Sheo Narain : *Hinduisation of Moslems* (1).

On pourrait écrire, selon l'auteur, un volume sous le titre qu'il a choisi ; mais il se contente de signaler quelques points pour prouver — ce qui pourrait sembler un paradoxe — que toutes les fois qu'une forme de gouvernement militaire s'est imposée pendant quelque temps à une race conquise, celle-ci exerce une action réflexe sur les conquérants étrangers. — En ce qui concerne les Musulmans de l'Inde, le Pandit essaie de démontrer les résultats de la force de résistance de l'esprit hindou qui s'est manifestée dans la caste, la législation, les beaux-arts, la littérature, les fêtes, les superstitions, la forme du gouvernement, enfin les coutumes.

Prenons quelques exemples :

Pour la caste elle a résisté à toute influence étrangère et bravé l'Islam, le plus grand niveleur du monde en tous pays. Les convertis gardèrent non seulement leur caste et leurs préjugés en refusant de se marier avec les membres des autres castes comme avant leur conversion, mais encore les conquérants suivirent leur exemple et outrepassèrent la défense. Quelques convertis des castes inférieures s'étant vantés d'appartenir à la classe des Sayeds, les vrais Sayeds les tournèrent en ridicule, même ceux qui se disaient appartenir au clan du Prophète, et le sentiment de leur propre dignité les porta à former une classe séparée. C'est

(1) E. a. W.

un fait historique que la classe conquérante ne leur permit pas de s'avilir en se mariant avec les autres castes. — Le nom de *Sheikh* sert à désigner encore maintenant la caste d'un converti qui, faute de preuve de sa haute naissance, ne peut aspirer à un nom ethnique plus relevé. C'est ainsi que s'explique chez les *faqirs* musulmans la création de ces castes correspondant aux *yogis* et aux ascètes. Le célibat, qui n'est pas encouragé par les théologiens, est pourtant mieux pratiqué dans une certaine limite par les moines musulmans, tandis que l'initiation aux ordres ascétiques comme *Chelas* (disciples) des *pirs* et des saints est fréquente ; les droits sur les offrandes et la succession aux fonctions administratives des sanctuaires sont réglés d'après la mode hindoue. L'analogie est complétée par la présence des femmes de mauvaise vie qui dansent dans les *Durgahs* en qualité de *Devadasis* et de *Murlis*. On peut comprendre à la rigueur que les Radjpoutes aient conservé leur *Mirasis* héréditaires, les *Bbhats* des Hindous, mais plus difficilement que les Musulmans les aient imités. Par le fait le système de la caste avec ses avantages et ses désavantages a été conservé par les convertis, adopté par les conquérants et suivi par leurs descendants.

D. M.

INDES NÉERLANDAISES

La presse malaise aux Indes Néerlandaises continue à se développer sous l'œil attentif du Gouvernement. Celui-ci n'a pas toujours témoigné une violente sympathie à tous les organes dus à l'initiative purement indigène quel que fût leur parfait loyalisme, tel par exemple feu le *Bintang Hindia* (1), mais il a du moins le courageux bon sens de laisser les journaux en malais consacrés à leurs intérêts, émettre tous leur desiderata et au besoin leurs récriminations modérées contre certains abus.

Parmi ces journaux ou revues, le *Medan Prijaji*, qui souhaite aider au « développement de l'indigène et du Chinois » aux Indes Néerlan-

(1) *L'Étoile de l'Inde*. Cette intéressante revue malaise, aussi bien écrite que bien illustrée, a malheureusement cessé de paraître. Elle était rédigée par deux médecins indigènes très distingués, les docteurs J. E. Tehupeiory et Abdul Rivai.

daises, affirme sa volonté de vivre et de prendre de l'extension : apparu d'abord sous l'humble aspect d'un petit cahier in-8°, il reste encore mensuel, mais il a pris le format confortable de notre *Revue Bleue*, s'est enrichi d'illustrations et peut faire bonne figure dans le monde de la presse internationale (1).

Ne négligeant ni les habiles réclames, ni les fructueuses annonces, rédigé dans un malais dont le seul tort est de se gonfler trop fort de vocables et de tours javanais, soundanais, chinois et même européens, au point de dérouter parfois les indigènes eux-mêmes qui s'en plaignent, le *Medan Prijaji* se fait un devoir d'éveiller l'attention des natifs sur tout ce qui peut frapper le plus leur imagination et les intéresser directement dans notre Europe économique, sur tout ce qui aux Indes aussi peut cimenter la bonne harmonie entre les « bruns » et les blancs : mesures malencontreuses, petites injustices ou vexations à éviter à l'égard des premiers, connaissance plus claire et plus directe pour les indigènes des réglementations prises à leur égard par le Gouvernement, etc.

Une rapide énumération des principaux articles parus depuis plusieurs mois donnera une idée de l'intérêt de cette revue.

Le n° 45 (12 novembre 1909) donne comme pièce de résistance d'intéressantes réflexions sur la réforme des études médicales dans l'école de médecine indigène de Weltevreden (Batavia) et sur le voyage souhaité du prince consort aux Indes Néerlandaises dont le loyalisme à la couronne est très soigneusement entretenu par tous les fonctionnaires. Mais depuis de très longues années elles n'ont pas reçu la visite d'un de leurs gouvernants, ce qui au point de vue indigène aurait cependant grand effet, et a fait désirer à plusieurs reprises qu'à défaut de la Reine, le prince consort fasse pour les Indes Néerlandaises ce que les successifs princes de Galles, depuis la reine Victoria, ont pris l'habitude de faire pour les Indes Britanniques.

Le n° 46 (19 novembre 1909) traite de quelques questions de droit et principalement des baux emphytéotiques ; de l'originalité propre que les indigènes doivent s'efforcer de conserver en s'initiant à la civilisation européenne ; et d'une question de formes cérémonieuses, infiniment sensibles à l'amour-propre de ces races asiatiques si aristocratiques et hiérarchisées : le parti pris européen de ne jamais joindre l'appellation

(2) Medan Prijaji, *Soerat kabar dan advertentie, terbit seminggoe sekali.* Directeur-hoofdredacteur : R. M. Tirto Adhi Soerjo, Tanah sereal, Buitenzorg. Administrateur : H. M. Arsad, Batavia (*l'Arène des fonctionnaires et des gentlemen*, paraissant tous les dimanches). Prix de l'abonnement : 3 mois, 2 fl. 25 ; un an, 10 florins.

honorifique de « Monsieur » à un nom indigène. Cette formule d'une politesse tout élémentaire avec le moins recommandable des Européens, que les Hollandais appliquent encore volontiers à de douteux métis est refusée trop souvent par eux, et par bien d'autres Européens colonisateurs, à l'indigène même le plus distingué, le plus instruit, le mieux adapté à la civilisation occidentale qui reste fort injurieusement le « nommé un Tel », suivant l'antique formule chère à nos rapports de police qui n'ont jamais passé par des modèles d'aménité, ou tout au moins, le « médecin » Z ou le « Chinois » X. La susceptibilité de certains indigènes en la matière paraît fort explicable.

Le n° 50 (17 décembre 1909) ne se contente pas de décrire et de vanter le « Bioscope » (sorte de cinématographe), aujourd'hui en grande faveur à Java, qui reproduit nombre de scènes européennes, ni de renseigner les indigènes sur la non-valeur de tout acte, tant que le droit de timbre n'a pas été acquitté ; il discute l'opportunité pour ceux-ci d'apprendre ou non le hollandais. Certains grands organes coloniaux en conseillent l'étude, certains autres n'y voient aucune utilité pour eux : le *Medan Prijaji* conclut qu'il est surtout urgent de donner toutes facilités aux indigènes pour l'apprendre, avec entière liberté de s'en abstenir s'ils n'en ont pas envie.

Le n° 51 (24 décembre 1909) résume et commente à l'usage des indigènes et de leurs fonctionnaires, divers documents et renseignements officiels relatifs aux corvées, salaires, avances de solde, permissions, gratifications. préséances, costumes, uniformes, droit d'arborer le drapeau hollandais, changement de nom, secours, pensions de retraite, décorations, études à faire en Hollande, etc.

Il s'occupe aussi des facilités d'autorisation pour les Chinois de passer de l'un à l'autre de leurs quartiers spéciaux.

Le n° 1 (8 janvier 1910) où le *Medan Prijaji* se révèle sous son format agrandi et d'un ton, semble-t-il, un peu plus officieux, après les vœux et effusions habituels à la nouvelle année, revient aux desiderata des indigènes au sujet d'une école de droit et effleure en passant la question de la police secrète.

Le n° 2 (15 janvier 1910) accompagne de tous les regrets et vœux convenables le départ du gouverneur des Indes Néerlandaises M. J. B. van Heutsz qui cède la place à M. A. W. F. Idenburg, ancien ministre des Colonies, présente à l'admiration et à la vénération des indigènes le portrait de la petite princesse Juliana, beau gros bébé à plat ventre sur un coussin, et célèbre les exploits des chiens policiers, particulièrement en Allemagne, en se demandant si le chien, récemment venu d'Allemagne et que conduit à Sumatra un capitaine hollandais, ne pourrait

rendre aussi des services à Atjeh. On se demande aussi, et avec inquiétude, si le flair du chien résistera à l'ardeur du climat.

Le n° 3 (22 janvier 1910) s'occupe de l'emploi des fonds de la mosquée de Bandoeng; du programme de divers examens et surtout de la possibilité légale pour les indigènes de se faire assimiler aux Européens. La question est assez complexe, car on distingue aux Indes Néerlandaises les Européens proprement dits, les créoles, les Indo-Européens — familièrement « Indos » — métis légitimés et les « Européens du Journal officiel » (*Bangsa Europa staatsblad*), c'est-à-dire ceux qui ont été naturalisés quelle que fût leur origine et race et dont le décret de naturalisation a paru au *Staastblad* ou Journal officiel (1). Sont aussi considérés comme Européens, un grand nombre d'indigènes de Minahasa (Célèbes) et des Moluques et les chrétiens de l'île de Java. En outre les Javanais, Malais, Chinois, Arabes, etc., qui savent le hollandais ou ont fait leurs études en Hollande peuvent demander la naturalisation et l'obtiennent très souvent; ces catégories si multiples laissent cependant passer, paraît-il, par leurs mailles souples, plus d'un acte arbitraire et l'on admet qu'en fait le pauvre, pourvu d'une solide connaissance de hollandais n'obtient pas la naturalisation, tandis qu'elle est très facile aux riches même fort ignorants.

D'autre part les fils d'un riche Musulman qui avaient étudié en Turquie, qui connaissaient le turc, le français et l'anglais se la sont vu refuser, affirme-t-on, tandis que tel riche Chinois bien connu, ignorant toute langue européenne, l'obtint sans peine. Le rédacteur de *Medan Prijaji* se demande ou plutôt demande aux gouvernants : « Pourquoi ces *distinguo* ? » Un fait très symptomatique est que pour éviter des décisions aussi déconcertantes, Chinois et Arabes, dont la candeur ne fut jamais le défaut le plus saillant, vont les premiers, se faire naturaliser Japonais à Formose, les seconds Ottomans en Turquie et sont ainsi de droit traités en Européens aux Indes Néerlandaises.

Le numéro du 5 février 1910 est accaparé par des sujets surtout hollandais et celui du 12 février, par des commentaires pratiques sur le

(1) Le *Staatsblad van Nederlandsch-Indië* et son supplément, le *Bijblad op het Staatsblad van Nederlandsch-Indië*, renferment la collection des lois, décrets, arrêtés, instructions, règlements qui ont trait à l'administration des Indes Néerlandaises. La première de ces publications a commencé à paraître en 1816, la seconde en 1863. Une collection d'ordonnances, instructions, lois et règlements du gouvernement des Indes à diverses époques est due à M. P. Mijer (docteur en droit) sous le titre suivant : *Verzameling van instructies, ordonnanciën en reglementen voor de Regeering van Nederlandsch-Indië in* 1609, 1617, 1632, 1650, 1807, 1815, 1818, 1827, 1830 *en* 1836... (Batavia, 1848, in-4).

nouveau règlement sur les hôtels, auberges, restaurants, cafés aux Indes Néerlandaises, sur le droit de circulation et les passe-ports, etc.

Le numéro du 19 février 1910 est consacré à divers actes du Gouvernement et surtout à la petite princesse Juliana (*Poetri kita Juliana* « notre princesse royale Juliana »). Sa naissance, gage d'un tranquille et libre avenir, qui fit exulter tous les cœurs hollandais, a sa répercussion joyeuse aux Indes Néerlandaises où presse indigène et européenne rivalisent pour célébrer l'heureux événement, donner le portrait et narrer la courte biographie de l'enfant royal.

Le nº 8 (26 février 1910) rappelle le souvenir de gloires moins hiérarchiques, mais, à d'autres titres, chères aux indigènes. Il donne les portraits de Multatuli et de Raden Saleh. Le premier, de son véritable nom, Eduard Douwes Dekker (1), ancien assistant résident à Java, caractère assez mal équilibré mais intelligence puissante et géniale, par son roman de *Max Havelaar*, une *Case de l'oncle Tom* plus digressive, philosophique et empreinte de l'humour hollandais, eut l'honneur de gagner auprès de la conscience nationale en Hollande, le procès des indigènes contre les injustes « cultures forcées » qui les tuaient et les ruinaient; Fransen van de Putte, le pasteur Van Hoëvell et le parti libéral avaient déjà engagé une rude bataille auprès du parlementarisme et des hautes classes de la métropole malgré les résistances acharnées des actionnaires, du ministère des Colonies et du Gouvernement tout entier dominés par un utilitarisme aveuglə et un nationalisme égoïste autant qu'absurde.

Raden Saleh Sarîf Bastaman, né en 1814 à Samarang et mort à Buitenzorg près Batavia en 1880, d'une grande famille de régents d'origine très ancienne et sans doute arabe, fut un des exemples les plus topiques de la rapidité avec laquelle un Javanais cultivé et de haute naissance peut s'assimiler la civilisation occidentale.

Très bien doué pour la peinture et le dessin, il attira par ses dispositions, l'attention du peintre Payen qui pendant tout son séjour à Java en fit son élève. Plus tard, en 1830, le gouverneur général Van der Capellen, l'envoya achever son éducation artistique en Europe où le roi Guillaume Ier s'intéressa fort à lui. Tour à tour, en Hollande, à Dresde où il passa cinq ans, en Italie, en France, où il travailla sous Horace Vernet qu'il suivit jusqu'en Algérie, où il assista aussi à la Révolution de 1848, Raden Saleh acquit une profonde connaissance de l'Europe et de ses mœurs; il y acquit en outre une réelle célébrité, surtout à Paris, due autant à son rare talent de peintre qu'à sa qualité de prince java-

(1) Né à Amsterdam le 2 mars 1820, mort à Nieder-Ingelheim, le 19 février 1887.

nais, ses diamants, son masque impénétrable et dédaigneux, son intelligence fine et subtile, sa politesse noble et un peu lointaine. On prétend qu'il inspira à Eugène Sue le personnage du fastueux prince Djalma.

Très éclectique de goût et d'esprit, Raden Saleh avait même épousé une Hollandaise très fortunée. Puissamment riche lui-même, en 1851, dès son retour à Java, il s'était remis à peindre uniquement des scènes de son pays : animaux, chasses, paysages, etc., s'était fait bâtir sur ses plans à Batavia une villa d'une précieuse et très composite architecture qu'y put admirer en 1866, Roger de Beauvoir faisant le tour du monde à la suite du duc d'Alençon. Vers la fin de sa vie, par une sorte de retour atavique, Raden Saleh semblait avoir tourné son cœur tout entier vers cette terre natale dont il demeura si longtemps absent et à laquelle il retournait comme après une mûre comparaison avec l'Europe ; un divorce basé sur l'incompatibilité d'humeur le sépara d'avec son épouse hollandaise et l'unit à une belle et douce Javanaise de Soerakarta ; il quitta sa demeure de Batavia pour s'en bâtir une plus agreste à Buitenzorg dans la ravissante vallée du Tji Dami ; après un court voyage en Europe en compagnie de sa jeune femme, c'est là que le grand peintre javanais revint mourir en 1880.

Le numéro du 3 mars 1910 de *Medan Prijaji* fait une longue oraison funèbre d'un indigène aussi distingué par le rang que par l'esprit, R. A. A. Prawiradiredja, régent de Tjiandjoer, mort à l'âge de 78 ans, un des plus honorés et des plus influents de Java, le seul auquel les Hollandais eussent conservé le traitement annuel de 43.200 florins (environ 90.000 francs) accordé en 1870 pour obtenir que les régents se considérassent comme des fonctionnaires subventionnés et révocables par la Hollande, non plus comme détenteurs de fiefs et charges héréditaires. La Revue s'élève ensuite contre l'accusation de panislamisme qui à tout propos et souvent hors de propos atteint l'indigène désireux d'accomplir le pèlerinage de la Mecque ; elle donne aussi quelques détails d'intérêt local sur le *passer malem* (foire) de Sourabaya.

Le numéro du 12 mars 1910 s'occupe, entre autres choses, des employés et de la régie de l'opium.

Le numéro du 19 mars 1910 étudie, à vol d'oiseau, pourrait-on dire, la Turquie d'aujourd'hui ; donne d'utiles indications au sujet des marques de fabrique et des droits d'auteur ; d'autres bien plus théoriques relatives à l'émancipation de l'*orang kechil* (le petit homme), le Javanais de la masse. Un dernier article dû à la plume experte de M. J. J. Meijer, ancien assistant résident à Java, délégué du *Medan Prijaji* en Europe, le même qui a révélé aux lectrices indigènes de la *Poetri Hindia* les splendeurs et l'agencement des grands magasins du Bon Marché

de Paris, revient à cette question épineuse de la naturalisation aux Indes Néerlandaises des indigènes et Orientaux étrangers et aux meilleurs moyens pour l'obtenir.

Sans visées ultra ambitieuses, prenant son bien où il le trouve, écho à la fois des doléances des indigènes et des argumentations pour ou contre eux dans la grande presse coloniale, le *Medan Prijaji* semble vraiment remplir auprès d'eux le but d'instructeur pratique qu'il s'est proposé. Il leur est adéquat dans sa simplicité souvent subtile et adroite, éloignée des déclamations et des vaines rêveries.

Antoine Cabaton.

LIVRES ET REVUES

« Essays on Indian Art, Industry and Education [1]. »

M. E.-B. Havell, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts et conservateur du Musée de Calcutta, réunit en volume, sous le titre ci-dessus, plusieurs articles ou conférences faits entre 1901 et 1907, mais auxquels les événements contemporains donnent une nouvelle actualité, et concernant, soit l'histoire de l'art, soit le mouvement social de l'Inde.

Ces études sont au nombre de six. La première, *The Taj and its designers*, combat l'opinion, très accréditée en Europe et qui a été encore défendue dans une publication récente, d'après laquelle le magnifique monument d'Agra, le Tadj Mahall, serait l'œuvre d'artistes européens, venus d'Italie ou de France. Pour M. Havell, qui a longuement observé, sous tous ses aspects, le Tadj Mahall, il ne saurait y avoir de doute : ce monument est bien oriental, et les documents indigènes, qui l'attribuent à Oustâd 'Isa de Chiraz, seraient véridiques.

The Revival of Indian Handicraft, remarquable conférence sur la situation économique de l'Inde, ses avantages, ses inconvénients, et les obstacles qui s'opposent à ses progrès. L'Inde est un pays merveilleusement riche; mais ses habitants n'ont pas les initiatives hardies des Européens, et ne savent pas appliquer leurs méthodes; aussi la coopération des Anglais et des Indiens profite-t-elle autant aux uns qu'aux autres. Si, de nos jours, l'activité industrielle s'est réveillée parmi les indigènes, elle demeure entravée par un obstacle presque insurmontable : la caste, qui est, dans l'Inde, la contre-partie de ces grandes compagnies commerciales que le Japon cherche à restaurer.

(1) By E.-B. Havell, published by G.-A. Nateson and Co, Madras (London, Luzac and Co), s. d. (1910), in-16, 196 p. Prix : 1 roupie 4 annas.

Bien remarquables sont les pages *Art and Education in India*. M. Havell, qui sait quelle importance peut prendre l'art dans la vie des sociétés, et dénonce les vices de l'enseignement européen actuel, où l'on étudie l'antiquité sans se pénétrer de son esprit, proteste contre la fausse direction qui a été donnée à l'enseignement et aux travaux artistiques dans l'Inde. Maintenant qu'on a tout fait pour dégrader l'art du peuple le plus artistique qui soit, il serait juste de reconnaître son erreur et de la réparer en restaurant l'art indigène.

M. Havell est revenu sur ces idées, qui lui tiennent à cœur, dans *Art and University Reform in India*, où il demande que l'enseignement officiel soit organisé de manière à utiliser les dispositions remarquables des Indiens pour les travaux artistiques.

Nous retrouverons encore ces idées dans *Indian Administration and « Swadeshi »*. L'auteur, qui distingue deux « Swadeshi », l'un vrai, l'autre faux, l'un conscient des véritables besoins de l'Inde et ne témoignant pas d'hostilité à l'Angleterre, l'autre étroit et mesquin, regrette que les Universités de l'Inde n'aient fait aucune place aux beaux-arts dans leur enseignement. En ne tenant pas compte de l'idéal des Indiens et de leurs aptitudes, en organisant un enseignement mal compris, les Anglais ont contribué, dans une certaine mesure, à amener les difficultés présentes.

Comme conclusion de ce recueil, la conférence faite en décembre 1905 à la Chaitanya Library de Calcutta sur les emplois de l'art, *The Uses of Art*, était tout indiquée. M. Havell y a montré dans quelle erreur étaient tombées les générations contemporaines, en voulant soumettre l'art à leurs théories utilitaires, à ces vues soi-disant pratiques, en réalité mesquines, qu'il avait précédemment dénoncées; il a rappelé quelle influence salutaire avaient eue les beaux-arts dans la vie des nations, au temps de la Renaissance comme dans l'antiquité.

Philosophie musulmane.

A la fin de l'année dernière M. Léon Gauthier, chargé du cours d'histoire de la philosophie musulmane à l'École supérieure des Lettres — maintenant Faculté — d'Alger, soutenait devant la Sorbonne deux thèses, des plus remarquables, relatives à son enseignement.

La première fera époque dans les études philosophiques (1). En 1852,

(1) *La Théorie d'Ibn Rochd (Averroès) sur les rapports de la religion et de la philosophie*. Paris, Ernest Leroux, 1909, in-8°, 200 p. (Forme le t. XLI du *Bulletin de correspondance africaine*.)

Renan soutenait sur Averroès une autre thèse, fort remarquable mais non définitive, sur laquelle on a vécu depuis, ou peu s'en faut. La plupart des auteurs qui, depuis cette époque, ont parlé d'Averroès, ont adopté les idées de Renan, tels Munk et Duncan Macdonald; d'autres, en s'écartant de Renan sur quelques points de détail, ont toutefois conservé ses conclusions. Et cependant, le grand philosophe ne pouvait, il y a une soixantaine d'années, se faire une opinion exacte des doctrines d'Averroès. Plusieurs textes essentiels n'avaient été, à cette époque, ni publiés, ni étudiés. Comme au moyen âge, on persistait à voir dans Averroès un faux Musulman rejetant en bloc toutes les croyances religieuses.

Il n'en était cependant rien. Un examen attentif des textes que Renan n'avait pas à sa disposition nous montre un tout autre Averroès, ennemi irréductible, et non patron, du rationalisme. Les remarquables travaux de M. Miguel Asín, professeur d'arabe à l'Université de Madrid, nous ont montré, il y a quelques années de cela, que le philosophe arabe, d'accord avec saint Thomas d'Aquin, considère la révélation divine comme nécessaire, la déclare conforme à la raison, qui, comme elle, provient de Dieu; l'une et l'autre doivent se prêter mutuellement appui et, en cas de conflit apparent, la foi doit primer la raison.

M. Miguel Asín n'est pas seul de cet avis. M. Mehren, qui a fait des ouvrages d'Averroès une étude approfondie, arrive à des conclusions analogues. En définitive, Avicenne et Averroès avaient les mêmes idées.

Ces conclusions sont également celles de M. Léon Gauthier qui, dans sa thèse, nous fait connaître Averroès comme homme et comme philosophe. Sa vie et ses idées nous deviennent, ainsi, également familières, après la lecture de ce livre, non seulement plein d'intérêt, mais encore nouveau et original.

***

Ibn Thofaïl, sa vie, ses œuvres (1), est la seconde thèse de M. Léon Gauthier qui, il y a dix ans, avait déjà publié et traduit le célèbre roman philosophique d'Ibn Thofaïl, *Riçâla de Hayy ben Yaqdhân ou Secrets de la philosophie illuminative*. Pococke, et après lui, plusieurs savants orientalistes avaient fait connaître en Europe ce livre étrange, qui a été traduit successivement en latin, en allemand, en anglais, en espagnol, en français. Hayy ben Yaqdhân « le vivant fils du vigilant »,

(1) Paris, Ernest Leroux, 1909, in-8°, 128 p. (T. XLII du *Bulletin de correspondance africaine*.)

est né d'une façon surnaturelle. Il est élevé par une gazelle dans une île déserte; les hommes ne participent pas à sa première éducation, et il se forme lui-même en méditant sur ce qu'il voit : de là le titre de « Philosophe autodidacte » donné par les traducteurs à ce livre. Mais Hayy ben Yaqdhân, devenu philosophe, ne connaît pas encore le langage : un saint personnage, nommé Asâl, qui vient le trouver, le lui apprend, et tous deux, animés du désir de répandre la vérité parmi les hommes, se vouent à l'apostolat. Ils échouent, et, dégoûtés de la grossièreté humaine, décident de vivre désormais loin du monde.

L'auteur de ce récit, dans lequel des personnages de convention représentent les diverses facultés de l'âme, Ibn Thofaïl, fut à la fois médecin, philosophe et ministre; à la cour de l'Almohade Abou Ya'koub Yousouf, il servit de protecteur à Averroès. M. Léon Gauthier, reprenant et complétant, dans cette thèse, les recherches qu'il avait faites sur lui, a donné un exposé fidèle et complet de sa vie, de son œuvre et de ses idées philosophiques.

L. B.

La tombe d'Akbar à Sikandarah (1).

Le XXXV[e] volume de l'*Archæological Survey of India* a paru récemment (1809). Il est dû à feu Ed. W. Smith, *Surveyor* des Provinces du Nord-Ouest et de l'Oudh, et renferme une excellente monographie du tombeau d'Akbar.

Rappelons que le village de Sikandarah, où reposent les restes de l'illustre empereur, est situé à 6 milles au nord-ouest d'Agra sur la route de Delhi à Lahore. La localité représente sans doute l'emplacement d'Agra sous la dynastie des Lodi et offre encore des vestiges de son ancienne splendeur. Le monument le plus important est le *Baradari* de Sikandara Lodi, bâti en 1495. Cette construction massive, flanquée aux angles de tours octogones, renferme 40 salles et passe pour être la tombe de la femme chrétienne d'Akbar, Mariam us zamani, mère de Jehangir; mais cette attribution est douteuse; il n'est nullement prouvé qu'Akbar ait jamais eu d'épouse chrétienne. Après la révolte, le *Bara-*

(1) *Archæological Survey of India*, vol. XXXV. *Akbar's tomb. Sikandarah, near Agra, described and illustrated by Ed. W. Smith. M. R. A. S. Late Archeological Surveyor, N. W. Provinces and Oudh. Allahabad, 1909.* — La mort de M. Smith étant survenue avant la publication de ce volume, le manuscrit fut confié à M. Nicoll; mais celui-ci ayant pris sa retraite, la correction des épreuves fut faite par M. J. H. Marshall, directeur général d'archéologie et par le docteur Horowitz (35 pages et 64 planches).

dari fut cédé au *Church Misionnary Society*. Un autre tombeau, celui d'une princesse impériale, Jodhbai, l'épouse radjpoute de Jehangir, se trouve à l'est du monument d'Akbar. C'est le *Kanch Mahal* (palais de verre); il appartient également à la *Church Misionnary Society*. Ces détails sont donnés dans tous les guides; passons à l'examen de la monographie.

Le tombeau d'Akbar a de tout temps attiré l'attention comme l'un des spécimens les plus curieux de l'art mogol. Les vestiges d'architecture antérieurs à Akbar sont rares; il ne reste de Baber que la mosquée de Panipat, élevée après sa victoire sur le dernier des princes Lodi. Baber était pourtant un grand bâtisseur; il employait chaque jour 6.000 ouvriers ! Humayum suivit son exemple; mais c'est à Akbar qu'on est redevable du mouvement artistique qui honore son règne. Les monuments de style mogol peuvent se diviser en deux classes, ceux qui sont dus à Akbar et à son fils Jehangir (1556-1630) où se combinent l'architecture hindoue et la musulmane, et les édifices de marbre bâtis par Shah Jahan (1640-1658) dans lesquels domine le goût persan. Avec Aurengzeb le déclin s'annonce.

L'un des premiers édifices élevés par les Mogols est le tombeau d'Humayum, qu'il commença et qu'Akbar acheva, comme plus tard Akbar commença le sien qui fut achevé par son fils Jehangir, suivant la coutume des princes tartares et mogols qui surveillaient eux-mêmes la construction de leur dernière demeure (1).

Ces tombeaux sont conçus d'après un plan uniforme. Le monarque ou le grand dignitaire choisissait hors de la ville un jardin qu'il entourait de murs crénelés flanqués de porches magnifiques. L'édifice principal, carré ou octogone, surmonté d'une coupole et parfois entouré d'une suite de petits appartements également surmontés de coupoles, s'élevait sur une terrasse. De larges allées, souvent accompagnées de canaux bordés de cyprès, partaient du point central. Pendant la vie du fondateur, c'était un lieu de fête et de récréation (*barrah Durie*). Mais à sa mort, lorsqu'il venait avec sa femme reposer sous le grand dôme, entouré des membres de sa famille inhumés à ses côtés, le parc funéraire était confié aux prêtres et aux cadis qui vivaient du produit de la vente des fruits du jardin ou des aumônes des visiteurs (2).

Il y a peu de différence entre les édifices d'Akbar et de Jehangir; ils sont construits en grès rouge et décorés à l'intérieur de sculptures, dessins géométriques, formes animales, fleurs stylisées; on y remarque la même absence de charpente et l'emploi très sobre du cintre; l'in-

(1) Fergusson, *Hist. of Indian and Eastern architecture*, p. 574.
(2) Id., *Ibid.*, p. 575.

fluence hindoue s'y fait également sentir. Sous Shah Jahan, le changement est radical: si l'on compare les monuments d'Akbar à ceux de son petit-fils, le contraste est frappant entre l'originalité, la vigueur des premiers et l'élégance efféminée des seconds, tels les palais de grès rouge de Fatehpur Sikri et ceux en marbre d'Agra et de Delhi. A côté de ces derniers, les autres semblent nus et austères, bien qu'un certain nombre soit orné de fresques et de mosaïques; mais ce fut seulement après la mort de l'empereur que la polychromie devint un des traits caractéristiques du style mogol et après l'achèvement de son tombeau que s'introduisit la vogue des incrustations de pierres précieuses. En outre, les Mogols, comme avant eux les Pathans, ont employé les briques émaillées et vernissées. Akbar s'en servit à Fatehpur Sikri, et Jehangir dans certaines parties du Mausolée de Sikandara (pl. 39 à 53). La fabrication en avait été importée de Perse; malheureusement cette industrie périclita, et elle ne subsiste que dans une partie du Sind.

Passons à la description de la tombe qui occupe dix pages.

Comme Humayum, Akbar commença à bâtir son tombeau. Une inscription à l'entrée Sud du jardin (App., p. 34 et suiv.) apprend que son fils le termina. Jehangir mentionne effectivement dans ses *Mémoires* que, dans la troisième année de son règne (1608), il vint inspecter les travaux et en fut si mécontent qu'il les fit détruire et recommencer, ce qui lui coûta près de 15 lakhs de roupies (*Proceedings of the R. A. S. of Bengal*, 1874, pp. 213-214). Les récits des voyageurs en font foi. W. Finch (1611) constate qu'ils n'étaient pas finis dix ans après, et Hawkins, quatorze ans plus tard, estimait qu'il fallait encore sept ans pour les achever. Trois mille ouvriers y étaient occupés chaque jour; il est vrai qu'un seul ouvrier européen fait plus de besogne à lui seul que trois Indiens!

Le caractère spécial du mausolée dont nous parlerons plus loin doit être attribué au changement du plan primitif. Nous retrouvons à Sikandarah la disposition des sépultures fastueuses que nous avons décrites (Plan général, pl. I. Vue générale, pl. VIII). Le tombeau est construit au milieu d'un parc de 3 *furlongs* et demi carrés (le furlong équivaut à 2 hectomètres) entouré d'un mur de maçonnerie qu'on avait surélevé pour empêcher les passants montés à dos d'éléphant ou de chameau de voir ce qui se passait dans l'enceinte. Ce mur est crénelé et garni de meurtrières, qui protègent des remparts. Les quatre angles sont défendus par de lourds bastions surmontés de kiosques élégants (pl. VI). Ces ouvrage de défense, en fort mauvais état, sont accompagnés de dépendances et de salles; une de celles-ci, à l'Ouest, maintenant murée, devait être une écurie pour les éléphants.

Quatre grandes portes donnaient accès dans le parc funéraire (ch. II, pp. 17 et sq., pl. XXXIX-LIII); trois sont murées et celle du Nord est en partie détruite; celle du Sud est la seule qui serve encore (p. 17, pl. XL). On peut se demander quel était leur usage. Étaient-elles destinées à recevoir des visiteurs et la porte de l'Ouest n'aurait-elle pas été une mosquée ? (pl. LXIV).

En parlant de la porte Sud, Elliot, frappé de son aspect imposant, la trouve digne de commémorer à elle seule les actions des plus fameux guerriers du monde. La façade et les salles accusent une richesse d'ornementation et une sûreté de goût que dévoilent les planches XLII et suivantes. Quatre minarets tronqués en marbre blanc s'élèvent aux coins de la porte ; le haut en a été brisé par Lord Lake, prétendent les uns, par les Jats au dix-huitième siècle, disent les autres. D'après un voyageur, Hodges, qui les vit vers 1782-83, le sommet manquait déjà à cette époque-là. On est porté à croire que les minarets étaient terminés par des coupoles, comme à l'Itimadu ul Daulah. La porte Sud a été réparée; c'est par là qu'on pénètre dans les jardins. Dès qu'on en a franchi le seuil on aperçoit l'immense monument de forme pyramidale, qui dresse ses cinq étages sur une haute plateforme en pierre. On y arrive par quatre terrasses dont le dallage a beaucoup souffert ; aux extrémités de chacune, des étangs ou réservoirs sont destinés à recueillir les eaux de pluie (pl. II, Plan général du mausolée).

Le sarcophage qui renferme la dépouille du grand empereur se trouve au rez-de-chaussée. C'est un simple bloc de marbre blanc dépourvu d'ornements, sauf quelques moulures. On dit que les armes, les effets et les livres du prince étaient placés auprès de lui; mais au siècle dernier les Jats les auraient emportés (?) à Bhartpur où se trouvent peut-être encore quelques-unes de ces reliques. Keene plus tard Lord Northbrook fit don d'un magnifique dessus de brocart qui a été dérobé.

La chambre mortuaire, faiblement éclairée par quatre petites fenêtres qui prennent jour à la hauteur du quatrième étage, a un aspect nu et désolé. Les murs blanchis à la chaux devaient être jadis recouverts de peinture, car on en retrouve çà et là des vestiges.

On arrive à la crypte par un passage obscur en plan incliné, dont l'entrée se trouve dans un splendide vestibule précédé d'un porche cintré orné de mosaïques de marbre (Les planches XXXVI et XXXVII montrent ces merveilleux décors). Des escaliers conduisent à des pavillons exquis, coiffés de coupoles supportés par des colonnettes (pl. XIX). Des cloîtres, flanqués aux quatre angles d'une tour octogone surmontée d'un dôme, entourent la chambre funéraire. Ils sont divisés en travées de 22 pieds carrés par de massifs trumeaux et disposés pour servir

de caveaux (pl. XXXII). Ils sont assez vastes pour loger des régiments. Pendant le siège d'Agra par Lord Lake, des dragons y campèrent. A l'est et à l'ouest de la porte Sud, deux des travées sont fermées par des cloisons de marbre blanc et utilisées comme chambres mortuaires. A gauche, il y a deux tombées marquées 1 sur le plan (pl. II): celles d'Aram Banu Begum, fille d'Akbar, et d'une fille de l'empereur Jehangir. Une autre fille d'Akbar, Shakru-un-nisa, est enterrée dans une chambre à l'ouest du vestibule (marquée 2 pl. II sur le plan). Il y a également la sépulture d'un prince de la famille des empereurs de Delhi et de sa femme ainsi que celle de Zeb-un-nissa (n° 3, pl. II), une des filles d'Aureng-zeb. (Cette attribution est fausse (1).) La description de ces tombes (pp. 11 et sq.) est aussi minutieuse qu'intéressante. Les planches XXXIV et XXXV reproduisent les décors admirables de la tombe de Shakru-unissa. Il est probable que toutes les travées des cloîtres étaient destinées à servir de caveaux pour les membres de la famille royale, comme à Fateh pur Sikri les vérandahs autour de la tombe d'Islam khan étaient réservées à ses descendants (2).

Passons sur les détails donnés par le savant auteur sur les terrasses, les kiosques et les décors des trois étages pour arriver au dernier où se trouve le cénotaphe de l'empereur (p. 13, pl. XI). Ce cénotaphe est entouré d'un cloître en marbre blanc bâti sur la vérandah qui entoure le troisième étage. Il est divisé en quarante travées par de légères cloisons qui supportent les arcades, et fermé par des panneaux de marbre blanc ajouré (pl. XII-XIII-XIV). Le sol est pavé de mosaïques. Douze baies permettent de jouir de la vue splendide qu'on a sur le pays Agra, le fort, les dômes et les minarets du Taj Mahal.

Fergusson a émis l'opinion que cette chambre n'était pas destinée à rester à ciel ouvert. C'est cette disposition qui lui a suggéré la ressemblance avec les *viharas* bouddhiques, et il explique très ingénieusement que le monument, tel qu'il est, doit être tronqué, par la raison que la hauteur totale étant de près de 100 pieds, s'il avait en plus les 30 ou 40 pieds d'élévation fournie par le dôme, il aurait les proportions requises. L'auteur arrive à la même conclusion. L'œuvre serait

(1) Shukru Nisa Begum et Aram Begum étaient les filles de Bibi Daulat-i-Shad; la première était extrêmement douce, d'après le témoignage de Jehangir, la seconde impérieuse et d'un caractère désagréable; aussi Akbar recommanda-t-il à son fils et successeur d'avoir de l'indulgence pour elle et de lui pardonner ses caprices.

(2) Le tombeau de Zeb-un-nissa est à Lahore, dans le faubourg de Nawan kot. On voit avec regret l'abandon dans lequel se trouve la dernière demeure de la célèbre *Makhafi*, la poétesse impériale dont les *ghazals* sont encore chantés dans les bazars de l'Inde.

donc inachevée; on retrouve d'ailleurs cette idée dans les récits de certains visiteurs. En 1611, Finch dit que le monument devait être « inarched over with the most curious white and speckled marble, and « to be seeled all within, with pure sheet-gold, richly inwrought ». Il raconte également que lors de la dernière visite qu'il y avait faite il remarqua « a rich tent with a semaine over the tombe ». En effet, il subsiste dans les corniches des cloîtres, des anneaux de marbre destinés sans doute à soutenir un vélum, peut-être aussi à attacher des drapeaux retenus par d'autre anneaux, ceux-là en fer, placés au sommet des arcades fermant les cloîtres; quelques-uns existent encore, mais il est plutôt probable qu'ils soutenaient au-dessus du cénotaphe une couverture de brocard.

La description des cloîtres est consignée p. 14 et le plan en est donné pl. X. Il est certain que l'or et l'argent avaient été employés à profusion dans les décors.

C'est dans cette région de paix et de blancheur marmoréenne que le cénotaphe d'Akbar, taillé dans un seul bloc de marbre blanc, repose sur un soubassement de marbre de couleur (pl. XI). Il mesure 6 pieds 10 de long sur 2 pieds 7 de large; les deux côtés et le dessus sont ornés des titres du créateur en écriture arabe. Les mots « Allahu Akbar Jalla Jalaluhu » sont inscrits au pied et à la tête, dans des cartouches entourés d'une délicieuse ornementation florale. La délicatesse du tracé rappelle un travail chinois; le lis, l'amandier et le dahlia qu'on y admire se retrouvent à Fatehpur Sikri où ils passent pour être précisément l'œuvre de Chinois. De petits papillons et des insectes voltigent de fleur en fleur et donnent à l'ensemble une incomparable légèreté. Sur le dessus du cénotaphe figure le *qalam dan* sculpté pour marquer que la tombe est celle d'un homme (on sait que sur celles des femmes il n'y a que le *takhti*) (pl. XV-XVI-XVII). Au Nord, c'est-à-dire à la tête du cénotaphe, s'élève un piédestal finement sculpté de 29 pieds de haut; il se compose de 2 blocs de marbre blanc sur lesquels, d'après la tradition, le fameux diamant *Koh-i-nur* aurait été placé (pl. XVIII). Le piédestal octogone, posé sur une base carrée, mesure 1 pied 2; il est couronné d'une abaque creusée sur le dessus. Le col du couronnement est couvert de feuilles qui ressemblent vaguement à l'acanthe. La plinthe est également ornée de feuilles. Sur les côtés du piédestal, des sculptures représentent des caractères arabes et se rapprochent de celles qui sont sur la colonne du trône, dans le *Diwan-i-khass* à Fatehpur Sikhri. Ce piédestal était destiné à recevoir le *Chiragh* (luminaire) allumé chaque nuit, suivant l'usage musulman, en l'honneur du défunt et pour marquer la sainteté du lieu.

Cette monographie conservera pendant longtemps aux architectes

les grandes lignes de la tombe de l'Empereur; mais l'action du temps sur le monument se fera de plus en plus sentir (1). Nous ne nous sommes pas appesanti sur l'œuvre de ruine qui s'accomplit. Il serait désirable que des tombeaux superbes tels que ceux d'Akbar à Sikandarah, de Shah Jahan à Shahdara, près Lahore, d'Aurengzeb à Rozas soient mieux entretenus; le *Taj Mahal* s'impose à l'attention et sera protégé et sauvé, grâce à la fascination qu'il exerce sur le monde entier et que les touristes entretiennent; mais ne conviendrait-il pas de reporter un peu de cet intérêt sur les autres spécimens de la magnifique architecture funéraire des Musulmans de l'Inde, l'une des manifestations artistiques les plus intéressantes, non seulement de l'époque des Mogols, mais encore des princes des dynasties du Dekhan et du Guzarat ?

D. M.

Une histoire arabe du Guzerate.

Peu après sa nomination comme principal de la Calcutta Madrasah, M. Denison Ross remarquait, dans la bibliothèque de cet établissement, un manuscrit arabe dont il reconnut aussitôt l'importance. C'était une histoire du Guzerate écrite, au seizième siècle, par un Arabe de la Mecque venu dans l'Inde, où il était parvenu à une haute situation sous le règne d'Akbar. Sur la proposition du savant directeur de la Calcutta Madrasah, le Gouvernement de l'Inde décidait la publication de cet ouvrage. Le premier volume, formant le tome II de l'*Indian Text Series*, vient de paraître. Il contient la partie du texte allant de 1443 à 1553 de notre ère (2).

Original, et probablement unique, ce manuscrit, exécuté dans les premières années du dix-septième siècle, est malheureusement incomplet. Des deux parties, ou *defters*, qui le composent, la première s'ouvre sur un récit relatif aux derniers temps du règne du sultan Ahmed : or nous savons qu'elle devait contenir l'histoire des souverains musulmans du Guzerate de 1396 à 1572. La seconde, histoire

(1) Lord Curzon a restauré les minarets de la porte Sud de Sikandarah.

(2) *An Arabic History of Gujarat, Zafar ul-Wálih bi Muẓaffar wa Alih, by* ʿAbdallah Mohammad bin ʿOmar Al-Makki, *Al-Asafi, Ulughkhâni. Edited from the unique and autograph Copy in the Library of the Calcutta Madrasah*, by E. Denison Ross, Ph. D. London, John Murray, 1910, in-8, XV-390 p. (Published for the Government of India.)

abrégée des autres dynasties musulmanes de l'Inde du douzième au seizième siècle, incomplète de la fin, s'arrête dans la première partie du règne d'Akbar.

L'auteur de cette chronique, intitulée *Zafar ul-wâlih bi Muẓaffar wa Alih*, était né à la Mecque, vers 1549; il se nommait 'Abdallâh Mohammed ibn 'Omar Al-Makkî Al-Asafî Ouloughkhânî. Venu très jeune dans l'Inde, il habitait, avec son père, la ville d'Ahmedabad, quand il entra au service d'un grand personnage du Guzerate, Mohammed Ouloughkhân « l'Abyssin ». A ce moment, il avait une vingtaine d'années. Son père étant devenu administrateur des wakfs sous Akbar, il eut alors pour mission de transporter dans les villes saintes l'argent provenant des fondations pieuses. Après la mort de son père, survenue en 1576, 'Abdallâh entra successivement au service de deux autres nobles personnages : Saïf oul-Mouloûk d'abord, Foûlâd Khân ensuite. Il mourut à Khandesh en 1605.

M. Denison Ross ne se bornera pas à la publication du texte arabe. Il compte en donner une traduction anglaise, accompagnée d'une introduction faisant la critique des sources de cet ouvrage, mettant ainsi à la portée du plus grand nombre, avec tous les éclaircissements utiles, un ouvrage important et inconnu jusqu'alors.

Bibliographie ottomane.

Un des succès de librairie du moment serait, d'après le *Tanin*, *Djinayèt Youvase* « Le Nid du crime », roman publié par livraisons ; la septième aurait paru vers la fin d'avril.

On a commencé aussi à publier, par livraisons, une traduction turque du roman de Michel Zévaco, *le Capitan*.

Les Pardaillan, le roman de Michel Zévaco, ont été, eux aussi, traduits en turc. En vente (par livraisons) à la librairie Ikbâl.

Peu à peu se forme, en Turquie, une littérature sur les sciences occultes, imitée des auteurs occidentaux. La dernière publication dont elle s'est enrichie a pour titre *Ispiritizmè 'aleïhindè* « Sur le spiritisme »; elle a pour auteur le Dr. Mazhar 'Osmân Bey. En vente pour trois piastres, chez tous les libraires.

Fu'âd Bey, rédacteur principal à la Cour des comptes, a édité sous le titre de *Ousoûl-i Kitâbet-i Resmiyè* « Principes de rédaction officielle », un opuscule qui sera, pour les candidats aux fonctions administratives, un guide précieux à consulter. En vente, au prix de huit piastres, à la librairie Tefayyouz.

C'est également un livre utile, que le Commentaire de la loi foncière, *Kulliyât-i Cherh-i Kânoûn-i Erâzî*, de Khâles Echref. Divisé en deux parties, formant ensemble 758 pages, il étudie toutes les applications possibles de la loi en vigueur sur les propriétés immobilières. La librairie Kanâ'at le met en vente au prix modique de 25 piastres.

L'administration du *Tanin* publie une nouvelle édition d'un recueil de vers qui obtint, à son apparition, beaucoup de succès, *Rubâb-i Chikestè* « Le Luth brisé ». Cette édition, illustrée, comprend plusieurs pièces inédites. Prix de l'exemplaire, broché, sur papier ordinaire : 10 piastres ; sur papier de luxe, relié, 15 piastres ; avec reliure en maroquin, 20 piastres.

C'est un ouvrage de longue haleine que l'histoire de la guerre turco-russe, *'Osmânle-Roûs Séféri*, publiée par la Librairie militaire. Près de 50 livraisons en ont paru.

Vient de paraître à la librairie Ikbâl le troisième volume de la traduction turque, due à Keupruluzâdè Mohammed Fu'âd Bey, de la Vie intellectuelle, *Hayât-i Fikriyè*, de M. Gustave Le Bon.

C'est aussi à la librairie Ikbâl que l'on trouve le Manuel du Dr. Yoûsouf Râghib Bey, à l'usage des médecins militaires et des officiers, intitulé Hygiène militaire *Hefz us-Sehha-i 'Askeriyè*. Prix : 20 piastres, et 23 avec le port.

Malgré son importance et son étendue, l'Histoire politique de l'Empire ottoman, *Tarekh-i Siyâsi Devlet-i 'Aliyè 'Osmâniyè* (des origines à la mort de 'Abdul-Medjîd) de l'ex-grand-vizir Kiâmil Pacha, n'est pas un ouvrage cher. La librairie du *Servet-i Funoûn* met en vente les deux premiers volumes à raison de 20 piastres chacun ; le troisième et dernier n'en coûte que 15, et l'ouvrage complet, bien relié, se vend 65 piastres. Le port recommandé est de 12 piastres et demie pour l'extérieur, 11 piastres et demie pour l'intérieur.

Bibliographie persane.

Un livre fort curieux, portant un titre bizarre, *Boûsèyé Azrâ* « Le Baiser de la Vierge », est mis à la disposition du public. Écrit vers la fin du règne de Nâser ed-Dîn, il n'avait pu être publié au temps du régime absolu : présentant un tableau fidèle de la Perse actuelle, il était un redoutable réquisitoire contre ce régime ; aussi, dès son impression, l'auteur, Sadr ol-Me'âlî, et l'imprimeur, furent-ils l'objet de vexations sans nombre de la part de Mohammed 'Alî. Les exemplaires se vendaient sous le manteau, et fort cher ; on donnait parfois

jusqu'à dix tomans pour en avoir un. Maintenant que justice lui a été rendue, Sadr ol-Me'âlî met son ouvrage à la disposition du public, au prix de revient, 20 krans relié, 18 broché, pris à Téhéran; 26 et 23, pour le reste de la Perse; 6 roubles l'exemplaire broché, pour le Caucase; 2 medjidiés et demi, pour la Turquie; 12 roupies pour l'Inde, la Birmanie et la Chine. L'administration du journal *Irân-é Noou*, ainsi que les principales librairies de Téhéran tiennent en dépôt cet ouvrage à la fois historique, politique, littéraire et moral, divisé en 106 chapitres.

Nous trouvons dans l'*Irân-é Noou* l'annonce du premier volume du *Kitâb-é Akhlâk Mosevver* « Livre de morale illustré », qui vient de paraître à la Librairie 'Ilmiyé, à Téhéran. Cet ouvrage, conçu à l'exemple des ouvrages français destinés aux écoles primaires, contient 86 histoires morales et 50 maximes, accompagnées de 7 pages de vocabulaire et de 140 illustrations.

L. B.

BIBLIOGRAPHIE

Livres.

Abu l'-Mahasin Ibn Taghrî Birdî, *Annals entitled An-Nujûm az-Zâhirâ fî Mulûk Misr wal-Kâhira*. Edit. by W. Popper. Vol. II, n° 1. Leiden, Brill, 1910. In-8°, IV-128 p.

Achou el Hadj Mohammed, *Tohfate el hokkam*. Alger, 1910. In-8°, 97 p. — Ibid., *Abnou achir*. Alger, 1910. In-8°, 17 p.

Adossidès, *Arméniens et jeunes Turcs*. Les massacres de Silicie. Paris, Stock, 1910. In-18. Prix : 2 fr. 50.

Affaires du Maroc. Livre blanc allemand. Janvier 1910, publié par M. P. Adam. Paris, Champion, 1910. In-8°, 70 p. Prix : 2 francs.

Aleppo (G.-M. da), Calvaruso (G.-M.), *Le fonte arabische nel dialetto siciliano*. Part. I. Etimologia di voci lessicali. Roma, Leipzig, O. Harassowitz, 1910. In-4°. Prix : 20 marks.

Annali dell'Islam, compilati da L. Caetani... Vol. III (2 tomes). Dall'anno 13 al 17 H., ill. Milano, 1910. In-4°, cartes. Leipzig, O. Harassowitz. Prix : 48 marks.

Arabic History of Gujarat (*An*) by Abdallah Muhammad Bin 'Omar Al-Makki Al-Asafi Ulughkháni. Edit. by E.-D. Ross. Vol. I. Text. London, Murray, 1910. In-8°. Prix : 12 s. net.

Ar-Rasafî al-Bagdadi, *Diwân*; mit bukalischen Fussnoten von Asch-Schaikh Mustafâ al-Galâînî. Beirut, Leipzig, O. Harassowitz, 1910. In-8°, 232 p. Prix : 4 marks.

Asch-Schatibi, Abu Ishaq Ibrahîm ibn Musa, *Al-dschuz'al-auwal min Kitab al-muwafaqât*. Vol. I. Hrsg. u. mit e. Einleitung versehen v. Mûsâ Dschârallâh. Kasan, 1909. In-4°, 189 p. Prix : 5 marks.

Banse (E.), *Aegypten*, eine Landeskunde von E. Banse... Halle, Gebauer-Schwetschke, 1909. In-8°, IV-84 p., 10 diagrammes.

Bevan (A.-A.), *The Naka'id of Jarir and Al-Farazdak*. Vol. II, Part. III. Leyden, Brill, 1910. In-4°. Prix : 10 marks.

Bewan (J.-O.), *Egypt and the Egyptians. Their History...* London, Allen, 1910. In-8°, 346 p. Prix : 5 s.

Bittner (M.), *Studien zur Laut. u. Formenlehre der Mehri-Sprache in Südarabien.* I. Zum Nomen im engeren Sinne. Wien, Ak., 1910. In-4°. Prix : 3 m. 10.

Brockman (R.), *The Mammals of Somaliland*, ill. London, Hurst, 1910. In-8°, 220 p. Prix : 12 s. 6 d.

Bushire (Persa), Consular Report on Trade of., 1908-1909. London, Wyman, 1910. Prix : 4 d.

Cornet (C^ne), *Au Tchad.* Trois ans chez les Senoussistes, les Ouaddaïens et les Kirdis. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1910. In-16. grav. Prix : 4 francs.

Chailley (J.), *L'Inde britannique.* Paris, A. Colin, 1910. In-8°, XVII-314 p., hors-texte, 2 cartes. Prix : 10 francs.

Chailley (J.), Administrative Problems of British India. Trans. by Sir W. Meyer. London, Macmillan, 1910. In-8°, 606 p. Prix : 10 s. net.

Chaunier (A.), *La Bulgarie.* Étude d'histoire diplomatique et de droit international. Paris, Rousseau, 1909. In-8°, 224 p. Prix : 5 francs.

Dabdaba-i-Amiri yani Sawaneh Amir Abdur Rahman Khan. The Amir's Majesty, a Life of Abdur Rahman Khan (of Kabul). Being the Urdu translation of Sultan Muhammad Khan's English work. *By Saiyid Muhammad Hasan Bilgrami*, 2^e édit. Agra. London, Luzac. 1910. In-8°, 5-251 p. Prix : 5 s.

Derenbourg (H.), *Oumâra du Yémen.* Sa vie, son œuvre. T. II, part. française. Paris, Leroux, 1910. Prix : 12 francs.

Dupuy (E.), *Américains et Barbaresques* (1776-1814). Préf. de A. Chuquet. Paris, Roger et Chernoviz, 1910. In-8°. Prix : 5 francs.

Egypt and the Sûdan, including a description of the route through Uganda to Mombasa. 6 th. édit. (Macmillan's Guides). London, Macmillan, 1910. In-8°, 196 p. Prix : 5 s.

Gaudiani (D.), Thiaucourt (P.), *La Tunisie.* Législation, Gouvernement, Administration. Préf. de M. Alapetite. Paris, Dupont, 1910. In-4°. Prix : 12 fr. 50.

Graham (G.-F.-J.), *The life and work of Sir Syed Ahmed Khan.* New and revised édit. London, Hodder and S., 1910. In-8°, 308 p. Prix ; 5 s.

Guébhard (P.), *Au Fouta-Diallon.* Elevage, Agriculture, Commerce, Régime foncier. Paris, Challamel, 1910. In-8°. Prix : 2 fr. 50.

Koetschet (J.), *Osman Pascha, der letzte grosse Wesier Bosniens und seine Nachfolger. Hinter lassene Aufzeichnungen von Med. Dr. J. Koetschet, veröffentlicht* von Jur. Dr. G. Grassl... Sarajevo, D.-A. Kajon, 1909. In-8°, III, 87 p.

Kühnel (E.), *Algerien*. Leipzig, Klinkhardt und Biermann (1909). In-16, VI-156 p., fig. et carte.

Hutchinson (F.-K.), *Motoring in the Balkans*. Along the Highways of Dalmatia, Montenegro, the Herzegovina and Bosnia. ill. London, Hodder et S., 1910. In-8°, 346 p. Prix : 12 s.

Ibn Saad, *Biographèn*. Band VI. Biographen der Kufier, herausgegeben von K.-V. Zetterstéen. Leiden, Brill, 1909. In-4.

Indian National Congress (*The*). Containing an account of its origin and growth. Full text of all the Presidential Addresses, Reprint of all the Congress Resolutions, Extracts from all the Welcome Addresses, Notable, Utterances on the Movement, Portraits of all the Congress Presidents. London, Luzac, 1910. In-4°, 1138 p. Prix : 5 s.

Inostranzeff (K.-A.), *Études sassanides*. Saint-Pétersbourg, Leipzig, O. Harassowitz, 1909. In-4°, VI-140 p. Prix : 5 marks.

Irshad al-Arib Há Ma'rifat Al-Adib, or Dictionary of Learned Men of Yáqút in Arabic. Edit. by D. S. Margoliouth. Vol. 3. Part 1 (Vol. 6, Part 3 of the Gibb Memorial Fund Vols). London, Luzac, 1910. In-8°. Prix : 5 s.

Jaussen, Savignac (Les PP.), *Mission archéologique en Arabie*. De Jérusalem au Hedjaz. Medain. Saleh. Paris, Leroux, 1909 (Bib. de la France, n° 52, 24 déc. 1909). In-8°, 228 clichés, 41 cartes et planches. Prix : 30 francs.

Le Bœuf (C^ne^ J.), *Les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine*. Paris, Berger-Levrault, 1910. In-8°, 72 p. carte. Prix : 2 francs.

List of grammars, dictionaries... of the languages of Asia, Oceania, Africa in the New-York public library, Zew-York 1909. In-4°, 201 p.

Lloyd (A.-B.), *Uganda to Khartoum*. London, Collins, 1910. In-8°, 350 p. Prix : 1 s.

Marneur (A.), *La Chefa*. Paris, 1910. In-8° (Thèse).

Milliot (L.), *La femme musulmane au Maghreb*. Paris, Rousset, s. d. (1910). In-8°, 330 p.

Nématallah (E.), Chevalley (E.), *Cours pratique de langue arabe*. Le Caire, J. Nematallah, 1909. In-8°, 167 p. — Ibid. Edit. anglaise, édit. by E.-G. Finch. Cairo, J. Nematallah, 1910. In-8°, 167 p.

Notes on the position of women among Hindus, Moslems, Buddhists and Jains (Ethnographic Survey of India). Calcutta, Superintendent Government Printing India, 1909. In-8°, 30 p. Prix : 8 annas.

Pallary (P.), *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique* (Mémoires de la « Société historique algérienne »). Alger, Jourdan, 1909. In-4°, 114 p., fig.

Parkinson (Yehya-en Nasr), *Muslim Chivalry*. London, Luzac, 1910. In-8°, 106 p. Prix : 2 s. 6 d.

Poirrot (P.), *Tolède, son histoire, ses légendes, ses monuments.* Paris, Grasset, 1910. In-8°, 46 grav. Prix : 3 fr. 50.

Projet de Codification du Droit musulman. V... Discussion du Titre de l'avant-projet concernant l'Incapacité générale et l'Absence. Alger, 1910. In-8°, 88 p.

Questions (Les) actuelles de politique étrangère en Asie...Paris, Alcan, 1910. In-16, 4 cartes hors texte. Prix : 3 fr. 50.

Ruslafjaell (R. de), *The Light of Egypt*..., ill. London, K. Paul 1910. In-4°, 180 p. Prix : 10 s. 6 d.

Sarre (Fr.), *Denkmäler persischer Baukunst.* Geschichtliche Untersuchung und Aufnahme muhammedan Backsteinbauten in Vorderasien und Persien. 2 Bd. (Bd. I, Text; Bd. II, Tafeln). Berlin, Leipzig, O. Harassowitz, 1910. In-fol., 222. Textillustrationen und 123 Tafeln,

Saussure (C. de), *Lettres de Turquie* (1730-1739) *et Notices* (1740) de César de Saussure..., *communiquées en texte original français et en traduction hongroise*... par Coloman de Thaly... — ... II, *Rackázi Ferenz fejedelem udvari nemesének Törökországi levelei*... Budapest, Académie hongroise des sciences, 1909. In-8°, 380 p.

Sayings of Muhammad (The), edit. by Abdullah Al-Mâmûn Al-Suhrawadi, New ed. London, Constable, 1910. In-8°, 178 p. Prix : 1 s.

Sayani (S.-R.), *Agricultural industries in India.* With an Intro. by Sir W.-D. Thackersay. London, Luzac, 1910. Pet. in-8°, 122 p. Prix : 1 s. 6 d.

Shamsu 'd-*Din Muhammad Ibn Qays Ar-Râzi, Al-Mu'jam Fi Ma'ayiri Ash'ari l-'ajam.* A Treatise on the Prosody and Poetic Art of the Persians. Edit. with Introd. and Indices by Mirzá Muhammed and E.-G. Browne (Persian Text). London, Luzac, 1910. In-8°, 500 p. Prix : 8 s.

Smith (H.-B. Lees), *India and the Tariff Problem.* London, Constable, 1910. In-8°, 130 p. Prix : 3 s. 6 d.

Soualah (M.), Salomon (S.), *Le Premier Livre de Lecture et de Langage.* A l'usage des écoles indigènes en pays musulmans... Alger. Jourdan, 1910. In-8°, VII-130 p. Prix : 1 fr. 25.

Stanley (A.-P.), *Sinai and Palestine, in connection with their history.* Cheap ed. London, Murray, 1910. In-8°, 432 p. Prix : 1 s.

Tangye (H.-L.), *In the torrid Sudan*, ill. London, Murray, 1910. In-8°, 312 p. Prix : 12 s.

Tolstoï (L.-N.), *Ueber die Angliederung Bosniens und der Herzegovina an Oesterreich*, 2e éd. Berlin, H. Steinitz, 1909. In-16, 53 p.

Trietsch (D.), *Levante-Handbuch*, eine Ubersicht über die Wirtschaftlichen Verhältnisse der Europaïschen und Asiatischen Türkei, der christlichen Balkanstaaten, Agyptens und Tripolitaniens. Berlin, Gea Verlag, 1909. In-8°, 236 p.

Ular (A.), Insabato (E.), *Der erlöschende Halbmond*, türkische Enthüllungen von A. Ular und E. Insabato. Frankfurt, Rutten und Lœning, 1909. In-16, xii-343 p.

Weir (T.-H.), *Arabic Prose Composition*. London, Camb. Univ. Press, 1910. In-8°. Prix : 6 s.

Vischer (H.), *Across the Sahara, from Tripoli to Bornu*. London, Arnold, 1910. In-8°, 328 p. Prix : 12 s.

Yâqût, *Irshâd al-Arîb ilâ ma'rifat al-adîb*. Ed. by D.-D. Margoliouth (E.-J.-W. Gibb Memorial Series. Vol. VI, 3, part. 1). London, 1910. In-8°.

Zaccagnini (G.), *La Vita a Costantinopoli*. Torino, Fratelli Bocca, 1909, In-16, iii-318 p.

Zeys (P.), *Code annoté de la Tunisie*. Préf. de M. M. Bompard. Supplément de 1906-1907-1908. Paris, Berger-Levrault, 1910. In-4°, 478 p. Prix : 9 francs.

Revues.

Al-Machriq, janvier 1910 : G. L. Cheïkho : *Traité de Damanhouri*. — P. L. Ronzevalle : *Les principaux événements de* 1909. — P. L. Cheïkho : *La littérature arabe au dix-neuvième siècle*. — X : *Bibliographie orientale*. — Février 1910 : P. L. Cheïkho : *L'hagiologie du Liban*. — P. A. Rabbath : *Le baptême des hérétiques d'après la Revue Al-Kalimah*. — A. Salhani : *Les Naqaid de Djarir et de Farazdaq*. — P. L. Ronzevalle : *Les principaux événements de* 1909. — P. L. Cheïkho : *La littérature arabe au dix-neuvième siècle*. — X : *Bibliographie orientale*.

Archiv. für Anthropologie (Braunschweig). Band. VIII, Heft IV, 1909 : Prof. C., *Die Berberfrage*.

Biblical World, janvier et février 1910 : D. D. Luckenbill : *Excavations in Palestine*.

Budapeste Szemle, février-mars 1910 : J. Coengeri : *Trois semaines en Égypte*.

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française, I, 1910 : R. de Chamberet : *Lettres de Tunisie*. — R. Chudeau : *Notes sur le Soudan*. — Supplément : lieutenant Ferrandi : *Les oasis et les nomades du Sahara oriental*. — Dufourmantelle : *La Grande Comore*. — n° 2, 1910. — Supplément : docteur Maire : *La défense sanitaire au Maroc*. — Lieutenant Ferrandi : *Les oasis* (suite et fin).

Calcutta Review, january 1910 : W. K. Firminger : *The letters of a*

Governor of Bombay, 1839-1841. — S. C. Sanial : *History of the Press in India* (suite).

Deutsche Literaturzeitung, n° 7, 1910 : M. Van Berchem : *Matériaux pour un « Corpus inscriptionum arabicarum »*. — N° 9 : Al Kindi : *History of the Egyptian Cadis*. — N° 13 : Frilley : *La Perse littéraire*. — N° 15 : Spoer and Haddad : *Manual of Palestinean Arabic*.

Feuilles d'histoire, 1er mars 1910 : C. Bastide : *L'armée anglaise de l'Inde*.

Geographical Journal, mars 1910 : D. Carruthers : *A Journey in North-Western Arabia*.

Kelete Szemle, 1910 : Bernhard Munkácsi : *Karaisch-tatarische Hymnen aus Polen*. — W. Prohle : *Karatschajische Studien*. — J. Germanus, *Turk Darnay*.

Hindustan Review, January 1910 : E. A. Wodehouse : *National Unity : Its evolution in India*. — S. Nivedita : *The Underlying unity of Indian Life*. — A. K. Coomaraswamy : *National Self Consciousness in India*. — Salah-ud-din Khuda Bakhsh : *Hindustani Literature of to day : Some suggestions*. — L. Chatterjee : *The social Problem in India*.

Imperial (The) and Asiatic Quaterly Review, avril 1910 : R. E. Forrest : *Industrial Development in India* (Part 1). — Lieutenant-colonel A. C. Yate : *Through Persia from the Gulf to the Caspian*.

Indian Review, january 1910 : C. F. Andrews : *Nationalism and Religion*. — A. Yusuf Ali : *The Education of Indian children*.

Jérusalem, 24 mars 1910 : T. Vazeux : *La ville du soleil, Baalbeck et ses monuments*.

Journal des Sciences militaires, 1er mars 1910 : lieutenant Le Passant : *Notre armée arabe d'Algérie*.

Journal of the American oriental Society, mars 1910. R. J. H. Gottheil : *The origin and history of the minaret*.

Journal of the Anthropological Society of Bombay, vol. VIII, n° 5 : Shams-ul-Ulma Jivanji Jamshedji Modi : M. K. *Enostranzav's Paper on the Assuaries and Astodâns of Turkestan with a few further observations on the Astodân*.

Journal (the) of the Royal Asiatic Society of Great-Britain, avril 1910 : D. S. Margoliouth : *Omar's instructions to the Kâdî*. — D. B. Macdonald : « *Ali Baba and the forty Thieves* » *in Arabic from a Bodleian ms*.

Magyar Nyelvor, vol. XXXVIII, 1909 : D. Fokos : *Mots d'origine turque*.

Mémorial diplomatique, 6 mars 1910 : *Statut constitutif de Bosnie-Herzégovine*.

Muséon, vol. X, nº 4 : E. Blochet : *Etude sur l'ésotérisme musulman* (suite).

Nineteenth Century, février 1910 : A. Fraser : *The Press Law in India.* — Mars : M. R. Blake : *Our weak policy in Persia.*

Questions diplomatiques et coloniales, 15 avril 1910 : G. Rouet : *La question du Yémen.*

Rassegna Nazionale, 1er janvier 1910 : T. Manassei : *La Somalie italienne.*

Revue Africaine, 4e trimestre 1909 (1910) : Nehlil : *Notice sur la zaouïa de Zegzel et ses ramifications.* — S. Biarnay : *Rapport sur une mission chez les Berbères du Vieil Arzew.* — N. Lacroix : *Les groupements indigènes de la commune mixte du Djeudel au moment de l'établissement du Sénatus-Consulte de* 1863.

Revue de droit International et de législation comparée, I, 1910 : E. Papasian : *Les tribunaux mixtes de commerce en Turquie.*

Revue de Hongrie, 15 mars 1910 : K. de Szokclay : *La constitution de Bosnie-Herzégovine.*

Revue des Deux Mondes, 15 février 1910 : G. Levy : *Les finances de la Turquie constitutionnelle.*

Revue générale de Droit international public, janvier-février 1910 : H. Lamba : *Le Statut politique de l'Égypte au regard de la Turquie.*

Revue internationale de l'Enseignement, 15 mars 1910 : M. Courant : *Une enquête anglaise sur l'enseignement des langues orientales.*

Rivista degli studi orientali, fasc. 1, 1910 : E. Griffini : *I manoscritti sudarabici de Milano* (suite). — Ibid : *Una lieta notizia, il nuovo fondo arabo dell'Ambrosiana* (1610 codici).

Századok, janvier 1910 : J. Germanus : *La première incursion des Turcs près du Danube, et les premières rencontres des Turcs et des Magyars.* — Février 1910 : E. Karascon : *Le projet de la Sublime Porte avec les Hongrois en* 1788. — Néda Relkovic : *Marché d'hommes au temps des Turcs.*

Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, Bd. LXIII, Heft 3 : Dr M. Simon : *Zum arabischen Galen.* — A. Fischer : *Zwei Beiträge zur arabischen Grammatik.* — Heft. 4 : K. Süssheim : *Die moderne Gestalt der türkischen Schattenspiels.*

A. Fevret.

Le Gérant : Drouard.

18-6-10. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI[e]

MISSION ARCHÉOLOGIQUE
DANS
LA CHINE SEPTENTRIONALE
Par ÉDOUARD CHAVANNES, membre de l'Institut

2 volumes de texte grand in-8 (*sous presse*) . . . . . 30 fr.
2 volumes de planches in-4, cartonnés, contenant 442 pl. en phototypie. 120 fr.
TOTAL. . . . . 150 fr.

DUTREUIL DE RHINS et **GRENARD**
MISSION SCIENTIFIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DANS LA HAUTE ASIE
3 volumes in-4 et Atlas . . . . . 100 fr.

J. DE MORGAN
MÉMOIRES DE LA DÉLÉGATION EN PERSE
Tomes I à X. In-4, nombreuses planches . . . . . 490 fr.

MISSION SCIENTIFIQUE EN PERSE
(1889-1891)
5 volumes en 9 tomes in-4, fig. et planches, et Atlas des cartes . . 300 fr.

MISSION SCIENTIFIQUE AU CAUCASE
2 volumes in-8, fig. et cartes . . . . . 25 fr.

LES PREMIÈRES CIVILISATIONS
Études sur la PRÉHISTOIRE et l'HISTOIRE jusqu'à la fin de l'Empire Macédonien
Un volume grand in-8, avec 77 cartes et 50 figures dans le texte . . 15 fr.

MISSION PAVIE EN INDO-CHINE
8 volumes publiés. In-4, planches et cartes. . . . . 105 fr.

MISSION E. AMELINEAU EN ÉGYPTE
LES NOUVELLES FOUILLES D'ABYDOS (1895-1898)
4 volumes in-4, figures et planches. Chaque volume. . . . . 25 fr.
LE TOMBEAU D'OSIRIS
Un volume in-4 avec 5 planches et 1 plan . . . . . 25 fr.

MISSION SCIENTIFIQUE EN CAPPADOCE
(1893-1894)
RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DANS L'ASIE OCCIDENTALE
Par ERNEST CHANTRE
Grand in-4, illustré de 30 planches, une carte et 200 dessins . . . . 40 fr.

MISSION AU SÉNÉGAL
par **RENÉ BASSET**

I. Étude sur le dialecte zénéga. In-8 . . . . . 15 fr.
II. Notes sur le Hassania. In-8 . . . . . 15 fr.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VI^e

JOURNAL D'UN VOYAGE EN ARABIE

Par Charles HUBER (1883-1885)

Un fort vol. in-8, avec cartes et nombreux clichés . . . . . **30** fr.

LA GALILÉE

Description géographique, historique et archéologique

Par Victor GUÉRIN

2 vol. in-8 avec une carte. . . . . **24** fr.

LA TURQUIE D'ASIE

Géographie administrative, statistique descriptive et raisonnée de l'Asie Mineure

Par Vital CUINET

4 forts volumes in-8, avec les cartes de tous les vilayets . . . . . **40** fr.

SYRIE, PALESTINE, LIBAN

Par Vital CUINET

1 fort volume in-8, avec carte . . . . . **20** fr.

MISSIONS ARCHÉOLOGIQUES EN SYRIE

Mission dans les régions désertiques de la Syrie majeure, par René DUSSAUD. In-8, carte, fig. et planches . . . . . **12** fr.

Voyage archéologique au Safa et dans le Djebel ed-Drûz, par R. DUSSAUD et Fr. MACLER. In-8, fig., carte et planches . . . **10** fr.

SUR LES GRANDES ROUTES DE L'ASIE MINEURE

Les parcours ferrés de la Péninsule. Lignes des chemins de fer : Ottoman d'Anatolie et de Bagdad. Lignes d'Aïdin et de Cassaba. In-4 oblong, 40 pl. et carte, cartonné . . . . . **12** fr.

MISSION ARCHÉOLOGIQUE EN ARABIE

(Mars-Mai 1907)

DE JÉRUSALEM AU HEDJAZ — MÉDAÏN SALEH

Par les PP. **JAUSSEN** et **SAVIGNAC**

In-8, illustré de 228 clichés et de 41 cartes et planches . . . . . **30** fr.

18-6-10. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et C^ie.